

(1)

(N° 3.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION DE 1879-1880.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1878,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,
RUE DE L'ORANGERIE, 46.

1879.

(II)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1878. . .	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1878 . . .	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878	22— 25
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1877.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1877	28— 41
Budget de l'exercice 1877. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 85
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	85—117
— — — — — par province, des recouvrements effectués	119—157
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	159—169
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	171—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1877, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1876 inclusivement	289—295
Résultat général du Budget de l'exercice 1877	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1877.	298

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1878.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1878.	300—305
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1878	306
Budget de l'exercice 1878. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1879.	308—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1879	312—331

Compte des opérations sur les exercices clos de 1873 à 1877.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1873 à 1877	334—336
Exercice périmé de 1873. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	337—341
Exercices en cours d'apurement de 1874 à 1877. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	344—359

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1878.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1878	362
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1878, les opérations de l'année 1878 et la situation au 1 ^{er} janvier 1879	364—373

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1878	376—403
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1878	403—459



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1878 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1878**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1877*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1878, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1878*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1879; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1873 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1874 à 1877.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1878, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1878, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1879.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1878, de même que le mouvement, durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1878.

Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1878, forme la première partie du compte général prescrit par les articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1877.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1878, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1877, s'élevaient à fr. 12,552,829 44

Pendant l'année 1878, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 4,884,200 77

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1877 atteignaient. 17,437,030 21

Les recettes opérées en 1878 ayant été de 15,024,444 09

Une somme de fr. 4,412,586 12

restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1877.

Exercice 1878.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinares de 1878, se sont élevés à	fr. 369,465,022 32
Les recouvrements effectués en 1878 ont été de	354,958,108 94
Au 1 ^{er} janvier 1879, il restait à recouvrer	fr. 14,506,913 38

DÉPENSES.

Exercice 1877.

Suivant le compte de l'année 1877, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, aussi bien sur les Budgets de l'exercice 1877 que sur les crédits spéciaux rattachés à cet exercice, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1878, à	fr. 41,968,478 42
De cette dernière date au 31 octobre 1878, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	48,812,710 66
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1877 s'élevaient, en définitive, à	90,781,189 08
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	90,380,257 05
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 400,932 03

Exercice 1878.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1878, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1878 ainsi que sur des allocations pour des services spéciaux rattachés à cet exercice, montent à	fr. 298,002,252 95
Les paiements effectués et justifiés sont de	253,169,981 44
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1879, à	fr. 44,832,271 51

Exercices clos.

D'après le compte précédent, les dépenses restant à payer ou à justifier sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1873 à 1876, étaient de	fr. 342,644 59
A REPORTER.	fr. 342,644 59

REPORT. fr. 342,644 39

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1877; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 400,932 03

Les paiements restant à effectuer ou à justifier pour apurer les exercices précités donnent donc un chiffre de 743,576 62

Les paiements effectués et justifiés, dans le cours de l'année 1878, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 448,030 16

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées et les dépenses à justifier sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1879, à. fr. 293,526 46

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1874	fr. 29,831 98
— 1875	55,247 40
— 1876	71,004 72
— 1877	141,442 36
SOMME ÉGALE.	fr. 293,526 46

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RÉCETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1878, sur les services de la Trésorerie se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr. 357,283,492 66
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	213,848,088 62
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	1,932,915,042 04
ENSEMBLE.	fr. 2,524,046,623 32

DÉPENSES

Les paiements effectués, pendant l'année 1878, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 355,300,433 88
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; emploi du produit des emprunts et remboursement de bons du Trésor)	247,033,362 54
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	1,859,425,204 40
ENSEMBLE.	fr. 2,461,759,000 82

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1878, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1877, mon-
taient à. fr. 691,392,173 27

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr. 85,398,352 69
<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables. 556,254,005 49
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes
	49,739,815 09
	Fr. 691,392,173 27

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1878 se sont élevées à fr. 2,892,029,176 35 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	{ de 1877 . fr. 13,024,444 09 de 1878 . . 554,958,108 94 }	367,982,553 05
Opérations de Trésorerie		2,524,046,623 32
		2,892,029,176 35
ENSEMBLE	fr.	3,583,421,349 62

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878, s'élèvent à fr. 2,805,757,289 47[»].

SAVOIR :

Opérations sur les Budgets	de 1877 . fr.	90,380,257 05	}	345,998,288 65
	de 1878 . .	253,169,981 44		
	clos . . .	448,050 16		

Opérations de Trésorerie. 2,461,759,000 82

TOTAL DE LA DÉPENSE . . . fr. 2,805,757,289 47

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1878,

SAVOIR :

Numéraire en caisse. fr. 74,070,429 72

<i>Mandats et autres pièces acquittées,</i>	En portefeuille chez les comptables.	648,215,218 52	}	55,578,411 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes			

777,664,060 15

SOMME ÉGALE . . . fr. 3,583,421,349 62

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1878.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1878.

Numéraire en caisse.	fr.	83,398,352 69
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables fr.	536,254,005 49
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	49,759,815 09
		605,995,820 58
	Fr.	691,592,173 27

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTE. — EXERCICE 1877.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1878.	MODIFICATIONS apportées, en 1878, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1878.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	2,460,554 04	1,216,709 14	•	3,677,063 18	3,454,750 15	222,504 05
Péages.	3,450,037 23	3,256,840 17	•	6,686,877 40	3,815,285 70	2,871,591 70
Capitaux et revenus	2,452,916 17	79,052 80	•	2,531,968 97	1,654,645 51	897,525 66
Remboursements	1,712,585 52	346,411 09	•	2,058,794 41	1,745,414 57	313,379 84
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	8,408 40	• 01	•	8,408 50	7,220 50	1,278 •
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État	40,051 04	1,559 •	•	50,500 04	55,556 25	17,055 81
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	157,093 72	5,828 56	•	161,822 28	72,140 22	80,075 06
Quatrième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89	•	•	2,210,502 89	2,210,502 89	•
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	51,112 54	•	•	51,112 54	51,112 54	•
	12,552,829 44	4,884,200 77	•	17,457,050 21	15,024,444 09	4,412,586 12

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1878.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSE. — EXERCICE 1877.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1878. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice.	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1878.	constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1878.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1875 à 1876), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité.	2,555 91	1,185,328 25	1,005,048 04	91,935 50	"
Dépenses propres à l'exercice.	40,681,252 20	47,627,582 45	88,003,104 70	305,460 05	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés dispo- nibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité de l'État	254,541 11	"	255,760 92	571 19	"
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	1,050,551 20	"	1,047,575 79	2,957 41	"
	41,968,478 42	48,812,710 66		400,952 03	"
	90,781,180 08		90,380,257 05	400,952 03	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE. — EXERCICE 1878.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1878.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1878.	SOMMES restant à RECueillir, au 1 ^{er} janvier 1879, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	145,548,017 05	140,751,525 97	2,616,491 96
Péages	101,826,022 72	97,129,769 28	4,696,253 44
Capitaux et revenus	10,471,877 45	7,850,598 12	2,621,479 55
Remboursements	4,513,901 58	5,857,550 10	456,545 42
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	250,950,810 08	249,569,049 53	10,500,770 15
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	594,521 56	584,565 84	9,755 72
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État	174,352 43	144,051 77	30,520 66
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	808,770 19	678,535 17	150,435 02
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,210,502 89	86,090 84	2,124,412 05
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	66,515 08	66,515 08	»
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	207,419 »	207,419 »	»
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,550,908 41	2,550,908 41	»
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et communes pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1873.)	1,821,219 78	»	1,821,219 78
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	50,000 »	50,000 »	»
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	1,495 50	1,495 50	»
Partie recouvrée en 1878 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1875	1,420 »	1,420 »	»
Partie recouvrée en 1878 du produit de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871	80 »	80 »	»
Négociation d'un capital nominal de 80 millions de francs à 5 p. % (convention du 25 janvier 1873.)	60,000,000 »	60,000,000 »	»
RECETTE A L'EXERCICE 1878.			
Du montant des titres à 4 p. % créés en 1878 en vertu de la loi: 1 ^o du 27 mai 1876, pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875	6,758,900 »	6,758,900 »	»
2 ^o Du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter	5,975,200 »	5,975,200 »	»
3 ^o Du 26 juin 1877, pour le prix de lignes énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	11,250,500 »	11,250,500 »	»
4 ^o Du 5 juin 1878, pour le prix de la ligne de Battice à Aubel	205,800 »	205,800 »	»
5 ^o Du 31 mai 1878, pour le rachat du réseau des Flandres	18,989,500 »	18,989,500 »	»
Du montant des titres à 4 1/2 p. % créés en 1878 en vertu de la loi du 23 février 1871 pour solde du prix d'acquisition du matériel de la C ^{ie} des Bassins Houillers du Hainaut	40,500 »	40,500 »	»
	569,405,022 52	554,958,108 04	14,506,913 58

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1878 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSE. — EXERCICE 1878.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1878.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1878.	RESTES A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1879, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1874 à 1877), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	164,416 08	158,618 70	25,797 20
Dépenses propres à l'exercice	214,304,884 73	171,617,860 10	42,687,024 54
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1877, et transférés conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	23,471,302 40	22,562,198 87	909,103 62
Dépenses sur les crédits alloués en vertu de lois votées dans le cours de l'exercice. .	18,776,934 57	17,566,388 51	1,210,546 00
	256,717,537 87	211,885,266 56	44,832,271 51
DÉPENSE A L'EXERCICE 1878.			
Du capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % émis pendant ladite année : 1° en vertu de la loi du 27 mai 1876 au profit de la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 51 janvier/15 mars 1875). . .	6,758,900 »	6,758,900 »	»
2° En vertu de la loi du 10 décembre 1876 au profit de la Banque de Belgique. . .	5,973,200 »	5,973,200 »	»
3° En vertu de la loi du 26 juin 1877 au profit de la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870).	11,250,500 »	11,250,500 »	»
4° En vertu de la loi du 5 juin 1878 au profit du sieur J. Closon entrepreneur de la ligne de Battice à Aubel	205,800 »	205,800 »	»
5° En vertu de la loi du 51 mai 1878 au profit des Sociétés de chemin de fer énumérées aux articles 1 et 5 de ladite loi pour le rachat du réseau des Flandres . . .	18,980,500 »	18,980,500 »	»
Du montant des titres à 4 1/2 p. % remis en 1878 aux curateurs de la faillite des Bassins Houillers du Hainaut pour solde du prix du matériel repris par l'État en exécution de la loi du 25 février 1871.	40,500 »	40,500 »	»
Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1878 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur : a) des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État : 4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs (convention des 10 janvier/18 mars 1874, article 5)	56,000 »	»	»
b) De la bande de terrain de 45 mètres de largeur, le long du nouveau mur de quai à Anvers (convention supplémentaire du 12 juin 1874).	44,550 »	»	»
Des intérêts à 5 p. % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires.	2,280 93	»	»
	82,830 93		
Ces intérêts ont été réglés par compensation à concurrence de.	66,315 08		
Et il reste à régler.	16,515 85	66,315 08	»
	208,002,252 95	253,109,981 44	44,832,271 51

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTE.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	206,053,410 02	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	146,220,955 65	557,283,402 60
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	5,015,148 00	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique.	104,498,733 17	
Service de la Dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	8,128,408 04	215,848,088 62
	Produits des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique	101,219,900 .	
	Produit des émissions de bons du Trésor	957 41	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			1,952,915,042 04
			2,524,046,623 32

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

Exercice 1873 . . .	{ Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit. . . fr. 18,265 23 } { Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1878 24,043 12 }	42,906 35										
— 1874 . . .	<table border="1"> <thead> <tr> <th>SERVICE ordinaire.</th> <th>SERVICES spéciaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>14,005 42</td> <td>10,809 05</td> </tr> <tr> <td>14,244 84</td> <td>108 05</td> </tr> <tr> <td>105,270 55</td> <td>465 55</td> </tr> <tr> <td>258,902 50</td> <td>587 08</td> </tr> </tbody> </table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.	14,005 42	10,809 05	14,244 84	108 05	105,270 55	465 55	258,902 50	587 08	25,565 57
SERVICE ordinaire.	SERVICES spéciaux.											
14,005 42	10,809 05											
14,244 84	108 05											
105,270 55	465 55											
258,902 50	587 08											
— 1875 . . .	Idem.	14,352 80										
— 1876 . . .	Idem.	105,735 88										
— 1877 . . .	Idem.	250,480 07										
		448,050 16										

	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	203,330,406 28	
Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette. .	147,178,758 78	355,509,165 88
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes . . .	4,701,288 82	
	Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique	106,789,490 56	
Service de la Dette publique.	Paiement, à Paris et à Londres, par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} , des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	8,100,054 57	247,033,562 54
	Emploi des emprunts contractés pour des travaux d'utilité publique . . .	101,219,900 »	
	Remboursements de bons du Trésor.	30,923,057 41	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			1,850,425,204 40
			2,461,759,000 82

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i>	{ Exercice 1877 15,024,444 00 }	567,982,553 05
	{ — 1878 354,958,108 94 }	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>		2,324,046,623 52
TOTAL DE LA RECETTE. fr.		2,892,029,176 35
Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1878		691,592,173 27
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		5,585,421,549 62

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1878 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE, AU 1^{er} JANVIER 1879.

Numéraire en caisse		74,070,429 72
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables	648,215,218 52
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	55,578,411 91
		705,593,630 43
		777,664,060 15

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1878.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	Exercice 1877.	90,380,257 05	{	343,998,288 65
	— 1878.	252,169,981 44		
	Exercices clos.	448,050 16		
Opérations de Trésorerie.				2,461,759,000 82
	TOTAL DE LA DÉPENSE.	.fr.		2,805,757,289 47
	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1879.			777,664,060 15
	TOTAL GÉNÉRAL.	.fr.		3,583,421,349 62

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,
S. MERCIER.

Arrêté par le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1878.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS		de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration des CHEMINS DE FER
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.		
SERVICES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1877	5,419,050 14	2,778,519 85	482,664 46	5,506,890 24
— — 1878	88,417,540 08	58,986,012 54	8,019,403 07	86,705,476 55
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	28,162,584 75	5,427,072 06	134,586,102 05	3,785,252 56
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . .	12,284,201 05	14,169,720 75	77,804,416 68	41,516,365 04
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes . .	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUD- GETS	5,845,060 45	10,042,200 "	21,902,503 07	43,185,426 07
TOTAL DES RECETTES fr.	156,128,277 05	90,504,454 80	242,945,170 55	185,297,580 16

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	du Ministère de L'INTÉRIEUR.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'Etat sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
"	254,742 44	"	115,672 38	"	2,668,455 58	469 "	15,024,444 09
3,211,013 60	124,855 13	"	132,227 45	"	7,945,052 85	101,415,827 21	354,058,108 94
12,113 82	"	"	"	"	28,600,880 58	2,464,555 60	206,038,410 02
20,679 12	200,175 56	105,752 58	"	"	250,554 99	"	146,220,933 05
"	"	"	"	"	4,620,926 93	304,222 06	5,015,148 99
"	"	"	"	"	60,001,500 "	153,840,588 62	213,848,088 02
"	"	"	"	1,494,148,185 84	107,032,586 63	271,771,270 98	1,952,915,042 94
5,252,806 60	570,773 13	105,752 58	245,809 83	1,494,148,185 84	211,128,757 56	520,892,720 47	2,892,020,176 35

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des	de	de l'administration	de l'administration	de l'administration	de l'administration	du Ministère	
	CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	L'ENREGISTREMENT et des domaines.	des	des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de LA MARINE.	des PRISONS.	de L'INTÉRIEUR.	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1877-1878)	14,421,050 68	5,028,069 50	4,640,265 81	2,978,139 81	1,425 04	"	"	
b. Opérations sur les Budgets clos. . .	"	"	"	"	"	"	"	
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	502,877 19	"	612,425 50	6,350,762 79	"	"	"	
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	11,845,887 48	15,474,846 23	11,251,054 35	77,059,866 60	29,679 12	214,854 71	103,109 22	
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes	"	"	"	"	"	"	"	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"	
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . . .	108,041,407 99	69,622,790 44	138,003,585 51	153,983,210 31	3,236,489 48	379,597 57	"	
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.	135,711,295 34	90,125,706 23	184,507,108 83	241,251,979 51	3,267,593 64	594,452 28	103,109 22	

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878.

des établissements et services régis par l'État.	Caissier de l'État. Paiements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1878, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquiescées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1878.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sements concor- rant les produits réalisés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année.	Excédant des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	217,313,583 57	494,995 03	•	103,277,835 60	348,155,344 90	•	4,605,106 41	343,550,238 49
•	423,407 04	•	•	24,845 12	448,050 16	•	•	448,050 16
•	18,631,998 87	81,417 56	•	177,112,884 35	205,292,366 12	38,040 16	•	205,330,406 28
•	•	•	•	319,481 07	147,178,738 78	•	•	147,178,738 78
•	4,397,065 23	•	•	594,225 50	4,791,288 82	•	•	4,791,288 82
•	21,425,794 09	102,839,516 13	•	121,210,971 95	245,476,282 17	1,537,080 57	•	247,033,362 54
236,872 23	•	1,046,330,924 52	211,128,757 56	127,532,680 79	1,859,425,204 40	•	•	1,859,425,204 40
	262,191,848 80	1,149,755,853 24				1,595,120 53	4,605,106 41	
236,872 23	1,411,947,702 04		211,128,757 56	529,892,720 47	2,808,767,275 35	3,009,985 88		2,805,757,289 47

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1878.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de régularisation et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1878.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	14,858,042 85	"	"	130,128,277 03
— de l'enregistrement et des domaines	3,674,358 03	"	"	90,304,454 80
Comptables de l'administration des chemins de fer	3,020,164 93	"	"	181,851,067 "
— — des postes et télégraphes.	3,420,471 34	"	"	242,045,179 33
— du service provisoire des chemins de fer des Flandres.	"	"	"	1,440,322 10
— de l'administration de la marine.	102,128 53	"	"	3,252,806 00
— de l'administration des prisons.	143,784 37	"	"	370,773 15
— du Ministère de l'Intérieur	33,765 69	"	"	105,752 58
— des établissements et services régis par l'État.	440 "	"	"	245,899 83
Caissier de l'État	595,155,719 42	"	"	1,404,148,185 84
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	"	"	211,128,757 50
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	20,643,499 02	40,730,815 00	529,892,720 47
	621,008,859 16	20,643,499 02	40,730,815 00	2,892,020,176 35

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1878.

TOTAL au 31 décembre 1878	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1878.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1879.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
150,986,519 90	155,711,295 54	"	"	15,275,026 56	
95,978,772 85	90,125,706 25	"	"	5,853,066 60	
185,471,251 93	185,104,056 13	"	"	2,567,175 80	
246,565,650 67	241,251,979 51	"	"	5,113,671 16	
1,446,522 16	1,405,052 70	"	"	45,269 46	
5,554,055 15	5,267,593 64	"	"	87,541 40	
725,557 50	594,452 28	"	"	129,125 22	
159,510 27	105,109 22	"	"	56,407 05	
246,545 85	256,872 25	"	"	9,475 60	
9,089,505,905 26	1,411,947,702 04	"	"	677,556,265 22	
211,128,757 50	211,128,757 50	"	"	"	
600,276,054 58	529,892,720 47	55,578,411 91	18,014,888 08	"	
	2,808,767,275 55				
	a) 3,009,985 88				a) Cette somme de fr. 3,009,985 88 c' qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédant des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.
5,585,421,549 62	2,805,757,289 47	55,578,411 91	18,014,888 08	704,270,760 16	

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1877 a eu lieu le 31 octobre 1878.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1878, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1877.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1877 au 31 octobre 1878).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1877 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 21 décembre 1876, à fr. 252,245,760

Les dépenses du même exercice l'ont été, par diverses lois, à 248,936,782 62

SAVOIR :

Budget de la Dette publique, loi du 26 décembre 1876.	fr. 63,071,815 47
— des Dotations, loi du 23 décembre 1876.	4,454,306 »
— du Ministère de la Justice, loi du 26 décembre 1876.	15,908,889 »
— — des Affaires Étrangères, loi du 26 décembre 1876.	1,650,805 »
— — de l'Intérieur, loi du 29 mars 1877	19,895,665 15
— — des Travaux publics, loi du 10 mai 1877	81,792,534 »
— — de la Guerre, loi du 26 décembre 1876.	41,036,800 »
— de la Gendarmerie, loi du 26 décembre 1876	2,835,000 »
— du Ministère des Finances, loi du 20 décembre 1876.	15,174,970 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements, loi du 20 déc. 1876.	1,120,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 248,936,782 62

Les Budgets de l'exercice 1877 faisaient, par conséquent, ressortir un excédant présumé de recettes de. fr. 3,308,977 38

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1^{re} De crédits supplémentaires s'élevant, après déduction de fr. 2,009 25 c^s, montant des annulations ordonnées par la loi du 27 février 1878, à . fr. 15,169,572 57

2^e Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1873, 1874, 1875 et 1876, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité. . 1,804,775 44

16,974,348 01

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 252,245,760 »
Dépenses	265,911,130 63
EXCÉDANT DE DÉPENSES.	fr. 13,665,370 63

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1877, ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux ci-après :

Ressources extraordinaires.

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 »
2° Prix de vente d'immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	656,866 94
3° Prix de vente de terrains de l'école vétérinaire de l'État	500,000 »
4° Quatrième cinquième du prix de vente de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874)	2,210,502 89
5° Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874, conclue entre l'État et la Société du Sud	152,650 17
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	170,584 »
7° Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	150,000 »
8° Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice	94,576 93
9° Partie recouvrée, en 1877, du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 3 p. 0/0, autorisé par la loi du 29 avril 1873.	100 »
10° Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908 41
11° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. 0/0, créés en 1877, en vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la Convention du 31 janvier 1873	4,629,000 »
A REPORTER.	fr. 10,775,169 34

	REPORT. fr.	10,775,169 34
12° Montant des titres 4 p. %/o, créés en vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.		6,718,600 »
13° Montant des titres 4 p. %/o, créés en vertu de l'article 3 de la loi du 1/26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs . . .		11,720,500 »
14° Montant des titres 4 p. %/o créés en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes		52,550,000 »
15° Montant des titres 4 p. %/o, créés en vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa		6,727,000 »
Total des ressources extraordinaires rattachées à l'exercice 1877 . . . fr.		<u>88,491,269 34</u>

Services spéciaux.

1° Parties d'allocations pour des services spéciaux, restées disponibles au 31 décembre 1876, sur l'exercice 1876, et dont le transfert à l'exercice 1877 a été opéré en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.		50,302,117 15
2° Crédits votés pendant l'année pour des services spéciaux, à concurrence d'une somme de		32,717,665 »
3° Intérêts pour 1877 : A. sur le prix des terrains du bassin de batardeau à Anvers. (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874)		36,000 »
B. sur la valeur de la bande de terrain le long du nouveau mur de quai à Anvers. (Convention du 10 janvier 1874, art. 5, et convention supplémentaire du 12 juin 1874)		44,550 »
4° Intérêts sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée d'inscriptions hypothécaires grevant les terrains militaires		967 65
5° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %/o émis en 1877, en exécution de la loi du 27 mai 1876		4,629,000 »
6° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %/o émis en exécution de la loi du 19 décembre 1876.		6,718,600 »
7° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %/o émis en exécution de la convention-loi des 1 ^{er} -26 juin 1877		11,720,500 »
8° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %/o émis en exécution de la loi du 23 juin 1877		52,550,000 »
9° Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %/o émis en exécution de la loi du 23 juin 1877		6,727,000 »
Total des crédits spéciaux rattachés à l'exercice 1877. . . . fr.		<u>165,446,399 78</u>

Si, en regard de ces crédits, soit	fr. 165,446,399 78
on place les ressources extraordinaires	88,491,269 34
on constate un excédant de crédits sur les ressources de	fr. 76,955,130 44

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 252,245,760 »	
— extraordinaires	88,491,269 34	
		<u>340,737,029 34</u>

DÉPENSES.

Services ordinaires	fr. 265,911,150 65	
— spéciaux	165,446,399 78	
		<u>431,357,550 41</u>

Soit un excédant de dépenses de. fr. 90,620,501 07

plus apparent que réel, ainsi qu'il sera expliqué page 39.



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTE.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 340,737,029 34

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 350,697,112 39

Les recouvrements effectués n'ont été que de. . . 346,284,526 27

Il est resté à recouvrer . . . fr. 4,412,586 12

Ce reste à recouvrer, qui s'applique à diverses natures de produits pour lesquels la liqui-
dation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément, se décompose ainsi qu'il
suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
BUDGET DES VOIES ET MOYENS.					
Impôts.	Contribut' directes, douanes et accises	"	"	47,840 "	47,840 "
	Enregistrement et domaines. . . .	104,112 20	26 91	70,524 94	174,464 05
Péages.	Enregistrement et domaines. . . .	"	"	1,055 60	1,055 60
	Travaux publics	"	"	2,870,558 10	2,870,558 10
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	1,850 82	"	881,559 54	883,590 36
	Trésor public	6 70	"	15,928 60	15,955 30
Remboursements	Enregistrement et domaines. . . .	4,269 58	"	254,296 91	258,566 29
	Trésor public	"	"	54,815 55	54,815 55
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	"	1,278 "	1,278 "
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		"	"	89,675 06	89,675 06
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.		"	"	17,055 81	17,055 81
			26 91	4,502,520 11	
TOTAL. . . fr.		110,259 10	4,502,547 02		4,412,586 12

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 340,737,029 34
en regard des recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 346,284,526 27

on constate que ceux-ci ont été supérieurs aux évaluations de . . . fr. 5,547,496 95

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDANT	
RESSOURCES ORDINAIRES.		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	192,447 05	"
	Enregistrement et domaines	"	2,164,028 55
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	81,658 80	"
	Travaux publics	"	2,556,012 51
<i>Capitaux et revenus</i>	Marine	575,070 02	"
	Travaux publics (litt. <i>F^{ble}</i>)	"	5,859 44
	Enregistrement et domaines	55,807 27	"
<i>Remboursements</i>	Trésor public	585,945 94	"
	Contributions	"	62,005 59
	Enregistrement et domaines	"	72,812 27
<i>Ressources extraordinaires et spéciales</i>	Trésor public	"	1,693,329 57
	Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	"	125,049 28
	Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	278,710 51
	Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État	125,425 55	"
		1,192,030 50	6,740,447 52
Soit. fr.		5,547,496 95	

Les tableaux formant les annexes A à K permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1877 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 265,911,150 63

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1877 montent à fr. 261,374,569 79

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 260,976,966 56

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 397,405 43

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1882, époque de leur déchéance. Celles dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, des créances qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits couverts aux Ministres (fr. 263,911,130 63 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 261,374,369 79 c^s) fait ressortir un excédant de crédits de fr. 4,536,760 84

Mais ce chiffre comprend une somme de fr. 1,721,841 51 c^s du chef de dépenses liquidées au delà des crédits alloués, et pour lesquels des crédits complémentaires devront être accordés par la loi de compte; toutefois comme déjà une somme de 1,325 fr. a été portée anticipativement parmi les crédits alloués, ainsi que le constate le compte de développement des dépenses, on ne tient compte ici que du surplus, soit fr. 1,720,516 51

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 6,257,277 35

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1^{re} Crédits à annuler définitivement, SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1873 :

Ministère des Travaux publics	3,647 63	
		3,647 63

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1874 :

Ministère des Travaux publics	2,754 80	
— de la Guerre	211 56	
		2,966 36

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1875 :

Ministère des Travaux publics	9,094 08	
— de la Guerre	2,952 96	
		12,047 04

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1876 :

Dette publique.	5,000 0	
Ministère de la Justice	1,566 29	
— des Travaux publics.	7,657 05	
— de la Guerre	3,621 45	
		17,844 77

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1877 :

Dette publique.	701,044 21	
Dotations. { Chambre des Représentants	5,540 01	
{ Cour des comptes	1,468 57	
Ministère de la Justice	803,143 50	
— des Affaires Étrangères.	86,673 49	
— de l'Intérieur	383,918 53	
— des Travaux publics.	2,407,515 78	
— de la Guerre	70,065 98	
Corps de la gendarmerie	755 53	
Ministère des Finances	316,965 24	
Non-Valeurs et Remboursements	48,895 41	
		4,825,986 25

TOTAL des crédits à annuler. fr. 4,862,492 07

REPORT. . . . fr. 4,862,492 07

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1878, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, SAVOIR :

a. Crédits rattachés primitivement à l'exercice 1874 :

Ministère des Travaux publics	100 »	
— de la Guerre	309,380 58	
		509,480 58

b. Crédits de l'exercice 1875 :

Ministère des Travaux publics	21,016 50	
— de la Guerre	800 »	
		21,816 50

c. Crédits de l'exercice 1876 :

Dette publique	5,000 »	
Ministère de la Justice	742 40	
— des Travaux publics	68,899 94	
— de la Guerre	16,951 42	
		91,573 76

d. Crédits propres à l'exercice 1877 :

Dette publique	150,796 »	
Ministère de la Justice	66,270 39	
— de l'Intérieur	51,872 51	
— des Travaux publics	698,760 55	
— de la Guerre	24,215 21	
		971,914 64

Montant des crédits transférés à l'exercice 1878, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,594,785 28

ENSEMBLE. . . . fr. 6,257,277 35

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services spéciaux.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1877 pour des services spéciaux, s'élevaient à fr. 165,446,599 78

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1876. fr. 50,502,417 15
Crédits votés dans le cours de l'exercice 115,444,282 65

Fr. 165,446,599 78

A REPORTER. . . . fr. 165,446,599 78

REPORT. . . . fr. 165,446,599 78

Les dépenses liquidées pendant l'année 1877, et rattachées définitivement à cet exercice, sont de . . . 124,698,774 20

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1878, époque de la clôture de l'exercice, de. . . . 124,695,245 60

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. . . . fr. 3,528 60

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1877. . . . 124,698,774 20

on se trouve en présence d'un excédant de crédit de. . . . fr. 40,747,625 58

qui a été transféré à l'exercice 1878, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de comptabilité, à concurrence de fr. 59,831,715 90

Le surplus, soit 915,909 68

a été annulé.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1877 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	260,976,966 36	} 585,672,211 96
Services spéciaux.	124,695,245 60	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	597,403 43	} 400,932 03
Services spéciaux.	3,528 60	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 586,073,143 99

A REPORTER. . . . fr. 586,073,143 99

REPORT. fr. 386,073,143 99

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1873	fr.	5,647 65	
		— — — 1874		2,966 36	
		— — — 1875		12,047 04	
		— — — 1876		17,844 77	
		Crédits de l'exercice 1877		4,825,986 25	
				Fr.	4,862,492 07
Services spéciaux.					913,909 68

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice. fr. 5,778,401 75

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1878 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1874.	fr.	309,480 58	}	1,394,785 28
— — — 1875.		21,816 30		
— — — 1876.		91,573 76		
Crédits de l'exercice 1877		971,914 64		

b. Services spéciaux (art. 31 de la même loi). 39,831,715 90

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1878. fr. 41,226,501 18

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour . fr. 433,078,046 92

Les crédits alloués ne s'élèvent qu'à fr. 431,557,530 41 c^s, mais comme il faut encore en retrancher la somme de 1,525 fr. à raison du crédit dont il est parlé plus haut et que l'on y a fait figurer anticipativement, ils se réduisent à. 431,556,205 41

Des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1877, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,721,841 51

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des états litt. M à U.

Quant aux services spéciaux, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL**DES BUDGETS DE L'EXERCICE 1877 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.**

La situation définitive du Budget de 1877 s'établit ainsi qu'il suit :

Ressources réalisées.	fr. 346,284,526 27
Dépenses liquidées et ordonnancées	386,073,143 99

Partant, il y aurait pour 1877 un excédant de dépenses de. 39,788,617 72

Mais les exercices antérieurs, pris dans leur ensemble, ayant laissé un excédant de recettes de 45,576,527 72

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1877, se chiffre par un excédant de recettes de fr. 5,787,910 »

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1877, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS QUI
SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget
de l'exercice 1877 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses
de fr. 90,620,501 07

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre, au con-
traire, un excédant de recettes de 5,787,910 fr.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Excédant de recettes des exercices antérieurs . fr. 45,576,527 72

2 Plus value des recettes réalisées comparativement
aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. . 5,547,496 95

3° Crédits à annuler sur ceux qui
avaient été alloués par les Cham-
bres. fr. 5,778,401 75

Il y a toutefois lieu d'en déduire les
dépenses faites en sus de quelques
allocations budgétaires, et pour la
régularisation desquelles des crédits
seront réclamés par la loi de compte,
ci (1) . 1,720,516 51

De sorte que, comparés dans leur ensemble, les cré-
dits alloués laissent un excédant de 4,057,885 24

4° Portions de crédits grevées de droits en faveur
des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1878,
en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 1,394,785 28

5° Crédits pour des services spéciaux transférés à ce
même exercice, suivant l'article 31 de cette loi. . . 39,831,715 90

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1877 s'étant
ainsi modifiée à concurrence d'une somme de 96,408,411 07

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédant de recettes de fr. 5,787,910 .

(1) Dans la Loi de compte de l'exercice 1877, on devra comprendre dans la demande de crédits complé-
mentaires une somme de 1,325 francs qui figure ici anticipativement parmi les crédits alloués, ainsi qu'il est
expliqué page 34.

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1876 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1877, est inséré un tableau, sub. litt. V, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1876 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient et qui sont extraits des comptes définitifs de ces quarante-sept exercices (ceux de 1830 à 1875 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 6,264,615,084 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . 145,104,585 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 193,298,224 52

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . . . 780,917,173 20

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 7,383,934,867 86

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 6,323,670,480 91

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . 356,230,065 10

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 25,560,420 22

3° Des crédits pour des services spéciaux rattachés aux exercices dont il s'agit, ci. 1,023,245,220 12

ENSEMBLE. . . fr. 7,728,706,184 35

A REPORTER. . . fr. 7,728,706,184 35 7,383,934,867 86

REPORT. . . fr. 7,728,706,184 35 7,585,934,867 86

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1877 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,804,775 44

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 7,726,901,408 91

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. 342,966,544 03

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 7,606,228,518 72 c^s et ont dépassé les évaluations de fr. 222,293,650 86

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ayant été de 7,560,651,991 francs sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 166,249,417 91

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 388,543,068 77

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédant de recettes de fr. 45,576,527 72

Cet excédant de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1877, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.



L'EXERCICE 1877.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1877.	En 1878.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
93,455,592 97	90,005,552 45	3,402,000 52	93,405,552 07	47,840 "	192,447 05	"	93,405,552 97
53,284,092 60	53,056,869 94	52,758 01	53,109,628 55	174,464 05	"	2,164,628 55	53,109,628 55
1,719,594 80	1,692,810 20	25,781 "	1,718,541 20	1,053 00	81,058 80	"	1,718,541 20
98,187,930 41	91,527,857 61	3,789,554 70	95,317,412 51	2,870,558 10	"	2,330,012 51	95,317,412 51
826,329 98	826,329 98	"	826,329 98	"	375,070 02	"	826,329 98
65,859 44	65,859 44	"	65,859 44	"	"	5,859 44	65,859 44
3,849,585 09	2,895,401 98	70,700 75	2,966,192 73	885,590 36	53,807 27	"	2,966,192 73
0,494,991 56	4,017,115 50	1,565,942 56	6,481,050 06	15,955 50	585,043 94	"	6,481,050 06
592,065 59	375,055 77	17,020 62	592,065 59	"	"	62,065 50	592,065 59
916,578 56	402,824 16	254,988 11	657,812 27	258,566 29	"	72,812 27	657,812 27
2,629,505 12	1,101,292 75	1,473,396 84	2,574,689 57	54,815 55	"	1,095,320 57	2,574,689 57
261,819,521 72	240,864,817 76	10,050,102 71	257,514,920 47	4,304,601 25	1,067,527 06	6,356,087 55	257,514,920 47

226,527 28	217,828 78	7,220 50	225,049 28	1,278 "	"	125,049 28	225,049 28
191,610 48	141,220 44	53,550 23	174,576 67	17,053 81	125,423 53	"	174,576 67
1,025,250 51	863,428 23	72,149 22	935,577 45	89,673 06	"	278,710 51	935,577 45
2,210,502 89	"	2,210,502 89	2,210,502 89	"	"	"	2,210,502 89
132,650 17	81,517 65	51,112 54	132,650 17	"	"	"	132,650 17
170,584 "	170,584 "	"	170,584 "	"	"	"	170,584 "
130,000 "	130,000 "	"	130,000 "	"	"	"	130,000 "
94,576 93	94,576 93	"	94,576 93	"	"	"	94,576 93
4,181,482 26	1,699,156 01	2,374,541 38	4,073,497 39	107,084 87	125,423 53	403,759 70	4,073,497 39

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	3,705,160 95
Partie recouvrée en 1877 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 29 avril 1875.	100 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	2,550,008 41
	6,146,169 34
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	252,245,760 »
RECETTE A L'EXERCICE 1877 :	258,501,020 54
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, créés en 1877 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur les prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	4,620,000 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach, et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	6,718,600 »
3° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs, ci	11,720,500 »
4° En vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes	52,550,000 »
5° En vertu de l'article 2 de la loi du 23 juin 1877, pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa.	6,727,000 »
De l'excédant de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1876 conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. F)	45,570,527 72
TOTAUX. fr.	386,515,557 06

CICE 1877 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1877.	En 1878.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des RECOUVREMENTS.	
4,181,482 20	1,009,150 01	2,374,341 38	4,073,497 39	107,984 87	125,425 33	403,759 70	4,073,497 39
100 "	100 "	"	100 "	"	"	"	100 "
2,350,908 41	2,350,908 41	"	2,350,908 41	"	"	"	2,350,908 41
0,532,490 07	4,050,104 42	2,374,341 38	0,424,505 80	107,984 87	125,425 33	403,759 70	0,424,505 80
261,819,521 72	246,864,817 70	10,050,102 71	257,514,920 47	4,304,001 25	1,007,527 06	0,330,087 33	257,514,920 47
268,332,012 30	250,014,932 18	13,024,444 09	263,930,426 27	4,412,380 12	1,102,950 39	0,740,447 32	263,930,426 27
					5,547,406 93		
							4,629,000 "
							0,718,600 "
							11,720,300 "
							52,550,000 "
							0,727,000 "
							45,570,527 72
							391,861,053 99

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.					
Exercice 1873.					
Ministère des Travaux publics	3,047 65	"	"	"	"
Exercice 1874.					
Ministère des Travaux publics.	3,048 40	3,003 60	208 28	2,795 32	5,093 60
— de la Guerre	718,689 02	400,096 88	"	400,096 88	400,096 88
	724,637 42	412,100 48	208 28	411,892 20	412,100 48
Exercice 1875.					
Ministère des Travaux publics.	106,364 22	76,253 84	5,525 "	70,728 84	76,253 84
— de la Guerre	22,512 12	18,559 16	14,057 26	4,501 90	18,559 16
— des Finances	1,672 "	1,672 "	"	1,672 "	1,672 "
	130,348 34	96,485 "	19,582 26	76,902 74	96,485 "
Exercice 1876.					
Dette publique	101,301 50	91,301 50	"	"	"
Ministère de la Justice	11,726 51	9,417 82	6,053 85	5,563 97	9,417 82
— des Travaux publics	747,528 61	670,971 64	125,584 59	544,955 05	670,339 64
— de la Guerre	85,585 41	65,032 54	6,197 86	58,834 68	65,052 54
	946,142 03	830,723 50	137,636 50	607,155 70	744,790 "

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS d'exercice de l'exercice 1877.
"	"	3,647 65	"	"	3,647 05	"	"	"
"	"	2,854 80	"	"	2,754 80	100 "	"	3,005 60
"	"	309,592 14	"	"	211 56	309,380 58	"	409,096 88
"	"	312,446 94	"	"	2,966 56	309,480 58	"	412,190 48
"	"	30,110 58	"	"	9,094 08	21,016 50	"	76,255 84
"	"	5,752 96	"	"	2,952 96	800 "	"	18,559 16
"	"	"	"	"	"	"	"	1,672 "
"	"	55,865 54	"	"	12,047 04	21,816 50	"	96,485 "
91,501 50	"	10,000 "	"	"	5,000 "	5,000 "	"	91,501 50
"	"	2,508 69	"	"	1,566 20	742 40	"	9,417 82
632 "	"	76,556 97	"	"	7,657 05	68,899 94	"	670,971 04
"	"	20,552 87	"	"	3,621 45	16,931 42	"	65,052 54
91,935 50	"	100,418 53	"	"	17,844 77	91,575 76	"	856,723 50

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des ordres de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1877.	En 1878.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Litt. M.	Dette publique.	74,240,715 40	73,944,107 38	40,077,800 14	23,941,870 51	73,919,766 65
	Liste civile.	3,500,000 "	3,500,000 "	3,500,000 "	"	3,500,000 "
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre. . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"	200,000 "
— N.	Dotations. Sénat	80,000 "	80,000 "	80,000 "	"	80,000 "
	Chambre des Représentants .	666,851 "	661,290 99	548,707 63	110,636 27	659,345 90
	Cour des comptes	207,475 "	206,006 43	196,784 32	9,222 11	206,006 43
— O.	Ministère de la Justice	16,165,396 "	15,658,928 54	10,825,041 72	4,777,555 40	15,602,597 12
— P.	— des Affaires Étrangères. . . .	1,729,606 "	1,643,022 51	1,551,026 51	282,750 71	1,634,686 02
— Q.	— de l'Intérieur	20,585,852 04	20,150,061 "	17,185,608 46	2,809,957 54	10,995,566 "
— R.	— des Travaux publics.	82,622,252 15 ⁽¹⁾	79,858,805 40	50,675,275 44	29,157,777 83	79,813,053 27
— S.	— de la Guerre	44,850,200 "	44,753,918 81	20,517,522 98	15,214,737 02	44,752,260 "
— T.	Corps de la Gendarmerie	3,127,000 "	3,126,244 47	2,825,222 76	501,021 71	3,126,244 47
— U.	Ministère des Finances	15,221,959 60	15,075,060 14	4,842,070 32	10,203,601 16	15,047,671 48
— V.	Non-Valeurs et Remboursements	1,120,000 "	1,411,465 14	194,280 10	1,212,025 44	1,406,505 54
		264,106,555 19	260,028,970 81	171,720,356 18	88,003,164 70	259,723,500 88

(1) Les crédits au Budget des Travaux publics ont été augmentés d'une somme de 1,325 francs. A voir pour les motifs les tableaux de développement.

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Loi du 8 sept. 1869 et arrêtés royaux des 28 dec. 1861 et 5 novembre 1867.	Ministère des Travaux publics.					
	Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France. § 8.	48,446 50	48,446 50	48,446 50	"	48,446 50
	Ministère de l'Intérieur.					
	Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) § 10	364,887 45	150,000 "	150,000 "	"	130,000 "
	A REPORTER. . . fr.	413,333 95	178,446 50	178,446 50	"	178,446 50

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 51 de la loi sur la compa- bilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
24,540 75	"	851,840 21	520,254 19	520,254 19	701,044 21	150,790 "	"	73,944,107 38
"	"	"	"	"	"	"	"	3,300,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	80,000 "
1,947 00	"	5,540 01	"	"	5,540 01	"	"	601,290 99
"	"	1,408 57	"	"	1,408 57	"	"	206,006 43
56,351 42	"	800,413 80	342,946 45	342,946 45	803,143 50	66,270 59	"	15,038,928 54
8,336 40	"	86,673 49	"	"	86,673 49	"	"	1,043,022 51
154,495 "	"	435,791 04	"	"	383,918 55	51,872 51	"	20,150,061 "
45,812 13	"	5,106,276 51	344,254 56	344,254 56	2,407,515 78	698,760 55	"	79,858,865 40
5,658 81	"	94,281 10	"	"	70,065 08	24,215 21	"	44,755,918 81
"	"	755 55	"	"	755 55	"	"	3,126,244 47
25,588 66	"	516,965 24	168,065 78	168,065 78	516,965 24	"	"	15,075,060 14
5,159 60	"	48,895 41	540,560 55	540,560 55	48,895 41	"	"	1,411,465 14
505,469 95	"	5,797,900 89	1,721,841 51	1,721,841 51	4,825,986 25	971,914 64	"	260,028,070 81

"	"	"	"	"	"	"	"	48,446 50
"	"	234,887 45	"	"	"	"	234,887 45	150,000 "
"	"	234,887 45	"	"	"	"	234,887 45	178,446 50

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. . . . fr.	415,353 95	178,446 50	178,446 50	"	178,446 50
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur (suite).					
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) § 2.	7,000 "	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862.) .	200,000 "	"	"	"	"
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)	120,547 57	"	"	"	"
Loi du 8 juillet 1865. { § 8 Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean . . .	20,447 85	"	"	"	"
{ § 13. Amélioration du port de Nieupoort.	96,070 23	94,576 93	94,576 93	"	94,576 93
Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^m e écluse et la Sambre canalisée. (Loi du 12 juillet 1865.)	560 80	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold 1 ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	6,979 53	500 "	500 "	"	500 "
Ministère des Travaux publics.					
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne (Loi du 4 juin 1866.)	333,333 33	"	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique, et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	16,765 15	360 "	360 "	"	360 "
A REPORTER. . . . fr.	1,214,845 00	275,885 45	275,885 45	"	275,885 45

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier</i>		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
"	"	234,887 45	"	"	"	"	234,887 45	178,446 50
"	"	7,000 "	"	"	"	"	7,000 "	"
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	120,547 37	"	"	"	"	120,547 37	"
"	"	20,447 85	"	"	"	"	20,447 85	"
"	"	1,405 50	"	"	"	"	1,405 50	94,576 95
"	"	566 80	"	"	566 80	"	"	"
"	"	6,479 33	"	"	"	"	6,479 33	500 "
"	"	333,333 33	"	"	"	"	333,333 33	"
"	"	10,405 15	"	"	"	"	16,405 15	560 "
"	"	940,960 56	"	"	366 80	"	940,593 76	273,883 45

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. . . . fr.	1,214,845 90	275,883 43	275,883 43	*	275,883 43
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1868. { § 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer	10,501 25	*	*	*	*
{ § 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives. . . .	35,000 *	*	*	*	*
Part de l'Etat dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869).	35,140 16	*	*	*	*
Ministère de l'intérieur.					
L. du 29 juin 1869. { Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866	56,268 91	*	*	*	*
{ Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets représentant Adam et Ève, peints par Hubert Van Eyck.	5,000 *	5,000 *	5,000 *	*	5,000 *
Ministère de la Guerre.					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870).	2,470,209 65	2,164,074 95	2,160,632 77	3,442 16	2,164,074 95
Ministère de la Justice.					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870).	89 96	89 96	89 96	*	89 96
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 3 juin 1870. { § 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime.	56,592 10	5,744 25	5,744 25	*	5,744 25
{ § 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	340,460 94	*	*	*	*
A REPORTER. . . . fr.	4,255,106 96	2,448,792 57	2,445,350 41	3,442 16	2,448,792 57

CICE 1877 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (ars. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.	
"	"	940,960 58	"	"	366 80	"	940,593 70	275,885 43	
"	"	10,501 25	"	"	"	"	10,501 25	"	
"	"	55,000 "	"	"	"	"	55,000 "	"	
"	"	55,140 16	"	"	"	"	55,140 16	"	
"	"	56,268 91	"	"	56,268 91	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	5,000 "	
"	"	306,154 72	"	"	"	"	306,154 72	2,164,074 93	
"	"	"	"	"	"	"	"	80 96	
"	"	50,847 85	"	"	"	"	50,847 85	5,744 25	
"	"	349,460 94	"	"	349,460 94	"	"	"	
"	"	1,804,514 59	"	"	406,096 65	"	1,508,217 74	2,448,792 57	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. . . . fr.	4,233,100 96	2,448,792 57	2,446,550 41	5,442 16	2,448,792 57
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 3 juin 1870 (suite). § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	212,928 07	9,018 "	9,018 "	"	9,018 "
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	20,048 96	"	"	"	"
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	1,817 70	"	"	"	"
§ 22. Travaux de défense de la côte	165,930 44	1,776 92	1,776 92	"	1,776 92
§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	15,219 48	"	"	"	"
Ministère de la Guerre.					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	682,897 83	92,048 15	92,048 15	"	92,048 15
Ministère des Travaux publics.					
Extension du matériel de traction et de transport; établissement de voies, etc., pour les marchandises; extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 24 février 1871.)	5,467 89	5,467 89	5,467 89	"	5,467 89
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. (Loi du 27 juillet 1871)	74,907 82	74,907 82	74,907 82	"	74,907 82
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	26,279 77	88 95	"	88 95	88 95
Loi du 27 juillet 1871. § 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	970,519 50	"	"	"	"
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain	57,565 05	45,133 36	40,466 69	4,666 67	45,133 36
Ministère de l'Intérieur.					
§ 54. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi	1,945 71	"	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	6,488,431 18	2,677,253 64	2,660,055 86	8,197 78	2,677,253 64

CICE 1877 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
.	.	1,804,314 39	.	.	400,000 03	.	1,398,217 74	2,448,792 57
.	.	203,010 07	.	.	.	.	203,010 07	9,018 .
.	.	20,048 96	.	.	.	.	20,048 96	.
.	.	1,817 70	.	.	1,817 70	.	.	.
.	.	164,155 52	.	.	.	.	164,155 52	1,776 02
.	.	15,210 48	.	.	.	.	15,219 48	.
.	.	590,849 70	.	.	.	.	590,849 70	92,048 13
.	.	.	.	.	.	.	.	5,467 89
.	.	.	.	.	.	.	.	74,007 82
.	.	26,190 82	.	.	.	.	26,190 82	88 93
.	.	970,519 50	.	.	.	.	970,519 50	.
.	.	12,229 60	.	.	.	.	12,229 69	45,133 36
.	.	1,943 71	.	.	.	.	1,943 71	.
.	.	3,811,197 54	.	.	407,914 35	.	3,403,283 19	2,677,233 64

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. fr.	6,488,431 18	2,677,253 64	2,669,055 86	8,197 78	2,677,253 64
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Affaires Étrangères.					
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots-poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)	500,000 »	»	»	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Tables générales des registres des paroisses avant 1792. (Loi du 29 juillet 1871.)	22 28	»	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 mars 1872. { 1° Extension du matériel de traction et de transport	1,017 88	1,017 88	1,017 88	»	1,017 88
{ 5° Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	12,302 02	»	»	»	»
{ 4° Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway.	29,490 05	29,490 05	29,490 05	»	29,490 05
Ministère de la Guerre.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)	88,076 29	41,005 71	41,005 71	»	41,005 71
Ministères des Travaux publics et des Affaires Étrangères.					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'établissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende. (Loi du 26 mai 1872.)	2 53	»	»	»	»
Ministère de la Guerre.					
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1873.)	45,574 90	405 35	405 35	»	405 35
Ministère des Finances.					
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs. (Loi du 20 avril 1873.)	61,569 43	15,000 »	15,000 »	»	15,000 »
A REPORTER fr.	7,226,576 56	2,764,152 65	2,755,954 85	8,197 78	2,764,152 65

CICE 1877 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.					
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer d'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 26 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.	
"	"	5,811,197 54	"	"	407,914 55	"	5,405,283 19	2,077,234 36	
"	"	500,000 "	"	"	500,000 "	"	"	"	
"	"	22 28	"	"	22 28	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	1,017 88	
"	"	12,392 02	"	"	"	"	12,392 02	"	
"	"	"	"	"	"	"	"	29,490 05	
"	"	47,070 58	"	"	"	"	47,070 58	41,005 71	
"	"	2 55	"	"	2 55	"	"	"	
"	"	45,169 55	"	"	"	"	45,169 55	405 55	
"	"	40,569 45	"	"	"	"	40,569 45	15,000 "	
"	"	4,462,425 73	"	"	907,958 06	"	5,551,484 77	2,764,152 63	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. fr.	7,226,576 56	2,764,152 65	2,755,054 85	8,107 78	2,764,152 65
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	6,211,331 44	5,484,518 40	5,418,331 40	66,187 .	5,484,518 40
Ministère des Travaux publics.					
Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1875.)	1,816 07	1,816 07	1,816 07	"	1,816 07
Ministère de l'Intérieur.					
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons.	29 52	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie.	35 65	55 85	55 85	"	55 85
§ 7. Restauration du Palais de Liège.	8,505 45	8,500 05	8,500 05	"	8,500 05
§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand	38,603 83	34,051 20	34,051 20	"	34,051 20
§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas.	182,406 76	"	"	"	"
§ 12. Canal de Turnhout à Anvers par Saint Job in 't Goor	136,588 28	70,675 73	70,675 73	"	70,675 73
§ 13. Amélioration de la Lys	204,597 44	109,824 55	109,653 45	191 10	109,824 55
§ 16. Amélioration de la Dyle	39,904 12	"	"	"	"
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	10 54	10 54	10 54	"	10 54
§ 18. Amélioration de la grande Nèthe	3,224 19	3,224 19	3,224 19	"	3,224 19
§ 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen	786,979 34	786,979 34	786,979 34	"	786,979 34
A REPORTER. fr.	14,840,606 05	9,263,786 55	9,189,210 67	74,575 88	9,263,786 55

Loi du 16 août 1875.

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 dec 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comptabi- lité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
"	"	1,462,423 73	"	"	907,938 06	"	3,554,484 77	2,764,152 03
"	"	726,813 04	"	"	"	"	726,813 04	5,484,518 40
"	"	"	"	"	"	"	"	1,816 07
"	"	29 52	"	"	29 52	"	"	"
"	"	1 78	"	"	1 78	"	"	33 85
"	"	3 38	"	"	3 38	"	"	8,500 05
"	"	4,552 63	"	"	"	"	4,552 63	34,051 20
"	"	182,406 76	"	"	"	"	182,406 76	"
"	"	65,912 55	"	"	"	"	65,912 55	70,675 73
"	"	94,772 89	"	"	"	"	94,772 89	109,824 55
"	"	39,904 12	"	"	"	"	39,904 12	"
"	"	"	"	"	"	"	"	10 54
"	"	"	"	"	"	"	"	3,224 19
"	"	"	"	"	"	"	"	786,979 54
"	"	5,576,820 40	"	"	907,973 64	"	4,668,846 76	9,263,786 55

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. . . . fr.	14,840,606 95	9,263,786 55	9,180,210 07	74,575 88	9,263,786 55
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 10 août 1875 (suite). § 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	452,015 40	100,095 70	100,095 70	"	100,095 70
§ 23. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle	10,187 76	"	"	"	"
C. Approfondissement et recusement du Burg-graven-Stroom.	40,925 "	39,192 "	39,192 "	"	39,192 "
§ 24. Subside pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai . .	199,714 25	"	"	"	"
§ 25. Subsidés pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes	100,000 "	75,000 "	75,000 "	"	75,000 "
§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège.	272,513 37	198,029 47	196,005 19	1,126 28	198,029 47
§ 29. Extension des lignes et appareils télégraphiques	2,561 61	2,561 61	2,561 61	"	2,561 61
§ 35. Amélioration et extension des voies et du matériel. — Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1875, relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg.)	55,744 99	55,744 99	55,744 99	"	55,744 99
Ministère de l'Intérieur.					
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 ^{er} , A.)	7,000 "	1,060 "	1,060 "	"	1,060 "
Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat « de Kulders » à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) . .	2,956 74	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	1,985,885 52	"	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	17,075,001 39	9,753,470 52	9,657,768 16	75,702 16	9,753,470 52

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
"	"	5,576,820 40	"	"	907,973 64	"	4,668,846 76	9,263,786 55
"	"	351,919 70	"	"	"	"	351,919 70	100,095 70
"	"	10,187 76	"	"	"	"	10,187 76	"
"	"	10,735 "	"	"	"	"	10,735 "	59,192 "
"	"	100,714 25	"	"	"	"	100,714 25	"
"	"	25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	75,000 "
"	"	74,485 90	"	"	"	"	74,485 90	198,029 47
"	"	"	"	"	"	"	"	2,561 61
"	"	"	"	"	"	"	"	55,744 90
"	"	5,940 "	"	"	"	"	5,940 "	1,060 "
"	"	2,936 74	"	"	"	"	2,936 74	"
"	"	1,983,885 32	"	"	"	"	1,083,885 32	"
"	"	8,241,021 07	"	"	907,973 64	"	7,333,047 43	9,753,470 52

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. fr.	17,975,091 50	9,755,470 52	9,657,708 16	75,702 16	9,735,470 52
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère des Finances.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { ART. 2. A. Appropriation des terrains à bâtir de l'école vétérinaire, à Cureghem . .	46,988 88	17,971 85	17,971 85	•	17,971 85
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { B. Mise en valeur des terrains de places fortes	111,415 90	111,415 90	111,415 90	•	111,415 90
Ministère de la Guerre.					
Construction de magasins ou bangars affectés au service de l'artillerie et du génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.) . .	1,763 85	1,763 85	1,763 85	•	1,763 85
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	500 •	•	•	•	•
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { § 2. Chemin de fer du Luxembourg	44,785 40	58,593 78	58,593 78	•	58,593 78
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres à 2 1/2 p. o/o à émettre en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique. (Loi du 19 décembre 1874.)	14,806 08	12,500 •	12,500 •	•	12,500 •
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	14,914 57	5,686 18	2,895 68	790 50	5,686 18
Ministère de la Guerre.					
Crédit destiné à couvrir les pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 ^e régiment de ligne, par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.)	2,478 55	•	•	•	•
Ministère des Travaux publics.					
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874. — Hôtel central des postes. (Loi du 19 février 1875.)	10,000 •	•	•	•	•
A REPORTER. fr.	18,222,540 60	9,918,999 88	9,842,507 22	76,492 66	9,918,999 88

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 dec. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comptabi- lité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
"	"	8,241,621 07	"	"	907,975 64	"	7,333,647 43	9,735,470 32
"	"	29,017 05	"	"	"	"	29,017 05	17,971 83
"	"	"	"	"	"	"	"	111,415 90
"	"	"	"	"	"	"	"	1,763 85
"	"	300 "	"	"	"	"	300 "	"
"	"	6,389 62	"	"	"	"	6,389 62	38,393 78
"	"	2,506 08	"	"	2,506 08	"	"	12,500 "
"	"	11,228 39	"	"	"	"	11,228 39	3,686 18
"	"	2,478 53	"	"	2,478 53	"	"	"
"	"	10,000 "	"	"	"	"	10,000 "	"
"	"	8,303,540 72	"	"	912,938 25	"	7,390,602 47	9,918,999 38

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT fr.	18,222,540 60	9,918,999 88	9,842,507 22	76,492 66	9,918,999 88
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite.)</i>					
Ministère de la Justice.					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et les communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875)	6,588 55	2,449 50	2,449 50	"	2,449 50
Ministère de la Guerre.					
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	1,083,401 54	1,083,401 54	1,083,401 54	"	1,083,401 54
Ministère des Finances.					
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875.)	799,900 "	241,803 95	241,599 14	204 81	241,803 95
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 5 juill. 1875. { Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792.	6 86	"	"	"	"
{ Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876.	140,000 "	140,000 "	140,000 "	"	140,000 "
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 juillet 1875. { § 1. Raccordement de routes aux chemins de fer	744 86	744 86	744 86	"	744 86
{ § 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	432 90	377 40	377 40	"	377 40
{ § 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration; acquisition d'objets mobiliers	100,000 "	8,110 07	7,940 47	169 60	8,110 07
{ § 8. Construction d'une école normale à Bruges.	200,000 "	"	"	"	"
{ § 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes.	508,989 59	508,989 59	508,449 59	500 "	508,749 59
A REPORTER. . . . fr.	21,062,604 50	11,904,876 39	11,827,409 52	77,167 07	11,904,636 39

CICE 1877 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
•	•	8,505,540 72	•	•	912,958 25	•	7,590,582 47	9,918,999 88
•	•	4,158 85	•	•	•	•	4,158 85	2,449 50
•	•	•	•	•	•	•	•	1,085,401 54
•	•	558,096 05	•	•	•	•	558,096 05	241,805 95
•	•	6 86	•	•	6 86	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	140,000 •
•	•	•	•	•	•	•	•	741 86
•	•	55 50	•	•	55 50	•	•	377 40
•	•	91,889 95	•	•	•	•	91,889 95	8,110 07
•	•	200,000 •	•	•	•	•	200,000 •	•
240 •	•	•	•	•	•	•	•	508,989 59
240 •	•	9,157,727 91	•	•	913,020 61	•	8,244,707 50	11,904,876 59

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. . . . fr.	21,002,604 30	11,904,876 59	11,827,460 52	77,167 07	11,904,656 59
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section	712 57	11 45	11 45	"	11 45
§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée	2,620 08	"	"	"	"
§ 12. Sambre canalisée	9,858 50	1,971 07	1,971 07	"	1,971 07
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux de la navigation et du halage; égoût collecteur à Tournai	148,585 79	117,964 16	117,742 88	"	117,742 88
§ 14. Lys; travaux d'amélioration	226 "	226 "	226 "	"	226 "
§ 15. Mandel; travaux de canalisation.	3,928 51	3,800 "	3,800 "	"	3,800 "
§ 16. Dendre; travaux d'amélioration	82,580 27	82,580 27	82,566 72	"	82,566 72
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration	4,014 52	4,014 52	4,014 52	"	4,014 52
§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn.	1,081 84	796 78	796 78	"	796 78
§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	518,047 03	195,506 61	195,506 61	"	195,506 61
§ 20. Port de refuge de Blankenberghe	1,795 73	"	"	"	"
§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand	28,974 65	10,947 04	10,947 04	"	10,947 04
§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton.	4,946 21	4,747 16	5,901 19	845 97	4,747 16
§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation	1,557 50	1,557 50	1,524 06	55 44	1,557 50
§ 24. Objets d'approvisionnements	2,589,565 20	2,589,188 65	2,589,188 65	"	2,589,188 65
§ 25. Acquisitions et appropriations d'immeubles pour le service des postes	1,504 15	1,504 15	1,504 15	"	1,504 15
§ 27. Extension des lignes et appareils télégraphiques.	18,910 98	18,910 98	18,910 98	"	18,910 98
§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur	69,260 "	44,282 05	44,282 05	"	44,282 05
A REPORTER. fr.	24,150,147 10	14,780,485 42	14,701,964 11	78,046 48	14,780,010 59

Loi du 9 juillet 1875 (suite).

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 36 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS SOUVENTUÉS de l'exercice 1877.
240 .	"	9,137,727 91	"	"	913,020 61	"	8,244,707 30	11,904,876 30
"	"	700 04	"	"	"	"	700 04	11 45
"	"	2,620 08	"	"	"	"	2,620 08	"
"	"	7,867 25	"	"	"	"	7,867 25	1,971 07
221 28	"	30,419 65	"	"	"	"	30,419 65	117,964 16
"	"	"	"	"	"	"	"	226 .
"	"	128 51	"	"	"	"	128 51	5,800 "
15 55	"	"	"	"	"	"	"	82,580 27
"	"	"	"	"	"	"	"	4,014 52
"	"	285 06	"	"	"	"	285 06	796 78
"	"	124,740 42	"	"	"	"	124,740 42	195,506 61
"	"	1,795 75	"	"	"	"	1,795 75	"
"	"	18,027 59	"	"	"	"	18,027 59	10,947 04
"	"	199 05	"	"	"	"	199 05	4,747 16
"	"	"	"	"	"	"	"	1,557 50
"	"	174 57	"	"	"	"	174 57	2,589,188 63
"	"	"	"	"	"	"	"	1,504 13
"	"	"	"	"	"	"	"	18,919 98
"	"	24,977 05	"	"	"	"	24,977 05	44,282 95
474 85	"	9,569,661 77	"	"	915,020 61	"	8,456,641 16	14,780,485 42

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. fr.	24,150,147 19	14,730,485 42	14,701,964 11	78,046 48	14,780,010 59
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi sur la comptabilité de l'Etat (suite).</i>					
Ministère de l'Intérieur.					
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)	2,000 "	1,000 "	1,000 "	"	1,000 "
Ministère de la Guerre.					
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	25,092 90	18,881 50	18,881 50	"	18,881 50
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 24 mai 1876. ART. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876	124,188 80	120,424 66	120,400 46	7 14	120,407 60
2 ^o Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876	50,000 "	1,350 "	1,350 "	"	1,350 "
3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture.	100,000 "	"	"	"	"
4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités	19,455 25	3,470 "	3,470 "	"	3,470 "
Ministère de la Justice.					
Loi du 27 mai 1876. § 1. Continuation des travaux du Palais de Justice de Bruxelles.	412,559 58	412,559 58	412,559 58	"	412,559 58
Ministère de l'Intérieur.					
§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	384,790 55	177,669 17	162,259 57	15,429 60	177,669 17
Ministère des Travaux publics.					
§ 3. Travaux de raccordement de routes tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	552,090 10	552,090 10	552,088 50	1 60	552,090 10
A REPORTER. fr.	25,600,504 04	15,847,950 03	15,755,055 52	55,484 82	15,847,458 14

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS À transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
474 85	"	9,369,661 77	"	"	913,020 61	"	8,456,641 16	14,780,485 42
"	"	1,000 "	"	"	"	"	1,000 "	1,000 "
"	"	6,211 60	"	"	"	"	6,211 60	18,881 30
17 06	"	3,764 14	"	"	"	"	3,764 14	120,424 66
"	"	48,650 "	"	"	"	"	48,650 "	1,350 "
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	15,903 25	"	"	"	"	15,903 25	3,470 "
"	"	"	"	"	"	"	"	412,559 38
"	"	207,121 10	"	"	"	"	207,121 16	177,669 17
"	"	"	"	"	"	"	"	332,000 10
491 89	"	9,752,374 01	"	"	913,020 61	"	8,839,353 40	15,847,930 05

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT . . . fr.	25,600,504 04	15,847,050 05	15,753,953 32	95,484 82	15,847,458 14
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite).</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés . . .	759,444 93	575,663 99	556,475 "	17,184 19	573,659 19
§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc de Laeken. (Dernier crédit.)	1,000,000 "	380 "	380 "	"	380 "
§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics.	395,418 16	395,416 41	395,416 41	"	395,416 41
§ 7. Construction du nouvel Hôtel des Monnaies	353,288 54	277,020 07	277,456 72	183 35	277,620 07
§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques.	453,949 74	452,880 29	452,886 29	"	452,886 29
§ 9. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	105,137 34	105,137 34	105,137 34	"	105,137 34
§ 10. Achèvement des bâtiments et de l'ameublement du Conservatoire de musique	41,081 66	41,040 67	41,040 67	"	41,040 67
§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du Palais des princes-évêques de Liège	200,000 "	"	"	"	"
§ 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition triennale des beaux-arts de 1875, à Bruxelles	2,887 52	"	"	"	"
§ 13. Canalisation de la Meuse	600,000 "	599,975 72	599,975 72	"	599,975 72
§ 14. Escaut. — Travaux d'amélioration	299,087 50	"	"	"	"
§ 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen	1,000,000 "	420,750 48	412,662 51	8,067 97	420,750 48
§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre	99,894 25	82,546 17	82,546 17	"	82,546 17
§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	200,000 "	105,728 45	105,548 45	380 "	105,728 45
§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.	400,000 "	28,921 95	28,500 "	421 95	28,921 95
§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gilleppe.	134,879 70	134,870 70	134,879 70	"	134,879 70
§ 20. Travaux d'amélioration de la grande Nèthe.	24,000 "	5,753 37	5,753 37	"	5,753 37
A REPORTER fr.	31,668,973 18	19,008,610 62	18,948,591 63	110,722 28	19,068,113 95

Loi du 27 mai 1876 (suite).

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 51 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
491 80	"	0,752,574 01	"	"	913,020 61	"	8,850,555 40	15,847,050 03
4 80	"	185,780 04	"	"	"	"	185,780 04	573,663 00
"	"	900,620 "	"	"	"	"	900,620 "	580 "
"	"	1 75	"	"	1 75	"	"	593,416 41
"	"	75,668 47	"	"	"	"	75,668 47	277,020 07
"	"	1,063 45	"	"	"	"	1,063 45	452,886 20
"	"	"	"	"	"	"	"	105,137 54
"	"	40 00	"	"	"	"	40 00	41,040 67
"	"	200,000 "	"	"	"	"	200,000 "	"
"	"	2,887 52	"	"	2,887 52	"	"	"
"	"	24 28	"	"	"	"	24 28	590,975 72
"	"	209,987 50	"	"	"	"	209,987 50	"
"	"	570,260 52	"	"	"	"	570,260 52	420,750 48
"	"	17,348 08	"	"	"	"	17,348 08	82,546 17
"	"	96,271 57	"	"	"	"	96,271 57	103,728 43
"	"	371,078 05	"	"	"	"	371,078 05	28,021 05
"	"	"	"	"	"	"	"	134,879 70
"	"	18,246 63	"	"	"	"	18,246 63	5,753 37
406 60	"	12,500,662 56	"	"	913,900 68	"	11,683,752 88	19,068,610 62

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constitués et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT fr.	31,668,273 18	10,068,610 62	18,948,591 65	119,722 28	19,068,113 93
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).					
<i>Dépenses sur des crédits ou parties de crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité de l'État (suite.)</i>					
Ministère des Travaux publics (suite).					
Loi du 27 mai 1876 (suite). § 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	1,840,932 44	1,851,649 12	1,795,685 19	37,040 38	1,851,625 77
§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie. .	7,784,964 75	4,949,865 66	4,875,925 55	75,888 96	4,949,814 51
§ 25. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers.	5,656,590 65	5,655,558 05	5,655,558 05	•	5,655,558 05
§ 24. Lignes du Luxembourg. — Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872, et de l'exploitation par l'État en 1875	2,510,280 01	2,510,280 01	2,510,280 01	•	2,510,280 01
§ 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxembourg . .	845,410 99	845,410 99	845,410 99	•	845,410 99
§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques	124,250 15	81,740 12	81,740 12	•	81,740 12
Ministère de la Guerre.					
§ 27. Amélioration des casernes appartenant à l'État et de leur mobilier et construction et ameublement de nouvelles casernes . . .	2,000,000 •	2,000,000 •	1,997,781 90	2,218 10	2,000,000 •
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres 4 p. 0/0, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	75,397 •	27,055 50	27,035 50	•	27,035 50
TOTAUX fr.	50,502,117 15	54,767,950 05	54,555,617 94	255,760 02	54,767,387 86

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
406 09	"	12,399,002 56	"	"	915,000 68	"	11,085,752 88	10,068,010 62
25 35	"	9,285 52	"	"	"	"	9,285 52	1,851,649 12
51 15	"	2,835,099 07	"	"	"	"	2,835,099 07	4,949,865 00
"	"	1,232 02	"	"	"	"	1,232 62	5,855,358 05
"	"	"	"	"	"	"	"	2,310,280 01
"	"	"	"	"	"	"	"	843,410 90
"	"	42,519 05	"	"	"	"	42,519 05	81,740 12
"	"	"	"	"	"	"	"	2,000,000 "
"	"	46,361 50	"	"	"	"	46,361 50	27,035 50
571 19	"	15,534,158 10	"	"	915,000 68	"	14,618,248 42	34,767,959 05

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1877.	En 1878.	Total.
SERVICES SPÉCIAUX (suite).						
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.						
Ministère de l'Intérieur.						
Loi du 29 mars 1877.	ART. 2. 1 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut	28,500 »	28,500 »	28,500 »	»	28,500 »
	2 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial de Liège	12,780 »	8,158 59	8,158 59	»	8,158 59
	3 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial du Limbourg	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
	4 ^o Travaux à l'école normale de Liège . .	21,000 »	18,505 88	17,535 18	970 70	18,505 88
	5 ^o Acquisition d'instruments pour l'observatoire royal	341,700 »	68,819 22	57,704 22	11,025 »	68,819 22
	6 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial du Brabant.	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	10,000 »
	7 ^o Acquisition des collections entomologiques de feu le docteur Breyer. . .	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»	6,000 »
	Confection des tables des anciens registres paroissiaux	100,000 »	44,633 88	42,865 34	1,768 54	44,633 88
Ministère de la Justice.						
Loi du 6 mai 1877.	ART. 1 ^{er} . Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles .	2,500,000 »	2,499,896 75	2,499,896 75	»	2,499,896 75
	— 2. Acquisition du Dépôt de mendicité d'Hoogstraeten. . . .	65,000 »	62,559 28	62,559 28	»	62,559 28
Ministère des Finances.						
	Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{0}{100}$ pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 28 juin 1877.)	150,000 »	2,040 »	2,040 »	»	2,040 »
Ministère de la Guerre.						
Loi du 2 juill. 1877.	1 ^o Outils de campement des troupes d'infanterie. .	100,000 »	26,172 97	24,890 89	1,282 08	26,172 97
	2 ^o Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 »	144,821 85	141,707 43	3,114 40	144,821 85
	3 ^o Ouvrages de défense des forts du Bas-Escaut . .	1,800,000 »	312,754 51	300,470 »	12,258 51	312,754 51
	4 ^o Achat et transformation de cartouchières . . .	300,000 »	167,640 85	158,034 08	20,006 77	167,640 85
A REPORTER. . . . fr.		6,226,980 »	5,410,483 56	3,350,457 56	60,026 »	5,410,483 56

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 dec. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.
"	"	"	"	"	"	"	"	28,500 "
"	"	4,021 61	"	"	"	"	4,021 61	8,158 50
"	"	"	"	"	"	"	"	10,000 "
"	"	2,404 12	"	"	"	"	2,404 12	18,505 88
"	"	272,880 78	"	"	"	"	272,880 78	68,810 22
"	"	"	"	"	"	"	"	16,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"	6,000 "
"	"	55,366 12	"	"	"	"	55,366 12	44,633 88
"	"	103 25	"	"	"	"	103 25	2,499,896 75
"	"	2,440 72	"	"	"	"	2,440 72	62,559 28
"	"	147,960 "	"	"	"	"	147,960 "	2,040 "
"	"	75,827 05	"	"	"	"	75,827 05	26,172 97
"	"	657,178 17	"	"	"	"	657,178 17	144,821 83
"	"	1,487,205 40	"	"	"	"	1,487,205 40	312,734 51
"	"	132,350 15	"	"	"	"	132,350 15	107,640 85
"	"	2,816,496 44	"	"	"	"	2,816,496 44	3,410,483 50

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des caissiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. fr.	6,220,980 •	5,410,485 56	5,350,437 56	60,026 •	5,410,485 56
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère de l'intérieur.					
§ 1. Achat d'un local pour les archives nationales	1,000,000 •	•	•	•	•
§ 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux	1,500,000 •	754,517 52	658,066 75	72,425 08	731,591 81
Ministère des Travaux publics.					
§ 3. Construction d'un nouvel hôtel des monnaies	500,000 •	•	•	•	•
§ 4. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, etc.	1,000,000 •	104,796 99	101,675 47	3,121 52	104,796 99
§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du Monteur belge	500,000 •	230,577 25	224,955 25	5,422 •	230,577 25
§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	500,000 •	494,982 15	104,961 25	350,000 •	494,961 25
§ 7. Construction de barrages dans la Meuse	800,000 •	14,496 06	14,496 06	•	14,496 06
§ 8. Amélioration de la grande Nèthe	136,000 •	91,694 69	91,694 69	•	91,694 69
§ 9. Subsidés pour améliorer les égouts de la ville de Namur	100,000 •	•	•	•	•
§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 •	•	•	•	•
§ 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut	775,000 •	12,500 •	12,500 •	•	12,500 •
§ 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 •	•	•	•	•
§ 13. Travaux de défense de la côte	400,000 •	81 •	81 •	•	81 •
§ 14. Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn	14,000 •	2,525 40	2,525 40	•	2,525 40
§ 15. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	425,000 •	575,092 18	575,092 18	•	575,092 18
§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath	430,000 •	263,726 57	262,509 02	1,206 75	263,715 77
§ 17. Installations maritimes; nouvelle station du Sud à Anvers, etc.	1,000,000 •	285,000 •	•	285,000 •	285,000 •
§ 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus value des rails d'acier	7,000,000 •	500 •	500 •	•	500 •
§ 19. Extension du matériel de traction et de transport	6,700,000 •	897,600 26	721,258 16	176,342 10	897,600 26
§ 20. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste	100,000 •	522 40	322 40	•	522 40
A REPORTER. fr.	29,556,980 •	6,018,296 05	5,981,795 17	953,545 45	6,015,558 62

Loi du 27 juillet 1877.

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 39 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS existants de l'exercice 1877.
"	"	2,816,406 44	"	"	"	"	2,816,496 44	3,410,483 36
"	"	1,000,000 "	"	"	"	"	1,000,000 "	"
2,925 71	"	765,682 48	"	"	"	"	765,682 48	734,517 32
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"
"	"	895,203 01	"	"	"	"	895,203 01	104,796 00
"	"	69,622 75	"	"	"	"	69,622 75	250,577 23
20 00	"	5,017 85	"	"	"	"	5,017 85	404,082 15
"	"	785,505 94	"	"	"	"	785,505 94	14,406 06
"	"	44,505 51	"	"	"	"	44,505 51	91,694 69
"	"	100,000 "	"	"	"	"	100,000 "	"
"	"	150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	"
"	"	762,500 "	"	"	"	"	762,500 "	12,500 "
"	"	500,000 "	"	"	"	"	500,000 "	"
"	"	599,919 "	"	"	"	"	599,919 "	81 "
"	"	11,674 60	"	"	"	"	11,674 60	2,525 40
"	"	49,907 82	"	"	"	"	49,907 82	575,092 18
10 80	"	166,273 45	"	"	"	"	166,273 45	265,726 57
"	"	715,000 "	"	"	"	"	715,000 "	285,000 "
"	"	6,999,500 "	"	"	"	"	6,999,500 "	500 "
"	"	5,802,599 74	"	"	"	"	5,802,599 74	897,600 26
"	"	99,677 60	"	"	"	"	99,677 60	322 40
2,057 41	"	22,658,683 07	"	"	"	"	22,658,683 07	6,918,296 05

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.
REPORT. fr.	20,556,980 »	6,918,200 05	5,081,705 17	903,543 45	6,915,338 62
SERVICES SPÉCIAUX (suite).					
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice (suite).</i>					
Ministère de la Guerre.					
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction de nouvelles casernes. § 21 (Loi du 21 juillet 1877 suite.)	2,000,000 »	442,030 »	542,592 08	99,646 02	442,030 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 juillet 1877. 1° Acquisitions à la vente des collections de Coste-maeker, Didot et compagnie	20,000 »	15,511 60	14,807 55	704 14	15,511 60
2° Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale	55,985 »	16,527 65	15,783 45	744 18	16,527 65
3° Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875	25,000 »	»	»	»	»
4° Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878.	870,000 »	»	»	»	»
5° Appropriation d'un local pour l'Exposition des beaux-arts en 1878	64,700 »	»	»	»	»
6° Installations électorales à fournir par l'État . .	100,000 »	92,460 »	83,724 »	8,736 »	92,460 »
7° Exécution d'un spécimen d'une nouvelle Carte géologique de la Belgique	25,000 »	19,363 17	15,363 17	4,000 »	19,363 17
TOTAUX fr.	32,717,665 »	7,504,197 52	6,455,866 52	1,047,373 70	7,501,240 11

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS de l'exercice 1877.
2,957 41	•	22,638,683 97	•	•	•	•	22,638,683 97	6,918,296 05
•	•	1,557,961 •	•	•	•	•	1,557,961 •	442,030 •
•	•	4,488 31	•	•	•	•	4,488 31	15,511 69
•	•	39,457 37	•	•	•	•	39,457 37	16,527 63
•	•	25,000 •	•	•	•	•	25,000 •	•
•	•	870,000 •	•	•	•	•	870,000 •	•
•	•	64,700 •	•	•	•	•	64,700 •	•
•	•	7,540 •	•	•	•	•	7,540 •	92,460 •
•	•	5,636 83	•	•	•	•	5,636 83	10,563 17
2,957 41	•	25,213,467 48	•	•	•	•	25,213,467 48	7,504,197 52

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1877.	En 1878.	Total.

RÉCAPITU					
<i>Service ordinaire.</i>					
Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1875 . .	5,647 65	"	"	"	"
— — — 1874 . .	724,637 42	412,190 48	298 28	411,892 20	412,190 48
— — — 1875 . .	150,348 54	96,485 "	19,582 26	76,902 74	96,485 "
— — — 1876 . .	946,142 05	856,725 50	157,656 50	607,155 70	744,790 "
— propres à l'exercice.	264,106,555 19	260,028,976 81	171,720,556 18	88,005,164 70	259,725,500 88
	265,911,150 65	261,574,569 79	171,877,853 02	89,099,113 54	260,976,966 56
<i>Services spéciaux.</i>					
Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1876 . .	50,502,117 15	54,767,059 05	54,555,617 94	255,769 02	54,767,587 86
— — alloués par des lois votées dans par la loi du 19 décembre suivant	52,717,665 "	7,504,197 52	6,455,866 52	1,047,375 79	7,501,240 11
	518,959,912 78	503,046,526 56	212,865,557 28	90,580,257 05	503,245,594 55
Dépense à l'exercice 1877 :					
1° Du capital nominal de la Dette publique, à 4 p. %, remis pendant l'année 1877 :					
A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier/15 mars 1875) pour les travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Loi du 27 mai 1876.)					
	4,620,000 "	4,620,000 "	4,620,000 "	"	4,620,000 "
B. A la Banque de Belgique pour travaux faits en exécution de la convention du 15 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant					
	6,718,600 "	6,718,600 "	6,718,600 "	"	6,718,600 "
C. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1 ^{re} /26 juin 1877					
	11,720,500 "	11,720,500 "	11,720,500 "	"	11,720,500 "
D. A la Société anonyme du chemin de fer de Dendre et Waes contre dépôt des actions et obligations de ladite Société. (Loi du 25 juin 1877.)					
	52,550,000 "	52,550,000 "	52,550,000 "	"	52,550,000 "
E. A la Société anonyme du chemin de Pepinster à Spa contre le dépôt des actions et obligations de ladite Société. (Loi du 25 juin 1877.)					
	6,727,000 "	6,727,000 "	6,727,000 "	"	6,727,000 "
2° Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1877 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'Etat (4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs) (convention des 10 janvier/18 mars 1874, art. 5)					
	56,000 "	56,000 "	56,000 "	"	56,000 "
3° Des intérêts à 5 p. % dus pour l'année 1877 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers (convention du 10 janvier 1874, art. 5, et convention supplémentaire du 12 juin 1874)					
	44,550 "	44,550 "	44,550 "	"	44,550 "
4° Des intérêts à 5 p. % sur les sommes payées à l'Etat par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires, savoir :					
En 1876 fr. 588 52					
En 1877 579 51					
	967 65	967 65	967 65	"	967 65
Les dépenses reprises sous les n° 2, 3 et 4, ont été réglées par compensation dans le décompte établi le 31 décembre 1877, entre l'Etat et la Société du Sud.					
	451,557,550 41	586,075,145 99	225,291,054 91	90,580,257 05	585,672,211 96

CICE 1877 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1878, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants restés libres au 31 déc. 1877, sur les crédits pour services spéciaux et dont le transfert a eu lieu à l'exerc. 1878 (art. 31 de la loi sur la comp- tabilité).	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1877.

LATION.

"	"	5,047 65	"	"	5,047 65	"	"	"
"	"	512,446 94	"	"	2,966 30	309,480 58	"	412,190 48
"	"	33,863 54	"	"	12,047 04	21,816 30	"	96,485 "
91,953 50	"	100,418 55	"	"	17,844 77	91,575 76	"	856,723 50
505,469 93	"	5,797,900 89	1,721,841 51	1,721,841 51	4,825,086 25	971,911 64	"	260,028,970 81
597,403 43	"	6,257,277 35	1,721,841 51	1,721,841 51	4,862,492 07	1,594,785 28	"	261,571,569 79
571 19	"	15,554,158 10	"	"	915,000 68	"	14,618,248 42	34,767,959 05
2,957 41	"	25,213,407 48	"	"	"	"	25,213,407 48	7,501,197 52
400,952 03	"	47,004,902 03	1,721,841 51	1,721,841 51	5,778,491 75	1,594,785 28	50,831,715 00	505,646,526 36
400,952 03					47,004,902 93			
					45,283,061 42			
								4,629,000 "
								6,718,600 "
								11,729,500 "
								52,550,000 "
								6,727,000 "
								56,000 "
								44,550 "
								967 63
								586,075,143 99

(8)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.



RECETTES.

Développements, par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1877.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	21,553,000	21,575,584 47	21,575,584 47	20,782,617 05
<i>Personnel</i> { Principal 12,020,000 »	15,900,000	14,938,195 60	14,938,195 60	14,164,755 05
15 centimes additionnels 1,950,000 »				
Frais d'expertise 55,000 »				
<i>Patentes</i> { Principal 5,250,000 »	6,300,000	5,699,568 85	5,699,568 85	4,355,500 68
20 centimes additionnels 1,050,000 »				
<i>Redevances sur les mines</i> { Principal 800,000 »	1,000,000	485,985 54	485,985 54	464,451 68
25 centimes additionnels 200,000 »				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i> { Café	17,600,000	378,957 09	18,148,874 99	378,957 09
Eaux-de-vie étrangères				
Bières et vinaigres				
Sucres raffinés				
Autres marchandises				
<i>Accises</i> { Vins étrangers 2,957,500 »	2,924,021 75	2,924,021 75	2,924,021 75	2,924,021 75
Eaux-de-vie indigènes 15,600,000 »				
Bières	10,367,500	9,810,011 39	9,820,718 40	9,800,822 04
Vinaigres				
Sucres étrangers	4,120,000	2,942,084 60	4,418,629 22	2,941,847 42
Sucre de betterave indigène				
Glucoses et autres sucres non cristallisables	65,000	154,222 95	154,222 95	154,222 95
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	45,000	25,682 85	25,682 85	25,682 85
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i> { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		1,133 52		930 06
Loyers de bâtiments		14,977 71		14,977 71
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	90,000	1,857 85	82,077 66	1,857 85
Extraits cadastraux		52,047 04		52,047 04
Recettes extraordinaires de toute nature		10,680 11		10,680 11
Contributions sur le territoire neutre de Moresnet		1,381 45		1,381 45
TOTAL. fr.	95,598,000	95,453,392 97	95,453,392 97	90,005,552 45

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.				COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.				
700,967 42	21,573,584 47	21,573,584 47	"	"	"	"	"	20,584 47		
775,442 64	14,958,195 69	14,958,195 69	"	"	"	"	"	58,195 69		
1,564,050 15	5,609,568 85	5,609,568 85	"	"	"	"	600,451 17	"		
21,555 86	485,985 54	485,985 54	"	"	"	"	514,014 40	"		
"	674,208 02									
"	629,209 76									
"	578,957 00	18,148,874 90	"	"	"	"	"	548,874 90		
"	1,684,262 55									
"	14,782,257 57									
"	2,924,021 75	2,924,021 75	"	"	"	"	55,478 27	"		
445,870 90	15,127,990 66	15,127,990 66	47,840 "	"	"	47,840 "	472,009 54	"		
189 55	9,810,011 50									
"	16,707 01	0,820,718 40	"	"	"	"	540,781 00	"		
257 18	2,042,084 60									
5,496 56	1,476,544 62	4,418,629 22	"	"	"	"	"	1,298,629 22		
"	154,222 95	154,222 95	"	"	"	"	"	89,222 95		
"	25,682 85	25,682 85	"	"	"	"	19,517 17	"		
205 46	1,155 52									
"	14,977 71									
"	1,857 85	82,077 66	"	"	"	"	7,922 54	"		
"	52,047 04									
"	10,680 11									
"	1,581 45									
5,402,000 52	95,405,552 97	95,405,552 97	47,840 "	"	"	47,840 "	2,187,954 55	1,995,507 52		
EXCÉDANT DES ÉVALUATIONS . . fr.							192,447 05			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1877.			
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
Enregistre- ment. (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics fr.	25,500,000	20,297,785 65	32,815,904 91	20,297,785 65			
	— sous seing privé		709,509 49		709,509 49			
	— judiciaires		850,528 50		850,528 50			
	— d'huissiers		953,182 61		953,182 61			
	Lettres de noblesse		1,378		1,378			
	Permis de changer de nom de famille		5,720 60		5,720 60			
Gresse . . . (50 centim. addit.)	Mise au rôle	370,000	81,505	457,392 85	81,505			
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		575,889 85		575,889 85			
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	4,300,000	241,786 97	4,117,008 20	241,786 97			
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,875,511 25		5,875,511 25			
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession	15,900,000	15,926,641 37	16,829,058 51	15,739,556 01			
	— de mutation par décès		902,417 14		902,102 24			
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,570,000	2,566,554 88	2,566,554 88	2,555,865 15			
	— dus par les époux survivants		551,082 57		551,082 57			
Timbre . . . (sans additionn.)	Débit .	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	4	4			
			à l'étranger			5,128	5,128	
			Permis de port d'armes de chasse			594,056	594,056	
	Visa .	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		558,497 85		558,497 85		
			Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	245,817 95	14,062 68	245,817 95		
				— à l'étranger				
			Timbres adhésifs pour affiches	121,059 82		121,059 82		
			Timbres de dimension	2,068,175 48		2,068,175 48		
	Extraor- dinaire.	Timbres de dimension.	Timbres proportionnels.	102,547 97	5,107,576 78	102,547 97		
				autres que des journaux étrangers		25,471 06	25,471 06	
						des journaux étrangers	586 14	586 14
				Timbres fixes. Warrants		257 25		257 25
				Extraor- dinaire.		Timbres proportionnels.	Effets de commerce	1,074,697 61
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	140,405 17			140,405 17			
	Effets, récépissés, obligations, etc.							
	Coupures							
	Extraor- dinaire.	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	246,086 25		246,086 25		
			Affiches	130,145 55		130,145 55		
	A REPORTER. . . . fr.		50,160,000	52,225,548 70	52,225,548 70	52,006,750 51		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1878.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	20,297,785 65								
"	709,509 49								
"	850,328 50								
"	955,182 61	22,815,004 01	"	"	"	"	684,095 09	"	
"	1,378 "								
"	3,720 60								
"	81,503 "	457,302 85	"	"	"	"	"	87,502 85	
"	575,880 85								
"	241,786 07	4,117,098 20	"	"	"	"	182,001 80	"	
"	3,875,511 25								
49,565 34	15,788,921 55	16,601,358 49	137,720 02	08,086 20	26 01	68,955 47	"	2,701,558 40	
224 90	902,417 14								
1,702 22	2,537,567 37	2,537,567 37	28,067 51				52,432 65	"	
505 35	551,601 52	551,601 52	581 05				"	61,601 52	
"	4 "								
"	5,128 "								
"	594,650 "								
"	558,497 85								
"	245,817 95								
"	14,062 68								
"	121,059 82								
"	2,068,175 48								
"	102,547 97								
"	25,471 06	5,107,494 53	82 25	82 25	"	"	142,505 47	"	
"	586 14								
"	257 25								
"	1,074,697 61								
"	140,405 17								
"	"								
"	"								
51 75	246,004 "								
"	150,145 55								
51,647 56	52,058,397 87	52,058,597 87	167,150 85	08,168 45	26 01	68,955 47	1,041,034 09	2,040,532 86	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1877.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	50,160,000	52,225,548 70	52,225,548 70	52,006,750 31
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire	5,000	10,000	15,500	10,000
{ — de grande naturalisation.		3,500		3,500
<i>Amendes en ma- tière d'impôts.</i> { Enregistrement.	300,000	114,339 79	330,161 67	114,339 79
{ Greffe.		"		"
{ Hypothèques.		9,302 81		9,302 81
{ Successions.		195,321 54		186,897 27
{ Timbre.		17,197 53		17,197 53
<i>Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.</i> { Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	480,000	703,002 01	708,882 23	703,002 01
{ en totalité		4,980 22		4,980 22
{ en partie.				
TOTAUX. fr.	50,945,000	53,284,092 60	53,284,092 60	53,056,860 04

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1878.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
51,647 56	52,058,397 87	52,058,397 87	107,150 83	08,168 45	20 91	68,955 47	1,041,934 00	2,040,332 86	
"	10,000 "	13,500 "	"	"	"	"	"	8,500 "	
"	3,500 "								
"	114,330 70	328,848 45	7,313 22	5,943 75	"	1,569 47	"	28,848 45	
"	"								
"	0,302 81								
1,111 05	188,008 32								
"	17,197 53	708,882 23	"	"	"	"	"	228,882 23	
"	703,902 01								
"	4,980 22								
52,756 61	55,100,628 55	55,109,628 55	174,464 05	104,112 20	26 91	70,324 94	1,041,934 09	3,206,563 54	
				174,464 05			2,164,628 55		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État.		En 1877.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		84,598 80		84,598 80
	Maestricht à Bois-le-Duc.		76,940 00		75,021 55
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		244,612 27		238,542 10
	Embranchement vers le camp de Beverloo		1,359 75		1,275 29
	— vers Hasselt		11,506 88		10,934 75
	— vers Turnhout		5,289 05		5,155 72
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor. Sambre.		16,812 35		16,360 28
	Charleroi à Bruxelles.		254,701 84		251,954 37
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements		571,829 72		571,829 72
	Mons à Condé.		14,908 52		14,908 52
	Mons à Condé.		152,280 44		146,462 01
	Pommerœul à Antoing		152,280 44		146,462 01
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck.		5,692 86		5,568 56
	la Lys. { Schipdonck à Balgerhoeke		1,877 51		1,844 97
	Roulers à la Lys		1,094 79		989 21
	Gand { Droit général.	1,800,000 "	52,956 60	1,714,481 29	51,671 12
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme.		501 "		301 "
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		20,645 50		19,935 24
	Moervaert		5,552 41		5,210 65
	Petite Nèthe (canalisée).		4,202 15		4,107 37
	Grande Nèthe.		74 66		"
	Gand à Terneuzen		51,674 58		50,942 90
	Meuse		40,980 19		40,002 05
	Ourthe		15,015 08		12,955 14
	Escaut		68,846 52		67,491 92
	Lys		51,506 02		50,151 26
	Demer		829 71		808 50
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).		500 "		500 "
	Yser.		8,006 43		7,684 16
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		255 42		255 42
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		52,127 58		51,557 29
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.		47,760 07		47,406 65
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe. Produits des barrières affermées et en régie	"	488 51	4,915 51	"
	2 ^e classe. Produits des barrières affermées et en régie		4,425 "		4,425 "
TOTAUX. fr.		1,800,000 "	1,719,594 80	1,719,594 80	1,692,610 20

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1878.	TOTAL		A RECOURIR	A recourir.			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annuels et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	A recourir sur les débiteurs.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
"	84,598 80								
1,919 05	76,040 00								
0,070 08	244,612 27								
60 44	1,339 73								
372 15	11,506 88								
153 51	3,289 03								
452 07	10,812 33								
2,837 47	254,791 84								
"	571,829 72								
"	14,908 52								
5,818 43	152,280 44								
"	134,024 63								
124 30	5,692 86								
52 54	1,877 51								
103 58	1,094 79								
1,263 48	52,936 60	1,713,916 20	565 09	"	"	565 09	86,083 80	"	
"	301 "								
708 06	20,643 30								
121 76	3,332 41								
184 78	4,292 15								
74 66	74 66								
751 68	31,674 58								
978 16	40,980 19								
61 94	13,013 08								
1,354 40	68,846 32								
1,354 76	31,506 02								
21 21	820 71								
"	500 "								
522 27	8,006 43								
"	255 42								
25 "	31,562 20								
353 42	47,760 07								
"	"	4,425 "	488 31	"	"	488 31	"	4,425 "	
"	4,425 "								
25,731 "	1,718,341 20	1,718,341 20	1,053 60	"	"	1,053 60	86,083 80	4,425 "	
				1,053 60			81,688 80		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxes des correspondances en général	5,251,000 *	5,418,571 05	5,418,571 05
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	177,000 *	168,104 58	168,104 58
	Droits sur les articles d'argent. { Droits	155,400 *	176,556 89	176,556 89
	{ Péréimés			
Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)		.	154,689 80	154,689 80
TOTAUX. fr.		5,581,400 *	5,918,012 52	5,918,012 52

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,075,906 23	342,664 82	•	5,418,571 05	•	•	167,571 05	
168,104 58	•	•	168,104 58	•	8,805 42	•	
176,556 89	•	•	176,556 89	•	•	25,156 89	
154,689 80	•	•	154,689 80	•	•	154,689 80	
5,575,547 50	342,664 82	•	5,918,012 32	•	8,805 42	345,417 74	
					336,612 32		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 »	»	820,520 98

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
826,320 98	.	.	826,320 98	.	373,670 02	.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Voyageurs		27,970,074 88	
Bagages		784,405 56	
Équipages		17,611 48	
Chemin de fer	85,000,000 =	949,851 78	90,050,486 92
Chevaux et bestiaux		57,884,537 88	
Marchandises		2,441,025 34	
Produits extraordinaires.		2,080 =	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.			
	85,000,000 =	90,050,486 92	90,050,486 92
Télégraphes.	2,400,000 =	2,219,451 17	2,219,451 17
TOTAUX fr.	87,400,000 =	92,269,938 09	92,269,938 09

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
83,873,058 58	5,306,890 24	"	87,179,948 82	2,870,538 10	"	2,179,948 82	(1) Cette somme a dû être encaissée par l'administration des postes et télégraphes, qui a été séparée de celle des chemins de fer à partir du 1 ^{er} janvier 1878.
83,873,058 58	5,306,890 24	"	87,179,948 82	2,870,538 10	"	2,179,948 82	
2,079,451 53	139,090 64	"	2,219,451 17	"	180,548 83	"	
85,952,510 11	5,446,880 88	"	89,399,399 99	2,870,538 10	180,548 83	2,179,948 82	
					1,009,399 99		

(1) Cette somme a dû être encaissée par l'administration des postes et télégraphes, qui a été séparée de celle des chemins de fer à partir du 1^{er} janvier 1878.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		23,666 50	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		40,950 50	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	60,000 »	1,100 75	65,850 44
	— — au <i>Recueil des lois</i>		121 60	
	TOTAUX fr.	60,000 »	65,850 44	65,850 44

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
65,830 44	•	65,830 44	65,830 44	•	•	5,830 44	
65,830 44	•	65,830 44	65,830 44	•	•	5,830 44	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1877.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		16,965 66		16,390 66
{ Routes		30,084 21		27,084 40
Produit d'autres aliénations d'immeubles		1,758 25		1,758 25
Produits { des successions en déshérence		56,689 35		56,297 98
		1,258 52		1,258 52
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		5,120 50		5,120 50
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		1,950 25		150 25
Domaines. (Valeurs capitales.) { Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	21,220 46		21,220 46
	— — de la Guerre	128,354 05		128,354 05
	— — de la Justice	14,825 22		14,258 58
	— — des Travaux publics	84,959 54		84,959 54
	— — de l'Intérieur	5,626 75	1,019,399 20	5,626 75
	— — des Affaires Étrangères	"		"
	— de la Cour des Comptes	10,049 52		10,049 52
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		255,695 55		"
	{ de créances ordinaires	365,916 11		120,000 "
Rachat et transfert de rentes		79 55		79 55
Transactions en matière domaniale		"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		51,567 58		51,551 09
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		2,581 "		2,581 "
Produit d'objets saisis et confisqués		7,600 86		7,599 86
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		458 51		438 51
A REPORTER fr.	600,000 "	1,019,399 20	1,019,399 20	555,419 25

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877,

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON Des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1878.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance judic..	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recruteurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.							
575 »	16,965 66								
725 79	28,710 19								
»	1,758 25								
501 57	56,689 35								
»	1,258 52								
»	5,120 50								
1,800 »	1,950 25								
»	21,220 46								
»	128,334 05								
564 64	14,823 22								
»	84,059 54	539,513 54	479,885 66	»	»	479,885 66	60,486 46	»	
»	5,626 75								
»	»								
»	10,049 52								
»	»								
»	120,000 »								
»	79 55								
»	»								
36 49	51,567 58								
»	2,581 »								
1 »	7,000 86								
»	438 51								
4,094 29	539,513 54	539,513 54	479,885 66	»	»	479,885 66	60,486 46	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1877.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		600,000 *	1,019,599 20	1,019,599 20	535,419 25
Forêts	Prix de vente de coupes de bois	800,000 *	667,580 20	952,509 07	661,826 05
	— de chablis, bois de délit et d'élagages . . .		211,483 05		207,462 14
	— d'objets saisis et confisqués		50 50		50 50
	— de glandée, panage, foins et herbages . . .		5,885 *		5,885 *
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .		12,944 *		7,918 07
	— du droit de chasse		11,475 44		11,475 44
	— — de pêche (baux et licences)		522 75		522 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral .		22,763 44		5,611 44
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .			20,226 69		10,492 16
Indemnités pour carbonisation			*		*
Dépendances des chemins de fer	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.	140,000 *	24,510 06	155,076 17	23,765 17
	— de bâtiments		20,180 79		20,115 79
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		15,294 95		15,250 70
	— de vidanges		2,628 15		2,625 15
	Argent non réclamé		1,723 85		1,725 85
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.		45,233 89		44,777 85
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage . . .		16,244 *		16,244 *
	— d'objets non réclamés		22,547 10		22,547 10
— d'arbres, plantations, herbages, etc.			7,104 40		7,104 40
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	180,000 *	119,752 24	162,536 01	110,945 15
	École vétérinaire. { Pensions des élèves		*		*
	— { — d'animaux malades		4,552 65		4,552 65
	— { Produit des ventes d'objets divers		105 *		105 *
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		8,541 86		1,834 40
	Bénéfices de la fonderie de canons		*		*
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,450 *		15,350 *
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>		*		*
— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>			*		*
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles			14,154 26		14,154 26
A REPORTER. fr.		1,720,000 *	2,287,520 45	2,287,520 45	1,743,202 83

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURREUR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES A recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget							
4,094 20	539,515 54	539,515 54	479,885 06	"	"	479,885 06	60,486 46	"	
5,555 55	607,580 20								
4,020 91	211,485 05								
"	50 50								
"	5,885 "								
5,025 93	12,944 "	952,509 07	"	"	"	"	"	152,509 07	
"	11,475 44								
"	522 75								
10,152 "	22,765 44								
9,754 55	20,226 69								
"	"								
435 00	24,198 77								
"	20,115 70								
44 25	15,294 95								
5 "	2,628 15	152,800 88	185 20	85 64	"	99 65	"	12,800 88	
"	1,723 85								
456 04	45,235 89								
"	16,244 "								
"	22,547 10								
"	7,104 40								
8,809 11	119,752 24								
"	"								
"	4,532 65								
"	105 "								
65 "	1,897 40	155,891 55	6,644 46	"	"	6,644 46	24,108 45	"	
"	"								
120 "	15,450 "								
"	"								
"	"								
"	14,154 26								
57,512 21	1,800,805 04	1,800,805 04	486,715 41	85 64	"	486,629 77	84,504 91	165,399 95	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1877.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . fr.	1,720,000	2,287,520 45	2,287,520 45	1,745,202 85
Produits des examens universitaires		15,900 36		15,900 36
— des examens et visa des diplômes		34,901 71		34,901 71
— des brevets d'invention		184,310 "		184,310 "
— du quart des salaires sur transcriptions		38,584 01		38,584 01
— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		117 50		117 50
Restitutions volontaires.		174 25		174 25
Indemnités pour remplacement	450,000	"	380,808 16	"
— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.		"		"
— pour construction d'usines (forêts exceptées).		480 98		480 98
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		85 52		85 52
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		44 46		44 46
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication		98,768 50		98,768 50
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		6,881 87		6,881 87
Cautionnements judiciaires attribués à l'Etat		651 "		651 "
De toute autre nature		"		"
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		152,167 60		141,060 75
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		64,807 52		64,485 87
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		4,389 65		4,389 65
{ Fermages de pêche et de chasse		8,500 77		8,500 77
Arrérages de rentes		1,174 97		972 78
Redevances pour concessions de prises d'eau		2,220 93		2,220 93
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	830,000	221,849 66	1,181,164 48	5,250 "
— — de créances ordinaires		243,805 19		66,384 50
Produits de la calamine.		"		"
— des sablières et mines (forêts exceptées).		2,369 51		684 92
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		36,287 01		35,469 63
{ d'emprises		680 21		680 21
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		160,352 28		159,915 03
{ herbages, etc.		239,542 77		239,229 20
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		42,856 41		42,076 66
TOTAUX. . . . fr.	3,000,000	3,849,583 09	3,849,583 09	2,895,491 98

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdélance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
57,512 21	1,800,805 04	1,800,805 04	486,715 41	85 64	"	486,629 77	84,594 91	105,599 95	
"	15,900 36								
"	54,901 71								
"	184,310 "								
"	58,584 01								
"	117 50								
"	174 25								
"	"	580,898 16	"	"	"	"	69,101 84	"	
"	"								
"	480 98								
"	83 52								
"	44 46								
"	98,768 50								
"	6,881 87								
"	651 "								
"	"								
9,042 87	150,103 62								
250 50	64,756 37								
"	4,389 85								
"	8,500 77								
202 19	1,174 97								
"	2,220 93								
"	5,250 "	784,489 55	596,674 95	1,765 18	"	594,909 77	45,510 47	"	
"	66,584 50								
"	"								
1,647 76	2,512 68								
654 41	56,124 04								
"	680 21								
563 25	160,278 28								
294 71	259,524 "								
752 85	42,800 51								
70,700 75	2,066,192 75	2,066,192 75	883,590 56	1,850 82	"	881,539 54	199,207 22	105,599 95	
				883,590 56			53,807 27		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	90,000 »	»	88,376 91
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,800,000 »	»	2,004,308 98
— des actes des commissariats maritimes	100,000 »	»	91,754 18
— des droits de chancellerie	7,000 »	»	7,482 40
— — de pilotage	1,500,000 »	»	1,600,446 09
— — de fanal	500,000 »	»	537,713 30
— de la régie du <i>Moniteur</i>	40,000 »	»	49,291 11
— des écoles de réforme.	180,000 »	»	200,356 72
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 »	»	900,369 94
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.	2,100,000 »	»	702,327 62
Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	250,000 »	»	512,584 11
TOTAUX. fr.	6,867,000 »	»	6,494,991 36

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECueillir SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
28,164 18	50,289 68	"	87,453 86	a) 923 05	2,546 14	"	a) Articles reportés.
2,004,308 98	"	"	2,004,308 98	"	"	204,308 98	
91,734 18	"	"	91,734 18	"	8,285 82	"	
6,971 40	511 "	"	7,482 40	"	"	482 40	
1,600,446 09	"	"	1,000,346 09	"	"	100,446 09	
537,713 30	"	"	537,713 30	"	"	37,713 30	
33,197 01	16,068 40	"	49,265 41	b) 25 70	"	9,265 41	b) Articles annulés . fr. 6 70 — reportés . - 19 "
80,766 19	97,605 98	"	187,370 17	c) 12,986 55	"	7,370 17	25 70
"	900,369 94	"	900,369 94	"	"	600,369 94	c) Articles reportés.
543,975 88	358,553 74	"	702,527 62	"	1,397,672 38	"	
180,858 29	131,745 82	"	312,584 11	"	"	62,584 11	
4,917,113 50	1,565,942 56	"	6,481,056 06	13,935 30	1,408,484 34	1,022,540 40	
					385,943 94		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	275,000 »	105,784 62	321,765 62
— — communaux.		215,079 »	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	55,000 »	70,501 77	70,501 77
TOTAUX. fr.	330,000 »	392,065 39	392,065 39

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
98,997 »	6,787 62	105,784 62	521,763 02	»	»	46,763 62	
205,737 »	10,242 »	215,979 »					
70,501 77	»	70,501 77	70,501 77	»	»	15,501 77	
575,035 77	17,020 62	592,065 39	592,065 39	»	»	62,065 39	
Excédant des recouvrements fr.						62,065 39	

TABLEAU LITR. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Evaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1877.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	5,000	"	"	"	
	Actes de chargement de divers chefs.		1,886 21	279,768 18	1,886 21	
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	—	17,206 18	—	3,754 "	
	— divers		251,675 79		9,591 90	
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Frais de poursuites et d'instances	580,000	3,991 98	645,610 38	3,991 98	
	Frais de surveil- lance de bois appartenant {		aux communes et aux hospices.		200,051 14	1,489 56
			aux acquéreurs de bois domai- niaux		"	"
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		82 22		82 22	
	Ministère des Finances.		5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).		9,666 04	9,666 04
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		"		"	
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		55 80		55 80	
	Restitution de droits		"		"	
	Remboursement du prix de papier électoral. .		3,457 61		3,457 61	
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		850 50		850 50	
	Ministère de la Justice.		Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		157,681 02	157,681 02
			— en matière de simple police. .		161,168 86	161,168 86
			— militaire		1,755 99	1,755 99
	Ministère de l'Intérieur.		Frais d'entretien de mendiants		21,015 54	3,244 61
			Frais de justice en matière de garde civique .		9,206 51	9,206 51
Remboursement de subsides		5,091 65	4,675 92			
Ministère des Travaux publics.	Restitution de droits.	659 08	659 08			
	Canal de la Campine. {	Annuités des propriétaires rive- rains	"	"		
		Rachat des annuités.	"	"		
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	83,298 89	42,229 "			
	— d'entretien de routes concédées	"	"			
Restitution de droits.	11 "	11 "				
Remboursements divers	7,628 75	7,628 75				
TOTAUX. fr.		585,000 "	916,378 56	916,378 56	402,824 16	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1878.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	"								
"	1,886 21								
12,800 "	16,554 "	35,196 82	235,571 36	1,802 24	"	235,079 12	"	50,196 82	
7,564 71	16,758 01								
"	5,991 98								
198,576 80	199,806 25								
"	"								
"	82 22								
"	9,666 04								
"	"								
"	55 80								
"	"								
"	3,457 01								
"	850 50								
"	137,681 02	622,615 45	22,004 05	2,577 14	"	20,617 79	"	42,615 45	
"	161,168 86								
"	1,755 99								
9,598 55	12,845 14								
"	9,206 31								
"	4,675 92								
"	659 08								
"	"								
"	"								
26,847 98	69,076 98								
"	"								
"	11 "								
"	7,628 75								
254,088 11	657,812 27	657,812 27	258,566 20	4,260 58	"	254,296 01	"	72,812 27	
				258,566 20			72,812 27		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	267,000 "	"	275,240 34
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,000 "	"	78,229 04
Recettes accidentelles	250,000 "	"	757,834 00
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 "	"	65,470 44
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 "	"	1,560 "
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 "	"	21,508 "
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 "	"	"
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	50,000 "	"	"
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1872.	15,000 "	"	24,554 25
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	9,449 88
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 "	"	9,000 "
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	"	175,000 "
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} /26 juin 1877	"	"	1,232,267 20
TOTAUX. fr.	879,560 "	"	2,629,505 12

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés A la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1877.	En 1878.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
79,419 51	195,452 70	»	274,872 27	a) 377 07	»	7,872 27	a) Articles reportés.
25,792 56	»	»	25,792 56	b) 54,456 48	1,207 44	»	b) Id.
757,834 99	»	»	757,854 99	»	»	487,834 99	
28,793 56	36,676 88	»	65,470 44	»	10,529 56	»	
1,560 »	»	»	1,560 »	»	»	»	
21,308 »	»	»	21,308 »	»	»	508 »	
»	»	»	»	»	1,000 »	»	
»	»	»	»	»	50,000 »	»	
24,554 25	»	»	24,554 25	»	»	9,554 25	
9,449 88	»	»	9,449 88	»	»	449 88	
»	9,000 »	»	9,000 »	»	»	»	
175,000 »	»	»	175,000 »	»	»	»	
»	1,232,267 20	»	1,232,267 20	»	»	1,232,267 20	
1,101,292 73	1,475,596 84	»	2,574,689 57	54,813 55	42,737 »	1,758,066 57	
					1,695,329 57		

Détail des recouvrements effectués

SOLDE DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédant de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires, et soldes de comptes divers . . .	5,955 42	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature	6,419 47	
Restitutions anonymes	6,766 75	
Restitution au Trésor de frais de procédure en cause de Cranshoff et Landrien contre l'État	1,067 78	
Restitution de bourses d'études et de voyage.	1,024 46	
Restitution au Trésor, par la caisse générale d'épargne, de subsides aux communes, restés sans emploi	14,744 15	
Solde du compte des pensions payées réciproquement par les Gouvernements des Pays-Bas et de la Belgique, pendant l'année 1875.	1,282 58	
Restitution au Trésor de récépissés fractionnaires de la Dette à 5 p. % de 1858 payés indûment et intérêts y afférents.	2,430 42	
		37,690 99
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais du chef de minimum d'intérêts payés par l'État pour la ligne de Tongres à Bilsen (1872 à 1875)	81,461 96	
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons).	1,777 00	
Remboursement par le directeur de la fabrication des monnaies des frais de surveillance des opérations d'affinage pour l'année 1877.	2,500 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1876.	6,559 44	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. % payée aux receveurs de l'enregistrement du chef de recettes faites pour compte de la caisse de remplacement du Département de la Guerre	14,597 »	
Retenues de 1/2 p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	12,262 54	
Remboursement par la Caisse d'annuités en 1877 des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités	6,000 »	
		125,141 73
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. %, échéance de janvier 1872 fr.	595 60	
— à 3 p. % (1858) échéances de février et août 1871	1,696 80	
— à 4 p. % échéance de novembre 1871	1 »	
— à 4 1/2 p. % 1 ^{re} série, échéances de mai et novembre 1871	1,665 »	
— — 2 ^e — — — — —	1,408 »	
— — 5 ^e — — — — —	9,126 75	
— — 4 ^e — — — — —	935 75	
— — 5 ^e — — — — —	672 75	
— — 6 ^e — — — — —	117 »	
		13,016 65
Récépissés fractionnaires de la Dette à 5 p. % de 1858 frappés de prescription	601 99	
Intérêts du 1 ^{er} février 1863 au 31 décembre 1872 sur récépissés fractionnaires de la Dette à 3 p. % de 1858 prescrits	621 08	
		14,329 72
A REPORTER. fr.	»	177,162 44

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	•	177,162 44
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
—		
Bonifications d'intérêts sur des termes arriérés de l'emprunt de 1875.	8 40	
Retenues sur les frais de fabrication, en 1876, des monnaies d'or et d'argent, suivant compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies	414 54	
Bénéfice réalisé sur le change des monnaies en 1877	9,045 31	
Bénéfice de change au profit du Trésor sur les coupons payés en 1877 par la maison Baring frères et C ^{ie} , à Londres	9 80	
Bonification au Trésor de coupons d'intérêts manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :		
1 ^{re} De la Grande Compagnie du Luxembourg	1,747 50	
2 ^e De la caisse d'annuités dues par l'État	315 »	
	2,062 50	
Fractions de centime non payées sur les quittances de rentes du 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1877 (obligations de 250 francs de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 2 ^e série)	5 41	
Bonification d'intérêts sur des titres 4 p. 0/0 délivrés en 1877 en exécution de la loi du 27 mai 1876 . . .	42,815 74	
— — — — — 10 décembre 1876	245,040 »	
— — — — — 26 juin 1877	129,040 »	
		428,439 79
PRODUITS DIVERS.		
—		
Delivrance d'une formule de passeport par la Légation belge à Berlin	8 »	
Produit d'expéditions d'archives	506 03	
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	9 »	
— — — topographiques du Dépôt de la Guerre.	8,000 »	
— — d'un compte rendu de la statistique de justice criminelle	5 »	
— — du Bulletin des Commissions d'architecture et d'archéologie	96 »	
— — d'exemplaires de l'ouvrage : <i>Les enfants Ogier</i>	54 »	
— — de la publication de la Commission royale d'histoire.	244 80	
— — d'un volume de l'ouvrage : <i>Les Coutumes du Luxembourg</i>	13 50	
— — d'objets mobiliers ayant servi pour l'Exposition de Philadelphie.	697 40	
— de la location d'un bateau dragueur de l'État	8,619 »	
— — de matériel du chemin de fer de l'État	18,968 15	
— — du terrain dépendant du lazaret établi au Doel.	110 »	
— — d'une partie de propriété dépendant du Département de la Justice	50 »	
Fonds délaissés par des militaires substituants condamnés à la déchéance du service militaire.	7,544 59	
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État.	14,201 50	
— — d'entrepreneurs défaillants acquises à l'État	59,224 90	
Intérêts de cautionnements d'adjudicataires acquis à l'État.	53,662 76	
Soulte provenant de l'échange d'une parcelle de terrain entre l'État et le sieur Leclercq	358 35	
		152,252 70
TOTAL. fr.		757,834 99

(113)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.



RECETTES.



Développements, par province, des recouvrements effectués.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	1,906,250 34	4,504,041 50	2,545,225 21
	Personnel.	2,586,547 34	4,140,127 12	1,656,410 51
	Patentes	811,290 46	1,618,577 14	463,758 77
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Café	470,454 18	55,888 19	823 84
	Eaux-de-vie étrangères.	158,401 63	276,202 56	37,855 18
	Bières et vinaigres	121,615 64	91,044 88	9,612 96
	Sucres raffinés	719,519 52	501,823 80	15,858 39
	Autres marchandises	4,641,582 63	6,060,466 61	570,555 98
<i>Accises</i>	Vins étrangers	511,858 28	945,404 05	221,714 87
	Eaux-de-vie indigènes	2,589,905 23	5,805,270 72	1,021,521 91
	Bières	998,852 05	5,086,055 55	1,221,246 54
	Vinaigres	10,014 96	"	"
	Sucres étrangers.	2,015,823 87	282,668 20	10,599 92
	Sucres de betterave indigènes.	451,042 51	254,225 75	28,805 91
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	4,026 24	29,805 64	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	6,884 49	15,752 07	2,001 87
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"	"
	Loyers de bâtiments.	86 67	"	2,510 "
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	182 21	345 91	3 86
	Extraits cadastraux	5,751 45	8,596 25	8,091 75
	Recettes extraordinaires de toute nature.	1,505 72	5,458 05	202 08
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAL. fr.		17,850,823 20	25,508,519 57	7,816,559 15

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,000,626 21	4,019,571 15	2,497,228 44	897,290 89	600,038 08	1,485,532 07	21,573,584 47	21,573,584 47
2,146,004 47	2,069,678 95	1,462,612 52	280,758 06	224,780 02	562,496 50	14,958,195 69	14,958,195 69
753,700 34	849,378 07	807,040 16	99,835 95	92,268 04	222,909 02	5,699,568 85	5,699,568 85
"	352,017 91	125,315 86	"	1,045 37	7,008 40	485,985 54	485,985 54
43,722 10	1,581 21	51,230 08	69,070 57	3 46	1,424 60	674,208 02	674,208 02
35,615 25	62,503 36	46,790 31	4,996 75	3,125 34	23,629 40	629,209 76	629,209 76
20,779 34	12,238 05	43,101 25	11,508 84	50,145 61	18,911 74	378,957 09	378,957 09
121,882 50	84,548 50	377,987 77	1,014 51	767 99	1,980 11	1,084,262 55	1,084,262 55
760,574 51	759,181 05	1,001,090 15	172,767 58	458,454 62	357,084 04	14,782,257 57	14,782,257 57
206,305 05	402,048 72	375,055 18	15,520 65	37,741 76	212,593 17	2,924,021 73	2,924,021 73
1,605,430 75	1,802,912 05	1,277,406 08	2,551,902 34	70,351 73	599,501 95	15,127,990 66	15,127,990 66
1,667,868 59	1,725,188 61	528,747 08	256,575 64	154,370 62	591,147 13	9,810,011 59	9,826,718 40
6,692 05	"	"	"	"	"	10,707 01	
548,455 55	75,797 55	10,939 53	"	"	"	2,942,084 60	4,418,029 22
122,306 75	456,965 15	148,237 90	15,992 69	"	40,768 16	1,476,544 62	
109,521 59	10,871 48	"	"	"	"	154,222 95	154,222 95
576 80	"	487 "	"	"	"	25,682 83	25,682 83
"	1,133 52	"	"	"	"	1,133 52	
920 "	4,697 82	860 "	2,079 95	2,013 26	1,810 01	14,977 71	
"	970 37	18 06	2 70	18 "	318 72	1,857 83	82,077 66
8,915 90	7,128 73	6,271 87	1,891 77	2,673 05	2,926 20	52,047 04	
998 27	1,412 68	2,404 21	69 28	493 05	336 77	10,680 11	
"	"	1,381 45	"	"	"	1,381 45	
11,138,985 08	12,697,620 87	8,565,506 08	4,177,087 53	1,744,866 60	5,928,177 70	93,405,552 97	93,405,552 97

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (50 centim. additionn.)	Actes civils publics	2,057,616 81	5,629,475 47	2,040,719 22
	— sous seing privé	76,315 75	190,215 60	106,165 05
	— judiciaires	115,070 55	271,026 70	56,526 40
	— d'huissiers	110,428 18	528,711 80	63,054 42
	Lettres de noblesse	"	1,378 "	"
	Permis de changer de nom de famille	"	689 "	"
<i>Greffe.</i> (20 centim. additionn.)	Mise au rôle	7,500 "	51,569 "	5,748 "
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	42,063 82	151,555 46	23,855 88
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	23,259 44	77,379 28	19,609 55
	Droits de transcription d'actes de mutation	390,680 50	079,769 75	446,418 14
<i>Successions.</i> (50 centim. additionn.)	Droits de succession	1,365,545 07	4,200,810 11	1,051,676 41
	— de mutation par décès	6,060 70	167,437 66	154,538 00
	— — sur les successions en ligne directe	197,852 25	880,462 38	264,647 17
	— dus par les époux survivants	19,046 52	119,264 09	33,079 12
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	Timbres fixes. {	800 "	1,488 "	960 "
	Permis de port d'armes de chasse	51,004 "	69,248 "	33,056 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	35,592 70	169,469 15	33,565 20
	Débit. {	76,542 95	83,850 15	8,555 45
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	5,859 16	2,146 15	65 52
	— à l'étranger. {			
	Timbres adhésifs pour affiches	6,139 72	23,408 58	17,174 14
	Timbres de dimension	188,027 85	524,755 30	168,590 94
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	Visa. {	89,348 94	6,157 02	085 35
	Timbres de dimension. {	2,259 20	4,132 70	2,837 05
	— Autres que des journaux étrangers	71 90	461 89	45 10
	— Des journaux étrangers			
	Timbres fixes. — Warrants	201 50	"	"
	Extra-ordinaires. {	206,534 05	512,607 86	14,488 40
	Timbres proportionnels. {	4,450 50	129,596 "	"
	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension {	49,591 75	70,016 20	26,581 15
	— Papiers blancs pour actes, etc.	18,076 82	71,005 82	7,724 71
	— Affiches			
A REPORTER fr.		5,141,627 43	14,678,026 99	5,177,021 16

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR SATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,520,507 20	3,246,527 17	2,501,411 55	502,055 37	700,675 43	1,280,090 43	20,297,785 65	22,815,004 01
65,604 58	81,227 25	75,378 55	58,815 15	47,251 37	52,540 51	700,509 49	
85,528 50	155,254 07	101,510 10	17,615 49	26,111 55	45,898 22	850,528 56	
102,000 62	125,956 74	106,017 62	17,220 28	27,160 45	62,065 41	955,182 61	
"	"	"	"	"	"	1,578 "	
2,618 20	"	415 40	"	"	"	3,720 00	457,502 85
0,130 "	12,244 "	12,102 "	1,738 "	2,540 "	5,926 "	81,505 "	
51,241 79	55,284 25	51,557 47	7,269 87	15,650 12	20,575 21	575,880 85	
10,450 44	44,827 75	52,555 10	6,095 15	4,687 76	14,124 52	241,780 07	
497,716 56	616,998 29	457,765 71	103,072 02	156,059 65	237,850 85	5,875,511 25	
2,689,155 25	2,207,503 11	1,865,808 50	578,798 44	505,994 75	1,127,743 95	15,788,021 55	16,691,538 40
60,481 42	451,027 91	45,290 42	7,762 55	9,819 71	20,198 09	902,417 14	
526,756 81	518,021 54	280,028 60	79,791 65	64,209 87	124,557 12	2,557,567 57	
58,041 15	42,545 20	27,721 54	5,675 08	5,350 80	21,101 25	551,601 52	
"	"	"	"	"	2 "	4 "	
696 "	112 "	928 "	40 "	24 "	80 "	5,128 "	5,107,404 55
55,050 "	85,502 "	52,288 "	21,652 "	25,728 "	44,552 "	504,656 "	
54,156 60	121,058 80	69,550 "	11,202 65	10,165 70	35,207 05	558,497 85	
16,069 55	27,766 20	28,615 50	207 05	502 70	5,752 60	245,817 95	
869 35	5,576 42	5,255 51	11 54	15 05	265 98	14,062 68	
14,781 09	55,880 65	7,546 05	5,806 61	4,201 96	10,121 06	121,059 82	1,074,697 61
220,400 90	385,616 85	258,570 65	78,055 10	106,725 95	157,651 85	2,068,175 48	
741 65	2,772 93	1,989 15	"	657 75	214 50	102,547 97	
1,625 05	4,035 "	5,569 50	750 96	5,772 95	2,511 95	25,471 06	
"	"	7 25	"	"	"	586 14	
21 50	"	14 25	"	"	"	237 25	140,405 17
88,767 60	72,615 20	126,610 35	6,922 70	16,650 20	29,501 25	1,074,697 61	
2,880 "	"	5,476 67	"	"	"	140,405 17	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
58,585 70	15,048 60	52,697 60	1,470 95	646 50	15,556 55	246,004 "	150,145 55
11,104 12	5,703 35	12,051 16	961 61	651 82	4,886 14	150,145 55	
6,954,108 50	8,068,141 55	5,955,867 45	1,201,049 96	1,520,225 04	3,270,552 23	52,058,597 87	52,058,597 87

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		5,141,627 45	14,678,026 99	5,177,921 16	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	1,500 *	2,000 *	500 *	
	Droits de grande naturalisation	1,000 *	1,500 *	*	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	11,269 10	26,705 12	12,156 90	
	Greffe	*	*	*	
	Hypothèques.	596 04	1,507 40	1,210 56	
	Successions	15,547 55	59,928 59	24,141 57	
	Timbre	1,465 64	6,765 28	1,795 26	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité . . .	59,942 81	164,464 09	65,611 21
		en partie . . .	1,202 85	892 95	657 20
TOTAUX fr.		5,254,152 50	14,921,788 22	5,245,982 46	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,954,108 50	8,068,141 55	5,955,867 45	1,291,949 06	1,520,225 04	3,270,552 25	52,058,597 87	52,058,597 87
"	2,500 "	1,000 "	500 "	1,500 "	500 "	10,000 "	13,500 "
"	"	"	"	1,000 "	"	5,500 "	
15,468 53	16,534 86	14,535 85	5,640 02	6,047 14	6,004 27	114,539 79	528,848 45
"	"	"	"	"	"	"	
2,075 58	1,159 16	1,270 50	577 70	474 95	425 55	9,302 81	
50,805 25	51,289 41	22,405 28	6,078 86	8,015 21	9,805 "	188,008 52	
1,508 75	2,369 51	2,005 67	145 "	575 88	680 54	17,197 53	
85,766 08	145,988 57	70,504 64	25,629 11	51,171 20	49,824 50	705,902 01	708,882 25
265 24	815 85	507 52	105 04	528 74	206 87	4,980 22	
7,087,995 55	8,266,796 67	6,077,182 78	1,550,625 69	1,569,154 14	5,557,974 76	55,109,628 55	55,109,628 55

PÉAGES. — ENREGISTRE.

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Neuse à l'Escaut	161,505 56	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	7,542 11	"	"
	— vers Turnhout	5,289 03	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	16,812 35	"	"
	Sambre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles	85,079 25	"	"
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	"	"	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys } Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	1,094 70
	Gand { Droit général :	"	"	5,625 20
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	501 "
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	"	"	20,643 50
	Moervaert	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	4,202 15	"	"
	Grande Nèthe	74 66	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourlbe	"	"	"
	Escaut	"	"	10,565 08
	Lys	"	"	7,587 95
	Demer	"	829 71	"
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem)	500 "	"	"
	Yser	"	"	8,006 43
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	240 04
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	1,885 "	2 "	476 50
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	47,760 07	"	"
Routes appartenant à l'Etat.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX. fr.		351,040 18	831 71	54,358 29

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		53,423 38	31,175 42			84,598 80	
			76,940 60			76,940 60	
			83,506 71			244,612 27	
			1,539 75			1,539 75	
			4,104 77			11,506 88	
						5,280 03	
						16,812 55	
	180,072 47				74,719 37	254,791 84	
	283,850 47					571,820 72	
	14,908 52					14,908 52	
	152,280 44					152,280 44	
	134,024 65					134,024 65	
5,692 86						5,692 86	
1,877 51						1,877 51	
						1,004 79	
27,511 40						52,936 60	
						501 "	1,713,916 20
						20,645 30	
5,352 41						5,352 41	
						4,292 15	
						74 66	
31,674 58						31,674 58	
		31,091 50			9,888 60	40,980 10	
		15,015 08				15,015 08	
25,841 64	32,641 60					68,846 52	
25,918 07						31,506 02	
						829 71	
						500 "	
						8,006 43	
5 96	9 42					255 42	
5,703 50	817 "	16,019 50	1,986 79		4,670 "	31,562 20	
						47,760 07	
						"	
		4,425 "				4,425 "	4,425 "
125,559 93	800,604 55	117,974 55	198,014 02		89,277 97	1,718,341 20	1,718,341 20

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux	1,310 15	•	2,080 •
	{ Routes	592 65	7,127 12	5,159 10
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	1,306 55	161 02	•
	Produits { des successions en déshérence	7,859 50	14,401 46	42 •
	{ nets des épaves.	•	288 42	967 66
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	•	5,458 06	809 72
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	•	1,950 25	•
	provenant du Département des Finances	175 •	18,596 46	2,450 •
	— — de la Guerre.	15,721 •	25,054 40	26,025 81
	— — de la Justice	487 97	7,290 47	456 15
	— — des Travaux publics.	7,255 95	41,171 66	18,294 45
	— — de l'Intérieur.	•	5,549 10	•
	— — des Affaires Étrangères.	•	•	•
	— de la Cour des Comptes	•	10,049 52	•
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	{ de créances ordinaires.	•	•	•
	Rachat et transfert de rentes.	•	79 55	•
	Transactions en matière domaniale	•	•	•
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	955 50	9,585 85	2,081 44
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	•	•	•
	Produit d'objets saisis et confisqués	1,529 40	5,445 40	330 70
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	•	•	•
A REPORTER. fr.		35,171 45	148,006 52	56,677 01

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
9,550 "	05 50	5,900 21	"	"	"	16,965 66	559,513 54
850 55	1,007 18	6,915 72	4,195 56	2,271 51	1,625 22	28,710 10	
"	110 "	"	55 "	125 68	"	1,758 25	
7,057 55	1,077 55	24,505 07	151 55	15 "	1,691 95	56,680 35	
"	"	2 44	"	"	"	1,258 52	
318 40	67 50	467 02	"	"	"	5,120 50	
"	"	"	"	"	"	1,950 25	
"	"	1 "	"	"	"	21,220 46	
9,688 05	24,270 50	7,775 05	13,080 10	162 10	7,658 12	128,354 03	
1,249 13	855 55	754 "	61 60	2,861 27	827 50	14,823 22	
10,540 60	5,145 60	2,612 35	297 48	258 25	1,574 20	84,050 54	
"	271 40	"	"	6 25	"	5,626 75	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	10,049 52	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	112,000 "	8,000 "	"	"	120,000 "	
"	"	"	"	"	"	79 55	
"	"	"	"	"	"	"	
1,155 61	11,656 "	5,892 86	973 96	206 80	903 78	31,567 58	
420 "	"	2,161 "	"	"	"	2,581 "	
482 75	886 40	569 10	125 11	64 55	167 65	7,600 86	
"	"	252 89	"	83 07	101 65	438 51	
41,500 52	44,591 56	165,664 71	27,840 14	6,035 18	14,527 85	559,513 54	559,513 54

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		55,171 45	148,006 52	56,677 01
Forêts. . .	Prix de vente de coupes de bois	"	204,501 85	"
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	169,481 95	5,084 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	8,869 24	34 "
	— du droit de chasse	"	"	175 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	"	45 50	"
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	"	12,759 55	"
	Indemnités pour carbonisation	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	3,582 85	5,982 23	1,550 15
	— de bâtiments	78 75	750 "	65 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	621 "	5,242 72	1,251 "
	— de vidanges	1,506 "	168 50	510 "
	Argent non réclamé	"	1,725 85	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,450 "	17,748 21	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	14,652 "	"	565 "
	— d'objets non réclamés	"	22,232 90	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,213 00	1,055 "	"
	École militaire. — Pensions des élèves	"	110,752 24	"
Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions des élèves	"	"	"
	— { — d'animaux malades	"	4,532 65	"
	— { Produit des ventes d'objets divers	"	105 "	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	63 "	"	1,169 40
	Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 "	2,046 "	1,500 "
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"	"	"
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"	"	"
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	"	14,154 26	"
	A REPORTER. fr.	61,050 93	706,984 11	69,087 54

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
41,300 32	44,591 50	163,664 71	27,849 14	6,055 18	14,527 85	550,515 54	559,513 54
"	"	156,918 26	"	220,741 31	45,418 80	667,380 20	952,509 07
"	"	694 50	"	34,293 44	1,029 10	211,483 03	
"	"	20 "	"	10 50	"	50 50	
"	"	5,883 "	"	"	"	5,883 "	
"	"	28 90	"	4,011 80	"	12,944 "	
"	"	4,079 44	"	4,606 "	2,615 "	11,475 44	
"	"	"	"	322 75	"	322 75	
"	"	19,879 10	"	1,544 20	1,296 52	22,765 44	
"	"	6 "	"	7,400 91	80 25	20,226 69	
"	"	"	"	"	"	"	
2,416 41	2,235 07	2,565 25	100 95	3,573 11	2,742 89	24,198 77	152,800 88
"	1,142 50	16,544 92	"	"	1,556 02	20,115 79	
1,505 53	3,598 05	1,128 10	126 50	1,311 46	509 99	13,204 95	
241 15	270 "	"	"	108 "	18 50	2,028 15	
"	"	"	"	"	"	1,723 83	
924 24	2,284 95	16,248 "	"	4,057 60	2,540 89	45,233 89	
"	"	1,027 "	"	"	"	10,244 "	
"	13 20	101 "	"	"	"	22,347 10	
914 "	738 "	385 "	593 "	103 50	104 "	7,104 40	
"	"	"	"	"	"	119,752 24	
"	"	"	"	"	"	"	155,891 55
"	"	"	"	"	"	4,532 65	
"	"	"	"	"	"	105 "	
546 80	"	"	"	"	118 20	1,897 40	
"	"	"	"	"	"	"	
1,778 "	2,010 "	2,016 "	1,286 "	1,242 "	2,112 "	15,430 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	14,154 26	
40,624 45	57,200 63	373,189 30	20,005 59	289,141 82	74,470 07	1,800,805 04	1,800,805 04

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		01,050 95	796,984 11	60,087 54
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produits des examens universitaires	"	11,458 "	"
	— — et visa des diplômes	1,214 55	17,515 60	1,577 72
	— des brevets d'invention	2,900 "	135,960 "	1,880 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,250 69	8,195 98	4,455 40
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	"	117 50	"
	Restitutions volontaires	"	"	50 "
	Indemnités pour remplacement.	"	"	"
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant . .	"	"	"
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	23 75	12 11	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	"	"
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	2,771 98	15,168 74	5,314 68
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor. . . .	825 09	5,537 54	200 27
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	651 "	"
	De toute autre nature.	"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	54,905 90	60,007 26	29,911 22
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	44,193 49	3,211 91	1,965 81
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	1,120 "	"	"
	{ Fermages de pêche et de chasse	5,845 09	75 "	423 53
	Arrérages de rentes	98 63	170 75	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	1 "	150 "
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	"	"
	Produits de la calamine	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	2,980 "	1,520 77	9,709 20
	{ d'emprises	"	25 50	165 10
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	14,605 40	20,200 17	20,303 50
	{ herbages, etc.	2,220 20	56,111 98	50,158 57
	Droits de pêche. (Rivières et canaux).	6,685 26	1,556 50	2,875 60
TOTAUX. fr.		184,663 02	1,138,477 42	178,225 04

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
49,024 45	57,290 03	375,189 30	29,905 59	280,141 82	74,470 67	1,800,805 04	1,800,805 04
1,982 52	"	2,022 54	437 30	"	"	15,900 50	380,898 16
3,815 "	2,310 59	5,262 11	258 98	594 90	2,566 20	54,901 71	
2,820 "	18,100 "	21,940 "	250 "	260 "	2,220 "	184,510 "	
5,506 46	5,927 05	4,101 72	1,729 18	2,679 16	2,762 37	38,584 01	
"	"	"	"	"	"	117 50	
"	90 25	"	"	25 "	"	174 25	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	180 98	500 "	"	"	"	480 98	
"	"	" 16	"	"	47 50	83 52	
25 99	7 09	5 80	1 05	8 55	"	44 46	
9,513 13	40,402 50	7,119 76	1,203 75	7,167 94	4,106 04	98,768 50	
166 34	7 52	155 70	" 59	1 10	7 72	6,881 87	
"	"	"	"	"	"	651 "	
"	"	"	"	"	"	"	
488 98	12,504 22	3,062 50	128 10	256 50	3,040 94	150,105 62	784,489 55
7,555 19	5,272 32	1,175 80	450 85	"	2,953 "	64,736 37	
1,232 "	"	213 "	1,824 65	"	"	4,589 65	
1,140 35	1,019 "	"	"	"	"	8,500 77	
108 85	60 39	52 78	502 55	106 43	94 63	1,174 97	
"	2,039 95	"	"	"	50 "	2,220 03	
"	"	5,250 "	"	"	"	5,250 "	
"	"	66,384 50	"	"	"	66,384 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	645 27	1,597 65	"	"	71 76	2,512 68	
2,682 78	9,546 29	6,298 10	808 38	"	2,578 52	56,124 04	
1 05	45 80	570 76	21 90	10 "	44 10	680 21	
20,585 09	70,611 27	1,243 "	4,757 "	"	2,174 25	160,278 28	
66,707 85	18,124 16	9,914 45	2,509 82	27,071 35	25,805 56	259,524 "	
6,634 00	6,444 85	7,018 "	965 10	3,164 60	7,467 "	42,809 51	
186,369 21	254,441 11	510,635 43	45,774 95	351,187 41	150,420 26	2,066,192 73	2,066,192 73

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux.	6,660 48	24,109 41	9,471 72
— — communaux	29,880 30	53,284 62	28,119 79
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	9,261 40	15,757 12	8,444 66
TOTAUX. fr.	45,802 18	93,151 15	46,036 17

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,323 °	31,276 84	18,929 73	2,064 94	3,557 45	3,591 05	105,784 62	321,763 62
27,219 88	28,028 54	23,959 15	6,562 72	6,066 90	11,957 10	215,979 °	
11,560 01	9,781 26	13,046 34	585 30	401 54	1,464 14	70,501 77	70,501 77
45,102 89	69,086 64	55,935 22	9,212 96	10,025 80	16,812 20	392,065 39	392,065 39

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comp- tes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	160 05	187 90	65 85
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	"	"	"
	— divers	100 "	"	4,900 87
Recouvrements d'a- vances faites par les divers Départ- tements.	Frais de poursuites et d'instances.	28 82	12 50	84 29
	Frais de surveil- lance de bois appartenant { aux communes et aux hospices.	5,721 55	4,350 40	1,657 78
	{ aux acquéreurs de bois dom- aniaux	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions.	"	5 11	"
	Ministère des Finances. 5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	459 46	1,087 94	245 51
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	75 50	908 50	50 50
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement du prix de papier électoral.	251 "	2,641 68	119 25
	Restitution de droits	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle	10,784 69	21,099 25	16,461 54
	Ministère de la Justice. — en matière de simple police.	11,194 61	41,132 95	9,242 97
	— militaire	144 49	507 56	94 46
	Frais d'entretien de mendiants	2,060 25	2,357 81	1,559 60
	Ministère de l'Intérieur. { Frais de justice en matière de garde civique.	2,219 78	4,850 89	125 02
	Restitution des droits	659 08	"	"
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains	"	"	"
	{ Rachat des annuités.	"	"	"
	Ministère des Travaux publics. Frais de surveillance de travaux publics concédés	1,100 "	39,856 89	2,512 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
Restitution de droits	4 40	"	"	
Remboursements divers	"	"	1,408 75	
TOTAUX. fr.		34,921 48	118,729 27	58,506 17

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
.	.	.	.	.	.	.	35,196 82
4 28	.	1,125 72	179 73	1 70	165 .	1,886 21	
.	16,554 .	.	.	.	"	16,554 .	
779 94	7,977 16	600 .	.	.	2,398 64	16,756 61	
120 48	3,569 90	165 85	. 50	. . 75	.	3,001 98	
2,852 08	27,519 04	18,551 55	5,512 08	76,542 52	57,217 87	199,866 25	622,615 45
.	.	.	.	.	.	.	
28 75	48 36	.	.	.	.	82 22	
165 44	1,561 94	4,885 43	36 95	484 48	500 01	9,666 04	
67 50	174 .	102 .	10 .	19 50	35 .	850 50	
.	.	.	.	53 80	.	53 80	
14 65	191 25	21 50	6 .	35 04	157 24	5,457 61	
.	.	.	.	.	.	.	
16,589 13	26,346 00	12,842 45	7,456 17	8,683 07	17,618 04	157,681 02	
10,178 65	40,459 66	24,042 65	5,775 41	4,000 18	13,145 82	161,168 86	
121 48	411 70	247 34	50 20	141 65	237 15	1,755 99	
1,003 05	1,704 85	1,974 51	281 .	335 16	689 11	12,843 14	
514 48	311 47	812 40	.	11 84	380 43	9,206 31	
.	.	.	.	.	.	659 08	
1,000 .	.	.	.	.	3,675 92	4,675 92	
.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	
8,141 09	4,987 .	11,000 .	.	.	1,500 .	69,076 08	
.	.	.	.	.	.	.	
.	6 60	.	.	.	.	11 .	
65 .	.	.	500 .	.	5,657 .	7,628 75	
42,330 98	151,624 75	76,349 14	19,806 92	90,507 47	105,236 11	657,812 27	657,812 27

(138)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
Foncier	fr.	21,575,584 47	21,235,492 01
Personnel		14,958,195 69	14,005,930 21
Patentes		5,099,568 83	5,859,552 10
Redevances sur les mines.		485,985 54	790,105 42
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	674,208 02	875,284 20
	Eaux-de-vie étrangères.	320,209 76	774,259 44
	Bières et vinaigres	378,957 09	580,523 90
	Sucres raffinés	1,684,262 55	903,225 01
	Autres marchandises	14,782,237 57	15,772,001 77
Accises	Vins étrangers	2,924,021 73	3,422,214 02
	Eaux-de-vie indigènes.	15,127,990 66	16,435,342 24
	Bières	9,810,011 39	10,337,096 85
	Vinaigres	16,707 01	20,770 80
	Sucres étrangers.	2,942,084 60	1,801,452 68
	Sucres de betterave indigènes	1,470,544 82	1,252,807 75
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	154,222 95	116,090 15
Recettes diverses au profit de l'État.	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	25,682 83	30,464 35
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	1,155 52	1,451 55
	Loyers de bâtiments	14,977 71	12,757 64
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,857 83	1,110 54
	Extraits cadastraux.	52,047 04	56,095 54
	Recettes extraordinaires de toute nature	10,680 11	215,234 10
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,381 45	1,107 97
TOTAUX.		93,405,552 97	94,885,460 29

EN MOINS A 1877. fr.

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
540,092 46	"	Augmentation résultant principalement des impositions sur les bâtiments nouveaux et sur ceux qui ont été agrandis ou reconstruits.
334,205 48	"	idem. idem.
"	159,983 27	Diminution ayant pour cause la persistance de la crise commerciale et industrielle.
"	313,119 88	Diminution des produits des mines par suite de la crise industrielle.
"	201,076 27	En 1876, les importations ont été exceptionnellement élevées par suite de l'abondance de la récolte.
"	145,049 68	Diminution due à la crise commerciale.
"	1,566 81	idem.
781,057 54	"	Augmentation attribuée au déficit considérable constaté dans la production du sucre de betterave indigène pendant la campagne 1876-1877.
"	989,854 20	Diminution due en grande partie à la crise commerciale.
"	498,192 20	Ces diminutions proviennent de l'influence que la crise commerciale et industrielle exerce sur la consommation des bières et eaux-de-vie et sur l'importation des vins dans le pays.
"	1,307,351 58	
"	527,085 44	
"	4,063 70	
1,140,631 92	"	La récolte des betteraves a été relativement mauvaise en 1876. Il en est résulté qu'il y a eu moins d'excédants de fabrication indemnes de droits, et conséquemment que le revenu de l'impôt a augmenté en 1877.
243,756 87	"	
38,152 82	"	L'augmentation des recettes sur les glucoses est la conséquence des changements apportés à l'assiette de l'impôt par la loi du 24 mai 1876 et de l'amélioration des mesures de surveillance.
"	4,781 52	En 1876, des droits de douane fraudés ont été versés au Trésor à titre de restitution exceptionnelle; ces droits ont été renseignés sous la rubrique : Recettes extraordinaires de toute nature.
"	318 03	
2,220 07	"	
747 29	"	
"	4,048 50	
"	204,555 09	
273 48	"	
2,881,137 93	4,361,045 25	
1,479,907 32		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1877.	1876.		
Enregistrement (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	20,207,785 65	22,497,455 09		
	— sous seing privé	709,509 49	1,147,624 11		
	— judiciaires	850,528 56	864,442 88		
	— d'huissiers	953,182 61	983,580 71		
	Lettres de noblesse	1,378 .	1,055 60		
	Permis de changer de nom de famille	3,720 60	904 60		
Greffe. (50 centimes additionnels.)	Mise au rôle	81,503 .	81,865 14		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	375,889 85	359,017 74		
Hypothèques (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	241,786 97	253,820 63		
	— de transcription d'actes de mutation	3,875,311 23	4,504,460 16		
Successions (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	15,788,921 55	15,161,679 40		
	— de mutation par décès	902,417 14	285,857 18		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,537,567 37	3,504,851 79		
	— dus par les époux survivants	331,601 52	304,289 75		
Timbre (sans additionnels.)	Débit	Timbres fixes. { Passe-ports { à l'intérieur	4 .	10 .	
			à l'étranger	5,128 .	4,200 .
		Permis de port d'armes de chasse		394,656 .	395,792 .
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		538,407 85	550,211 .	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	245,817 95	277,671 05		
		— à l'étranger	14,062 08	19,795 75	
	Timbres adhésifs pour affiches		121,059 82	9,945 37	
	Timbres de dimension		2,068,175 48	2,089,585 41	
	Visa	Timbres proportionnels		102,547 97	112,285 50
		Timbres de dimension { autres que des journaux étrangers	25,471 06	24,375 76	
	des journaux étrangers		586 14	818 39	
	Timbres fixes. — Warrants		257 25	480 50	
	Extraordinaire	Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,074,697 61	983,553 15	
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	140,403 17	360,094 30
			Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
			Coupures	»	»
		Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	246,004 .	270,408 25	
	Affiches		150,145 55	261,235 61	
A REPORTER. fr.		52,058,597 87	55,008,097 40		

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	2,109,650 04	La diminution considérable que l'on remarque dans le produit des actes civils est due à la crise qui frappe le commerce et l'industrie, et dont l'influence a commencé à se faire sentir à la fin de l'année 1876. Quant aux actes sous seing privé, cette dernière année avait présenté un produit extraordinaire à cause de l'importance exceptionnelle de certaines mutations immobilières réalisées dans les provinces d'Anvers, de Brabant et de Hainaut. La somme de 709,000 francs correspond au chiffre obtenu en 1875.
"	458,114 02	
"	14,114 52	
"	50,598 10	
"	275 60	
2,756 "	"	Produit variable. La différence est d'ailleurs peu importante.
"	360 14	
16,872 11	"	
"	12,033 66	Cet impôt est soumis aux mêmes influences que le droit d'enregistrement. La diminution s'est produite dans la même proportion.
"	429,148 93	
627,241 95	"	Le produit des droits dus par suite de décès est soumis à des fluctuations difficiles à préciser. On ne saurait s'y attacher.
618,559 96	"	
"	967,284 42	
27,311 79	"	
"	6 "	
928 "	"	Des différences peu importantes relativement au chiffre total de cet impôt se remarquent dans le produit des timbres fixes et de dimension et du timbre pour effets de commerce, d'après l'ensemble des résultats donnés par les quatre modes de paiement: le débit, le visa, le timbrage à l'extraordinaire et l'emploi du timbre adhésif. L'augmentation de 111,000 francs dans le produit des timbres adhésifs pour affiches est due à ce que la loi du 18 décembre 1875 n'a été mise à exécution que le 15 novembre 1876. Par une conséquence de l'introduction du timbre adhésif pour affiches, une diminution se remarque dans le produit du timbrage à l'extraordinaire des affiches. Cette diminution est un peu plus grande que la l'accroissement de 111,000 francs dont il vient d'être parlé. Ce qui paraît hors de doute, c'est que, en 1877 déjà, le nombre des adjudications publiques, dont les annonces constituent la source principale du droit de timbre d'affiches, subissait une dépression qui commençait à être remarquée. Quant à la diminution du produit du timbre pour bons de caisse, billets au porteur etc., elle est due à la crise commerciale, et à un ralentissement notable dans les affaires des sociétés de capitaux.
864 "	"	
"	11,713 15	
"	31,853 10	
"	5,731 07	
111,114 45	"	
"	21,409 93	
"	9,735 53	
597 50	"	
"	232 25	
"	245 25	
111,144 46	"	
"	220,291 15	
"	"	
"	"	
"	33,404 25	
"	131,090 06	
1,517,390 02	4,537,089 55	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1877.	1876.	
REPORT. fr.		52,058,397 87	55,098,097 40	
Naturalisations. .	Droits de naturalisation ordinaire	10,000 »	7,000 »	
	Droits de grande naturalisation	3,500 »	»	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	114,339 70	99,642 70	
	Greffe.	»	»	
	Hypothèques	9,302 81	13,400 00	
	Successions	188,008 32	207,038 18	
	Timbre	17,197 53	27,318 40	
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	703,902 01	679,008 48
		en partie	4,980 22	4,339 46
	TOTAUX. fr.		53,109,628 55	56,137,853 83

MENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,517,500 02	4,557,080 55	
3,000 "	"	} Produits accidentels.
3,500 "	"	
14,607 "	"	
"	"	} Le chiffre de ces amendes varie avec le nombre et l'importance des fraudes qui se commettent.
"	4,100 25	
"	10,920 80	
"	10,520 03	
23,003 53	"	} Produit dépendant de l'importance des condamnations prononcées au profit du Trésor, et de la solvabilité des condamnés.
640 76	"	
1,565,221 51	4,501,440 50	
3,028,225 28		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	84,308 80	82,921 86
	Maestricht à Bois-le-Duc	76,940 60	74,785 53
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	244,612 27	220,625 92
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	1,359 73	1,160 10
	vers Hasselt	11,506 88	12,716 03
	vers Turnhout	5,289 03	5,768 54
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	16,812 55	22,247 80
	Sambre.	254,791 84	272,811 30
	Charleroi à Bruxelles	571,829 72	573,951 60
	Charleroi à Bruxelles. — Embranchements	14,908 52	15,712 66
	Mons à Condé.	152,280 44	142,164 57
	Pommerœul à Antoing	154,024 65	116,363 29
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,092 86	9,762 77
	Schipdonck à Balgerhoeke.	1,877 51	1,949 25
	Roulers à la Lys	1,094 79	986 92
	Gand à Ostende. { Droit général	52,956 60	51,165 28
	Droit à la porte de Damme	301 »	755 »
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	20,643 30	21,647 16
	Moervaert	3,552 41	3,027 68
	Petite Nèthe (canalisée).	4,292 15	4,190 25
	Grande Nèthe.	74 66	»
	Gand à Terneuzen.	31,674 58	28,038 30
	Meuse	40,980 19	40,750 28
	Ourthe	15,015 08	28,659 68
	Escaut.	68,846 32	60,149 74
	Lys	31,506 02	33,889 45
	Demer	829 71	819 07
	Nèthe inférieure (Pont de Waelhem).	300 »	300 »
	Yser.	8,006 43	8,262 16
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	255 42	»
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	31,562 29	32,965 90
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	47,760 07	46,356 59
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	»	»
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.	4,426 »	4,754 20
TOTAUX. fr.		1,718,341 20	1,697,696 97

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,676 94	"	La différence de fr. 20,644 23 c ^{ts} en faveur de l'exercice 1877 est due notamment à une plus grande activité des transports de charbons sur les canaux de Mons à Condé et de Pommerœul à Antoing, par suite de l'absence de chômage pour l'Escaut et sur le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Le produit de la Sambre s'est ressenti du chômage qu'ont nécessité des travaux exécutés dans cette rivière et d'un ralentissement dans l'exportation de la houille.
2,157 07	"	
25,986 35	"	
179 03	"	
"	1,200 15	
"	479 51	
"	5,435 54	
"	18,019 46	
"	2,121 88	
1,195 86	"	
10,115 87	"	
17,001 54	"	
"	4,069 91	
"	71 74	
107 87	"	
1,771 52	"	La différence, en ce qui concerne l'Ourlbe, est le résultat de l'application, à partir du 1 ^{er} août 1877, de la loi du 1 ^{er} juillet 1865.
"	454 "	
"	1,005 86	
304 73	"	
101 90	"	
74 66	"	
3,656 28	"	
249 91	"	
"	15,644 60	
8,696 58	"	
"	2,585 43	
10 64	"	
"	60 "	
"	255 73	
255 42	"	
"	1,403 61	
1,405 48	"	
"	"	
"	529 20	
76,585 83	52,041 62	
20,644 23		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
	Taxes des correspondances en général	5,418,571 05	5,155,580 .
Postes.	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	168,104 58	159,860 62
	Articles d'argent		
	{ Droits	176,556 80	162,585 87
	{ Périmés		
	Encaissement des effets de commerce par la poste (droit perçu)	154,089 80	19,671 60
	TOTAUX	5,918,012 52	5,475,406 00

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
284,991 05	"	L'augmentation porte sur le produit des timbres-poste
8,555 06	"	Accroissement normal.
14,175 02	"	Idem.
155,018 20	"	L'encaissement des effets de commerce par la poste à commencé seulement le 1 ^{er} octobre 1876.
442,516 25	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1877.	1876
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	826,529 98	921,801 53

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	95,471 55	La différence en moins constatée pour 1877 dans les recettes du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres s'explique par l'état des affaires et par la stagnation commerciale et industrielle.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
Chemin de fer	Voyageurs	27,070,074 88	26,716,679 64
	Bagages	784,405 56	807,621 96
	Équipages	17,611 48	17,916 55
	Chevaux et bestiaux	940,851 78	843,316 64
	Marchandises	55,013,999 78	50,086,325 82
	Produits extraordinaires	2,441,025 34	1,996,171 88
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		2,080 "	2,152 50
		(¹) 87,179,948 82	(¹) 80,470,164 07
		87,179,948 82	80,470,164 07
Télégraphes		2,219,451 17	2,173,935 86
TOTAUX fr.		89,509,599 99	82,644,100 85

(¹) En 1876, les recettes nettes ont été inférieures de fr. 14,978 12 c^s, aux recouvrements, tandis qu'en 1877, les recettes ont dépassé les recouvrements de fr. 131,929 08 c^s.

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.																																
EN PLUS.	EN MOINS.																																	
1,254,295 24	•	Pour l'appréciation de ces différences, il y a lieu de tenir compte de ce que le rachat des lignes de Dendre-Waes a sortis effets le 1^{er} mai 1876, et celui des lignes des Bassins Houillers le 1^{er} janvier 1877. Il en résulte que, comparativement à 1876, les produits de 1877 comprennent en plus les recettes de Dendre et Waes du 1^{er} janvier au 1^{er} mai, et celles des Bassins Houillers du 1^{er} janvier au 31 décembre. Or, après défalcation de ces recettes qui peuvent être évaluées aux chiffres renseignés dans la colonne qui suit, les différences en plus disparaissent pour la plupart et se transforment en différences en moins, qui ne peuvent être attribuées qu'à la crise industrielle et commerciale qui se faisait déjà vivement sentir en 1877. L'augmentation, accusée par le chiffre des produits extraordinaires, provient de ce que le boni réalisé sur l'échange du matériel s'est élevé à fr. 445,000 en 1877, tandis qu'il n'avait atteint que fr. 100,000 en 1876. Quant à la différence en plus aux chevaux et bestiaux, elle n'a pas de cause appréciable.																																
•	23,216 40																																	
•	505 05																																	
100,555 14	•																																	
4,927,673 96	•																																	
444,855 46	•																																	
•	52 50																																	
6,735,557 80	23,573 95																																	
6,709,783 85	•																																	
45,515 31	•																																	
6,755,299 16	•																																	
		<table><tr><th rowspan="2">BASSINS houillers et Dendre et Waes.</th><th colspan="2">DIFFÉRENCES</th></tr><tr><th>EN PLUS.</th><th>EN MOINS.</th></tr><tr><td>1,737,000 •</td><td>•</td><td>482,704 76</td></tr><tr><td>25,000 •</td><td>•</td><td>46,216 40</td></tr><tr><td>670 •</td><td>•</td><td>975 05</td></tr><tr><td>41,300 •</td><td>65,235 14</td><td>•</td></tr><tr><td>4,975,000 •</td><td>•</td><td>47,326 04</td></tr><tr><td>69,000 •</td><td>375,853 48</td><td>•</td></tr><tr><td>•</td><td>•</td><td>52 50</td></tr><tr><td>6,845,970 •</td><td>441,088 60</td><td>577,274 75</td></tr><tr><td colspan="3">156,186 15</td></tr></table>	BASSINS houillers et Dendre et Waes.	DIFFÉRENCES		EN PLUS.	EN MOINS.	1,737,000 •	•	482,704 76	25,000 •	•	46,216 40	670 •	•	975 05	41,300 •	65,235 14	•	4,975,000 •	•	47,326 04	69,000 •	375,853 48	•	•	•	52 50	6,845,970 •	441,088 60	577,274 75	156,186 15		
BASSINS houillers et Dendre et Waes.	DIFFÉRENCES																																	
	EN PLUS.	EN MOINS.																																
1,737,000 •	•	482,704 76																																
25,000 •	•	46,216 40																																
670 •	•	975 05																																
41,300 •	65,235 14	•																																
4,975,000 •	•	47,326 04																																
69,000 •	375,853 48	•																																
•	•	52 50																																
6,845,970 •	441,088 60	577,274 75																																
156,186 15																																		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	23,666 50	21,777 22
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	40,950 50	41,275 25
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	1,100 75	1,020 "
	— — au <i>Recueil des lois</i>	121 00	76 "
	TOTAUX. fr.	65,839 44	64,148 47

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTA DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,889 37	"	Sans observations
"	524 75	
80 75	"	
45 00	"	
2,015 72	524 75	
EN PLUS : 1,690 97		

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. { Rivières et canaux	16,965 06	5,876 47
	{ Routes	28,710 10	55,960 79
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	1,758 25	7,685 60
	Produits { de successions en déshérence.	56,689 55	72,759 05
	{ nets des épaves	1,258 52	1,574 52
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	5,120 50	2,122 90
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	1,950 25	1,569 "
	provenant du Département des Finances	21,220 46	50,247 85
	— — de la Guerre	128,554 03	129,005 95
	— — de la Justice	14,825 22	18,775 24
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. — des Travaux publics.	84,959 54	40,211 75
	— — de l'Intérieur	5,626 75	5,355 80
	— — des Affaires Étrangères	"	"
	— de la Cour des Comptes.	10,049 52	"
	Remboursement de capitaux. { du fonds de l'industrie nationale	"	2,786 56
	{ de créances ordinaires.	120,000 "	196,222 70
	Rachat et transfert de rentes.	79 55	92 16
	Transactions en matière domaniale.	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	51,567 58	144,100 54
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	2,581 "	125 "
	Produits d'objets saisis et confisqués	7,600 86	7,590 54
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	458 51	271 04
	Consignations acquises au Trésor, en exécution de la loi du 28 décembre 1867.	"	12,491 33
A REPORTER. fr.		539,515 54	741,620 59

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
11,089 19	"	
"	27,250 60	
"	5,927 35	
"	16,069 70	
"	516 "	
2,997 60	"	
581 25	"	Produits éventuels.
"	9,027 39	
"	609 92	
"	3,950 02	
35,727 70	"	
2,070 95	"	
"	"	
10,049 32	"	
"	2,786 56	Récouvrements subordonnés aux échéances.
"	76,222 70	La différence s'explique par le remboursement en 1876 de la créance Weissembruck.
"	12 61	Sans importance.
"	"	
"	112,752 96	En 1876, la société immobilière d'Anvers a payé pour intérêts moratoires une somme de fr. 121,967 48 c ^s .
2,456 "	"	Produit éventuel.
210 52	"	Idem.
167 47	"	Idem.
"	12,491 33	Article 10 de la loi du 28 décembre 1867. Cette rubrique doit disparaître.
65,350 00	267,457 14	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
REPORT. fr.		559,515 54	741,620 59
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	667,586 20	827,497 28
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	211,485 05	168,892 64
	— d'objets saisis et confisqués.	30 50	•
	— de glandée, panage, foin et herbages	5,885 •	7,769 •
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	12,044 •	4,186 57
	— du droit de chasse.	11,475 44	12,479 44
	— — de pêche (baux et licences)	592 75	522 75
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	22,765 44	12,750 40
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	20,226 69	20,667 91
	Indemnités pour carbonisation	•	•
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	24,198 77	15,867 69
	— de bâtiments.	20,115 70	19,455 69
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	15,294 95	15,460 61
	— de vidanges.	2,628 15	2,628 15
	Argent non réclamé	1,723 85	1,899 94
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	45,253 80	105,708 65
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	16,244 •	4,127 •
	— d'objets non réclamés.	22,547 10	26,898 15
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,104 40	5,484 72
	Produits accessoires des lignes de la grande Compagnie du Luxembourg . . .	•	21,915 47
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	119,752 24	129,489 98
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades	4,552 65	5,557 90
		{ Produit des ventes d'objets divers.	105 •
	Écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem	1,897 40	2,757 21
	Bénéfices de la fonderie de canons	•	•
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,450 •	15,452 •
	— au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	•	•
	— au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	•	•
Produits du Jardin Botanique de Bruxelles		14,154 26	8,204 50
A REPORTER fr.		1,800,805 04	2,175,152 04

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
65,350 09	267,457 14	
"	160,117 08	Produit variable à raison de l'étendue et de la nature des peuplements.
42,590 41	"	Le résultat des ventes de chablis s'est encore ressenti des effets de l'ouragan du 12 mars 1876 qui en a augmenté la quantité.
50 50	"	Sans importance.
"	1,886 "	Produit variable.
8,757 63	"	Location du droit d'essarter certaines parties de forêt pour préparer le reboisement.
"	1,004 "	Différence peu importante.
"	"	
10,035 04	"	Extraction de pierres dans la forêt de Hertogenwald pour la construction du barrage de la Gileppe.
"	441 22	Sans observation.
"	"	
10,551 08	"	On a renseigné sous cette rubrique, à partir de 1877, les produits accessoires de lignes reprises à la grande Cie du Luxembourg. (Voir ci-dessous).
662 10	"	Sans importance.
"	165 66	Idem.
"	"	
"	176 11	Idem.
"	60,474 76	Produit éventuel.
12,117 "	"	Idem.
"	4,551 05	Idem.
1,610 68	"	Idem.
"	21,915 47	(Voir l'observation ci-dessus.)
"	9,737 74	Nombre moindre des élèves.
"	1,005 25	Produit accidentel.
"	15 "	Idem.
"	859 81	Ces frais ne sont plus recouvrés par le Département des Finances que pour l'arriéré.
"	"	
18 "	"	
"	"	
"	"	Produits éventuels.
5,949 76	"	
157,450 20	520,786 20	

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
	REPORT. fr.	1,800,805 04	2,173,132 04
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Produits des examens universitaires	15,900 36	125,797 61
	— — et visa des diplômes	34,901 71	16,477 10
	— des brevets d'invention.	184,510 "	174,290 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	58,584 01	59,547 13
	— de la taxe perçue conformément à l'art. 5 de la convention littéraire faite avec la France	117 50	"
	Restitutions volontaires	174 25	50 "
	Indemnités pour remplacement	"	"
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant.	"	517 46
	— pour construction d'usines (forêts exceptées)	480 98	880 98
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	83 52	"
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	44 46	53 84
	Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	98,768 50	171,569 19
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	6,881 87	486 57
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	651 "	"
	De toute autre nature	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	150,103 62	102,184 14
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	64,736 57	48,975 87
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,389 65	7,319 "
	{ Fermages de pêche et de chasse	8,500 77	4,621 65
	Arrérages de rentes.	1,174 97	1,123 51
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,220 93	2,219 51
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	5,250 "	"
	— — de créances ordinaires	66,584 50	77,457 40
	Produits de la calamine.	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	2,312 68	2,840 02
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux.	36,124 04	55,629 "
	{ Routes	680 21	779 79
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	160,278 28	240,931 17
	{ Routes	239,524 "	444,198 15
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	42,809 51	42,851 51
TOTAUX. fr.		2,966,192 73	5,771,554 40

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
157,459 29	529,786 29	
•	109,897 25	Effet de la loi du 20 mai 1876 concernant la collation des grades académiques.
18,424 61	•	
10,020 •	•	
•	765 12	
117 50	•	
124 25	•	
•	•	
•	517 46	
•	400 •	
85 52	•	
•	11 58	
•	72,600 69	Produit éventuel.
6,305 30	•	
651 •	•	
•	•	
•	12,080 52	
15,760 50	•	
•	2,920 35	
3,870 14	•	
51 46	•	
1 42	•	
5,250 •	•	Recouvrement de l'arriéré de 1876.
•	11,072 90	
•	•	Intérêts en retard.
•	•	
•	527 34	Sans importance.
2,405 04	•	Différence minime.
•	99 58	
•	80,652 89	
•	204,674 13	Continuation des ventes d'arbres abattus par l'ouragan du 12 mars 1876.
•	41 80	
		Sans observation.
220,715 03	1,025,854 70	
805,141 67		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1877.	1876.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, ventes de vieux effets).	87,453 86	96,150 41
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,004,508 98	1,766,800 79
— des actes des commissariats maritimes	91,734 18	95,404 53
— des droits de chancellerie	7,482 40	8,200 70
— — de pilotage	1,600,446 09	1,555,481 24
— — de fanal	537,713 30	529,030 20
— de la fabrication des monnaies de cuivre.		230,030 63
— de la régie du <i>Moniteur</i>	49,265 41	47,158 87
— des écoles de réforme	187,370 17	171,495 14
— du placement des fonds disponibles du Trésor	900,360 94	800,628 69
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	702,327 62	807,483 56
Bonification d'un quart p. $\frac{1}{2}$ p. semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	312,584 11	273,242 76
TOTAUX. fr.	6,481,036 06	6,388,355 12

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	8,696 35	Cette différence provient notamment de la diminution du bénéfice sur le travail des détenus dans les prisons secondaires.
237,418 10	"	Accroissement des fonds de dépôt.
"	3,760 15	Différence en moins provenant de la suppression, à partir du 1 ^{er} janvier 1877, de la taxe de 50 c ^{ts} par émigrant en vertu de la nouvelle loi sur le transport des émigrants.
"	727 30	Différence insignifiante.
46,964 85	"	Cette augmentation est due d'une part à un plus grand nombre de prestations de service du remorqueur à Ostende, d'autre part, à un plus fort tirant d'eau des navires.
8,085 10	"	Augmentation provenant de l'accroissement dans le chiffre du tonnage des navires.
"	239,080 65	Il n'y a pas eu de fabrication de monnaies de cuivre en 1877.
2,106 54	"	Augmentation peu importante.
15,875 05	"	Différence provenant du report à l'exercice 1877 de certains droits afférents à l'exercice 1876 et qui n'ont pas été recouverts avant la clôture de cet exercice.
99,741 25	"	La situation de l'encaisse du caissier de l'État en 1877 a permis d'appliquer une somme plus considérable à l'achat de valeurs commerciales.
"	105,155 74	Ralentissement des affaires commerciales et industrielles.
59,341 55	"	Augmentation en rapport avec l'extension en 1877 de la circulation fiduciaire.
450,150 51	357,429 57	
92,700 94		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1877.	1878.
Frais de perception des centimes provinciaux	105,784 62	105,182 47
— — communaux	215,070 *	205,518 60
Remboursements, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	70,501 77	55,184 57
TOTAUX.	592,065 59	565,885 75

En plus à 1877.

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,602 15	•	
10,460 51	•	Difference résultant de l'augmentation normale du produit des centimes communaux.
15,117 20	•	Idem.
28,179 66	•	
28,179 66		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1877.	1876.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	1,886 21	4,088 "
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	16,554 "	3,057 13
	— divers	16,756 61	2,254 55
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	5,901 98	805 54
	Frais de surveillance de bois appartenant à aux communes et aux hospices	100,866 25	204,543 65
	aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	82 22	95 51
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	9,666 04	11,214 50
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêts	850 50	161 50
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	53 80	55 60
	Remboursement du prix de papier électoral	5,437 61	8,179 97
	Restitution de droits	"	6 10
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	137,681 02	127,540 47
	— — de simple police	161,168 86	158,990 58
	— militaire	1,755 99	1,819 75
	Frais d'entretien de mendiants	12,845 14	14,985 09
Ministère de l'Intérieur	Remboursement de subsides	4,675 92	3,000 "
	Frais de justice en matière de garde civique	9,206 51	12,008 12
	Restitution de droits	650 08	"
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente		"	"
Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	69,076 98	92,109 70
	— d'entretien de routes concédées	"	"
	Remboursements divers	7,628 75	7,452 64
	Restitution de droits	11 "	68 86
TOTAUX. fr.		657,812 27	655,012 02

GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	.	
.	3,101 79	
15,400 87	.	Recettes accidentelles.
14,522 06	.	
3,090 44	.	
.	4,477 38	Modifications dans l'étendue des bois.
.	.	
.	13 29	
.	1,548 46	
.	.	
669 .	.	
. 20	.	
.	4,742 36	
.	6 10	
10,331 55	.	Recettes accidentelles.
2,178 48	.	
.	63 74	
.	2,139 95	
1,075 92	.	
.	2,801 81.	
639 08	.	
.	.	
.	.	
.	.	
.	23,032 72	Reprise de certaines lignes concédées et épuisement de l'arriéré.
.	.	
176 11	.	
.	57 86	Sans importance.
46,785 71	41,985 46	
4,800 25		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1877.	1876.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	274,873 27	294,128 19
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	23,702 50	49,060 89
Recettes accidentelles.	757,854 99	1,440,536 59
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	63,470 44	63,650 44
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,308 »	35,109 91
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des Travaux publics, à titre de remboursement d'avances	9,000 »	9,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	1,252,267 20	»
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	24,334 23	14,729 68
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,449 88	9,174 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce . .	1,560 »	1,360 »
TOTAUX. fr.	2,574,689 67	2,100,579 42

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1877.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	10,255 92	Il y a eu comparativement à l'exercice 1876, diminution dans le produit des fournitures faites par le service industriel aux Départements de la Justice et de la Guerre et dans les confections d'effets pour les particuliers de fr. 33,619 66 mais les confections d'habillements pour l'armée et les fournitures aux dépôts de mendicité ont augmenté de 16,363 74 DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 19,255 92
"	35,277 55	Les droits constatés de l'exercice 1877 ne diffèrent guère de ceux de l'exercice 1876, la différence dans les recettes effectuées provient du retard mis par certaines provinces à s'acquitter envers le Trésor.
"	711,521 40	Le produit de l'exercice 1876 a été exceptionnel, grâce au bénéfice réalisé pendant cette année sur le monnayage des matières d'argent, bénéfice qui s'élève à fr. 1,017,305 66 c ^s .
1,820 "	"	D'une part la province de Liège a renoncé à son abonnement pour l'année 1877, d'où une diminution de recette de fr. 5,180 " d'autre part on a fait recette en 1877 de la moitié de l'abonnement du Hainaut pour l'année 1874 . 7,000 " DIFFÉRENCE. fr. 1,820 "
"	13,801 91	Les produits de 1877 se sont élevés à 21,308 francs représentant le montant des abonnements; la différence de fr. 13,801 91 c ^s provient de la quote-part des provinces dans les frais d'ameublement des prisons cellulaires.
"	"	
1,252,267 20	"	Produit nouveau. En exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877, la Société de constructions de chemins de fer et la Banque de Belgique doivent parfaire jusqu'à 4,000 francs par kilomètre la part qui leur revient en vertu de l'article 35 de la même convention dans la capitalisation des parts variables.
9,694 55	"	Produit éventuel.
271 96	"	Idem.
"	"	
"	"	
1,245,966 71	769,856 56	

(170)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS OUVERTS PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).				
		EXERCICE 1876.				
		<i>Report de l'exercice 1876 à l'exercice 1877, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		Service de la dette.				
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pour- ront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des enga- gements résultant de ces lois.)	*	*	*	101,501 50
		a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des Comptes le 3 novembre 1877.				
		EXERCICE 1877. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		1^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.				
	1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette pu- blique, à 2 $\frac{1}{2}$ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	*	5,498,990 78	4,498,990 78
	2	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'em- prunt autorisé par la loi du 22 mars 1844 pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	5,057,882 50	*	5,057,882 50	5,057,882 50
		Dotation de l'amortissement: $\frac{1}{2}$ p. % de 67,508,500 francs. (mêmes semestres)	*	337,542 50	337,542 50	337,542 50
	3	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877).	*	*	80,598 14	80,598 14
	4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	*	*	1,500 08	1,500 08
		2^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.				
	5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (art. 20 et 25 dudit traité).	*	*	105,820 10	105,820 10
	6	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	*	*	21,164 02	21,164 02
		A REPORTER. . . . fr.	8,556,875 28	337,542 50	9,083,558 12	9,083,558 12

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
91,301 50	"	"	"	91,301 50	"	5,000 "	5,000 "	"
5,498,900 78	2,740,495 30	2,740,495 30	5,498,900 78	"	"	"	"	"
3,375,425 "	3,375,425 "	"	3,375,425 "	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
1,418 98	317 46	811 28	1,128 74	290 24	"	141 10	"	"
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	"	"	"
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	"	"	"
9,083,417 02	6,205,835 99	2,877,290 70	9,083,126 78	290 24	"	141 10	"	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par D E T T E.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales
			des intérêts	de l'amortissement		
		REPORT . . . fr.	8,556,873 28	557,512 50	9,083,558 12	9,083,558 12
1		Service de la dette (suite).				
(suite)		3 ^e SECTION — Dette contractée depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS				
		Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c. à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 1 ^{re} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mai 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877) .	2,495,888 20	"	2,775,209 11	
		Dotation de l'amortissement $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ de ce capital (mêmes semestres)	"	277,520 91		
		Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 5 ^{me} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	6,565,560 50	"	7,072,845 "	
		Dotation de l'amortissement $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ de ce capital (mêmes semestres)	"	707,284 50		
		Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 4 ^{me} série, restant en circulation, au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 5 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,965,295 "	"	3,294,770 "	19,956,189 11
7		Dotation de l'amortissement $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ de ce capital (mêmes semestres)	"	529,477 "		
		Intérêts du capital de 58,581 000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 5 ^{me} série, restant en circulation, au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	2,656,145 "	"	2,929,050 "	
		Dotation de l'amortissement $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ de ce capital (mêmes semestres)	"	292,905 "		
		Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$, 6 ^{me} série, provenant 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation, au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres, autorisée par la loi du 50 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,865 500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins Houillers repris par l'Etat, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	3,497,685 50	"	3,886,515 "	
		Dotation de l'amortissement $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{100}$ du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	588,631 50		
		A REPORTER . . . fr.	26,497,443 48	2,533,161 41	29,050,747 25	29,050,747 25

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTI DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS
	En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	
9,085,417 02	6,205,835 09	2,877,200 79	9,085,126 78	290 24	"	141 10	"	"
19,951,679 11	19,951,679 11	"	19,951,679 11	"	"	4,510	"	"
20,035,006 13	26,157,515 10	2,877,200 79	20,034,805 89	290 24	"	4,651 10	"	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		REPORT. . . . fr.	26,407,443 48	2,353,101 41	20,059,747 25	20,059,747 25
1 (suite)		Service de la dette (suite).				
		A. Intérêts, à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et du capital émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1877 (arrêté royal du 9 septembre 1876, pris en exécution de la loi du 27 mai précédent) :				
		1 ^{er} Semestre au 1 ^{er} mai 1877 :				
		Sur 65,775,500 francs fr. 1,275,510 "				
8		2 ^o Semestre au 1 ^{er} novembre 1877 :	2,644,620 "	"		
		Sur 68,455,500 francs 1,569,110 "				
		B. Dotation de l'amortissement :			a)	
		1 ^{er} Semestre au 1 ^{er} mai 1877 :			2,948,667 50	
		1/4 p. % de 57,845,500 francs 144,608 75				
		2 ^o Semestre au 1 ^{er} novembre 1877 :	"	504,047 50		4,409,600 25
		1/4 p. % de 65,775,500 francs 159,458 75				
		Intérêts de la dette à 4 p. % : semestre au 1 ^{er} novembre 1877.	216,242 "	"		
		Dotation de l'amortissement (mêmes semestres) : 1/4 p. % de 585,500 francs	"	958 25	217,200 25	
9		A. Intérêts à 5 p. % sur le capital nominal de 506,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1873 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1877)	9,205,770 "	"		
		B. Dotation de l'amortissement : 20 centimes p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	615,718 "	9,819,488 "	9,819,488 "
		TOTAUX fr.	58,564,075 48	3,251,885 16	42,025,102 98	
		a) Le crédit primitif de l'article 8 de fr. 2,948,667 50 a été augmenté : 1 ^o d'une somme de 1,353,732 50 transférée des articles 14 et 19, (article 3 de la loi du 25 juin 1877, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177).				
		2 ^o de par l'article 1 ^{er} de la loi du 5 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157. 217,200 25				
		ENSEMBLE. fr. 4,409,600 25				
		A REPORTER. fr.				43,358,835 48

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FARTS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
29,055,096 13	26,157,515 10	2,877,290 70	29,034,805 80	200 24	•	4,651 10	•	•
4,483,804 25	4,282,400 •	201,404 25	4,483,804 25	•	•	•	15,796 •	•
9,819,488 •	9,819,488 •	•	9,819,488 •	•	•	•	•	•
43,358,388 38	40,259,403 10	3,078,695 04	43,358,098 14	200 24	•	4,651 10	15,796 •	•

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT fr.	43,338,853 48	43,358,388 38	40,259,403 10	3,078,693 04
I (suite).		Service de la dette (suite).				
	10	Intérêts, échéant en 1877, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875 et intérêts et escompte sur des bons du Trésor émis, en 1877, en vertu des lois du 9 juillet 1875 et du 17 juillet 1877	a) 1,215,500	1,215,500	"	1,215,500
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	11	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1877 et 1 ^{er} janvier 1878).	300,000	300,000	150,000	150,000
	12	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858)	672,350	672,350	672,350	"
	15	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	500,000	500,000	500,000	"
	14	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa. Crédit primitif 506,000 francs	b) 154,642 50	89,693 35	89,693 35	"
	15	Septième annuité (calculée à 4 1/2 p. % sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000	612,000	612,000	"
	16	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	592,720	592,720	262,560	357,560
	17	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie.	3,192,600	3,192,600	1,451,925	1,760,675
	18	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,075	284,075	135,287 50	149,687 50
	19	Deuxième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (crédit non limitatif). Crédit primitif 2,400,000 francs	c) 1,217,625	799,540	799,540	"
	19 ²	Parts d'annuités dues à la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi du 25 avril-3 juin 1870) en vertu de l'article 54 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	d) 51,360 68	51,360 68	"	51,360 68
	19 ³	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35 § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) 5,391,160				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (art. 35 § 2, et art. 37 combinés de la même convention) : Charge ordinaire. . . fr. 1,848,400 80 Charge extraordinaire . . 1,252,267 20 — 3,080,668	e) 8,471,837	8,471,837	"	8,471,837
		A REPORTER. . . . fr.	60,651,425 66	60,127,044 39	44,912,538 93	15,215,115 22

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
43,338,098 14	290 24	"	4,051 10	15,796 "	"	
1,215,300 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 10 de 778,000 francs a été augmenté d'une somme 437,500 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157.
300,000 "	"	"	"	"	"	
672,530 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
89,093 33	"	"	64,049 17	"	"	b) et c) Par l'article 3 de la loi du 23 juin 1877, <i>Moniteur</i> du 26, n° 177 relative, à la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes et de Pepinster à Spa, il a été prélevé respectivement fr. 151,337 50 et 1,182,375 francs, sur les crédits ouverts aux articles 14 et 19 du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1877, qui sont transférés à l'article 8 du même Budget. Savoir : En diminution à l'article 14 . fr. 151,337 50 Id. id. 19 . . 1,182,375 "
612,000 "	"	"	"	"	"	
599,720 "	"	"	"	"	"	ENSEMBLE fr. 1,333,732 50 En augmentation à l'article 8. fr. 1,333,732 50
5,192,600 "	"	"	"	"	"	
284,975 "	"	"	"	"	"	
799,540 "	"	"	418,085 "	"	"	d) et e) Les crédits formant les articles 19 ² et 19 ³ , ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157.
51,360 68	"	"	"	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
60,127,654 15	290 24	"	487,885 27	15,796 "	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	60,651,425 66	60,127,944 59	44,912,538 95	15,215,115 22
I		Service de la dette (suite).				
(suite).		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	20	Rente annuelle à 3 p. %, provenant du capital nominal de fr. 1,400,654 98 et accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1876 au 12 avril 1877.)	42,287 74	42,287 74	42,287 74	•
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes	890,000 •	694,972 80	240,000 •	454,972 80
		A. Frais relatifs au service :				
		1 ^{re} Des diverses dettes et annuités qui précèdent (Payement des intérêts, amortissements, contrôle, etc. fr. 89,500 •				
	22	2 ^{de} Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la trésorerie en exécution de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. 6,000 •	103,000 •	91,168 62	13,062 98	78,105 64
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 •				
II.		Rémunérations.				
	25	Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif)	2,350,000 •	2,797,550 •	•	2,797,550 •
		CHARGES				
		ordinaires. extraordin.				
		Pensions civiles et autres accordées avant 1850 " 10,000 •				
		— civiles " 26,000 •				
		— militaires 3,710,000 • " "				
		— de l'ordre de Léopold 52,000 • " "				
		Marine. — Pensions militaires. 40,000 • " "				
		Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas. " 2,000 •				
		Secours sur le fonds dit de Waterloo " 1,000 •				
	24	Pensions civiles des divers Départements.	7,980,000 •	7,900,279 83	4,028,522 87	3,862,561 49
		Affaires Étrangères 112,000 • " "				
		Justice 699,000 • " "				
		Intérieur 446,000 • " "				
		Travaux publics. 500,000 • " "				
		Guerre 80,000 • " "				
		Finances 1,960,200 • " "				
		Cour des comptes 24,000 • " "				
		Pensions ecclésiastiques 552,000 • " "				
		Arriérés de pensions de toute nature 6,000 • " "				
		7,941,000 • 39,000 •				
		A REPORTER. fr.	71,996,713 40	71,654,203 58	49,236,212 52	22,408,505 15

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
60,127,654 15	290 24	•	487,685 27	15,796 •	•	
42,287 74	•	•	•	•	•	
694,072 80	•	•	80,027 20	115,000 •	•	
91,168 62	•	•	11,831 38	•	•	
2,797,530 •	•	•	•	•	447,530 •	
7,890,884 36	9,395 47	•	79,720 17	•	•	
71,644,517 07	9,685 71	•	659,264 02	130,796 •	447,530 •	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	71,996,713 40	71,654,203 58	40,256,212 52	22,408,305 15
II (suite).		Rémunérations (suite).				
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	600,000	600,000	545,619 78	54,354 61
III		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	26	Intérêts, à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 800,000	805,000	873,343 55	183,916 30	678,172 18
		Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos. 5,000				
	27	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	50,000	58,340 64	"	58,340 64
	28	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	800,000	758,219 81	12,147 54	742,697 95
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget de la Dette publique	74,249,713 40	73,944,107 58	40,977,896 14	23,041,870 51
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1876. (Art. 50 de la loi de comptab.)	101,501 50	91,501 50	"	"
		TOTAL du Budget de l'exercice 1877.	74,249,713 40	73,944,107 58	40,977,896 14	23,041,870 51
		TOTAUX. fr.	74,351,014 90	74,035,408 88	40,977,896 14	23,041,870 51

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
71,644,517 67		9,685 71	•	659,264 02	150,796 •	447,550 •	
599,974 59		25 61	•	•	•	•	
862,088 48		11,355 07	•	•	•	70,343 55	
58,340 64		•	•	•	•	8,340 64	
754,845 47		3,374 34	•	41,780 10	•	•	
73,919,766 65		24,540 73	•	701,044 21	150,796 •	526,254 19	
•		91,301 50	•	5,000 •	5,000 •	•	
73,919,766 65		24,540 73	•	701,044 21	150,796 •	526,254 10	
73,919,766 65		115,642 23	•	706,044 21	155,796 •	526,254 10	

Le Budget de la Dette publique a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1876,

Moniteur du 29, n° 364, à la somme de fr. 65.071,815 47

À AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 9,177,897 95

2° La partie de crédit transférée du Budget de l'exercice 1876, en vertu de l'art. 30
de la loi sur la comptabilité de l'État 101,501 50

TOTAL fr. 74,351,014 90

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1877. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution par la loi du 25 décembre 1865) fr.	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotations de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	80,000	80,000	80,000	•
III.	4	Chambre des Représentants	666,851	661,290 99	548,707 63	110,636 27
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,041 39	70,041 59	•
	6	Traitements du personnel des bureaux	115,525	115,525	112,008 00	2,526 10
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	19,823 37	12,027 36	6,606 01
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	816 67	816 67	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Dotations fr.	4,454,506	4,447,297 42	4,325,491 95	119,858 38

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,500,000	•	•	•	•	•	•	
200,000	•	•	•	•	•	•	
80,000	•	•	•	•	•	•	
650,343 90		1,947 00	•	5,540 01	•	•	
70,041 30		•	•	708 61	•	•	
115,525	•	•	•	•	•	•	
10,623 57		•	•	376 63	•	•	
816 67		•	•	383 33	•	•	
4,445,350 35		1,947 00	•	7,008 58	•	•	

Le Budget des Dotations a été fixé par l'article unique de la loi du 23 décembre 1876, *Moniteur*
des 26 et 27, nos 561-562, à la somme de. fr. 4,454,306 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.	
VI.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).					
		EXERCICE 1876.					
		Report de l'exercice 1876 à l'exercice 1877, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.					
		Publications officielles.					
	19	Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des An- nuales parlementaires, et travaux accessoires	6,726 50	6,053 85	6,053 85	•	
	X.		Prisons.				
			SECTION 1 ^{re} . — Service économique.				
		45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourri- ture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	4,106 37	2,470 53	•	2,470 35
		51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâti- ments	895 64	895 64	•	895 64
			TOTAL des crédits et dépenses sur les reports de l'exer- cice 1876	11,726 51	9,417 82	6,053 85	3,365 97
I.		EXERCICE 1877. — (COMPTE DÉFINITIF.)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.					
		Administration centrale.					
	1	Traitement du Ministre.	21,000 •	21,000 •	21,000 •	•	
	2	Litt. A. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service 544,800 •	351,800 •	351,800 •	359,325 51	12,476 49	
		Litt. B. Traitement de disponibilité. 7,000 •					
	5	Matériel	40,000 •	39,999 66	27,414 27	12,585 30	
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	6,000 •	4,340 68	774 50	3,566 18	
	5	Frais de route et de séjour	9,000 •	6,945 30	6,384 80	560 50	
		A REPORTER. . . . fr.	427,800 •	424,085 64	304,897 08	29,188 56	

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,053 85	"	"	"	"	672 65	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 30 octobre 1877.
2,470 33	"	"	"	1,566 29	69 75	"	
895 64	"	"	"	"	"	"	
9,417 82	"	"	"	1,566 29	742 40	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	"	
551,800 "	"	"	"	"	"	"	
39,999 66	"	"	"	" 34	"	"	
4,540 68	"	"	"	1,050 32	"	"	
6,945 30	"	"	"	2,054 70	"	"	
424,085 64	"	"	"	3,714 56	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	427,800	424,085 64	394,807 08	29,188 56
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (Personnel)	260,900	266,065	264,035	1,410
	7	— (Matériel). a)	8,907	8,907	8,907	"
	8	Cours d'appel (Personnel) b)	778,200	778,182 65	712,257 66	65,924 90
	9	— (Matériel). c)	58,500	52,250 58	20,108 06	3,151 52
	10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,805,900	1,708,270 81	1,619,212 48	178,983 35
	11	Justices de paix et tribunaux de police	918,000	918,000	703,125	214,875
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (Personnel).	22,250	22,250	22,250	"
	13	— (Matériel)	2,000	2,000	2,000	"
	14	Auditeurs militaires et prévôts.	49,900	49,358 35	45,050	4,308 35
	15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	3,720	3,720	3,720	"
IV.		Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (crédit non limitatif)	955,000	1,297,046 45	87,165 51	1,210,781 12
	17	Traitements: a) des exécuteurs des arrêts criminels; b) des préposés à la conduite des voitures cellulaires	23,458	23,458	22,887 03	570 97
V.		Palais de justice.				
	18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	170,000	170,000	55,059 52	151,278 22
VI.		Publications officielles.				
	19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires d)	248,000	247,840 44	227,221 20	20,628 15
	20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000	2,720	2,720	"
		A REPORTER. fr.	5,722,555	6,045,072 88	4,180,215 43	1,861,100 19

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
424,085 64	"	"	3,714 36	"	"	
266,065 "	"	"	3,835 "	"	"	
8,907 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'art. 7 de 5,500 francs a été augmenté d'une somme de 3,407 francs par l'art. 3 de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200.
778,182 65	"	"	17 35	"	"	
52,259 58	"	"	"	6,240 42	"	b) Le crédit primitif de l'article 8 de 775,200 francs a été augmenté d'une somme de 3,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
1,798,105 81	75 "	"	5,029 19	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 9 de 35,000 francs a été augmenté d'une somme de 3,500 francs par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
918,000 "	"	"	"	"	"	
22,250 "	"	"	"	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
40,358 33	"	"	541 67	"	"	
3,720 "	"	"	"	"	"	
1,207,946 45	"	"	"	"	342,946 45	
23,458 "	"	"	"	"	"	
160,317 74	5,682 26	"	"	"	"	
247,849 44	"	"	150 56	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 19 de 240,000 francs a été augmenté d'une somme de 8,000 francs par l'article 1 ^{er} de la prédite loi.
2,720 "	"	"	280 "	"	"	
6,041,315 62	3,757 26	"	14,168 13	6,240 42	342,946 45	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	5,722,535 "	6,045,072 88	4,180,215 45	1,861,100 19
VI (suite).		Publications officielles (suite).				
	21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,500 "	22,120 75	14,614 90	7,505 85
	22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 "	9,037 "	4,187 "	4,850 "
VII.		Pensions et secours.				
	23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	21,224 06	18,368 40	2,855 06
	24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 "	9,410 "	9,270 "	140 "
	25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 "	900 "	900 "	"
	26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	4,000 "	3,820 "	174 "
VIII.		Cultes.				
	27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	321,400 "	320,833 33	269,266 66	51,400 "
	28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 "	62,010 52	46,507 89	15,502 63
	29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	a) 4,336,000 "	4,334,719 20	2,989,895 14	1,343,007 44
	30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	925,000 "	925,000 "	463,272 97	446,481 65
	31	Culte protestant et anglican (Personnel)	72,558 "	72,205 20	59,727 90	12,477 50
	32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	13,000 "	9,024 20	2,700 "	7,224 20
		A REPORTER. fr.	11,554,504 "	11,838,457 20	8,062,752 29	3,775,718 92

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,041,315 62	3,737 26	.	14,168 15	6,240 42	342,946 43	
22,120 75	"	"	3,179 25	"	"	
9,037 .	"	"	4,965 .	"	"	
21,224 06	"	"	3,775 04	"	"	
9,410 .	"	"	2,590 .	"	"	
900 .	"	"	600 .	"	"	
4,000 .	"	"	"	"	"	
320,666 66	166 67	"	566 67	"	"	
62,010 52	"	"	" 48	"	"	
4,552,002 58	1,816 68	"	1,280 74	"	"	
900,754 62	15,245 58	"	"	"	"	
73,205 20	"	"	552 80	"	"	
9,924 20	"	"	3,075 80	"	"	
11,815,471 21	20,985 99	"	34,552 81	6,240 42	342,946 45	n) Le crédit primitif de l'article 29 de 4,300,000 francs a été augmenté d'une somme de 36,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	11,554,504	11,856,457 20	8,062,752 29	5,752,718 92
VIII (suite).		Cultes (suite).				
	33	Culte israélite (Personnel).	15,292	15,292	14,417	875
	34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	35	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	20,000	20,000	17,500	2,500
	36	Pensions ecclésiastiques (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000	7,682 66	5,484 08	2,198 58
	37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000	50,000	13,705	16,207
IX.		Établissements de bienfaisance.				
	38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu, ou qui sont étrangers au pays	200,000	151,797 41	10,984 98	157,625 92
	39	Subsides: (A 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	455,000	455,000	363,345 28	80,254 72
	40	Frais de route, de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection de dits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	10,800	9,458 55	5,624 50	5,612 85
	41	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance et frais divers	5,000	240	200	40
	42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	50,000	"	"	"
	45	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000	12,000	12,000	"
	44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	a) 526,500	522,044 77	221,402 69	100,540 48
		A REPORTER. fr.	12,670,606	12,861,852 59	8,729,403 82	4,006,605 47

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER ET À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,815,471 21	20,985 99	•	34,552 81	0,240 42	342,946 45	
15,292 •	•	•	•	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
20,000 •	•	•	•	•	•	
7,682 66	•	•	3,317 54	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
148,610 00	5,186 51	•	48,202 59	•	•	
445,600 •	11,400 •	•	•	•	•	
9,267 35	171 •	•	1,561 65	•	•	
240 •	•	•	2,760 •	•	•	
•	•	•	50,000 •	•	•	
12,900 •	•	•	1,100 •	•	•	
322,033 17	11 60	•	780 29	3,474 94	•	
12,826,097 20	35,755 10	•	142,074 68	9,715 36	342,946 45	

a) Le crédit primitif de l'article 44 de 292,700 francs a été augmenté d'une somme de 33,600 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 15 avril 1878, *Moniteur* du 8, n° 108.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	12,670,696	" 12,861,852 59	8,720,493 82	4,006,603 47
X.		Prisons.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Service économique.</i>				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,200,000	" 1,113,758 14	788,885 97	526,772 67
	46	Gratifications aux détenus.	12,000	" 10,583 77	8,054 04	2,531 73
	47	Frais d'habillement des gardiens.	32,000	" 24,571 10	175 82	24,395 28
	48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000	" 9,409 85	7,093 03	2,316 80
	49	Traitements des fonctionnaires et employés	814,550	" 803,774 52	782,415 89	21,512 82
	50	Frais d'impression et de bureau	10,000	" 8,588 44	6,534 29	2,054 15
	51	Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . . .	a) 180,000	" 174,407 12	108,037 07	66,369 15
	51 bis	Achèvement des travaux de construction à Furnes et à Ypres. .	6,000	" 5,376 50	5,376 50	"
	52	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction.	652,000	" 154,802 77	1,635 02	153,167 75
	53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	47,000	" 27,038 87	2,785 22	24,275 65
		SECTION 2. — <i>Service des travaux.</i>				
	54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	b) 175,000	" 169,304 18	147,373 38	21,596 72
	55	Gratifications aux détenus.	40,000	" 31,329 26	24,538 20	6,991 06
	56	Frais d'impression et de bureau	1,000	" 593 11	450 62	135 49
	57	Traitements des fonctionnaires et employés	76,550	" 67,408 56	66,308 36	1,100 "
		SECTION 3. — <i>Traitements de disponibilité.</i>				
	58	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services.	17,000	" 14,638 98	13,805 64	833 34
XI.		Frais de police.				
	59	Mesures de sûreté publique	80,000	" 80,000 "	80,000 "	"
XII.	60	Dépenses imprévues non libellées au Budget	c) 61,800	" 6,404 59	5,647 55	757 04
		A REPORTER. . . . fr.	16,086,396	" 15,565,863 53	10,778,618 12	4,751,011 12

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		excédant LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
12,826,007 20	55,755 10	"	142,074 68	9,715 56	342,046 45	
1,115,658 64	99 50	"	84,241 80	"	"	
10,585 77	"	"	1,614 25	"	"	
24,571 10	"	"	7,428 00	"	"	
9,400 85	"	"	1,500 17	"	"	
805,728 71	45 61	"	10,775 08	"	"	
8,588 44	"	"	1,411 56	"	"	
174,407 12	"	"	4,037 85	1,555 03	"	a) Le crédit primitif de l'article 51 de 170,000 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
5,576 50	"	"	625 70	"	"	
154,802 77	"	"	497,197 25	"	"	
27,058 87	"	"	19,941 15	"	"	
168,970 10	354 08	"	5,695 82	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 54 de 150,000 francs a été augmenté d'une somme de 25,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la susdite loi.
51,520 26	"	"	8,470 74	"	"	
503 11	"	"	406 80	"	"	
67,408 56	"	"	8,941 64	"	"	
14,638 98	"	"	2,361 02	"	"	
80,000 "	"	"	"	"	"	
6,404 59	"	"	595 41	55,000 "	"	c) Le crédit primitif de l'article 60 de 6,800 francs a été augmenté d'une somme de 55,000 francs, par l'article 5 de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 19, n° 290.
15,520,620 24	56,254 29	"	797,208 51	66,270 50	542,046 45	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS (Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.)	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	16,086,306	15,565,863 53	10,778,618 12	4,751,011 12
XIII.		Dépenses concernant les exercices clos de 1878 et années antérieures.				
	61	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, de 1875 et années antérieures	a) 2,000	1,998 04	1,982 04	16
	62	Frais d'entretien et de transport, en 1875 et années antérieures, d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	b) 45,000	44,972 26	21,130 37	23,832 89
	63	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. — Exercice 1875.	c) 3,297 57	3,297 57	3,297 57	.
	64	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments. — Exercice 1875	d) 4,192 42	4,192 42	4,192 42	.
	65	Travaux de construction de la maison de sûreté cellulaire de Namur. — Solde	16,102 40	15,892 74	15,040 61	832 13
	66	Dépenses diverses de toute nature appartenant à des exercices clos	3,407 52	1,003 58	770 69	184 09
	67	Dépenses diverses de toute nature appartenant à l'exercice clos de 1876	e) 5,000	1,707 70	.	1,658 57
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Justice fr.	16,165,596	15,638,928 54	10,825,041 72	4,777,555 40
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1876. (Art. 50 de la loi de comptab.).	11,726 51	9,417 82	6,053 85	3,365 97
		TOTAL du Budget de l'exercice 1877.	16,165,596	15,638,928 54	10,825,041 72	4,777,555 40
		TOTAUX. fr.	16,177,123 51	15,648,346 36	10,831,095 57	4,780,919 57

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,520,029 24	50,234 29	.	797,208 51	66,270 50	342,046 43	
1,908 94	.	.	1 00	.	.	a à d) Les crédits formant les articles 61 à 64 ont été accordés par l'article 2 de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 18, n° 200.
44,972 26	.	.	27 74	.	.	
3,297 57	.	.	.	.	.	
4,103 42	.	.	.	.	.	
15,802 74	.	.	200 75	.	.	
955 58	48 .	.	2,404 14	.	.	
1,638 57	49 13	.	3,202 30	.	.	c) Le crédit formant l'article 67 a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
15,602,507 12	30,531 42	.	803,143 50	66,270 50	342,046 43	
0,417 82	.	.	1,506 20	742 40	.	
15,602,507 12	30,531 42	.	803,143 50	66,270 50	342,046 43	
15,612,014 94	30,531 42	.	804,709 70	67,012 70	342,046 43	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1876,

Moniteur du 28, n° 563, à la somme de fr. 15,908,889 .

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 256,507 .

2° Les parties de crédits transférées du Budget de l'exercice 1876, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État 11,726 51

TOTAL fr. 16,177,122 51

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1877. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. fr.	21,000	21,000	21,000	"
	2	— du personnel des bureaux	102,525	102,525	102,200	125
	3	Matériel	46,000	46,000	27,545 01	18,456 09
	4	Fonds secrets	13,000	13,000	"	13,000
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000	10,000	10,000	"
II.		Légations.				
		Traitements des chefs de mission.				
	6	Allemagne	58,000	58,000	58,000	"
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	"
	8	Brésil	30,000	30,000	30,000	"
	9	Chine	58,000	58,000	58,000	"
	10	Danemark, Suède et Norwége	25,000	25,000	25,000	"
	11	Espagne	50,000	50,000	26,250	5,750
	12	États-Unis.	50,000	50,000	50,000	"
	13	France.	58,000	58,000	58,000	"
	14	Grande-Bretagne.	58,000	58,000	58,000	"
	15	Italie	58,000	58,000	58,000	"
	16	Japon	58,000	58,000	58,000	"
	17	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	"
	18	Portugal	25,000	25,000	25,000	"
	19	Rome	26,000	26,000	26,000	"
	20	Russie	58,000	58,000	58,000	"
	21	Turquie	26,000	26,000	26,000	"
A REPORTER. fr.			916,325	916,325	880,995 01	55,331 00

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉGÉNÉRANT LES DÉPENSES		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	"	
192,525	"	"	"	"	"	"	
46,000	"	"	"	"	"	"	
15,000	"	"	"	"	"	"	
10,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
50,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
25,000	"	"	"	"	"	"	
26,000	"	"	"	"	"	"	
58,000	"	"	"	"	"	"	
26,000	"	"	"	"	"	"	
916,325	"	"	"	"	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			PAR LE BUDGET ouvert primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	916,325 •	916,325 •	880,993 91	35,551 09
II.		Légations (suite).				
(suite).		Traitements des conseillers ou secrétaires.				
	22	Allemagne	11,000 •	11,000 •	11,000 •	•
	23	Autriche-Hongrie	11,000 •	11,000 •	10,775 92	224 08
	24	France.	11,000 •	11,000 •	11,000 •	•
	25	Grande-Bretagne.	11,000 •	11,000 •	11,000 •	•
	26	Italie	8,500 •	8,500 •	5,666 64	2,833 56
	27	Pays-Bas	8,500 •	8,432 25	8,432 25	•
	28	Russie	11,000 •	11,000 •	10,083 26	916 74
	29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation .	27,000 •	27,000 •	1,750 •	25,250 •
III.		Consulats.				
	30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	233,050 •	233,050 •	216,012 50	17,037 50
IV.		Frais de voyage.				
	31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses a).	a) 77,499 86	64,051 45	•	64,051 45
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	32	Traitement d'un chancelier à Paris	8,000 •	8,000 •	8,000 •	•
	33	— — à Constantinople	13,000 •	12,200 •	8,000 •	4,200 •
	34	Traitements de drogman, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	51,510 •	51,110 •	46,035 •	5,075 •
	35	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	b) 126,751 41	117,128 24	20,857 38	95,409 87
	36	Frais de chancellerie	20,000 •	20,000 •	20,000 •	•
		A REPORTER. fr.	1,545,136 27	1,520,796 94	1,269,006 86	260,529 00

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
916,325 .	•	•	•	•	•	
11,000 .	•	•	•	•	•	
11,000 .	•	•	•	•	•	
11,000 .	•	•	•	•	•	
11,000 .	•	•	•	•	•	
8,500 .	•	•	•	•	•	
8,432 25	•	•	67 75	•	•	
11,000 .	•	•	•	•	•	
27,000 .	•	•	•	•	•	
253,050 .	•	•	•	•	•	
64,051 45	•	•	13,448 41	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 31 de 70,500 francs a été augmenté d'une somme de fr. 6,999 86 c., restée disponible à l'article correspondant à la clôture du Budget de l'exercice 1876. — Ensemble fr. 77,499 86 c.
8,000 .	•	•	•	•	•	
12,200 .	•	•	800 .	•	•	
51,110 .	•	•	400 .	•	•	
110,267 25	860 90	•	9,625 17	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 38 de 74,220 francs a été augmenté: 1° d'une somme de fr. 12,531 41 restée sans emploi au même article du Budget de l'exercice 1876 à sa clôture: 2° d'une somme de 40,000 . par l'article 1er de la loi du 31 mai 1878, Moniteur du 7 juin, n° 138.
20,000 .	•	•	•	•	•	
1,510,935 95	860 90	•	24,330 33	•	•	

Ensemble. fr. 136,781 41

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	1,545,136 27	1,520,796 04	1,260,606 80	250,529 09
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	37	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dé- penses imprévues non libellées au Budget	a) 116,550 75	65,193 57	56,518 40	6,575 48
VII.		Commerce, émigration.				
	38	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 *	40,130 13	13,825 *	18,931 23
	39	Émigration. — Service médical et surveillance.	18,100 *	16,205 06	11,875 06	4,327 70
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	2,500 *	*	*	*
	41	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomi- nation, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 *	1,600 *	100 *	1,500 *
	42	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	5,000 *	1,008 21	*	1,008 21
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	1,720,606 *	1,643,022 51	1,351,926 31	282,750 71

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,510,035 95	860 99	"	24,359 33	"	"	
65,091 97	101 60	"	55,166 16	"	"	a) Le crédit primitif de l'art. 37 de fr. 97,000 " a été augmenté d'une somme de fr. 10,359 73 non dépensée lors de la clôture à l'article 37 du Budget de l'exercice 1876.
						ENSEMBLE fr. 116,359 73
32,756 23	7,375 90	"	2,669 87	"	"	Ces transferts ont été autorisés par arrêté royal du 3 novembre 1877, pris en vertu de l'article 2 de la loi du Budget de l'exercice 1877.
16,203 66	"	"	1,806 34	"	"	
"	"	"	2,500 "	"	"	
1,600 "	"	"	400 "	"	"	
1,098 21	"	"	1,901 79	"	"	
1,654,686 02	8,356 49	"	86,673 49	"	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 26 décembre

1876, *Moniteur* du 50, n° 365, à la somme de fr. 1,650,805 "

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 40,000 "

2° Les parties d'allocations transférés du Budget de l'exercice 1876, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget de 1877 58,801 "

TOTAL fr. 1,720,696 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des administrations de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		EXERCICE 1877. (COMPTE DÉFINITIF)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'ad- ministration générale	a) 364,835	364,833 65	359,704 90	3,128 75
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Intérieur; matériel du bureau de la bibliothèque; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conven- tions internationales	b) 71,460	69,116 57	42,309 18	26,115 12
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	4,300	4,165 55	3,259 55	906 "
II.		Pensions et secours.				
	5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	16,000	7,015 72	3,474 40	3,541 32
	6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des communes d'arron- dissement sont affiliés	34,000	30,507 70	30,507 70	"
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000	12,000	11,610	390
III		Statistique générale.				
	8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplace- ment; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	34,000	33,096 26	15,763 57	20,232 60
		A REPORTER.	557,595	542,655 45	485,029 30	56,313 88

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
364,833 65	"	"	1 35	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 354,285 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 3,000 francs, transférée de l'article 134, par arrêté royal du 4 décembre 1877, pris en vertu de la note qui figure à la suite du dernier de ces articles ; 2° de 2,850 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115. — Ensemble 364,835 francs.
68,424 30	692 27	"	150 26	2,103 17	"	b) Le crédit primitif de l'article 3 de 56,460 francs a été augmenté d'une somme de 15,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
4,165 55	"	"	134 45	"	"	
7,015 72	"	"	8,984 28	"	"	
30,507 70	"	"	5,492 30	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
55,306 26	"	"	3 74	"	"	
541,043 18	692 27	"	12,766 38	2,103 17	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS		
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. . . . fr.	557,505 *	542,635 45	485,629 30	56,513 88	
IV.		Frais de l'administration dans les provinces.					
		<i>Province d'Anvers.</i>					
	9	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 *	48,200 *	47,000 *	1,200 *	
	10	Traitements des employés et gens de service	a) 75,566 74	75,541 62	75,166 62	575 *	
	11	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 *	20,068 97	11,030 50	9,918 67	
		<i>Province de Brabant.</i>					
	12	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	48,200 *	48,200 *	47,000 *	1,200 *	
	13	Traitements des employés et gens de service	105,085 *	105,085 *	101,571 46	3,515 54	
	14	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 *	20,099 79	11,450 31	9,540 48	
		<i>Province de la Flandre occidentale.</i>					
	15	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	48,200 *	46,199 99	44,999 99	1,200 *	
	16	Traitements des employés et gens de service	86,988 35	86,988 35	85,537 91	1,650 42	
	17	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 *	20,998 70	10,822 50	10,176 20	
		<i>Province de la Flandre orientale.</i>					
	18	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	48,200 *	47,553 52	46,333 52	1,200 *	
	19	Traitements des employés et gens de service.	110,045 *	110,045 *	106,453 27	3,591 73	
	20	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 *	20,994 26	12,188 84	8,805 42	
		<i>Province de Hainaut.</i>					
	21	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	48,200 *	48,200 *	47,000 *	1,200 *	
	22	Traitements des employés et gens de service	104,800 *	101,716 61	101,716 61	*	
	23	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	21,000 *	21,000 *	17,942 74	3,057 26	
		A REPORTER. fr.	1,386,080 07	1,365,307 04	1,251,663 17	112,051 60	

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	ASSISTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
541,945 18	692 27	°	12,706 38	2,193 17	°	
48,200 °	°	°	°	°	°	
75,541 02	°	°	25 12	°	°	a) Le crédit primitif de l'article 10 de francs 75,925 08 c° a été augmenté d'une somme de francs 341 66 c° par l'article 1er de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.
20,068 97	°	°	31 05	°	°	
48,200 °	°	°	°	°	°	
103,085 °	°	°	°	°	°	
20,999 70	°	°	° 21	°	°	
46,199 99	°	°	2,000 01	°	°	
86,988 33	°	°	°	°	°	
20,998 70	°	°	1 30	°	°	
47,535 32	°	°	666 68	°	°	
110,045 °	°	°	°	°	°	
20,994 26	°	°	5 74	°	°	
48,200 °	°	°	°	°	°	
101,716 61	°	°	3,083 39	°	°	
21,000 °	°	°	°	°	°	
1,364,614 77	692 27	°	18,579 80	2,193 17	°	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	1,586,080 07	1,363,307 04	1,251,683 17	112,051 60
IV. (suite)		Frais de l'administration dans les provinces (suite).				
		<i>Province de Liège.</i>				
	24	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	25	Traitements des employés et gens de service	85,785 »	85,785 »	84,693 25	1,091 77
	26	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	25,440 »	25,439 63	22,621 95	817 70
		<i>Province de Limbourg.</i>				
	27	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	48,200 »	47,000 »	1,200 »
	28	Traitements des employés et gens de service	61,150 »	61,150 »	61,150 »	»
	29	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	15,500 »	15,498 74	7,040 65	8,458 09
		<i>Province de Luxembourg.</i>				
	30	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	45,866 66	44,666 66	1,200 »
	31	Traitements des employés et gens du service	58,235 »	56,270 »	56,270 »	»
	32	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,500 »	15,500 »	11,482 96	4,017 04
		<i>Province de Namur.</i>				
	33	Traitements du Gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	48,200 »	47,535 53	40,333 53	1,200 »
	34	Traitements des employés et gens de service	76,125 »	76,091 62	75,908 30	183 52
	35	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	17,000 »	16,995 49	10,609 54	6,295 95
V.		Frais de l'administration dans les arrondissements.				
	36	Traitements des commissaires d'arrondissement	192,800 »	192,784 »	181,070 83	11,713 17
	37	Émoluments pour frais de bureau.	193,500 »	193,298 53	157,936 75	35,288 05
	38	Frais de route et de tournées	26,000 »	24,028 65	1,454 75	23,473 90
	39	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 62, 68 et 103 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat d'ouvrages de droit administratif	5,000 »	4,999 46	3,076 21	1,921 95
		A REPORTER fr.	2,348,715 07	2,321,848 16	2,110,068 31	211,013 14

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 56 de la loi sur la comp- tabilité.	excédant LES CRÉDITS.		
1,564,614 77	692 27	"	18,579 86	2,195 17	"		
48,200 "	"	"	"	"	"		
85,785 "	"	"	"	"	"		
25,430 65	"	"	" 57	"	"		
48,200 "	"	"	"	"	"		
61,150 "	"	"	"	"	"		
15,498 74	"	"	1 26	"	"		
45,866 66	"	"	2,555 54	"	"		
56,270 "	"	"	1,965 "	"	"		
15,300 "	"	"	"	"	"		
47,555 55	"	"	666 67	"	"		
76,091 62	"	"	55 58	"	"		
16,995 49	"	"	4 51	"	"		
192,784 "	"	"	16 "	"	"		
195,225 40	75 15	"	1 47	"	"		
24,928 65	"	"	1,071 55	"	"		
4,998 16	1 50	"	" 54	"	"		
2,521,081 45	766 70	"	24,675 75	2,195 17	"		

33

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,348,715 07	2,521,848 15	2,110,068 31	211,015 14
VI.		Milice.				
	40	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins et chirurgiens . . .	90,000 "	86,112 90	58,858 "	27,148 10
	41	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. — Dépenses diverses . .	50,000 "	25,180 59	15,525 77	8,995 88
VII.		Garde civique.				
	42	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 "	19,855 93	19,059 02	816 91
	43	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisition de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 46 . .	15,000 "	9,486 25	6,618 94	2,867 51
	44	Personnel du magasin central.	5,620 "	2,899 92	2,899 92	"
VIII.		Fêtes nationales.				
	45	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination	a) 41,000 "	41,000 "	57,829 17	5,170 85
	46	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tirs à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses . .	69,200 "	64,528 07	62,155 67	2,174 40
IX.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	47	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . .	15,000 "	14,977 90	12,468 30	2,489 60
		A REPORTER. fr.	2,652,735 07	2,585,680 51	2,525,461 10	258,676 17

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,521,081 43		766 70	•	24,073 75	2,103 17	•	
86,000 10		106 80	•	5,887 10	•	•	
24,521 65		638 74	•	4,819 61	•	•	
19,855 05		•	•	544 07	•	•	
9,486 25		•	•	5,513 75	•	•	
2,899 92		•	•	720 08	•	•	
41,000 •		•	•	•	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 45 de 40,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
64,528 07		•	•	4,871 95	•	•	
14,957 90		20 •	•	22 10	•	•	
2,584,137 27		1,552 24	•	44,832 59	2,103 17	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. Jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	2,032,735 07	2,585,089 51	2,325,461 10	258,676 17
X.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	48	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnées (1).	200,000	199,581 46	140,788 48	52,182 48
	49	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	22,000	22,000	22,000	.
XI.		Agriculture.				
	50	Indemnités pour bestiaux abattus. (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 50 aux articles 51 et 55, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	a) 200,000	259,559 05	141,039 26	117,649 77
	51	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses.	b) 110,000	109,999 42	50,380 72	59,106 70
	52	Amélioration des races d'animaux domestiques. — Subsides aux provinces.	85,000	84,999 78	28,806	46,972 58
	53	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses.	c) 194,700	194,654 75	157,470 02	56,251 91
	54	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat; traitements de disponibilité.	97,500	97,208 48	88,855 40	8,575 08
	55	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais de conférences agricoles et horticoles.	84,400	84,599 40	57,256 54	20,285 86
		(1) La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.				
		A REPORTER. fr.	5,686,555 07	5,657,671 81	5,018,085 52	599,408 55

L'INTÉRIEUR . SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,584,157 27	1,552 24	"	44,852 30	2,105 17	"	
198,970 96	410 50	"	618 54	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
258,750 05	600 "	"	660 97	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 50 de 240,000 francs a été augmenté d'une somme de 28,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115. — Ensemble 268,000 francs. Il a été diminué de 8,000 francs transférés à l'article 55 par arrêté royal du 10 juin 1878, pris en vertu de la note qui figure à la suite du premier de ces articles. — Il reste 260,000 francs
109,487 42	512 "	"	" 58	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 51 de 60,000 francs a été augmenté d'une somme de 50,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.
75,778 58	9,221 20	"	" 22	"	"	
193,721 95	952 80	"	45 27	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 53 de 188,700 fr. a été augmenté d'une somme de 8,000 francs, transférée de l'article 50, par arrêté royal du 10 juin 1878, pris en conséquence de la note qui figure à la suite du dernier de ces articles.
97,208 48	"	"	291 52	"	"	
77,540 40	6,859 "	"	" 60	"	"	
2,617,584 07	20,087 74	"	46,470 00	2,105 17	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIES	
					En 1877	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr	3,086,355 07	3,037,671 81	3,018,085 52	309,498 35
XI. (suite).		Agriculture (suite)				
	56	Personnel du service des défrichements en Campine . .	20,800 »	20,799 65	20,682 91	116 74
	57	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	20,000 »	19,987 00	3,435 60	14,552 50
	58	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, frais de la commission de surveillance, traitements de dispo- nibilité	94,225 »	94,225 »	91,552 86	2,612 14
	59	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, bourses, jury vétérinaire.	49,700 »	49,688 75	48,852 29	856 46
	60	Jardin Botanique frais du personnel, du matériel et de culture	75,500 »	75,500 »	72,867 08	2,632 92
XII		Voirie vicinale et hygiène publique				
	61	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 »	2,185,549 84	2,117,676 79	67,873 05
XIII.		Industrie				
	62	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil . .	12,500 »	12,480 56	12,083 97	396 59
	63	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	a) 276,900 »	276,888 91	256,996 21	19,211 70
	64	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit ou d'économie industrielle, voyages et missions, frais relatifs aux caisses de pré- voyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'exa- men des affaires qui se rattachent à ces institutions, frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses; traitement du secrétaire de la commis- sion permanente pour les sociétés de secours mutuels . .	16,450 »	16,449 15	14,953 75	1,515 58
	65	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	18,500 »	18,500 »	16,550 »	1,950 »
	66	Frais de publication du Recueil officiel des brevets d'inven- tion; traitement du rédacteur du recueil	8,600 »	7,999 96	3,799 96	5,600 »
		A REPORTER . . . fr	0,464,400 07	0,415,741 51	3,679,276 91	714,815 65

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,617,584 07		20,087 74	"	46,470 00	2,103 17	"	
20,799 65		"	"	" 35	"	"	
19,987 90		"	"	12 10	"	"	
95,045 "		280 "	"	"	"	"	
49,688 75		"	"	11 25	"	"	
75,500 "		"	"	"	"	"	
2,185,540 84		"	"	" 16	"	"	
12,480 56		"	"	19 64	"	"	
276,207 91		681 "	"	11 09	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 63 de 270,900 francs a été augmenté d'une somme de 6,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
16,440 13		"	"	" 87	"	"	
18,500 "		"	"	"	"	"	
7,399 98		600 "	"	" 04	"	"	
6,304,092 57		21,648 74	"	46,525 50	2,103 17	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT . . . fr.	6,464,460 07	6,415,741 31	5,679,276 94	714,815 65
XIII. (suite).		Industrie (suite).				
		<i>Musée de l'industrie.</i>				
	67	Traitement du personnel	22,300 •	22,290 67	22,290 67	•
	68	Matériel et frais divers	19,000 •	18,999 15	6,642 17	12,356 96
XIV.		Poids et mesures.				
	69	Traitements des vérificateurs	67,050 •	66,890 55	66,890 55	•
	70	Frais de bureau et de tournées	55,000 •	52,700 •	52,700 •	•
	1	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bu- reau international des poids et mesures	8,000 •	8,000 •	8,000 •	•
XV.		INSTRUCTION PUBLIQUE.				
		Enseignement supérieur.				
	72	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 •	5,944 71	5,112 96	851 75
	73	Traitements des fonctionnaires et employés des deux univer- sités de l'État; traitements complémentaires des profes- seurs ordinaires (art. 9, § 5, de la loi du 15 juillet 1849).	a) 827,580 •	806,105 29	604,382 49	201,558 80
	74	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses — Matériel des universités	b) 284,660 •	249,695 26	112,954 19	111,554 45
	75	Frais de route et de séjour; indemnités de séances des mem- bres du jury central; frais de route et de séjour; indem- nités de séances des membres de la commission d'entéri- nement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central; agents ou employés attachés à la commis- sion d'entérinement; huissiers du jury central; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1870, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séances, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	c) 75,470 •	74,256 64	18,618 57	54,578 29
		A REPORTER. . . . fr.	7,807,520 07	7,700,021 56	6,556,886 54	1,095,675 88

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À RÉFACTOIR ET À JUSTIFIER	EXCÉDANT LES DÉPENSES			excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
6,591,092 57	21,648 74	.	46,525 39	2,103 17	.	
22,200 67	.	.	33	.	.	
18,990 13	.	.	87	.	.	
66,899 55	.	.	150 45	.	.	
32,700 .	.	.	500 .	.	.	
8,000 .	.	.	.	.	.	
5,944 71	.	.	55 29	.	.	
805,921 29	184 .	.	21,474 71	.	.	a) Le crédit primitif de l'article 73 de 857,580 francs a été diminué 1° d'une somme de 10,000 francs transférée à l'article 74, par arrêté royal du 25 juillet 1878, n° 61422, pris en vertu de l'article 2 de la loi du 4 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 156, 2° d'une somme de 20,000 francs transférée à l'article 75, par arrêté royal du 11 juin 1878, même n° que l'arrêté susdit, pris en conséquence du § 10 de l'article 1er de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115 — Il reste pour allocation 827,580 francs
224,508 64	25,186 62	.	34,964 74	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 74 de 274,660 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, par arrêté royal du 25 juillet 1878, n° 61422, pris en vertu de l'article 2 de la loi du 4 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 156
75,106 86	1,059 78	.	1,353 56	.	.	c) Le crédit primitif de l'article 75 de 46,470 francs a été augmenté 1° d'une somme de 9,000 francs par l'article 1er de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115, 2° de 20,000 francs par arrêté royal du 11 juin 1878, n° 61422, pris en exécution du § 10 de la dite loi — Sont ensemble 75,470 francs
7,652,562 42	48,050 14	.	104,705 34	2,103 17	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DEPENSES	CREDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFECT	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois speciales	resultant des SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	En 1877	En 1878, Jusqu'au 31 octob
		REPORT fr	7,807,520 07	7,700,621 50	0,558,886 54	1,095,675 88
XV (suite)		Enseignement supérieur (suite)				
	76	Depenses du concours universitaire — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universites de Belgique</i>	10,000 .	4,764 75	1,596 75	3,368 .
	77	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intéret de cet enseignement	12,000 .	11,950 .	11,950 .	.
XVI		Enseignement moyen				
	78	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen	5,000 .	4,058 20	2,840 25	2,007 95
	79	Inspection des établissements d'instruction moyenne (<i>Personnel</i>)	25,750 .	25,416 50	25,416 50	.
	80	Frais de tournées et autres depenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 .	7,782 60	6,988 80	793 80
	81	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège), frais de la section speciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège, personnel, bourses, etc., indemnités, materiel et depenses ordinaires pour la section des sciences à Gand, bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur, subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études à fréquenter des établissements pedagogiques étrangers, frais des deux ecoles normales de l'enseignement moyen du degre inférieur, personnel, materiel et bourses, credit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'Etat	a) 102,795 .	100,074 55	61,550 87	38,525 48
	82	Frais de route et de séjour, indemnités de seance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1865, pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la premiere industrielle et commerciale des athénées, salaire des huissiers des jurys — Garde du materiel — Matériel. — Frais du jury charge de delivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par arrêté royal du 9 juillet 1874	b) 25,200 .	24,846 15	21,908 18	2,957 97
		A REPORTER . . fr.	7,935,263 07	7,878,394 11	0,686,957 89	1,143,597 08

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,652,502 42	48,050 14	"	104,703 54	2,105 17	"	
4,764 75	"	"	5,255 25	"	"	
11,050 "	"	"	50 "	"	"	
4,038 20	"	"	61 80	"	"	
25,416 50	"	"	555 50	"	"	
7,782 60	"	"	1,217 40	"	"	
100,074 55	"	"	2,718 65	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 81 de 92,793 francs a été augmenté d'une somme de 3,000 francs, transférée de l'article suivant par arrêté royal du 1 ^{er} août 1878, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 186.
24,846 15	"	"	353 85	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 82 de 28,200 fr. a été diminué d'une somme de 3,000 francs transférée à l'article précédent, par arrêté royal du 1 ^{er} août 1878, pris en exécution de l'article 2 de ladite loi.
7,850,354 07	48,050 14	"	114,675 79	2,193 17	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	7,005,205 07	7,878,504 11	6,686,937 89	1,143,397 08
XVI (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	85	Crédit ordinaire des athénées royaux ; crédit pour supplé- ment de minerval ; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875). Augmentation de traitement aux professeurs char- gés de l'enseignement de la gymnastique qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	687,078 "	656,535 01	646,505 01	9,830 "
	84	Crédit ordinaire des écoles moyennes ; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875) ; augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement	612,702 "	577,518 93	575,063 "	2,435 95
	85	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 "	15,000 "	"	15,000 "
	86	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement. .	260,768 "	248,040 50	239,270 50	8,770 "
	87	Frais du concours général entre les établissements d'instruc- tion moyenne	25,000 "	24,897 60	24,484 70	412 90
	88	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	3,120 "	3,120 "	3,120 "	"
	89	Traitements de disponibilité	18,000 "	17,650 98	15,962 25	1,584 57
	90	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques ; subsides, souscriptions, achats, missions.	8,000 "	7,980 70	7,880 70	100 "
	91	Frais de rédaction du huitième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. . .	10,000 "	9,983 40	9,983 40	"
XVII.		Enseignement primaire.				
	92	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'institu- teurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles nor- males d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire, suppléments de traitement . .	58,000 "	55,733 33	50,999 99	4,733 34
	93	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire . .	19,000 "	19,000 "	18,000 "	1,000 "
		A REPORTER. fr.	9,711,931 07	9,513,634 56	8,278,207 24	1,187,283 82

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,850,354 07	48,059 14	"	114,675 70	2,193 17	"	
656,355 01	"	"	30,742 09	"	"	
577,518 93	"	"	35,185 07	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
248,040 50	"	"	12,727 70	"	"	
24,897 60	"	"	102 40	"	"	
5,120 "	"	"	"	"	"	
17,546 82	84 16	"	360 02	"	"	
7,980 70	"	"	19 50	"	"	
9,983 40	"	"	16 60	"	"	
85,733 33	"	"	2,266 67	"	"	
19,000 "	"	"	"	"	"	
9,465,401 06	48,143 30	"	106,103 54	2,193 17	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	resultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,711,031 07	9,513,034 56	8,278,207 24	1,187,285 82
XVII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	94	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	72,000	71,731 95	57,800	55,051 95
	95	Personnel des écoles normales de l'Etat et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités	222,500	216,056 45	200,711 46	15,230 04
	96	Traitements de disponibilité pour les professeurs des établissements normaux de l'Etat	6,370	4,037 56	5,598 81	
	97	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000	76,000	76,000	
	98	Frais d'administration, impressions, registres, etc; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes	a) 148,900	148,189 59	87,210 91	52,557 45
	99	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'Etat; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art 2 ^e , § 2, de la loi). Cours temporaire de gymnastique à l'usage d'instituteurs et d'institutrices primaires en fonctions. Frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours. Jury pour la délivrance d'un certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires	b) 582,060	565,810 58	508,239 86	56,064 72
	100	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'écoles; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impression relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1873 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 25 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (Exécution de l'article 24 du règlement général du 17 septembre 1866).	c) 7,200,914 20	7,150,372 90	6,265,322 85	884,174 62
		A REPORTER fr.	18,021,105 56	17,745,841 95	15,455,090 94	2,220,922 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,465,491 06	48,145 30	"	196,103 54	2,193 17	"	
71,731 93	"	"	268 07	"	"	
215,941 50	114 93	"	6,243 57	"	"	
3,598 61	438 75	"	2,332 64	"	"	
76,000 "	"	"	"	"	"	
150,548 59	8,641 "	"	45 81	664 80	"	a) Le crédit primitif de l'article 98 de 141,900 francs a été augmenté d'une somme de 1,009 francs, par l'article 4 de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242.
565,204 58	615 "	"	10,840 42	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 99 de 536,700 francs a été augmenté d'une somme de 45,950 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 118.
7,147,497 45	2,875 45	"	30,571 59	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 100 de francs 6,832,820 29 c ⁵ a été augmenté : 1 ^o d'une somme de fr. 284,675 32 c ⁵ par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25 n° 118; 2 ^o de fr. 83,448 68 c ⁵ par l'article 4 de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242. Ensemble fr. 7,300,941 29 c ⁵ .
17,685,013 52	60,828 43	"	272,405 44	2,857 97	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	18,021,105 36	17,745,841 95	15,455,090 94	2,220,022 58
XVII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	101	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions. Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs; missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues. Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension; suppléments de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	a) 132,000 "	127,370 85	66,562 05	46,232 28
	102	Frais de rédaction du onzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale . . .	12,000 "	11,095 05	6,300 "	5,605 65
XVIII.		Lettres et sciences.				
	103	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; subside en faveur du théâtre national	144,500 "	144,412 21	135,010 01	10,502 20
	104	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; frais d'un nouveau tirage des cartes géologiques, copies et impressions de documents de feu M. Dumont	b) 155,065 75	125,081 84	86,671 05	58,410 70
		A REPORTER. fr.	18,445,580 11	18,154,702 48	15,748,554 05	2,350,703 50

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,085,015 52	00,828 45	•	272,405 44	2,857 97	•	
112,794 33	14,576 50	•	4,620 17	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 101 de 122,000 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.
11,995 63	•	•	4 35	•	•	
144,412 21	•	•	87 79	•	•	
125,081 84	•	•	7,730 41	3,151 50	•	b) Le crédit primitif de l'article 104 de 137,973 francs a été diminué d'une somme de fr. 2,009 25 c., transférée à l'article 77 du Budget de l'exercice 1878, par le § 9 ^o de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241. Il reste pour allocation fr. 135,963 78 c.
18,070,297 55	75,404 93	•	284,857 16	6,000 47	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	18,445,509 11	18,154,702 48	15,748,534 05	2,350,765 50
XVIII		Lettres et sciences (suite).				
	105	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. .	42,000 "	42,000 "	34,325 "	7,675 "
	106	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instru- ments; impressions	27,700 "	27,609 92	15,591 54	12,095 38
	107	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	50,000 "	50,000 "	50,500 "	2,700 "
	108	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	50,000 "	40,999 56	40,896 06	105 50
	109	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	50,500 "	50,500 "	54,500 "	5,000 "
	110	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. .	42,050 "	42,649 47	50,465 08	12,100 59
	111	Archives du royaume; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	57,100 "	56,266 06	55,500 "	766 06
	112	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200 "	8,199 62	5,771 10	4,428 52
	113	Archives de l'État dans les provinces; personnel	46,200 "	45,645 78	45,255 28	2,412 50
	114	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tom- bés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; sub- sides pour le classement et pour la publication des inven- taires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes, aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrements d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc., inspection des ar- chives communales	25,000 "	12,552 49	7,955 60	4,566 05
	115	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	3,500 "	3,500 "	3,500 "	"
XIX.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
	116	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsidés aux établissements publics, aux communes, aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œu- vres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gra- vure en médailles, aux publications relatives aux beaux-				
		A REPORTER fr	18,864,219 11	18,561,515 98	10,103,509 77	2,380,611 48

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
18,079,297 53		75,404 03	"	284,857 16	6,000 47	"	
42,000 "		"	"	"	"	"	
27,680 92		13 "	"	" 08	"	"	
59,000 "		"	"	"	"	"	
40,900 56		"	"	" 44	"	"	
57,300 "		2,000 "	"	"	"	"	
42,565 47		84 "	"	" 53	"	"	
56,246 86		"	"	853 54	"	"	
8,100 62		"	"	" 58	"	"	
45,645 78		"	"	554 22	"	"	
12,510 60		52 80	"	10,447 51	"	"	
3,500 "		"	"	"	"	"	
18,483,981 25		77,554 73	"	296,603 66	6,000 47	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	18,864,219 11	18,561,515 98	16,105,369 77	2,380,611 48
XIX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc. (suite).</i>				
		arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses. Seconde annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisitions de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers. .	321,000	312,354 55	270,982 50	31,297 03
	117	Part de l'État dans l'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000	20,000	"	20,000
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	118	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel . .	62,655	62,655	62,655	"
	119	Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges	245,000	257,559 13	181,155 95	46,150 18
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	120	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	127,010	127,010	127,010	"
	121	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. .	56,045	56,045	56,045	"
		A REPORTER. fr.	9,605,907 11	10,577,317 60	16,810,174 22	2,478,058 71

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
18,485,981 25		77,534 75	"	296,603 66	6,009 47	"	
511,279 55		1,275 "	"	221 28	8,224 17	"	
20,000 "		"	"	"	"	"	
62,655 "		"	"	"	"	"	
227,284 13		10,275 "	"	7,440 87	"	"	
127,010 "		"	"	"	"	"	
56,045 "		"	"	"	"	"	
10,288,232 95		80,084 75	"	304,535 81	14,235 64	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	19,693,907 11	19,377,517 66	16,810,174 22	2,478,038 71
XIX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	122	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisitions de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. Dépenses diverses. Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides. — Subside à l'administration communale de Liège pour organiser, en 1877, un concours international de chant d'ensemble à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique.	163,000	160,812 60	102,791 50	31,046 10
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	123	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	36,025	34,809 44	33,390 44	1,400
	124	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais Ducal et du Musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	a) 147,960 81	80,423 44	15,202 92	72,001 52
	125	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	16,000	15,991 52	15,891 52	100
	126	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique.	50,300	50,154 47	14,830 51	15,323 96
		<i>Monuments publics.</i>				
	127	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	30,000	28,300	14,030	3,000
		A REPORTER fr.	20,119,192 92	10,736,809 15	17,006,340 11	2,620,930 09

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,288,252 03	89,084 73	.	304,355 81	14,233 64	.	
153,857 60	6,075 .	.	2,187 40	.	.	
34,799 44	100 .	.	1,125 56	.	.	
87,204 21	2,219 20	.	58,537 37	.	.	
15,901 52	.	.	8 48	.	.	
50,154 47	.	.	145 53	.	.	
17,050 .	11,250 .	.	1,700 .	.	.	
19,627,270 20	100,028 05	.	368,060 15	14,233 64	.	a) Le crédit primitif de l'art. 124 de fr. 135,270 45 c ^{ts} a été augmenté d'une somme de fr. 12,680 36 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	20,110,192 02	10,736,800 13	17,006,340 11	2,620,050 09
XIX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	128	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique	80,000	83,396 60	55,861 62	11,199 35
	129	Commission royale des monuments. — Personnel — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	31,450	31,449 49	24,784 52	6,714 97
	130	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000	1,738 80	408 40	1,350 40
	131	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500	7,500	7,011 88	488 12
XX.		Service de santé.				
	132	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'Etat; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil	a) 128,850	126,998 59	47,828 02	79,170 37
	133	Académie royale de médecine.	30,295	30,295	28,956 97	1,558 05
XXI.		Traitements de disponibilité				
	134	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 134 à l'art. 2, personnel.)	b) 30,982	28,085 26	28,587 82	"
		A REPORTER. fr.	20,440,209 02	20,047,162 67	17,179,729 34	2,721,171 33

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,627,270 20	109,628 93	"	568,060 15	14,233 04	"	
47,000 97	56,555 63	"	2,403 40	"	"	
31,440 40	"	"	" 51	"	"	
1,738 80	"	"	4,261 20	"	"	
7,500 "	"	"	"	"	"	
126,998 59	"	"	1 61	1,850 "	"	a) Le crédit primitif de l'article 152 de 127,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,850 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
50,205 "	"	"	"	"	"	
28,587 82	97 44	"	2,206 74	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 154 de 38,982 francs a été diminué d'une somme de 8,000 francs transférée à l'article 2 par arrêté royal du 4 décembre 1877, pris en vertu de la note qui figure à la suite du premier de ces articles.
19,000,000 67	146,262 "	"	377,023 61	16,083 04	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	20,440,260 92	20,047,162 07	17,179,729 34	2,721,171 33
XXII.		Dépenses Imprévues.				
	135	Dépenses imprévues non libellées au Budget	a) 8,150 "	8,042 82	5,879 12	2,163 70
	136	Commissions médicales provinciales. — Pour payer des frais occasionnés, en 1876, par les commissions médicales provinciales.	b) 5,449 40	4,649 40	"	4,649 40
	137	Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur. — Pour rembourser, conformément à la loi du 15 mars 1867, à la caisse des veuves et orphelins, les avances qu'elle a faites au Trésor public, dans le payement des pensions.	c) 14,550 "	14,550 "	"	14,550 "
	138	Université de Gand. — Pour meubler et garnir le nouvel amphithéâtre d'anatomie.	d) 20,721 95	"	"	"
	139	Université de Liège. — Pour couvrir les frais indiqués ci-après : 1° laboratoire de pharmacie : transformation et accroissement du mobilier actuel; acquisition d'appareils nouveaux; 2° collection de zoologie : construction d'armoires nouvelles pour renfermer les squelettes rapportés du Brésil par M. Van Beneden et préparés sous sa direction; 3° bibliothèque : construction de nouveaux rayons destinés à recevoir les collections de livres qui ont été cédées à l'Université.	e) 15,000 "	8,196 54	"	8,196 54
	140	Musée Plantin à Anvers. — Pour payer les frais de la contre-expertise faite par les délégués du Gouvernement à l'effet de s'assurer de la valeur réelle des collections plantiniennes et de fixer le chiffre de la part d'intervention de l'Etat pour l'acquisition de ces collections, en vue de constituer un musée accessible au public.	f) 5,248 50	5,248 50	"	5,248 50
	141	École normale de l'Etat à Liège. — Pour couvrir les frais résultant de la confection de plans par M. l'architecte Du-jardin, pour la construction de ladite école	g) 8,000 "	8,000 "	"	"
	142	A. Frais de distribution d'eau pour les nouveaux laboratoires construits à l'Université de Gand fr. 2,500 "	h) 9,000 "	"	"	"
		B. Pour l'acquisition des instruments indispensables au cours du professeur de clinique et de pathologie externe à l'Université de Liège. 6,500 "				
	143	Subside supplémentaire à la Société de musique qui a été chargée de donner, en 1876, un festival à Anvers	i) 4,116 07	4,116 07	"	4,116 07
		Administration provinciale de la Flandre occidentale : A. Pour payer des créances dues du chef de fournitures faites à l'administration provinciale, antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 fr. 17,658 69	k) 23,033 71	17,825 71	"	17,592 71
	144	B. Pour payer des fournitures faites à l'administration provinciale, pendant l'année 1877. 5,595 02				
		A REPORTER. . . . fr.	20,551,539 55	20,115,791 71	17,185,608 46	2,775,688 25

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,000,000 67		146,262 "	"	377,025 61	16,085 04	"	
8,042 82		"	"	107 18	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 135 de 5,900 fr. a été augmenté d'une somme de 2,350 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.
4,640 40		"	"	800 "	"	"	
14,550 "		"	"	"	"	"	b) à d) Les crédits formant les articles 136 à 143 ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.
"		"	"	612 67	20,100 28	"	
8,106 54		"	"	"	6,803 46	"	
5,248 50		"	"	"	"	"	
"		8,000 "	"	"	"	"	
"		"	"	125 87	8,876 13	"	
4,116 07		"	"	"	"	"	
17,592 71		253 "	"	5,208 "	"	"	e) à m) Les crédits formant les articles 144, 145 et 146 ont été accordés par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241.
19,061,296 71		154,495 "	"	385,875 55	51,872 51	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	En 1877.
XXII (suite).		REPORT. fr.	20,551,550 55	20,115,791 71	17,185,008 40	2,775,088 25
		Dépenses imprévues (suite).				
	145	Milice. — Pour payer la visite à domicile effectuée, en 1876, par MM. Snoeck, Clossez et Alexandre, docteurs en médecine, dans l'un des cas d'infirmités prévus par l'article 55, n° 1, de la loi sur la milice	l) 43 20	"	"	"
	146	Exposition agricole de Bruxelles, en 1874. — Pour rembourser au Département des Travaux publics les frais de transport des animaux et des objets qui ont été envoyés à ladite exposition	m) 54,260 20	54,260 20	"	54,260 20
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	20,585,852 04	20,150,061 "	17,185,008 40	2,809,957 54

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.		
10,961,206 71	154,495 "	"	585,875 55	51,872 51	"		
"	"	"	45 20	"	"		
54,260 20	"	"	"	"	"		
10,995,566 "	154,495 "	"	585,918 55	51,872 51	"		

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé par l'article unique de la loi du 30 mars 1877,

Moniteur du 50, n° 89, à la somme de. fr. 19,895,665 15

A y ajouter les crédits supplémentaires fr. 694,198 14

ENSEMBLE. fr. 20,587,861 29

A en déduire une somme de. fr. 2,002 25

transférée de l'article 104 de ce Budget à l'article 77 du Budget de 1878, (§ 9^e de la loi
du 28 août 1878, *Moniteur* du 29, n° 241).

TOTAL. fr. 20,585,852 04

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1873.				
		<i>Report de l'exercice 1876 à l'exercice 1877, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	5,647 65	"	"	"
		EXERCICE 1874.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877.</i>				
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES				
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	985 68	935 68	298 28	657 40
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	4,750 66	2,157 92	"	2,157 92
XI.		§ 1^{er}. — PONTS ET CHAUSSÉES. — ROUTES.				
	106	Plantations. — Exercice 1873.	205 06	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1874 fr.	5,948 40	3,093 60	298 28	2,795 32

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				3,647 05			a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 30 novembre 1877.
935 68				50			
2,137 92				2,501 74	100		
				203 06			
3,093 60				2,754 80	100		

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1875.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSEES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,179 50	5,115 04	735 "	4,580 04
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	2,698 06	915 "	"	915 "
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	5,507 67	1,430 80	"	1,459 80
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	5,200 "	5,200 "	"	5,200 "
	15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	4,777 "	"	"	"
		Bassin de l'Escaut.				
	22	Escaut.	2,888 84	2,888 84	"	2,888 84
		<i>Plantations.</i>				
	55	Plantations nouvelles	2,404 52	2,404 52	"	2,404 52
		SECTION. 4 — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	57	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	15,867 80	9,490 "	4,790 "	4,700 "
A REPORTER. . . . fr.			42,522 90	27,455 "	5,525 "	21,928 "

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 30 novembre 1877.
3,113 04	"	"	16 73	47 53	"	
915 "	"	"	"	1,783 06	"	
1,459 80	"	"	1,867 87	"	"	
5,200 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	4,777 "	"	
2,888 84	"	"	"	"	"	
2,404 32	"	"	"	"	"	
9,490 "	"	"	"	6,377 80	"	
27,453 "	"	"	1,884 00	12,085 30	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	42,322 90	27,455 .	5,525 .	21,928 .
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1875 (SUITE).				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877 (suite).</i>				
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	58	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	477 27	422 05	•	422 05
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	63	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	51,775 63	40,220 67	•	40,220 67
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	67	Frais d'exploitation.	125 .	125 .	•	125 .
		SECTION 4. — POSTES.				
	75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	6,301 95	6,301 75	•	6,301 75
		SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	86	Matériel et fournitures de bureau.	5,074 .	1,722 37	•	1,722 37
X.		§ 3. — CHEMINS DE FER, ETC.				
		<i>Services en général.</i>				
	117	Matériel et fournitures de bureau	287 58	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875	106,364 22	76,253 84	5,525 .	70,728 84

VAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
97,455 °	"	"	1,884 60	12,985 59	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 30 novembre 1877.
422 05	"	"	"	55 22	"	
40,220 67	"	"	7,209 28	4,336 68	"	
125 °	"	"	"	"	"	
6,501 73	"	"	" 20	"	"	
1,722 37	"	"	"	3,351 63	"	
"	"	"	"	287 38	"	
76,255 84	"	"	9,094 08	21,016 30	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
II.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSEES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	117,325 57	117,309 79	40,585 35	76,092 46
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	8,028 54	2,595 59	•	2,595 59
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meu- bles, loyers; établissement et entretien de squares. — Ac- quisition d'immeubles; objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.	106 55	106 55	106 55	•
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	10,553 41	10,553 41	•	10,553 41
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	26,603 40	26,603 40	26,141 89	461 51
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>				
		Bassin de la Meuse.				
	13	Rivière et canal de l'Ourthe	531 01	531 01	424 81	106 20
	19	Sambre canalisée	1,246 •	1,246 •	1,246 •	•
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . .	23,513 34	22,819 36	13,450 92	9,588 44
		Bassin de l'Escaut.				
	21	Escaut	34,136 64	1,420 74	•	1,420 74
	22	Canal de Mons à Condé.	2,159 95	2,159 95	•	2,159 95
	27	Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	16,545 69	13,556 19	12,605 50	950 69
	28	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal de Langelede . . .	1,796 38	1,796 38	•	1,796 38
	29	— de Selzaete à la mer du Nord	9,500 •	9,500 •	•	9,500 •
		A REPORTER. . . . fr.	252,444 46	209,906 35	94,541 •	114,823 35

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
116,677 79	632 "	"	"	"	13 78	"	a) Ces transferts ont été admis par la Cour des comptes le 30 novembre 1877.
2,395 59	"	"	"	"	6,034 95	"	
106 53	"	"	"	"	"	"	
10,555 41	"	"	"	"	"	"	
28,603 40	"	"	"	"	"	"	
551 01	"	"	"	"	"	"	
1,246 "	"	"	"	"	"	"	
22,819 56	"	"	"	298 45	395 55	"	
1,420 74	"	"	"	"	52,715 90	"	
2,159 93	"	"	"	"	"	"	
13,556 19	"	"	"	1,430 "	1,559 50	"	
1,796 58	"	"	"	"	"	"	
9,500 "	"	"	"	"	"	"	
209,364 35	632 "	"	"	1,728 43	40,719 68	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	232,444 46	200,096 55	94,541 .	114,823 55
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite a).				
		—				
		EXERCICE 1876 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
		Canal de l'Yser.				
	53	Yser.	1,126 40	1,126 40	.	1,126 40
		Plantations.				
	54	Plantations nouvelles	946 20	183 85	.	183 85
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	57	Port d'Ostende	54,500 .	40,500 .	20,000 .	20,500 .
	58	Côtes	19,840 93	19,840 93	10,845 59	8,907 31
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Marine.				
		SECTION 1^{re}. — VOIES ET TRAVAUX.				
	55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	15 45	.	.	.
	56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,872 16	2,342 88	.	2,342 88
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	480 80	201 80	.	201 80
	59	Primes d'économie et de régularité	97,608 70	97,608 70	.	97,608 70
	60	Combustible et autres objets de consommation pour la trac- tion des convois	2,815 26	780 42	.	780 42
	61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	88,305 82	71,425 52	.	71,425 52
		A REPORTER. fr.	320,982 18	430,013 85	128,384 59	323,997 24

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
209,584 35		652 .	•	1,728 45	40,719 68	•	a) Ce transfert a été admis par la Cour des comptes le 30 novembre 1877.
1,126 40		•	•	•	•	•	
185 85		•	•	•	702 57	•	
46,500 .		•	•	•	8,000 .	•	
19,840 95		•	•	•	•	•	
•		•	•	15 45	•	•	
2,542 88		•	•	100 .	429 28	•	
201 80		•	•	279 .	•	•	
97,608 70		•	•	•	•	•	
789 42		•	•	2,055 84	•	•	
71,425 52		•	•	2,760 75	14,119 55	•	
449,581 85		652 .	•	6,957 47	64,050 88	•	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	520,082 18	450,015 85	125,584 50	323,097 24
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite) a).				
		—				
		EXERCICE 1876 (suite).				
		Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877 (suite).				
		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes — Marine (suite).				
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	65	Frais d'exploitation	2,586 84	157 95	"	157 95
	67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	40,744 54	40,616 04	"	40,616 04
		SECTION 4. — POSTES.				
	75	Matériel, fournitures de bureau; frais de loyer et de régie. .	1,560 69	"	"	"
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	77	Entretien	214 86	107 45	"	107 45
		SECTION 6. — MARINE.				
	82	Traction et matériel.	40,000 "	40,000 "	"	40,000 "
		SECTION 7. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	85	Matériel et fournitures de bureau	1,790 77	1,781 57	"	1,781 57
X.		§ 2. — PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX ET RIVIÈRES.				
	99	Travaux d'entretien	89 69	80 69	"	89 69
		Ports, côtes, phares et fanaux.				
	104	Travaux d'entretien.	1,609 25	544 48	"	544 48
		§ 5. — CHEMINS DE FER, ETC.				
		Transports.				
	115	Pertes et avaries.	137,950 01	137,859 97	"	137,859 97
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1876	747,528 61	670,071 64	125,584 50	344,055 05

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
440,361 83	632 "	"	6,937 47	64,030 88	"	a) Ces transferts ont été admis par la Cour des comptes le 30 novembre 1877.
157 93	"	"	585 29	2,045 62	"	
40,616 94	"	"	127 40	"	"	
"	"	"	"	1,560 69	"	
107 45	"	"	107 45	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
1,781 37	"	"	9 40	"	"	
89 69	"	"	"	"	"	
544 48	"	"	"	1,261 75	"	
157,850 97	"	"	90 04	"	"	
670,339 64	632 "	"	7,657 03	68,899 94	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1877.	En 1878, Jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1877 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires et employés.	a) 1,408,255 "	1,408,251 05	1,391,041 89	77,189 74
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	35,250 "	35,156 20	45,551 50	9,584 70
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	145,060 "	136,006 70	154,555 50	1,475 40
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et ré- parations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses	b) 155,000 "	155,000 "	96,104 64	58,791 86
	6	Honoraires des avocats du Département.	58,600 "	58,135 10	27,725 "	10,410 10
II.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	4,248,228 "	4,172,388 05	2,682,026 78	1,482,580 58
	8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 "	56,050 55	9,240 29	26,810 04
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles, loyers; établissement et entretien des squares; acqui- sition d'immeubles; d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.	c) 587,000 "	585,527 31	515,676 41	67,788 51
	10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	548,000 "	547,980 49	251,620 88	116,559 61
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS				
	11	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploita- tion des canaux et rivières	d) 2,516,800 "	2,275,946 75	1,018,616 76	1,247,142 54
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.				
		Bassin de la Meuse.				
	12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg	155,000 "	78,150 86	57,715 22	40,415 64
	15	Rivière et canal de l'Ourthe	12,200 "	"	"	"
A REPORTER. fr.			9,540,472 "	9,145,535 40	6,009,842 67	5,118,546 52

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER ET À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
1,408,251 63	»	»	5 37	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 2 de 1,456,015 francs a été augmenté d'une somme de 52,320 francs, prélevée en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 82.
55,156 20	»	»	115 80	»	»	
156,006 70	»	»	9,055 50	»	»	
154,986 50	15 50	»	»	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 5 de 110,000 francs a été augmenté d'une somme de 25,000 francs, par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116.
58,155 10	»	»	464 00	»	»	
4,165,507 56	6,880 67	»	»	75,850 97	»	
56,050 55	»	»	214 20	4,735 38	»	
585,464 72	62 59	»	5,447 19	25 50	»	c) Le crédit primitif de l'article 9 de 350,000 francs a été augmenté d'une somme de 37,000 francs, par l'article 2 de ladite loi.
547,980 49	»	»	19 51	»	»	
2,265,759 10	10,187 65	»	»	40,952 25	»	d) Le crédit primitif de l'article 11 de 2,261,400 francs a été augmenté d'une somme de 53,499 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
78,150 86	»	»	44,647 62	12,221 52	»	
»	»	»	6,575 76	5,624 24	»	
9,128,388 00	17,144 41	»	64,559 74	150,598 80	»	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,349,472 "	9,143,553 40	6,009,842 67	3,118,546 32
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS (suite).				
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières (suite).</i>				
		<i>Bassin de la Meuse (suite).</i>				
	14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	42,000 "	25,578 90	15,221 37	10,557 53
	15	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	10,000 "	9,972 37	8,975 13	997 24
	16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut.	8,000 "	7,995 76	"	7,995 76
	17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	3,000 "	2,639 17	"	2,639 17
	18	— — vers Hasselt.	10,000 "	9,974 01	"	9,974 01
	19	Sambre canalisée.	45,000 "	44,057 90	56,990 21	7,067 69
	20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements . .	25,000 "	7,600 39	1,800 30	5,705 92
		<i>Bassin de l'Escaut.</i>				
	21	Escaut	58,200 "	8,599 84	1,165 28	7,454 56
	22	Canal de Mons à Condé.	0,000 "	5,398 45	"	5,398 55
	23	— de Pommerœul à Antoing	2,000 "	1,449 21	"	1,449 21
	24	Lys. a) 6,562 "	6,562 "	6,561 58	4,200 "	2,561 58
	25	Canal de Roulers à la Lys	4,000 "	5,988 07	725 88	3,262 19
	26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.	21,500 "	17,652 68	"	17,652 68
	27	— de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal de Langeledé	25,000 "	22,296 46	"	22,296 46
	28	— de Selzaete à la mer du Nord	5,000 "	2,595 82	1,815 89	777 58
	29	Canaux le Moervaert et la Zuidleede	500 "	447 87	515 51	154 56
	30	Rupel	2,000 "	2,000 "	1,800 "	200 "
	31	Dyle et Demer	5,000 "	4,999 95	"	4,999 95
		<i>Bassin de l'Yser.</i>				
	32	Yser	6,000 "	5,295 "	4,256 "	1,059 "
		<i>Plantations.</i>				
	33	Plantations nouvelles	25,000 "	5,154 85	241 50	4,915 35
		A REPORTER. fr.	9,655,254 "	9,337,767 66	6,085,415 74	3,255,196 87

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
9,128,588 99	17,144 41	"	64,539 74	159,598 86	"	
25,578 90	"	"	18,421 10	"	"	
9,972 57	"	"	27 65	"	"	
7,995 76	"	"	6 24	"	"	
2,659 17	"	"	560 85	"	"	
9,974 01	"	"	25 90	"	"	
44,037 90	"	"	250 18	711 92	"	
7,594 22	6 17	"	469 02	14,930 59	"	
8,599 84	"	"	49,600 16	"	"	
5,596 55	1 92	"	1 95	399 62	"	
1,449 21	"	"	550 79	"	"	
6,561 58	"	"	" 42	"	"	
3,988 07	"	"	11 95	"	"	
17,652 68	"	"	2,071 62	1,795 70	"	
22,296 46	"	"	226 16	2,477 38	"	
2,591 27	2 55	"	406 18	"	"	
447 87	"	"	52 15	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
4,999 95	"	"	" 07	"	"	
5,295 "	"	"	705 "	"	"	
5,154 85	"	"	19,469 49	575 66	"	
9,520,612 61	17,155 03	"	157,176 61	160,289 75	"	

a) Le crédit primitif de l'article 24 de 4,200 francs a été augmenté d'une somme de 2,592 francs, par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, *Moniteur* du 26, n° 116.

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	9,055,254	9,337,767 66	6,085,415 74	3,255,196 87
II (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS (suite).				
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	34	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage exis- tants et de leurs dépendances	a) 35,726	28,929 87	17,115 64	11,306 25
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.	b) 643,785	643,785	201,943 45	441,839 57
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>				
	36	Port d'Ostende	180,000	145,254 40	9,000	154,254 40
	37	Côtes	90,000	65,000	"	54,000
	38	Phares et fanaux.	1,000	959 25	915	46 25
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	39	Études de projets; frais de levée de plans, achats d'instru- ments; de cartes et de livres; matériel, impressions, etc ; frais d'adjudications; frais d'étude de l'élargissement du canal de Charleroi à Bruxelles et de sa jonction avec le canal de Mons à Condé	60,500	58,507 01	29,087 94	9,419 67
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES BATIMENTS CIVILS.				
	40	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	868,550	868,501 11	752,942 16	115,158 95
	41	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	993,787	991,919 31	804,931 28	186,598 03
	42	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils. Frais d'habille- ment des gardiens de monuments	51,945	51,944 09	47,921 20	4,022 80
	45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionne- ment; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000	11,999	8,999	2,640
		A REPORTER. fr.	12,592,525	12,180,565 30	7,958,269 48	4,194,782 77

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,520,012 61	17,155 05	"	157,176 61	160,289 75	"	
28,021 87	8 "	"	6,706 15	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 34 de 35,000 francs a été augmenté d'une somme de 726 francs, par l'article 2 de la susdite loi.
645,783 "	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 35 de 641,500 francs a été augmenté d'une somme de 2,283 francs, par l'article 2 de la loi précitée.
143,254 40	"	"	15,658 89	21,086 71	"	
54,000 "	9,000 "	"	7,075 35	19,026 65	"	
950 25	"	"	40 75	"	"	
58,507 61	"	"	21,092 30	"	"	
868,101 11	400 "	"	48 80	"	"	
991,529 51	590 "	"	1,867 60	"	"	
51,944 00	"	"	" 91	"	"	
11,650 "	560 "	"	1 "	"	"	
12,155,052 25	27,515 03	"	211,550 61	200,405 09	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	12,592,525	12,180,565 30	7,958,260 48	4,194,782 77
III.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL.				
	44	Personnel du conseil des mines. — Traitements	41,110	55,159 96	29,100 06	4,050 .
	45	— — — — — Frais de route	500	186	186	..
	46	— — — — — Matériel.	1,800	1,795 05	1,415 40	579 65
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS.				
	47	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingé- nieurs	277,200	277,118 37	245,018 73	52,090 64
	48	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000	8,227 50	5,462 50	2,365 .
	49	Confection de la carte générale des mines	10,000	18,099 35	16,849 56	2,149 97
		SECTION 3. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	50	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement. .	45,000	45,000	..	45,000 ..
		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	51	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000	4,400 80	765 21	5,637 68
IV.		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.				
		SECTION 1 ^{re} . — VOIES ET TRAVAUX.				
	52	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	a) 1,020,768 80	1,020,768 55	944,092 66	76,554 64
	53	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	6,915,360	6,913,045 20	2,260,470 36	4,651,424 45
	54	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie .	3,822,412	3,822,412	3,810,670 25	2,732 75
	55	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,547,870	2,517,870	1,567,222 92	980,495 50
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	b) 941,481 05	941,458 11	880,449 85	60,988 26
	57	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	11,274,600	10,067,512 22	5,653,742 61	7,513,569 61
	58	Primes d'économie et de régularité	c) 555,000	269,624 08	..	269,624 08
		A REPORTER. fr.	59,869,426 85	59,031,918 65	21,582,750 29	17,659,852 ..

VAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
12,155,052 25	27,515 05	"	211,556 61	200,405 09	"	
55,159 96	"	"	7,950 04	"	"	
186 "	"	"	114 "	"	"	
1,795 05	"	"	6 95	"	"	
277,118 37	"	"	81 65	"	"	
7,827 50	400 "	"	1,772 50	"	"	
18,999 53	"	"	" 67	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
4,400 89	"	"	2,509 11	"	"	
1,020,647 30	121 25	"	" 25	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 52 de 999,300 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 10,000 francs par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116; 2° de fr. 11,468 80 c ^s prélevés en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 82. — Ensemble fr. 1,020,768 80 c ^s .
6,911,894 81	1,148 48	"	505 81	10 90	"	
3,822,412 "	"	"	"	"	"	
2,547,716 42	155 58	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 56 de 945,450 francs a été augmenté d'une somme de 6,000 francs, par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116. Soit ensemble 951,450 francs, par contre il a été diminué de fr. 9,948 95 c ^s en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 82. — Ce crédit ainsi modifié est de fr. 941,431 05 c ^s .
941,458 11	"	"	42 94	"	"	
10,967,512 22	"	"	307,242 35	45 45	"	
260,624 08	"	"	5,132 58	80,245 54	"	c) Le crédit primitif de l'article 58 de 350,000 fr a été augmenté d'une somme de 5,000 fr. par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116.
30,022,582 20	29,536 36	"	556,805 42	280,702 78	"	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	59,869,426 85	59,051,918 65	21,582,750 29	17,639,852 .
VI. (suite).		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — TRACTION ET MATÉRIEL (suite).				
	59	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,100,000 »	4,242,260 60	5,372,744 26	869,527 84
	60	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	7,513,025 »	6,809,471 61	5,800,094 85	997,658 85
		SECTION 3. — TRANSPORTS.				
	61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. .	a) 7,094,579 15	7,094,579 15	6,022,145 70	1,072,550 12
	62	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	5,116,510 »	4,808,185 54	2,040,335 34	2,767,843 70
	63	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	280,000 »	279,851 50	85,413 54	196,457 06
	64	Frais d'exploitation	1,882,000 »	1,879,937 00	1,527,838 16	551,009 34
	65	Camionnage	b) 1,493,000 »	1,495,000 »	652,884 02	840,115 08
	66	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	c) 660,000 »	622,025 90	169,006 95	452,861 85
	67	Redevances aux compagnies	20,000 »	11,523 74	5,682 45	5,841 29
		SECTION 4. — POSTES.				
	68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	2,206,050 »	2,181,518 50	2,068,157 43	115,580 87
	69	— — des facteurs et autres agents subalternes	2,819,600 »	2,817,174 07	2,396,850 84	420,295 25
	70	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	d) 731,500 » 1,525 »	766,245 10 »	260,225 51 »	506,017 59 »
	71	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 »	6,969 50	78 »	6,891 50
	72	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	651,200 »	550,622 56	490,801 21	59,809 35
	73	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250 »	2,111 55	»	2,111 55
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES.				
	74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,639,700 »	1,611,075 01	1,411,625 18	199,440 83
	75	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	e) 720,850 »	720,275 28	577,540 25	542,875 63
	76	Entretien	240,000 »	192,016 94	151,892 97	40,088 47
		A REPORTER fr.	78,031,816 »	75,250,758 50	48,104,407 65	27,085,115 85

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
59,022,582 20	20,556 56	"	556,805 42	280,702 78	"	
4,242,072 10	188 50	"	857,739 40	"	"	
0,888,533 70	11,117 91	"	410,422 16	104,131 23	"	
7,004,405 82	83 55	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 61 de 7,078,800 francs a été augmenté d'une somme de 54,000 francs, par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116. — Ensemble 7,130,800 fr.; par contre ce crédit a été diminué de fr. 33,920 85 c ^e en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 82. — Le restant net est de fr. 7,094,879 15 c ^e .
4,808,179 04	6 50	"	508,524 46	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 65 de 1,300,000 francs a été augmenté d'une somme de 193,000 francs par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116.
270,851 30	"	"	148 70	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 66 de 600,000 francs a été augmenté d'une somme de 60,000 francs, par l'article 2 de ladite loi.
1,879,747 50	100 40	"	"	2,062 10	"	
1,403,000 "	"	"	"	"	"	
621,868 78	157 12	"	"	37,974 10	"	
11,523 74	"	"	8,476 26	"	"	
2,181,518 30	"	"	24,531 70	"	"	
2,817,124 07	50 "	"	2,425 93	"	"	
766,243 10	"	"	"	"	34,043 10	
"	"	"	"	1,325 "	1,325 "	d) Somme encore nécessaire pour faire face aux dépenses engagées sur ce crédit et qui devra être l'objet d'un crédit complémentaire dans la loi de compte.
6,069 30	"	"	5,030 70	"	"	
550,610 56	12 "	"	79,440 86	1,127 58	"	
2,111 55	"	"	1,138 45	"	"	
1,611,075 01	"	"	28,624 99	"	"	
720,213 88	59 40	"	576 72	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 75 de 709,400 francs a été augmenté d'une somme de 11,450 francs, par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116.
191,981 44	35 50	"	45,181 66	2,801 40	"	
75,189,521 48	41,257 02	"	2,515,876 41	520,124 10	36,208 10	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	78,031,816	75,230,758 50	48,104,407 65	27,085,113 85
VI. (suite).		Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).				
		SECTION 0. — SERVICES EN GÉNÉRAL.				
	77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	a) 254,985	254,984 96	259,450 46	15,534 50
	78	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	154,068	130,185 21	72,058 52	58,126 89
	79	Matériel et fournitures de bureau.	678,240	674,267 10	575,977 52	100,264 08
	80	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	20,000	20,000	"
	81	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000	10,440	8,590	1,850
	82	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales (Les crédits portés aux articles 2, 52, 56, 64 et 77 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service. Les crédits portés aux articles 68 et 74 pourront également être réunis.)	5,000	2,865 95	2,477	586 95
V.		Marine.				
	83	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	769,721	768,352 76	717,545 26	51,005 50
	84	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	169,200	154,325 12	22,702 58	151,622 74
	85	Remises. (Crédit non limitatif).	900,000	1,207,968 46	40,645 95	1,167,320 55
	86	Subsides	49,945	45,887 37	21,710 86	24,176 51
	87	Traction et matériel.	1,075,504	977,696 35	737,237 04	240,458 06
VI.		SECTION 1^{re}. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	88	Frais de route et de séjour.	b) 1,577 50	1,295 05	"	1,295 05
	89	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	1,000	425	565	60
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	90	Frais de route et de séjour.	500	86	50	56
	91	Publication du recueil, frais de bureau, etc.	4,900	4,732	975	5,757
VII.	92	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	74,000	70,808 05	67,215 89	2,862 91
		A REPORTER. fr.	82,190,056 50	79,555,071 88	50,629,184 51	28,885,871 15

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
75,189,521 48	41,237 02	•	2,515,876 41	520,124 19	56,268 10	
254,984 96	•	•	• 04	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 77 de 252,304 francs a été augmenté d'une somme de 2,181 francs, prélevée en conséquence de la note qui figure à la suite de l'article 82.
150,185 21	•	•	3,786 19	96 60	•	
674,241 60	23 50	•	•	3,072 90	•	
20,000 •	•	•	•	•	•	
10,440 •	•	•	13,560 •	•	•	
2,865 95	•	•	156 05	•	•	
768,550 76	2 •	•	1,568 24	•	•	
154,325 12	•	•	14,874 88	•	•	
1,207,966 46	•	•	•	•	307,966 46	
45,837 57	•	•	4,057 65	•	•	
977,675 70	20 65	•	23,833 15	71,072 50	•	
1,295 05	•	•	82 45	•	•	
425 •	•	•	577 •	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 88 de 1,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 377 50 c ^t , par l'article 2 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116
86 •	•	•	214 •	•	•	
4,732 •	•	•	168 •	•	•	
70,076 80	731 25	•	5,191 95	•	•	
79,513,055 46	42,016 42	•	2,581,727 99	596,166 19	344,254 56	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	82,190,056 50	79,555,071 88	50,629,184 51	28,883,871 15
VIII.	93	Pensions: premier terme	19,000 "	18,861 56	15,070 18	3,791 18
IX.	94	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs fa- milles, qui ne peuvent être pensionnés.	20,500 "	20,405 "	22,825 "	6,470 "
X.	95	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	14,709 67	8,195 95	6,601 72
XI.		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1876 et antérieurs).				
		§ 1 ^{er} . — PONTS ET CHAUSSEES.				
		Routes.				
		Exercice 1872. . fr. 72 30				
		— 1873. . . 29 55				
		— 1875. . . 714 00	a) 2,903 77	706 34	"	706 34
		— 1876. . . 2,177 63				
		Bâtiments civils.				
		Travaux d'entretien. — Exercice 1876	b) 31 38	31 38	"	31 38
		Canaux et rivières.				
		Travaux d'entretien. — Exercice 1876	c) 128,050 61	114,668 43	"	111,436 22
		Travaux d'amélioration.				
		Escant. — Exercice 1875	d) 26,935 44	13,894 27	"	13,894 27
		Canal de Mons à Condé. — Exercice 1876	e) 50 62	50 59	"	50 50
		Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Exercice 1876	f) 1,804 97	1,804 97	"	1,804 97
		Yser. — Exercice 1875	g) 4,892 42	4,892 42	"	4,892 42
		Ports, côtes, phares et fanaux.				
		Travaux d'entretien. — Exercice 1876	h) 155,565 25	78,709 23	"	78,799 23
		Frais d'études et d'adjudications.				
		Frais d'études et d'annonces. — Exercice 1876	i) 252 "	244 60	"	244 60
		Personnel.				
		Exercice 1874. . . 3,120 "				
		— 1875. . . 8,244 15	k) 18,086 63	"	"	"
		— 1876. . . 7,622 48				
		A REPORTER fr.	82,596,119 57	79,833,320 14	50,675,275 44	29,112,594 07

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 60 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
79,515,035 40		42,016 42	•	2,381,727 99	598,166 10	344,234 56	
18,861 36		•	•	158 64	»	•	
29,295 •		200 »	•	5 •	•	•	
14,797 67		2 •	•	3,200 33	»	•	
706 34		•	•	6 30	2,281 13	•	a) à d) Les crédits formant les articles 96 à 114 ont été nlloues par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116.
31 38		•	•	•	•	•	
111,456 22		3,232 21	•	•	13,382 18	•	
13,894 27		•	•	3,176 38	9,864 79	•	
50 59		•	•	• 03	•	•	
1,804 97		•	•	•	•	•	
4,892 42		•	•	•	•	•	
78,799 23		•	•	266 •	76,500 •	•	
244 60		•	•	7 40	•	•	
•		•	•	18,986 63	•	•	
79,787,869 51		45,450 63	•	2,407,514 70	698,194 20	344,234 56	

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	82,596,119 57	79,835,520 14	50,675,275 44	20,112,504 07
XI (suite)		Dépenses se rapportant à des exercices clos (1876 et antérieurs) (suite).				
		§ 2. — CHEMINS DE FER.				
		Voies et travaux.				
	106	Salaires. — Exercice 1875	a) 18 "	18 "	"	18 "
		Traction et matériel.				
	107	Salaires. { Exercice 1874 . . . fr. 8 70 — 1876 . . . 26 30 }	b) 35 "	35 "	"	35 "
	108	Primes d'économie et de régularité . . . { Exercice 1875 . . . fr. 12 80 — 1874 . . . 14 79 — 1875 . . . 95 27 — 1876 . . . 106 22 }	c) 229 08	229 08	"	229 08
		Transports.				
	109	Salaires. — Exercice 1875.	d) 9 "	9 "	"	9 "
	110	Frais d'exploitation. — Exercice 1875	e) 601 64	601 63	"	601 65
		Exercice 1871 . . . fr. 45 53 — 1875 . . . 1,557 99				
	111	Pertes et avaries . . . { — 1874 . . . 14,571 56 — 1875 . . . 1,254 76 — 1876 . . . 2,154 21 }	f) 19,345 87	19,542 80	"	19,542 80
		Services en général.				
	112	Matériel, fournitures de bureau . . . { Exercice 1874 . . . fr. 26 " — 1875 . . . 20 50 }	g) 46 50	46 50	"	46 50
	113	Conférence des chemins de fer. — Exercice 1876 . . .	h) 176 "	176 "	"	176 "
		Postes.				
	114	Postes. — Traitement des facteurs, etc. — Exercice 1876.	i) 4,242 75	4,242 75	"	4,242 75
	115	Pour solder des créances prescrites, par application de l'ar- ticle 56 de la loi sur la comptabilité de l'Etat	k) 1,410 74	844 50	"	485 "
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Travaux publics	82,622,252 15	79,858,805 40	50,675,275 44	20,157,777 85

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER ET À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
79,787,869 51		45,450 05	»	2,407,511 70	698,104 29	344,254 56	
18 »		»	»	»	»	»	n) à v) Les credits formant les article 96 à 114, ont ete alloues par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116
35 »		»	»	»	»	»	
229 08		»	»	»	»	»	
9 »		»	»	»	»	»	
601 63		»	»	» 01	»	»	
19,342 80		»	»	1 07	»	»	
46 50		»	»	»	»	»	
176 »		»	»	»	»	»	
4,242 75		»	»	»	»	»	
483 »		561 50	»	»	566 24	»	k) Ce credit a ete accorde par l'article 5 de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116.
79,815,053 27		45,812 13	»	2,407,515 78	698,760 53	344,354 56	

67

MINISTÈRE DES TR

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exerc. 1873. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	3,047 65	"	"	"
	—	1874. —	5,948 40	5,095 60	298 28	2,795 52
	—	1875. —	106,364 22	76,255 84	5,525 "	70,728 84
	—	1876. —	747,528 61	670,071 64	125,384 59	544,955 05
		Total des transferts des exercices précédents	865,485 88	750,319 08	151,207 87	618,479 21
		Total du Budget de l'exercice 1877	82,622,352 15	79,858,865 40	50,675,275 41	29,157,777 85
		TOTAUX. fr.	85,485,721 05	80,609,184 48	50,806,485 51	29,756,257 04

VAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
"	"	"	3,647 65	"	"	
3,093 60	"	"	2,754 80	100 "	"	
76,253 84	"	"	9,094 08	21,016 30	"	
670,339 64	652 "	"	7,657 03	68,899 94	"	
740,687 08	652 "	"	23,155 56	90,016 24	"	
79,813,053 27	45,812 13	"	2,407,515 78	608,760 55	344,234 56	
80,562,740 35	46,414 13	"	2,430,669 34	788,776 77	344,234 56	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé par l'article unique de la loi du 10 mai 1877,

Moniteur des 11 et 12, n° 151-152, à la somme de fr. 81,792,554 "

À AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 828,375 15

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1873, 1874, 1875 et 1876, en vertu de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État. 865,488 88

3° La somme encore nécessaire pour couvrir les dépenses engagées sur un crédit non limitatif du Budget de l'exercice 1877, et qui devra faire l'objet d'un crédit complémentaire dans la loi du compte de ce dernier exercice 1,325 "

TOTAL. fr. 85,485,721 05

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS a).				
		EXERCICE 1874.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	716,889 02	409,096 88	"	409,096 88
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	1,800 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1874	718,689 02	409,096 88	"	409,096 88
		EXERCICE 1875.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	14	Traitement et solde de l'artillerie	1,318 90	1,202 52	"	1,202 52
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	15,556 75	12,703 30	12,703 30	"
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	800 "	"	"	"
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	4,656 47	4,563 34	1,353 96	5,209 38
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1875 fr.	22,312 12	18,559 16	14,057 26	4,501 90

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
409,096 88	"	"	"	211 56	307,580 58	"	a) Ces transferts ont été approuvés par la Cour des comptes le 6 novembre 1877.
"	"	"	"	"	1,800 "	"	
409,096 88	"	"	"	211 56	309,580 58	"	
1,202 52	"	"	"	26 38	"	"	
12,703 30	"	"	"	2,835 45	"	"	
"	"	"	"	"	800 "	"	
4,565 34	"	"	"	95 13	"	"	
18,550 16	"	"	"	2,932 06	800 "	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉ- DENTS (suite).				
		EXERCICE 1876.				
		<i>Reports de l'exercice 1876 à l'exercice 1877.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	18,851 74	15,851 25	5,773 62	10,057 61
	14	Traitement et solde de l'artillerie	1,755 90	1,335 04	424 24	908 80
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	20	Matériel de l'artillerie	16,035 31	16,035 31	"	16,035 31
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	25,107 46	25,107 46	"	25,107 46
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	24	Casernement des hommes	250 "	"	"	"
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . .	25,585 "	8,725 50	"	8,725 50
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1876	85,585 41	65,032 54	6,197 86	58,834 68
		EXERCICE 1877 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	— des fonctionnaires et employés civils	159,810 "	159,808 50	159,238 50	570 "
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 "	15,973 57	15,359 75	2,595 84
	4	Matériel a)	59,000 "	59,000 "	47,400 32	11,599 68
	5	Dépôt de la guerre	190,000 "	190,000 "	185,644 31	6,255 69
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	877,600 "	875,057 90	515,142 16	360,795 74
	7	— — des provinces et des places . c)	305,400 "	303,082 37	168,042 38	135,059 99
	8	— du service de l'intendance d)	256,020 "	256,016 67	149,491 57	106,525 10
		A REPORTER. . . . fr.	1,882,830 "	1,880,819 01	1,257,518 97	625,382 04

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,851 25	"	"	3,020 51	"	"	
1,555 04	"	"	422 86	"	"	
16,055 31	"	"	"	"	"	
23,107 46	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	250 "	"	
8,725 50	"	"	178 08	16,081 42	"	
65,032 54	"	"	3,021 45	16,951 42	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
159,808 50	"	"	1 50	"	"	
15,955 57	18 "	"	26 45	"	"	
59,000 "	"	"	"	"	"	
189,900 "	100 "	"	"	"	"	
875,957 90	"	"	1,662 10	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 50,000 francs a été augmenté d'une somme de 9,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29 n° 365.
505,082 57	"	"	317 65	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 6 de 860,600 francs a été augmenté d'une somme de 17,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363.
256,016 67	"	"	3 55	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 7 de 299,500 francs a été augmenté d'une somme de 4,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363.
1,880,701 01	118 "	"	2,010 99	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 8 de 256,000 francs a été augmenté d'une somme de 20 francs, prélevée par arrêté royal du 28 janvier 1878, n° 4371, en vertu de l'article 2 de la loi du Budget.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. -- Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. jusqu'au 31 octob.
		REPORT. . . . fr.	1,882,850	1,880,810 01	1,257,518 07	623,582 04
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitements des officiers de santé a)	288,500	287,986 50	167,014 52	120,971 78
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. b)	566,500	564,525 74	544,771 24	219,754 50
	11	Service pharmaceutique. c)	172,500	172,490 61	124,775 57	47,678 44
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie.	13,308,000	13,203,210 97	8,216,507 55	5,074,765 95
	13	— — de la cavalerie d)	5,724,721 50	5,718,525 41	3,208,242 45	1,420,188 00
	14	— — de l'artillerie. e)	5,156,500	5,115,375 89	3,059,416 55	2,055,956 66
	15	— — du génie	1,269,500	1,263,549 62	751,519 76	511,974
	16	— — du bataillon d'administration. (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	680,500	677,548 05	410,406 25	267,141 78
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . f)	254,600	253,359 99	163,800	84,559 99
	18	Dépenses d'administration g)	44,700	44,099 20	28,205 42	16,495 84
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,566 67	54,970 27	51,587 40
	20	Matériel de l'artillerie h)	1,056,180	1,055,978 45	819,688 77	256,289 68
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie i)	1,540,000	1,534,591 05	989,952 09	543,902 46
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres allocations.				
	22	Pain et viande k)	7,756,600	7,754,471 57	5,672,164 54	2,062,507 25
	23	Fourrages en nature. l)	4,947,710 50	4,946,155 26	3,625,450 44	1,522,673 82
	24	Casernement des hommes m)	658,000	652,732 15	460,965 02	191,767 15
		A REPORTER. . . . fr.	43,333,717	43,262,545 98	28,428,254 95	14,831,175 60

LA GUERRE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877

Payements effectués par année et par article du Budget.

T UFS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
1,880,701 01	118 "	"	2,010 99	"	"	
287,986 30	"	"	513 70	"	"	a) Le credit primitif de l'article 9 de 290,500 fr. a été diminué d'une somme de 9,000 francs, par l'article 5 de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365
564,525 74	"	"	1,074 26	"	"	b) Le credit primitif de l'article 10 de 542,500 francs a été diminué d'une somme de 16,000 francs, transférés par arrêté royal du 28 janvier 1878, n° 4871, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget
172,452 01	58 60	"	9 59	"	"	c) Le credit primitif de l'article 11 de 127,600 francs a été augmenté d'une somme de 15,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365
15,291,561 28	1,849 80	"	10,675 52	4,115 51	"	d) Le credit primitif de l'art 15 de fr. 3,729,721 50 a été diminué d'une somme de 5,000 fr. par arrêté royal du 22 janvier 1878, n° 4860, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget
3,718,431 35	94 08	"	4,505 50	1,090 50	"	e) Le credit primitif de l'article 16 de 5,221,500 francs a été diminué d'une somme de 80,000 francs par arrêté royal du 22 janvier 1878, n° 4860, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget
5,115,575 19	2 70	"	13,266 75	7,857 58	"	f) Le credit primitif de l'article 17 de 215,600 francs a été augmenté d'une somme de 11,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365
1,265,495 70	55 86	"	5,690 38	260 "	"	g) Le credit primitif de l'article 18 de 38,500 francs a été augmenté d'une somme de 6,400 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365
677,548 05	"	"	1,396 97	1,555 "	"	h) Le credit primitif de l'article 20 de 1,016,180 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs par arrêté royal du 22 janvier 1878, n° 4860, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget
255,550 90	"	"	1,260 01	"	"	i) Le credit primitif de l'article 21 de 1,460,000 francs a été augmenté d'une somme de 80,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365
44,609 26	"	"	" 74	"	"	j) Le credit primitif de l'article 22 de 5,419,600 francs a été augmenté d'une somme de 2,517,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365
66,506 67	"	"	8 35	"	"	k) Le credit primitif de l'art 25 de fr. 5,535,730 50 a été augmenté d'une somme de 1,295,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365, 2 ^e d'une somme de 21,000 francs prélevée des articles 9, 31 et 35, par l'article 5 de la loi du 27 décembre 1877, 3 ^e d'une somme de 97,980 francs par arrêté royal du 28 janvier 1878, n° 4871, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget — Soit ensemble fr. 4,947,710 50 c ^s
1,055,978 45	"	"	201 55	"	"	m) Le credit primitif de l'article 24 de 683,000 francs a été diminué d'une somme de 25,000 francs, par arrêté royal du 28 janvier 1878, n° 4871, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget
1,555,834 55	756 50	"	142 65	5,266 32	"	
7,754,471 57	"	"	2,128 45	"	"	
4,946,135 20	"	"	1,577 24	"	"	
652,752 15	"	"	4,467 85	800 "	"	
45,259,428 65	2,915 45	"	40,830 31	21,542 71	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
VIII (suite).		Report. fr.	43,535,717	» 45,262,545 98	28,428,254 95	14,831,175 60
		Pain, viande, fourrages et autres allocations (suite)				
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . . a)	150,000	» 147,307 56	66,362 54	80,945 22
	26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000	» 98,965 21	24,692 27	74,272 94
	27	Transports généraux b)	76,000	» 74,858 12	56,576 51	58,011 61
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000	» 111,492 99	78,231 61	55,261 58
IX.	29	Remonte	812,790	» 810,985 72	758,553 72	52,450 »
		Traitements divers, et honoraires.				
	30	Traitements divers, et honoraires. c)	116,700	» 115,813 06	63,725 07	52,087 99
X.	31	Frais de représentation. d)	19,000	» 17,566 85	15,621 98	1,944 87
		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours e)	97,000	» 92,557 80	41,967 56	49,897 06
XI.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget f)	6,995	» 4,249 52	3,557 17	692 35
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère de la Guerre fr.	44,850,200	» 44,755,918 81	29,517,522 98	15,214,737 02
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exerc. 1874. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	718,689 02	409,096 88	»	409,096 88
		— 1875. — —	22,312 12	18,559 16	14,057 26	4,501 90
		— 1876. — —	85,585 41	65,032 54	6,197 86	58,834 68
		Total des transferts des exercices précédents	826,586 55	492,688 58	20,255 12	472,435 46
		Total du Budget de l'exercice 1877	44,850,200	» 44,755,918 81	29,517,522 98	15,214,737 02
		TOTAUX. fr.	45,656,786 55	45,228,607 39	29,537,778 10	15,687,170 48

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
43,250,428 53	2,915 45	"	40,830 31	21,542 71	"	
147,507 56	"	"	19 04	2,672 50	"	a) Le crédit primitif de l'article 25 de 100,000 francs a été augmenté : 1° d'une somme de 43,000 francs par arrêté royal du 23 janvier 1878, n° 4860 pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget; 2° d'une somme de 5,000 francs par arrêté royal du 19 mars 1878, n° 4896, pris en vertu de l'article 4 de la loi du Budget.
98,965 21	"	"	1,054 79	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 27 de 65,000 francs, a été augmenté d'une somme de 11,000 francs par l'article 1er de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 565.
74,588 12	250 "	"	1,161 88	"	"	
111,492 99	"	"	6,507 01	"	"	
810,985 72	"	"	1,806 28	"	"	
115,815 06	"	"	886 04	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 30 de 158,700 francs a été diminué d'une somme de 42,000 francs, par arrêté royal du 28 janvier 1878 n° 4871, pris en vertu de l'article 2 de la loi du budget.
17,568 85	"	"	1,455 15	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 31 de 30,000 francs a été diminué d'une somme de 11,000 francs, par l'article 3 de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 565.
91,864 42	495 38	"	4,642 20	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 32 de 112,000 francs a été diminué d'une somme de 15,000 francs par arrêté royal du 28 janvier 1878 n° 4871, pris en conséquence de l'article 2 de la loi du Budget.
4,249 52	"	"	2,745 48	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 33 de 14,993 francs a été diminué d'une somme de 8,000 francs, par l'article 3 de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 565.
44,752,260 "	5,658 81	"	70,065 08	24,215 21	"	
409,096 88	"	"	211 56	309,580 58	"	
18,559 16	"	"	2,952 96	800 "	"	
65,052 54	"	"	5,621 45	16,931 42	"	
492,688 58	"	"	6,785 97	527,112 "	"	
44,752,260 "	5,658 81	"	70,065 08	24,215 21	"	
45,224,948 58	5,658 81	"	76,851 95	351,527 21	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par l'article premier de la loi du 26 décembre 1876, *Moniteur* du 29, n° 564, à la somme de 41,056,800 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 3,795,400 "

2° Les parties de crédits transférées des Budgets des exercices 1874, 1875 et 1876, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat. 826,586 55

TOTAL. . . . fr. 45,656,786 55

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
Unique.		EXERCICE 1877 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
	Unique.	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses. a)	3,127,000	3,826,244 47	2,825,222 76	301,021 71

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,126,244 47		.	.	755 53	.	.	a) Le Budget du Corps de la Gendarmerie fixé par son article unique à la somme de 2,833,000 francs, a été augmenté par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, d'une somme 294,000 francs, destinée à couvrir l'insuffisance des crédits alloués à ce Budget pour les fourrages. — Ensemble 3,127,000 francs.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie a été fixé par l'article unique de la loi du 26 décembre 1876,

Moniteur du 29, n° 364, à la somme de fr. 2,833,000 .

A y ajouter le crédit supplémentaire 294,000 .

TOTAL. . . . fr. 3,127,000 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
IV.		TRANSFERT D'UN EXERCICE PRÉCÉ- DENT a).				
		EXERCICE 1875.				
		<i>Report de l'exercice 1876 à l'exercice 1877, conformé-</i> <i>ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la</i> <i>comptabilité de l'État.</i>				
		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	52	Dépenses du domaine	1,672 »	1,672 »	»	1,672 »
I.		EXERCICE 1877 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité	785,750 »	777,765 75	770,036 75	7,729 »
	5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	75,000 »	65,515 84	45,669 78	17,846 06
	4	Frais de tournées	7,000 »	5,607 95	5,597 35	2,010 60
	5	Matériel	145,000 »	142,935 04	109,324 75	55,610 31
	6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	4,200 »	4,200 »	»
	7	Service de la Monnaie	b) 36,100 »	52,574 06	10,825 78	21,750 28
II.	8	Magasin général des papiers	192,000 »	190,475 65	152,679 54	57,794 31
	9	Documents statistiques	18,000 »	17,999 91	16,646 91	1,355 »
		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	10	Traitements des directeurs et agents du Trésor	170,000 »	168,965 66	158,982 41	9,983 25
	11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents	46,500 »	46,400 »	46,025 »	575 »
A RAPPORTER. . . . fr.			1,490,550 »	1,471,437 86	1,338,986 05	152,451 81

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,872 »	»	»	»	»	»	a) Ce transfert ont été approuvé par la Cour des comptes le 3 novembre 1877.
21,000 »	»	»	»	»	»	
777,765 75	»	»	7,984 25	»	»	
65,515 84	»	»	9,484 16	»	»	
5,607 95	»	»	1,592 05	»	»	
142,935 04	»	»	64 96	»	»	
4,200 »	»	»	»	»	»	
32,574 06	»	»	3,525 94	»	»	
190,475 65	»	»	1,526 55	»	»	
17,999 91	»	»	» 09	»	»	
168,905 66	»	»	1,034 54	»	»	
46,400 »	»	»	100 »	»	»	
1,471,457 86	»	»	25,112 14	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 7 de 16,100 francs a été augmenté d'une somme de 20,000 francs, par l'article 5 de la loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC		
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS		
					En 1877.	En 1878. jusqu'au 31 octob.	
		REPORT. . . . fr.	1,490,550	1,471,437 86	1,358,080 05	152,451 81	
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.					
	12	Surveillance générale. — Traitements	349,250	339,952 55	113,456 34	226,495 99	
	13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	657,700	657,266 55	211,557 58	445,708 95	
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . . .	1,981,100	1,937,445 49	635,781 19	1,501,664 30
	15		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). .	2,040,700	2,100,818 91	60	2,100,758 91
	16	Service des douanes et de la recherche maritime	5,153,250	5,040,055 75	1,651,898 05	3,688,155 72	
	17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	27,500	27,257 86	9,058 18	18,199 68	
	18	Suppléments de traitement.	260,225	216,567 28	43,573 05	173,182 25	
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	82,000	75,681 91	24,212 87	51,469 04	
	20	Frais de bureau et de tournées	87,000	74,659	58,270	36,360	
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses	579,000	578,945 89	55,760 80	545,185 09	
	22	Police douanière.	5,000	"	"	"	
	23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limi- tatif)	2,000	2,885 95	1,879 08	1,006 85	
	24	Matériel	146,000	145,680 09	54,060 41	110,425 53	
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.					
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	a) 486,690	486,682 15	265,669 07	220,853 08	
	26	— — du domaine	157,725	154,546 75	74,216 91	60,179 84	
	27	— — forestier	568,480	568,416 25	205,029 00	163,226 65	
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,217,000	1,508,888 64	*	1,508,888 64	
	29	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	60,000	75,172 30	58,272 10	56,900 20	
	30	Matériel	b) 54,900	54,135 99	45,470 57	8,665 42	
	31	Dépenses du domaine	c) 92,748	84,180 14	26,320 15	46,971 67	
	32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000	41,565 85	14,959 20	12,804 90	
	33	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limi- tatif)	1,500	41 86	41 86	*	
		A REPORTER. . . . fr.	15,136,118 20	15,022,058 72	4,807,213 02	10,189,550 52	

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,471,457 86	•	•	25,112 14	•	•	
530,952 33	•	•	9,297 67	•	•	
657,266 53	•	•	435 47	•	•	
1,957,445 40	•	•	43,634 51	•	•	
2,100,818 01	•	•	•	•	60,118 01	
5,040,033 75	•	•	113,106 25	•	•	
27,257 86	•	•	42 14	•	•	
210,555 28	12 •	•	45,657 72	•	•	
75,081 91	•	•	6,318 09	•	•	
74,630 •	•	•	12,361 •	•	•	
378,943 89	•	•	56 11	•	•	
•	•	•	5,000 •	•	•	
2,885 95	•	•	•	•	885 95	
145,385 74	294 35	•	319 91	•	•	
486,522 15	159 98	•	7 87	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 25 de 470,190 francs a été augmenté d'une somme de 16,500 francs par l'article 5 de la loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157.
134,396 75	150 •	•	3,178 25	•	•	
368,256 25	160 •	•	63 75	•	•	
1,508,888 64	•	•	•	•	91,888 64	
75,172 50	•	•	•	•	15,172 30	
54,153 99	•	•	766 01	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 30 de 53,000 francs a été augmenté d'une somme de 1,900 francs, par l'article 5 de ladite loi.
73,291 82	10,888 52	•	8,568 06	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 31 de 92,000 francs a été augmenté d'une somme de fr. 748 20 c ^e , par l'article 5 de la loi précitée.
27,744 10	15,621 75	•	8,634 17	•	•	
41 86	•	•	1,458 14	•	•	
14,996,772 34	25,286 38	•	282,125 26	•	168,063 78	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
		REPORT. fr.	15,156,118 90	15,022,058 72	4,807,213 02	10,189,559 32
V.		Pensions et secours.				
	54	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	28,000 »	23,612 02	15,566 50	8,045 72
	55	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 »	12,000 »	12,000 »	»
VI.		Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art 76 de la loi du 5 juin 1870 sur la milice.				
	56	Administration centrale. — Personnel — Traitements . .	10,000 »	»	»	»
	57	Administration centrale. — Matériel, frais de déplacement indemnités diverses	10,000 »	»	»	»
	58	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000 »	»	»	»
VII.		Dépenses imprévues.				
	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	7,548 »	7,291 »	257 »
		Dépenses concernant les exercices clos de 1876 et antérieurs.				
	40	Frais de procédure { Exerc. 1875. fr. 28 95 — 1875. . 1,208 69 — 1876. . 167 70	a) 1,405 54	1,405 54	»	1,303 06
	41	Matériel { Exerc. 1874. . 10 » — 1875. . 10 » — 1876. . 168 70	b) 188 70	188 70	»	188 70
	42	Dépenses du domaine { Exerc. 1874. fr. 40 41 — 1875. . 67 94 — 1876. . 6,159 01.	c) 6,247 56	6,247 56	»	6,247 56
		TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget du Ministère des Finances fr.	15,221,959 60	15,073,060 14	4,842,070 52	10,205,601 16
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transfert de l'exercice 1875. (Art. 50 de la loi de comptab.).	1,672 »	1,672 »	»	1,672 »
		TOTAL du Budget de l'exercice 1877.	15,221,959 60	15,073,060 14	4,842,070 52	10,205,601 16
		TOTAUX. fr.	15,225,631 60	15,074,732 14	4,842,070 52	10,207,273 16

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
14,996,772 54	25,286 58	"		282,125 26	"	168,065 78	a à c) Les crédits des articles 40, 41 et 42 ont été accordés par l'article 3 de la loi du 5 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157.
25,612 02	"	"		4,587 98	"	"	
12,000 "	"	"		"	"	"	
"	"	"		10,000 "	"	"	
"	"	"		10,000 "	"	"	
"	"	"		10,000 "	"	"	
7,548 "	"	"		452 "	"	"	
1,503 06	102 28	"		"	"	"	
188 70	"	"		"	"	"	
0,247 36	"	"		"	"	"	
15,047,671 48	25,388 66	"		316,065 24	"	168,065 78	
1,672 "	"	"		"	"	"	
15,047,671 48	25,388 66	"		316,065 24	"	168,065 78	
15,049,345 48	25,388 66	"		316,065 24	"	168,065 78	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé par l'article unique de la loi du 20 décembre 1876,
Moniteur du 24, n° 359, à la somme de fr. 15,174,970 "

A y ajouter : 1° Les crédits supplémentaires 46,989 60

2° La partie de crédit transférée du Budget de l'exercice 1875, en vertu de
l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État 1,672 "

TOTAL fr. 15,223,631 60

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1877.	En 1878. jusqu'au 31 octob.
EXERCICE 1877. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-valeurs sur la contribution foncière	125,000 *	167,785 76	100 37	167,595 39
	2	— — — — — personnelle	175,000 *	231,806 76	67 77	231,758 99
	3	— — — — — sur le droit de patente.	125,000 *	100,245 24	263 14	99,982 10
	4	— — — — — sur les redevances des mines	4,000 *	7,001 04	"	7,001 04
	5	Frais de poursuites irreconvrables pour les impôts mention- nés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000 *	5,362 62	"	5,362 62
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	150,000 "	125,859 35	50,355 35	75,403 46
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	500,000 *	619,456 42	44,355 56	569,951 80
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000 *	3,108 40	3,108 40	"
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000 *	1,009 32	347 47	661 85
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	25,000 *	105,545 29	89,368 73	16,176 56
	11	Déficit des divers comptables de l'Etat (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 *	44,284 94	6,223 31	38,061 63
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.			1,120,000 *	1,411,465 14	194,280 10	1,212,025 44

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.		
167,785 76	"	"	"	"	42,785 76		
231,806 76	"	"	"	"	56,806 76		
100,245 24	"	"	24,754 76	"	"		
7,001 04	"	"	"	"	3,001 04		
5,362 62	"	"	"	"	1,362 62		
125,848 81	10 54	"	24,140 05	"	"		
614,307 36	5,149 06	"	"	"	119,456 42		
5,108 40	"	"	"	"	2,108 40		
1,009 32	"	"	"	"	9 32		
105,545 29	"	"	"	"	80,545 29		
44,284 94	"	"	"	"	34,284 94		
1,406,505 54	5,159 60	"	48,895 41	"	340,360 55		

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du 20 décembre 1870,
Moniteur du 24, n° 359, à la somme de 1,120,000 francs.

EXERCICE 1877. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES BUDGETS.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1877.	En 1878, jusqu'au 31 octob.
Dettes publiques	74,351,014 80	74,035,408 88	40,977,890 14	23,941,870 51
Dotations	4,454,300 *	4,447,297 42	4,325,491 95	110,858 58
Ministère de la Justice.	10,177,122 51	15,648,346 36	10,831,095 57	4,780,919 37
— des Affaires Étrangères.	1,720,690 *	1,043,022 51	1,351,020 31	282,750 71
— de l'Intérieur.	20,585,852 04	20,150,061 *	17,185,608 46	2,809,957 54
— des Travaux publics.	83,485,721 03	80,600,184 48	50,806,485 31	20,756,257 04
— de la Guerre.	45,656,786 55	45,228,607 39	20,537,778 10	15,687,170 48
Corps de la Gendarmerie	3,127,000 *	3,126,344 47	2,825,222 76	301,021 71
Ministère des Finances.	15,225,631 60	15,074,732 14	4,842,070 32	10,207,273 16
Non-Valeurs et Remboursements.	1,120,000 *	1,411,465 14	194,280 10	1,212,025 44
TOTAUX GÉNÉRAUX.	205,911,150 63	201,574,369 79	171,877,853 02	80,090,115 34

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1877.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
73,919,766 65	115,642 23	•	•	706,044 21	135,706 •	326,234 19	
4,445,550 35	1,947 09	•	•	7,008 58	•	•	
15,612,014 94	36,351 42	•	•	804,709 79	67,012 79	342,046 43	
1,634,686 02	8,336 49	•	•	86,673 49	•	•	
19,995,566 •	154,495 •	•	•	383,918 53	51,872 51	•	
80,502,740 55	46,444 13	•	•	2,450,669 34	788,776 77	544,234 56	
45,224,048 58	3,658 81	•	•	76,851 05	351,327 21	•	
5,126,244 47	•	•	•	755 53	•	•	
15,049,343 48	25,588 06	•	•	516,965 24	•	168,065 78	
1,406,505 54	5,159 60	•	•	48,895 41	•	340,360 53	
260,976,966 36	397,403 43	•	•	4,862,492 07	1,504,785 28	1,721,841 51	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1877, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le
Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DEPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1877.	
	1877.	1876.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	74,035,408 88	62,386,741 27	11,648,667 61	»
Dotations	4,447,207 42	4,575,182 02	74,115 40	»
Ministère de la Justice	15,648,346 36	15,924,000 71	»	275,654 35
— des Affaires Étrangères	1,643,022 51	1,800,200 23	42,813 28	»
— de l'Intérieur	20,150,061 »	19,420,858 43	729,222 57	»
— des Travaux publics.	80,609,184 48	82,299,754 21	»	1,690,569 73
— de la Guerre	45,228,007 59	44,270,170 42	949,436 97	»
Corps de la Gendarmerie	5,126,244 47	5,149,899 25	»	23,654 78
Ministère des Finances	15,074,752 14	15,092,267 94	»	17,535 80
Non-Valeurs et Remboursements.	1,411,485 14	1,225,250 14	188,206 »	»
TOTAUX	261,574,369 79	249,749,322 62	13,632,461 85	2,007,414 66
EN PLUS A L'EXERCICE 1877. . . fr.			11,625,047 17	

TABLEAU LITT. V.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1876 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES consignées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851	66,042,211 82	46,205,554 02	78,248 50	"	112,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,502,463 76	60,000 80	"	152,404,505 97
1853	86,057,082 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,378 "	"	521,250 55	10,000,000 "	94,000,817 55
1855	85,142,510 "	4,785,140 22	415,801 40	1,490,000 "	91,831,550 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,700 75	13,374,105 74	101,570,114 47
1857	85,011,700 "	"	2,508,056 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,420,105 "
1859	104,005,551 "	"	151,714 65	15,806,807 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 04	65,074,257 65	170,778,074 27
1861	101,464,464 "	"	50,052 02	"	101,505,510 02
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 08	128,500,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,600,703 61	127,910,571 07
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,065,004 54
1865	111,138,170 "	"	10,602,061 02	6,880,341 07	128,717,472 09
1866	115,014,070 "	"	480,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	200,000 "	57,014,121 10	165,016 01	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,010,820 "	2,000,000 "	16,547,668 60	"	154,258,488 60
1871	117,352,550 "	450,000 "	255,145 50	85,150 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 07	1,240,201 02	122,453,500 90
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,608,622 27	5,051,724 55	135,404,500 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 20	140,825,820 46
1875	129,596,500 "	950,000 "	145,182 01	4,900,701 12	135,680,563 13
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 80	157,104,654 40
1877	159,604,000 "	2,150,000 "	77,480 84	2,284,002 08	164,117,471 92
1878	141,910,700 "	2,250,000 "	56,067 62	726,051 15	144,905,488 77
1879	147,652,900 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,700 "	1,728,000 "	74,055 01	14,096,047 44	165,087,475 35
1881	149,020,100 "	1,020,417 05	"	15,462,486 07	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,700 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,460 55
1884	157,782,700 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,700 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1886	164,080,400 "	"	1,049,486 42	17,158,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,200 "	"	10,250,251 58	39,925,720 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 63	202,557,900 07
1889	174,001,700 "	"	5,662,227 06	22,220,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,089 10	191,650,107 47
1891	178,520,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,260,975 54
1892	188,014,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1893	205,085,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	320,045,140 51
1894	220,645,000 "	"	7,997,355 52	64,402,094 50	302,102,447 82
1895	245,052,600 "	"	6,578,327 41	25,147,717 51	274,558,044 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
	6,264,615,084 50	145,104,385 55	105,208,224 52	780,917,175 20	7,585,954,867 80
	6,409,719,470 14				

CLOS DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués.
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 02	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 02	"	
102,052,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,015 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 40	"	
198,810,508 75	"	844,604 50	
129,855,951 07	"	1,158,478 98	
114,064,045 57	"	252,066 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,651 04	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
150,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,005 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,143,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57½	"	10,977,250 60½	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61½	"	4,621,745 26½	
172,254,411 84	"	5,815,516 02	
164,557,914 52½	"	6,501,849 51½	
168,925,520 40	"	6,194,851 14	
181,514,254 97½	"	5,666,540 74½	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,002,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 93	
256,645,968 44	"	29,576,992 00	
259,940,457 90	"	24,438,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 32	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
7,606,228,518 72	29,814,272 00	252,107,023 46	
222,295,650 86			

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE. ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830. 4 ^e trimestre.	27,981,168 70	"	"	"	27,981,168 70	"	27,981,168 70
1831.	115,800,850 05	"	"	"	115,800,850 05	"	115,800,850 05
1832.	a) 151,505,175 28	12,802,220 53	"	"	164,305,401 81	"	164,305,401 81
1833.	94,140,855 55	"	"	"	94,140,855 55	"	94,140,855 55
1834.	85,272,010 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1836.	85,058,557 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1838.	94,947,052 10	1,849,006 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,795,017 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 04	6,454,054 04	"	"	105,534,425 58	"	105,534,425 58
1841.	105,791,842 58	15,017,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,566,962 81	5,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,470 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,260,515 59	503,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1848.	118,195,870 05	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,055,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,007,005 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 05	550,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,450,050 16	4,707,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,105,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,140 25	151,468,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,140 25	154,594,255 50	2,127,509 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,509 51	156,406,665 45	1,440,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,440,181 75	140,256,101 52	1,645,625 53	158,500,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,041 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	5,404,878 19	1,225,964 90	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,962 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,450 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,560 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,000,590 64	155,797,668 83
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,000,590 64	159,017,574 12	1,051,910 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,707 "	1,051,910 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 10	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 10	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 10	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,090 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 70	2,541,548 66	222,700,250 50	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,540,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
	6,325,670,480 91	550,250,065 10	25,560,420 22	50,048,380 55	6,755,500,550 78	51,855,161 90	6,705,656,188 79

CLOS DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT (SUITE) — DEPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX — CREDITS rattachés à l'exercice		TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses	FAITS RÉALISÉS — DEPENSES résultant des services faits	Excedants DE CREDITS à annuler	Observations.
•	27,981,168 70	27,981,168 70	•		
•	115,806,850 63	112,413,963 51	3,392,867 14		
•	164,395,401 81	158,500,918 05	5,894,482 86		a) Apres deduction de fr 37,546,340 74 c ⁵ pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non venues
•	94,149,855 53	91,904,974 94	2,244,860 59		
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 96	2,560,399 47		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
b) 1,490,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 32		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
c) 15,574,163 74	101,509,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		d) Non compris fr 103,102 60 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique)
10,000,000 •	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,772 05		
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 34		
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 54		
65,074,257 63	168,658,683 21	165,914,570 95	2,744,512 26		
•	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,375,009 88	2,994,495 73		
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,153,550 23		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 57		f) Y compris fr 114,682 66 c ⁵ , même objet que ci dessus
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,389,549 89	1,855,355 67		g) Y compris 100,000 francs, comme ci dessus
5,221,700 00	124,116,888 32	122,752,099 29	1,365,889 03		h) Y compris 25,000 francs, comme ci dessus
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,374 00	1,412,999 99		i) Non compris fr 22,636 34 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12		j) Non compris fr 4 37 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
946,977 90	115,914,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28		k) Non compris fr 0 81 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,559,311 80		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		m) Non compris fr 120,587 18 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 20		n) Non compris fr 2,005,567 59 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,960,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		o) Non compris fr 5 80 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
9,656,500 56	144,613,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		p) Non compris fr 360 86 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
10,501,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux
8,878,878 91	155,857,819 23	149,727,649 92	4,150,169 31		r) Apres deduction d'une somme de fr 601,410 63 c ⁵ portée antérieurement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature
8,891,907 80	150,308,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21		s) Non compris fr 13,236 10 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		t) Non compris fr 8,653 13 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		u) Non compris fr 47,386 87 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	3,698,568 02		v) Non compris fr 107,168 71 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14		w) Non compris fr 2,412 43 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		x) Non compris fr 4,840 74 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
35,965,945 02	191,763,613 85	187,062,522 17	4,701,291 68		y) Non compris fr 28,239 01 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
52,507,450 60	199,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59		z) Non compris fr 77,676 52 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux
52,051,825 01	195,293,155 05	188,795,756 71	4,499,416 52		a') Non compris fr 41,677,936 39 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	1,398,790 07		
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 99	4,650,739 37		
19,225,511 50	198,563,094 82	191,920,940 32	6,642,154 50		
27,596,688 95	207,780,906 92	199,635,873 76	8,151,053 16		
25,065,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,206 95		
43,924,116 81	241,568,865 34	238,191,223 11	5,377,642 25		
51,086,552 17	256,754,558 35	251,974,512 80	5,780,045 55		
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,346,850 52		
60,599,200 54	506,192,571 23	501,642,734 68	4,549,836 55		
45,164,484 38	256,990,205 63	252,222,495 21	4,767,710 42		
44,586,603 24	298,650,353 54	294,555,925 86	4,094,427 08		
1,023,245,220 12	7,720,901,408 91	7,560,651,991 •	160,249,417 91		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recettes.	
1850. (1 ^{er} trimestre.)	25,869,417 15	27,518,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,081,168 79	"	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 01	46,283,003 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,042 41	85,908,455 19	74,032,565 56	74,592,465 76	152,464,505 07	158,500,918 95	"	
1853.	88,003,710 44	91,904,974 04	54,605 48	"	88,058,513 92	91,904,974 04	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 06	10,521,250 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 06	"	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 06	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,520 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,324 25	10,818,965 47	15,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 06	1,059,544 07	
1857.	89,406,615 99	95,531,751 64	12,508,650 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,087,045 81	94,420,344 74	25,822,880 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	3,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	
1860.	100,558,748 50	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 80	165,914,570 95	"	
1861.	101,505,775 25	114,970,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,558,497 10	106,004,914 71	22,408,459 45	23,278,095 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"	
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,835,950 55	"	
1864.	110,425,688 59	110,520,657 29	88,581,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	
1865.	112,276,618 98	115,050,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,858,951 97	154,589,549 89	"	
1866.	115,247,056 72	117,551,209 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,500 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"	
1868.	108,057,848 54	120,156,104 69	57,180,658 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	916,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 20	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,561 95	"	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,659,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	
1874.	152,351,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,532,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,402,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,359 51½	149,551,221 20	5,421,875 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	163,241,641 14	151,996,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,350 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,008 68	223,404,895 42	191,604,515 92	3,271,225 "	
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,396,688 95	211,092,455 85	199,635,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,925 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,680 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	359,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,640 51	154,141,616 24	341,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	243,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"	
1876.	255,195,724 70	249,740,522 62	71,517,018 96	44,586,603 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08	
	6,508,717,923 57	6,415,976,148 52	1,097,511,405 55	1,144,675,842 68	7,606,228,518 72	7,560,651,991 "	189,821,957 75	

92,740,

DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépenses.	de recette.	de dépenses.	de recette.	de dépenses.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
0,090,512 78	60,099 80	"	"	0,056,412 98	Idem.
5,001,204 50	54,605 48	"	"	5,846,001 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,230 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,025,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,704 19	151,714 65	"	"	8,550,070 54	Idem.
2,281,504 75	5,745,247 64	"	5,401,882 01	"	Idem.
15,072,812 86	59,052 92	"	"	15,035,750 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	10,556,755 56	"	5,455,807 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,908 90	5,728,820 54	"	5,034,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,507 92	Idem.
4,281,202 48	"	4,404,605 44	"	8,688,055 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,058 09	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,201 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,055 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,507,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,057,562 78	"	Idem.
1,164,504 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,751 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,050 08	10,685,841 20½	"	Réglé définitivement par la loi du 51 dec 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	10,518,527 84	"	16,150,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,520,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,066 05	"	9,812,190 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,005 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	
97,081,062 70	177,555,771 55	224,700,118 86	228,810,425 88	185,255,806 10	
875 05	47,164,547 55		45,576,527 72		

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1877.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élè-
vent à fr. 346,284,526 27

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice montent à fr. 261,374,369 79
et les dépenses pour des services spéciaux à 124,698,774 20

ENSEMBLE. fr. 386,073,143 99

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 39,788,617 72

Mais comme les exercices 1876 et antérieurs ont laissé un excédant de
recette de fr. 45,576,527 72 c^s qui, d'après le projet de loi de compte de
cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci. 45,576,527 72

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1877, présente un excédant de
recette de. fr. 5,787,910 »

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1877.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1877, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépense de		29,886,118 64
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédant de recette de		5,787,910 "
DIFFÉRENCE. fr.		35,674,028 64
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :		
1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,		
SAVOIR :		
RESSOURCES ORDINAIRES.		
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	1,158,506 47
	Enregistrement et domaines	" 164,161 58
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	24,324 70
	Travaux publics	540,925 77
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	" 862,774 82
	Trésor public.	44,501 96
<i>Remboursements.</i>	Contributions directes, etc.	5,522 21
	Enregistrement et domaines	" 24,450 54
	Trésor public.	54,159 38
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		" 1,277 99
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		" 15,674 81
Prix de vente des terrains de l'École vétérinaire de l'État.		" 85,844 50
Excédant de recette de l'exercice 1876.		45,576,527 72
		47,202,526 21
		1,154,185 84
RESTE en augmentation de recette fr.		40,048,142 57
2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,		
SAVOIR :		
DÉPENSES ORDINAIRES.		
Dette publique		9,704,132 12
Ministère de la Justice.		467,046 43
— des Affaires Étrangères.		40,000 "
— de l'Intérieur.		692,188 89
— des Travaux publics.		1,172,607 71
Ministère des Finances		215,055 58
Non-Valeurs et Remboursements		340,360 55
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 4,000,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 4,862,492 07 c ^s ; par conséquent, une diminution de dépense de		" 862,492 07
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1874 à 1877, et dont le transfert à l'exercice 1878 doit avoir lieu conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité, montent à		" 1,394,785 28
		12,631,391 08
		2,257,277 35
RESTE en augmentation de dépense. fr.		10,374,113 73
Différence pareille à celle établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1877.		35,674,028 64

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1878, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1878, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1878 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr. 260,335,860	»
<i>Dépenses</i> , à	260,390,513	25
Excédant présumé de dépense . . . fr.		56,653 25

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,000	»
2° Prix de vente de terrains de l'École vétérinaire de l'État	100,000	»
3° Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	973,182	03
4° Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (§ 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502	89
5° Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention du 12 juin 1874 conclue entre l'État et la Société du Sud.	66,315	08
6° Quotes-parts versées par les États maritimes pour le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1863	207,419	»
7° Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribué au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908	41
A REPORTER . . . fr.	5,958,327	41

REPORT. fr. 5,958,327 41

8° Fonds provenant du recouvrement des créances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et de 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.) 1,821,219 78

9° Produit partiel de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice 50,000 »

10° Produit partiel de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, ouvert en vertu de la loi du 28 mai 1863, correspondant aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865, et rattachées au présent exercice 1,493 30

11° Partie recouvrée, en 1878, de l'emprunt de 31 millions de francs à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871. 80 »

12° Partie recouvrée, en 1878, de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1873 1,420 »

13° Produit de la négociation des titres 3 p. % dont l'émission a été autorisée par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 3 et 4 juin 1878. (Convention du 23 janvier 1878.) 60,000,000 »

14° Montant des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en 1878: a. en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 6,758,900 »

b. en vertu de l'art. 2 de la loi du 19 décembre 1876, pour le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter 3,975,200 »

c. en vertu de l'art. 3 de la loi du 26 juin 1877 pour le prix des lignes des chemins de fer à construire en exécution de la convention du 1^{er} juin 1877. 11,250,500 »

d. en vertu de la convention du 9 juin 1878, approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel. 205,800 »

e. en vertu de la loi du 31 mai 1878, pour le rachat du réseau des Flandres. 18,989,500 »

15° Montant des titres de la Dette publique à 4 1/2 % créés en 1878 en exécution de la loi du 25 février 1871, pour solde du prix d'acquisition du matériel de la compagnie des Bassins Houillers du Hainaut en vertu de la transaction intervenue le 8 juin 1878 entre l'État et les curateurs de la faillite de ladite compagnie 40,500 »

ENSEMBLE. . . fr. 109,050,940 49

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 260,390,513 25 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, s'élevant à 378,802 65

2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1874, 1875, 1876 et 1877, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 1,594,785 28

ENSEMBLE. . . . fr. 262,164,101 18

A ces dépenses ordinaires, sont venus s'ajouter les crédits spéciaux ci-après :

3° Excédants de crédits pour services spéciaux, transférés de l'exercice antérieur, suivant l'article 31 précité; ces excédants étant de fr. 39,831,715 90 c^t, et le transfert à 1879 de fr. 16,342,029 64 c^t, la portion afférente à 1878 est de 23,471,502 49 après déduction de fr. 18,583 77 c^t pour les parties de crédits restées disponibles au 31 décembre 1878, et qui sont à annuler comme étant sans emploi.

4° Crédits pour services spéciaux, montant à fr. 52,839,076 55; mais on ne porte ici que fr. 18,776,934 57 c^t, représentant la somme dépensée et définitivement rattachée au présent exercice 18,776,934 57

5° Titres de la Dette publique à 4 p. 0/0 remis pendant l'année 1878 :

- a. à la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 31 janvier et 15 mars 1873, en exécution de la loi du 27 mai 1876. 6,758,900 »
- b. à la Banque de Belgique, en exécution de la loi du 19 décembre 1876 . 3,973,200 »
- c. à la Société de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/3 juin 1870, en exécution de la convention-loi des 1/26 juin 1877 . 11,250,500 »
- d. à M. J. Closon, industriel à Liège, en exécution de la convention du 9 juin 1878. 205,800 »
- e. Aux Sociétés des chemins de fer énumérées aux articles 1^{er} et 3 de la loi du 31 mai 1878 (réseau des Flandres) 18,989,500 »

6° Titres de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, remis en 1878 aux curateurs de la faillite des Bassins Houillers du Hainaut, en exécution de la loi du 23 février 1871 40,500 »

A REPORTER fr. 83,466,637 06

REPORT. . . . fr. 83,466,637 06

7° Intérêts payés à la Société du Sud à Anvers sur les terrains destinés au bassin de batelage à Anvers 36,000 »

8° Intérêts payés sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers 44,500 »

9° Intérêts payés à la Société du Sud sur les sommes qu'elle a payées à l'État pour obtenir mainlevée d'inscriptions hypothécaires grevant des terrains militaires . . . 2,280 93

82,830 93

Les dépenses reprises sous les nos 7, 8 et 9 ont été réglées par compensation jusqu'à concurrence de 66,315 08
suivant le décompte établi au 31 décembre 1878, entre l'État et la Société du Sud. 66,315 08

Et il reste à régler 16,515 85

Total des crédits spéciaux de l'exercice 1878. fr. 83,532,952 14

En réunissant les Budgets ordinaires et ce que l'on peut appeler le Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr. 260,333,860 »
— extraordinaires 109,050,940 49 } 369,384,800 49

DÉPENSES.

Service ordinaire fr. 262,164,101 18
Services spéciaux 83,532,952 14 } 345,697,053 32

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDANT DE RECETTE de . . fr. 23,687,747 17

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1878, jusqu'au 1^{er} janvier 1879, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1878 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	369,384,800 49
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	369,465,022 32
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1878 sont de	354,958,108 94
Au 1 ^{er} janvier 1879, il restait à recouvrer . . . fr.	14,506,913 38
Les droits constatés	369,465,022 32
ont donc excédé les évaluations de fr.	80,221 83

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 344,697,053 32

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1879, montent à fr. 298,002,252 95
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice à 43,694,800 37

ENSEMBLE. . . . fr. 341,697,053 32

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1878 n'ont été que de 253,169,981 44

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1^{er} janvier 1879 fr. 88,527,071 88

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1878. 344,697,053 32

l'ensemble de l'exercice présente un excédant présumé des crédits sur les dépenses de fr. 4,000,000

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

La situation du Budget de l'exercice 1878 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	369,465,022	32
Dépenses. — —		341,697,053	32
Excédant probable de recettes à la clôture de l'exercice	fr.	27,767,969	>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1878.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	21 déc. 1877. (Mon. n° 357.)	Budget primitif.	74,785,815 47	"	74,785,815 47
<i>Dotations.</i>	24 déc. 1877. (Mon. n° 359.)	Budget primitif.	4,510,303 "	"	4,535,303 "
	21 mai 1878. (Mon. n° 144.)	Augmentation de l'article 4, chapitre III du Budget pour couvrir les dépenses résultant de l'exécution de travaux dans la salle des séances de la Chambre des Représentants.	"	25,000 "	
<i>Ministère de la Justice.</i>	26 déc. 1877. (Mon. n° 365.)	Budget primitif.	16,272,349 "	"	16,272,349 "
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	26 déc. 1877. (Mon. n° 360/361.)	Budget primitif.	1,875,555 "	"	1,905,555 "
	31 mai 1878. (Mon. n° 158.)	Augmentation de l'article 57 du Budget.	"	30,000 "	
<i>Ministère de l'Intérieur.</i>	27 fév. 1878. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	20,220,802 78		9,000,152 06
	20 août 1878. (Mon. n° 242.)	A déduire : la somme distraite de ce Budget pour former en partie celui du Département de l'Instruction publique.	11,595,453 37		
			8,856,349 41	"	
	16 mai, 4 juin et 28 août 1878. (Mon. n° 153, 156 et 241.)	Augmentation de divers articles du Budget et transfert des fonds restés disponibles sur l'article 104 du Budget de l'exercice 1877	"	253,802 65	
<i>Ministère de l'Instruction publique.</i>	20 août 1878. (Mon. n° 242.)	Budget primitif.	12,575,822 37	"	12,443,822 37
	20 août 1878. (Mon. n° 242.)	Formation de l'article 40 du Budget accordant des subsides à des membres du personnel enseignant aux trois degrés pour leur permettre de visiter l'Exposition universelle de Paris de 1878	"	70,000 "	
<i>Ministère des Travaux publics.</i>	16 avril 1878. (Mon. n° 111.)	Budget primitif.	81,554,389 "	"	81,554,389 "
<i>Ministère de la Guerre.</i>	27 déc. 1877. (Mon. n° 365.)	Budget primitif.	41,063,000 "	"	41,063,000 "
<i>Gendarmerie.</i>	27 déc. 1877. (Mon. n° 365.)	Budget primitif.	2,920,000 "	"	2,920,000 "
<i>Ministère des Finances</i>	21 déc. 1877. (Mon. n° 357.)	Budget primitif.	15,274,950 "	"	15,274,950 "
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	21 déc. 1877. (Mon. n° 357.)	Budget primitif.	1,126,000 "	"	1,126,000 "
TOTAUX.			260,390,513 25	378,802 65	260,769,315 90

COMPTE PROVISoire
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1878,
AU 1^{er} JANVIER 1879.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises.	94,753,000 »
	Enregistrement et domaines.	52,255,000 »
	Enregistrement et domaines.	1,700,000 »
PÉAGES	Travaux publics.	97,902,500 »
	Marine.	1,050,000 »
	Travaux publics.	65,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.	5,100,000 »
	Trésor public.	6,517,000 »
	Contributions directes.	345,000 »
REMBOURSEMENTS	Enregistrement et domaines.	605,000 »
	Trésor public.	1,071,360 »
		260,353,860 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.		100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		973,182 03
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).		2,210,502 89
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.		66,515 08
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863.		207,419 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 100, attribués au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.		2,350,908 41
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions de francs et 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.)		1,821,219 78
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 100 autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice.		50,000 »
A REPORTER. fr.		7,820,547 19

L'EXERCICE 1878.

recettes, au 1^{er} janvier 1879.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1878.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
90,178,556 01	88,021,222 86	2,157,333 15	4,811,796 45	257,352 46	90,178,556 01	
55,169,461 02	53,710,505 11	459,158 81	2,250,898 62	3,165,360 54	55,169,461 02	
1,709,238 40	1,707,127 35	2,111 05	"	9,258 40	1,709,238 40	
99,318,851 89	94,624,709 50	4,694,142 39	318,154 37	1,734,506 26	99,318,851 89	
797,952 45	797,952 45	"	252,067 57	"	797,952 45	
100,169 92	100,169 92	"	"	35,169 92	100,169 92	
3,614,088 69	2,693,880 90	920,207 79	229,119 37	653,208 06	3,614,088 69	
0,757,618 84	5,056,347 30	1,701,271 54	259,985 80	500,584 64	0,757,618 84	
410,452 87	306,117 82	14,315 05	"	65,452 87	410,452 87	
648,724 24	582,577 56	266,146 68	203,494 87	247,219 11	648,724 24	
3,254,744 47	3,078,660 78	176,083 69	134,764 86	1,418,149 35	3,254,744 47	
250,959,819 68	249,560,049 55	10,399,770 15	8,460,261 91	8,086,221 59	250,959,819 68	

594,321 56	584,505 84	9,755 72	"	544,321 56	594,321 56
174,352 45	144,051 77	30,320 66	164,411 84	74,352 48	174,352 45
808,770 19	678,355 17	130,435 02	"	"	808,770 19
2,210,502 89	86,000 84	2,124,412 05	"	"	2,210,502 89
66,315 08	66,315 08	"	"	"	66,315 08
207,419 "	207,419 "	"	"	"	207,419 "
2,350,908 41	2,550,908 41	"	"	"	2,350,908 41
1,821,219 78	"	1,821,219 78	"	"	1,821,219 78
50,000 "	50,000 "	"	"	"	50,000 "
8,283,809 54	4,167,068 11	4,116,143 23	164,411 84	618,674 04	8,283,809 54

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
REPORT. fr.	7,829,547 19
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice. . .	1,495 30
Solde du produit de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871, recouvré en 1878.	80 »
Solde du produit de l'emprunt de 240 millions de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1875, recouvré en 1878	1,420 »
Produit de la négociation des titres 5 p. % dont l'émission a été autorisée par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 6 et 4 juin 1878 (convention du 25 janvier 1878)	60,000,000 »
	67,832,540 49
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS. fr.	260,333,860 »
TOTAUX. fr.	328,166,400 49
Recette à l'exercice 1878 :	
1° Du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1878 :	
a. En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876, à valoir sur le prix des lignes de chemins de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	6,758,900 »
b. En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876, à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach, et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci.	3,973,200 »
c. En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877, et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci.	11,250,500 »
d. En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois, pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci. . .	205,800 »
e. En vertu de la loi du 31 mai 1878, pour le rachat du réseau des Flandres au prix de 18,989,500 francs de capital nominal, ci	18,989,500 »
2° Du montant des titres de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, créés cette année en exécution de la loi du 25 février 1871, pour solde du prix d'acquisition du matériel de la compagnie des Bassins Houillers du Hainaut en vertu de la transaction intervenue le 8 juin 1878 entre l'État et les curateurs de la faillite de ladite compagnie.	40,500 »
	309,384,800 49

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1878.	Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
8,283,809 34	4,167,686 11	4,116,143 23	164,411 84	618,673 90	8,283,809 34	
1,403 30	1,403 30	•	•	•	1,403 30	
80 •	80 •	•	•	•	80 •	
1,420 •	1,420 •	•	•	•	1,420 •	
60,000,000 •	60,000,000 •	•	•	•	60,000,000 •	
68,286,802 64	64,170,650 41	4,116,143 23	164,411 84	618,673 90	68,286,802 64	
259,959,819 68	249,569,049 55	10,390,770 15	8,400,261 91	8,086,221 59	259,959,819 68	
528,246,622 32	513,739,708 94	14,506,913 38	8,624,675 75	8,704,895 58	528,246,622 32	
			80,221 85			
6,758,900 •	6,758,900 •				6,758,900 •	
5,973,200 •	5,973,200 •				5,973,200 •	
11,250,500 •	11,250,500 •				11,250,500 •	
205,800 •	205,800 •				205,800 •	
18,989,500 •	18,989,500 •				18,989,500 •	
40,500 •	40,500 •				40,500 •	
569,465,022 52	554,958,108 94				569,465,022 52	

BUDGET DE L'EXER*Compte provisoire des dé***MINISTÈRES ET SERVICES.****SERVICE ORDINAIRE.****DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI
SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.****Exercice 1874.**

Ministère des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1875.

Ministère des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1876.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1877.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — de l'Intérieur
 — de l'Instruction publique
 — des Travaux publics
 — de la Guerre

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations. { Liste civile
 Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre
 Sénat
 Chambre des Représentants
 Cour des Comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur
 — de l'Instruction publique
 — des Travaux publics
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-Valeurs et Remboursements

CICE 1878 (SUITE).

penses, au 1^{er} janvier 1879.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
100 » 509,380 58	100 » »	» »	100 » »	» 509,380 58	» »	
509,480 58	100 »	»	100 »	509,580 58	»	
21,016 30 800 »	6,577 80 »	» »	6,577 80 »	14,658 50 800 »	» »	
21,816 30	6,577 80	»	6,577 80	15,458 50	»	
5,000 » 742 40 68,899 94 16,931 42	» » 1,984 70 2,005 86	» » 90 17 2,005 86	» » 1,894 55 »	5,000 » 742 40 68,915 24 14,925 56	» » » »	
91,575 76	5,900 56	2,096 03	1,894 55	87,585 20	»	
130,796 » 66,270 30 15,418 84 36,455 67 698,760 55 24,215 21	» 155 » 8,224 17 664 80 152,776 42 12,127 35	» 155 » 8,224 17 » 116,377 58 11,766 01	» » » 664 80 16,398 84 561 32	130,796 » 66,115 39 7,194 07 55,788 87 505,084 11 12,087 88	» » » » » »	
971,914 64	155,947 72	136,522 76	17,424 96	817,966 92	»	
74,785,815 47 3,300,000 » 200,000 » 90,000 » 727,828 » 217,475 » 16,272,540 » 1,905,555 » 9,090,152 06 12,445,822 37 81,354,589 » 41,065,000 » 2,920,000 » 15,274,050 » 1,126,000 »	63,385,490 01 3,300,000 » 200,000 » 90,000 » 651,756 32 205,965 32 13,522,509 05 1,089,070 20 7,819,779 31 11,570,874 90 65,014,161 10 45,530,140 18 3,055,877 54 2,545,444 85 517,015 95	60,828,812 90 33,00,000 » 200,000 » 76,000 » 492,844 25 196,088 26 11,521,952 99 1,498,656 22 7,559,564 86 10,899,578 11 41,578,262 43 28,886,857 75 2,565,517 82 2,319,155 28 294,829 34	2,554,677 11 » » 14,000 » 158,912 09 9,877 06 2,000,576 04 190,415 98 260,214 45 680,496 85 21,655,898 67 14,443,502 43 680,159 72 26,509 55 22,180 59	11,402,525 46 » » » 76,071 68 11,509 68 2,949,830 97 214,464 80 1,270,372 75 865,947 41 18,540,227 90 (¹) (¹) 12,920,505 17 808,984 07	» » » » » » » » » » » » » » »	
260,769,315 90	214,504,884 75	171,617,860 19	42,687,024 54	46,404,451 17	»	

(1) Fr. 2,967,140 18 c⁵, dépenses excédant les crédits.

(2) » 135,077 54 »

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	{	Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Imputable sur l'emprunt.) (Loi du 8 septembre 1859, et arrêtés royaux des 26 décembre 1861 et 5 novembre 1862, § 19.)
		Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	{	Construction d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862) . . .
		Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864.)
		Loi du 8 juillet 1865. { § 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean § 15. Amélioration du port de Nieuport
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	{	Loi du 5 juin 1868. { § 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer § 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives
		Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour construire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870)

A REPORTER. fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 suite.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
234,887 45	50,000 "	50,000 "	"	184,887 45	184,887 45	
7,000 "	"	"	"	7,000 "	7,000 "	
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	
120,547 57	"	"	"	120,547 37	120,547 57	
20,447 85	"	"	"	20,447 83	20,447 85	
1,493 50	1,493 30	1,493 30	"	"	"	
6,479 35	2,507 16	2,507 16	"	3,882 17	3,882 17	
555,355 35	"	"	"	555,355 35	555,355 35	
16,405 15	"	"	"	16,405 15	16,405 15	
10,501 25	10,501 25	10,501 25	"	"	"	
55,000 "	"	"	"	55,000 "	55,000 "	
55,140 16	"	"	"	55,140 16	55,140 16	
506,154 72	284,405 11	284,405 11	"	21,729 61	21,729 61	
1,547,569 89	548,996 82	548,996 82	"	998,573 07	998,573 07	80

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,
ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 3 juin 1870.	§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime
		§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyk et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers
		§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles
		§ 22. Travaux de défense de la côte
		§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 juillet 1871.	§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime
		§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers
		§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Outillage des ateliers et des stations et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises. (Loi du 2 mars 1872, 5°.)
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement, dans toutes les boulangeries militaires du royaume, de fours aérothermes et de pétrins mécaniques (Loi du 21 mai 1872.)
		Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1873.)
MINISTÈRE DES FINANCES.		Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240,000,000 de francs (Loi du 29 avril 1873)
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Construction et ameublement de maisons d'écoles (Loi du 14 août 1873, art. 1 ^{er} .)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 16 août 1873.	§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand.
		§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1863 avec les Pays-Bas
		§ 12. Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor

A REPORTER. . . . fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES. sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 34 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
1,347,369 89	348,996 82	348,996 82	"	998,375 07	998,375 07	
50,847 85	2 40	1 60	" 80	50,845 45	50,845 45	
203,910 07	"	"	"	203,910 07	203,910 07	
20,048 06	"	"	"	20,048 96	20,048 96	
164,135 52	134,600 25	134,600 25	"	29,535 27	29,535 27	
15,219 48	"	"	"	15,219 48	15,219 48	
590,849 70	16,888 50	16,888 50	"	573,961 20	573,961 20	
26,100 82	22,535 60	22,527 80	7 80	3,655 22	3,655 22	
970,519 50	957,614 41	956,755 41	861 "	52,905 09	52,905 09	
12,229 69	12,229 69	12,229 69	"	"	"	
1,945 71	"	"	"	1,945 71	1,945 71	
12,592 02	8,545 "	8,545 "	"	4,049 02	4,049 02	
47,070 58	25,075 71	23,075 71	"	25,994 87	25,994 87	
45,169 55	43,417 10	43,417 10	"	1,752 45	1,752 45	
46,569 45	37,737 55	37,737 55	"	8,831 88	8,831 88	
726,813 04	509,448 83	509,448 83	"	127,364 21	127,364 21	
4,552 63	2,174 74	2,174 74	"	2,377 89	2,377 89	
182,406 76	111,898 67	"	111,898 67	70,508 09	70,508 09	
65,912 55	5,964 "	5,964 "	"	59,948 55	59,948 55	
4,554,169 75	2,304,927 27	2,102,159 "	112,768 27	2,220,242 48	2,220,242 48	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 16 août 1875 (suite).	§ 15. Amélioration de la Lys
		§ 16. Amélioration de la Dyle
		§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville.
		§ 25. Subside pour l'amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Ecloo :
		A. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle.
		C. Approfondissement et recréusement du Burggraeven-Stroom
		§ 24. Subsidés pour travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai.
		§ 25. Subside pour travaux d'assainissement des polders du pays de Waes.
		§ 27. Raccordement des stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875.) ART. 1 ^{er} A	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des Kuldere à Gand. (Loi du 14 mars 1874.) § 2.
MINISTÈRE DES FINANCES.	Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 1 ^{er} juin 1874. {	§ 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 2. Chemin de fer du Luxembourg
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Dépenses d'ameublements, frais d'emballage, de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (Hôtel central des postes). (Loi du 19 février 1875.)	
MINISTÈRE DES FINANCES.	Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles, avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.)	
	Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875)	

A REPORTER. fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
4,534,169 75	2,304,927 27	2,192,159 *	112,768 27	2,229,242 48	2,229,242 48	
94,772 80	85,505 70	85,505 70	»	9,267 19	9,267 19	
59,904 12	»	»	»	59,904 12	59,904 12	
351,019 70	101,799 51	101,694 31	105 20	250,120 19	250,120 19	
10,187 76	»	»	»	10,187 76	»	
10,735 *	10,735 *	10,735 *	»	»	»	
190,714 25	»	»	»	199,714 25	199,714 25	
25,000 *	25,000 *	25,000 *	»	»	»	
74,485 90	51,924 88	51,664 88	260 *	42,559 02	42,559 02	
5,940 *	1,060 *	1,060 *	»	4,880 *	4,880 *	
2,936 74	»	»	»	2,936 74	2,936 74	
1,985,885 52	1,112,582 58	1,049,892 14	62,690 44	871,502 74	871,502 74	
29,017 05	1,962 60	1,962 60	»	27,054 45	27,054 45	
300 *	»	»	»	300 *	300 *	
6,389 62	649 62	»	649 62	5,740 *	5,740 *	
11,228 59	4,977 45	4,977 45	»	6,250 94	6,250 94	
10,000 *	»	»	»	10,000 *	10,000 *	
4,138 85	»	»	»	4,138 85	4,138 85	
558,096 05	297,751 56	297,751 56	»	260,344 49	260,344 49	
7,952,817 37	3,978,874 17	3,802,400 64	170,475 53	3,075,945 20	3,963,755 44	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 9 juillet 1875.	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers
		§ 8. Construction d'une école normale à Bruges
		§ 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^e section
		§ 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^e écluse et la Sambre canalisée.
		§ 12. Sambre canalisée
		§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.
		§ 15. Mandel; travaux de canalisation
		§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn
		§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port
		§ 20. Port de refuge de Blankenberghe
		§ 21. Construction du chemin de fer de ceinture à Gand
		§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton
		§ 25. Objets d'approvisionnements.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)	§ 28. Construction d'un nouveau steamer remorqueur
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^{me} et 6 ^{me} régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 24 mai 1876.	ART. 1. 1 ^o Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876.
		2 ^o Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876
		3 ^o Acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture.
		4 ^o Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités.

A REPORTER. fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES. sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
7,952,817 37	5,978,874 17	5,802,400 64	176,475 55	5,073,943 20	5,063,753 44	
91,880 05	91,887 28	91,637 94	240 34	2 65	2 65	
200,000 .	640 .	542 50	106 50	199,351 .	199,351 .	
700 94	.	.	.	700 94	700 94	
2,620 08	"	.	.	2,620 08	2,620 08	
7,867 25	44 12	44 12	.	7,823 11	7,823 11	
30,419 65	30,419 65	30,172 65	247 .	.	.	
128 51	.	.	.	128 51	128 51	
285 06	285 06	285 06	.	.	.	
124,740 42	75,644 01	75,644 01	.	51,096 41	51,096 41	
1,793 73	.	.	.	1,793 73	.	
18,027 59	1,972 09	1,972 09	.	16,055 50	16,055 50	
199 05	"	"	.	199 05	199 05	
174 57	.	.	.	174 57	.	
24,977 05	.	.	.	24,977 05	24,977 05	
1,000 .	600 .	600 .	.	400 .	400 .	
6,211 69	"	.	.	6,211 69	.	
5,764 14	.	.	.	5,764 14	3,764 14	
48,650 .	48,650 .	48,650 .	.	.	.	
100,000 .	"	.	.	100,000 .	100,000 .	
15,965 25	7,250 .	7,250 .	.	8,715 25	8,715 25	
8,632,232 24	4,234,275 36	4,057,198 99	177,076 37	4,597,956 88	4,379,589 13	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		§ 2. Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons
		§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés.
		§ 5. Monument de S. M. Léopold 1 ^{er} et parc à Laeken. — Dernier crédit
		§ 7. Construction du nouvel hôtel des monnaies
		§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques
		§ 10. Achèvement des bâtiments et de l'ameublement du Conservatoire de musique.
		§ 11. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des princes- évêques de Liège.
		§ 13. Canalisation de la Meuse
		§ 14. Escout. — Travaux d'amélioration
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	Loi du 27 mai 1876.	§ 15. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen
		§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre
		§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant
		§ 18. Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende.
		§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe.
		§ 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandis- sement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu
		§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.
		§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers
		§ 26. Extension des lignes et appareils télégraphiques
MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission des titres 4 p. $\frac{9}{10}$, ainsi que de ceux qui peuvent éventuellement être créés en exécution de loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876) Art. 4.	
	Loi du 20 mars 1877.	ART. 2. 2 ^o Mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial de Liège.
		4 ^o Travaux à l'école normale de Liège.
		5 ^o Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 20 mars 1877.).	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	Loi du 6 mai 1877.	ART. 1 ^{er} . Continuation des travaux du Palais de Justice à Bruxelles
		— 2. Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten.

A REPORTER. fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
8,632,332 24	4,254,275 36	4,057,198 09	177,076 57	4,307,956 88	4,379,589 13	
207,121 10	67,159 54	67,373 32	366 02	139,581 82	139,581 82	
185,780 04	185,088 41	185,088 41	"	92 55	92 55	
999,620 "	191,450 78	191,450 78	"	808,189 22	808,189 22	
75,608 47	75,068 47	75,608 47	"	"	"	
1,063 45	1,063 45	1,063 45	"	"	"	
40 00	40 00	"	40 00	"	"	
200,000 "	1,458 36	1,458 36	"	198,541 64	198,541 64	
24 28	24 28	24 28	"	"	"	
299,987 50	84,536 35	84,135 75	402 60	215,451 15	215,451 15	
579,269 52	579,269 52	579,269 52	"	"	"	
17,548 08	17,548 08	17,548 08	"	"	"	
96,271 57	4,817 26	4,687 26	130 "	91,454 31	91,454 31	
371,078 05	142,569 60	142,569 60	"	228,508 45	228,508 45	
18,246 65	"	"	"	18,246 65	18,246 65	
9,285 52	9,285 52	9,285 52	"	"	"	
2,835,099 07	2,820,700 93	2,826,241 18	459 75	8,398 14	8,398 14	
1,252 62	1,252 62	1,252 62	"	"	"	
42,510 05	35,756 58	35,756 58	"	6,782 45	6,782 45	
46,361 50	"	"	"	46,361 50	46,361 50	
4,021 61	4,621 50	4,621 50	"	" 11	"	
2,494 12	"	"	"	2,494 12	2,494 12	
272,880 78	32,561 41	32,519 86	41 55	240,319 37	240,319 37	
55,566 12	27,071 78	26,854 54	817 44	27,694 54	27,694 54	
103 25	103 25	103 25	"	"	"	
2,440 72	86 12	86 12	"	2,354 60	2,354 60	
14,956,155 02	8,525,027 76	8,344,593 04	170,554 72	6,432,227 26	6,413,859 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (suite).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE DES FINANCES.	Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. 0/0 pour l'exécution des lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877).	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	Loi du 2 juillet 1877.	1° Outils de campement des troupes d'infanterie 2° Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés 3° Ouvrages de défense des forts du Bas-Escant 4° Achat et transformation de cartouchières.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR		§ 1. Achat d'un local pour les archives nationales § 2. Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux § 3. Construction d'un nouvel hôtel des monnaies § 4. Construction de l'édifice destiné aux expositions des beaux-arts, etc. § 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i> § 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. § 7. Construction de barrages dans la Meuse § 8. Amélioration de la Grande-Nèthe § 9. Subsidés pour améliorer les égouts de la ville de Namur
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 27 juillet 1877.	§ 10. Travaux d'amélioration à la Lys § 11. Travaux d'amélioration à l'Escaut. § 12. Travaux d'amélioration du canal de Bruges à Ostende § 13. Travaux de défense de la côte § 14. Amélioration du canal de Lisseweghe; endiguement du Zwyn § 15. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut § 16. Chemin de fer de Blaton à Ath. § 17. Installations maritimes; nouvelle station du Sud à Anvers, etc. § 18. Voies et travaux. Travaux d'extension, etc. Plus valeur des rails d'acier § 19. Extension du matériel de traction et de transport. § 20. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		§ 21. Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction de nouvelles casernes

A REPORTER. fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
14,956,155 02	8,523,927 76	8,544,595 04	179,334 72	6,432,227 26	6,413,850 40	
147,960 "	57,521 "	57,521 "	"	90,639 "	90,639 "	
75,827 03	75,050 92	75,050 92	"	776 11	776 11	
657,178 17	203,709 54	203,709 54	"	455,378 05	455,378 05	
1,487,205 49	957,654 82	757,000 41	180,654 41	549,630 67	549,630 67	
152,559 15	151,770 08	151,770 08	"	589 07	589 07	
1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
765,682 48	765,682 48	757,845 88	7,836 60	"	"	
500,000 "	558,314 05	552,815 84	25,498 21	141,685 95	141,685 95	
805,203 01	785,625 21	785,567 21	258 "	111,577 80	111,577 80	
69,622 75	59,611 49	59,611 40	"	30,011 26	30,011 26	
5,017 85	4,952 "	4,952 "	"	65 85	65 85	
785,503 94	785,503 94	780,116 90	5,387 04	"	"	
44,505 51	57,799 85	57,799 85	"	6,505 48	6,505 48	
100,000 "	100,000 "	100,000 "	"	"	"	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
762,500 .	515,592 75	265,541 59	50,251 56	446,907 25	446,907 25	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
399,919 "	"	"	"	399,919 "	399,919 "	
11,074 60	1,674 60	1,674 60	"	10,000 "	10,000 "	
49,907 82	1,075 10	1,075 10	"	48,834 72	48,834 72	
166,273 43	90,500 58	44,340 50	46,151 08	75,772 85	75,772 85	
715,000 "	715,000 "	715,000 "	"	"	"	
6,999,500 "	2,402,792 29	2,082,535 09	320,459 20	4,596,707 71	4,596,707 71	
5,802,399 74	4,790,586 91	4,697,093 91	93,295 "	1,012,012 83	1,012,012 83	
99,677 60	99,677 60	99,677 60	"	"	"	
1,557,961 "	1,557,961 "	1,557,961 "	"	"	"	
58,814,805 59	22,777,651 95	21,868,548 55	909,105 02	16,037,241 44	16,018,875 58	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS OU PARTIES DE CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1877,

ET DONT LE TRANSFERT A EU LIEU EN VERTU DE L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT (suite).

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Loi du 27 juillet 1877.

- 1° Acquisitions à la vente des collections De Coustemaeker, Didot et C^{ie}.
- 2° Frais urgents d'installation des Académies dans les locaux du Palais Ducal; mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale
- 3° Frais de publication de l'Exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875
- 4° Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878
- 5° Appropriation d'un local pour l'Exposition des beaux-arts en 1878
- 6° Installations électorales à fournir par l'État.
- 7° Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique

TOTAUX. fr.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES FINANCES.

- Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 février 1878.)
- Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

- Loi du 18 avril 1878. { ART. 1^{er}. Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe.
- 2. Complément et amélioration du matériel de l'artillerie.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi de 25 avril 1878, art. 2.)

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.

- Loi du 21 mai 1878. { ART. 3, § 1. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE.

- § 2. Agrandissement de la maison pénitentiaire à Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai

MINISTÈRE DES FINANCES.

Frais de confection de titres à 4 p. $\frac{0}{100}$. (Loi du 31 mai 1878.)

MINISTÈRE DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

- ART. 3, § 1. Pensions des professeurs et instituteurs

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

- Loi du 4 juin 1878. { — § 2. Installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale
- § 3. Premiers frais de la commission des fêtes de 1880
- § 4. Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales pour 1878-1879, dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale

A REPORTER. fr.

CICE 1878 (suite).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
38,814,805 30	22,777,651 95	21,868,548 53	909,103 62	16,037,241 44	16,018,873 58	
4,488 31	4,482 40	4,482 40	"	5 91	"	
39,437 37	36,225 06	36,225 06	"	3,232 31	3,232 31	
25,000 "	5,076 25	5,076 25	"	19,923 75	19,923 75	
870,000 "	570,000 "	570,000 "	"	300,000 "	300,000 "	
64,700 "	64,700 "	64,700 "	"	"	"	
7,540 "	7,530 "	7,530 "	"	10 "	"	
5,636 83	5,636 83	5,636 83	"	"	"	
39,831,715 90	25,471,302 49	22,562,198 87	909,103 62	16,360,413 41	16,342,029 64	
92,500 "	92,413 75	92,413 75	"	86 25	"	
1,280,000 "	"	"	"	1,280,000 "	1,280,000 "	
3,000,000 "	655,273 79	654,346 79	927 "	2,344,726 21	2,344,726 21	
7,500,000 "	1,625,032 73	1,604,221 96	20,810 77	5,874,967 27	5,874,967 27	
12,000 "	"	"	"	12,000 "	12,000 "	
20,000 "	"	"	"	20,000 "	20,000 "	
100,000 "	50 "	50 "	"	99,950 "	99,950 "	
35,000 "	796 "	796 "	"	34,204 "	34,204 "	
489,776 55	304,221 09	354,611 15	39,609 94	95,555 46	95,555 46	
78,800 "	"	"	"	78,800 "	78,800 "	
10,000 "	260 "	260 "	"	9,740 "	9,740 "	
14,000 "	14,000 "	14,000 "	"	"	"	
12,632,076 55	2,782,047 36	2,720,609 65	61,347 71	9,850,029 19	9,849,942 94	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE (suite).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Loi du 4 juin 1878.	Art. 1 ^{er} . Construction et ameublement de maisons d'école	
		— Construction et ameublement de maisons d'école	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 5 juin 1878.)	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 5 juin 1878.	§ 1. Travaux de raccordement de routes	
		§ 2. Construction du nouvel hôtel des monnaies	
		§ 3. Salle d'exposition des beaux-arts	
		§ 4. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	
		§ 5. École normale de Bruges.	
		§ 6. Construction d'une habitation pour le directeur du Conservatoire.	
		§ 7. Construction de barrages dans la Meuse.	
		§ 8. Canal de Terneuzen	
		§ 9. Lys. — Travaux d'amélioration	
		§ 10. Dendre (Barrage de la)	
		§ 11. Yser. — Travaux d'amélioration	
		§ 12. Installations maritimes d'Anvers	
		§ 13. Installations pour la marine à Ostende	
		§ 14. Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde	
		§ 15. Chemins de fer. — Voies et travaux	
		§ 16. Extension du matériel de traction et de transport	
		§ 17. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste	
		§ 18. Extension des lignes et appareils télégraphiques	
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		§ 19. Amélioration des bâtiments affectés au service du casernement.	
		§ 20. Achèvement des forts de Mersxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke	
MINISTÈRE DE LA JUSTICE		Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 26 août 1878.)	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris. (Loi du 28 août 1878.)	
MINISTÈRE DES FINANCES.		Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)	

TOTAUX. fr.

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, À transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
12,652,076 55	2,782,047 56	2,720,699 65	61,347 71	9,850,029 19	9,849,942 94	
4,000,000 "	2,462,519 50	2,566,819 50	95,500 "	1,537,680 50	1,537,680 50	
2,000,000 "	1,092,100 "	494,960 03	597,139 07	907,900 "	907,900 "	
2,400,000 "	2,400,000 "	2,400,000 "	"	"	"	
2,000,000 "	669,672 41	601,452 99	67,259 42	1,330,327 89	1,330,327 59	
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	
900,000 "	"	"	"	900,000 "	900,000 "	
1,000,000 "	912,246 56	912,246 56	"	87,753 64	87,753 64	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
100,000 "	25,137 50	25,137 50	"	76,862 50	76,862 50	
1,200,000 "	213,504 81	212,729 96	774 85	986,495 19	986,495 19	
2,200,000 "	452,411 59	229,812 59	222,599 "	1,747,588 41	1,747,588 41	
150,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	
70,000 "	46,195 19	45,968 79	224 40	23,806 81	23,806 81	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
6,000,000 "	3,475,018 "	3,575,018 "	100,000 "	2,524,982 "	2,524,982 "	
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
300,000 "	929 45	929 45	"	299,070 55	299,070 55	
5,500,000 "	"	"	"	5,500,000 "	5,500,000 "	
5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "	5,000,000 "	
77,000 "	42,342 85	40,046 80	1,306 05	34,657 15	34,657 15	
100,000 "	24,983 64	24,083 64	"	75,016 56	75,016 56	
2,000,000 "	1,988,212 82	1,935,158 16	53,074 66	11,787 18	11,787 18	
2,200,000 "	576,356 42	348,356 42	25,000 "	1,826,663 58	1,326,663 58	
1,800,000 "	1,778,643 67	1,770,145 67	2,500 "	21,556 53	21,556 53	
40,000 "	59,853 "	58,285 "	1,550 "	165 "	165 "	
20,000 "	"	"	"	20,000 "	20,000 "	
52,859,076 55	18,776,924 57	17,566,588 51	1,210,546 06	54,062,141 98	54,062,035 73	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

MINISTÈRES ET SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	{	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1874.	
		— — — 1875.	
		— — — 1876.	
		— — — 1877.	
		— propres à l'exercice	
SERVICES SPÉCIAUX.	{	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1877	
		— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	

Dépense à l'exercice 1878 :

1° Du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, remis pendant l'année 1878 :

A. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 31 janvier-15 mars 1875) pour travaux faits en exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Loi du 27 mai 1876)

B. A la Banque de Belgique pour travaux faits en exécution de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant.

C. A la Société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril-3 juin 1870) pour travaux faits en exécution de la convention-loi des 1-26 juin 1877.

D. A M. J. Closon, industriel à Liège, pour construction du chemin de fer de Battice à Aubel. (Loi du 3 juin 1878)

E. Aux Sociétés des chemins de fer énumérées aux articles 1 et 3 de la loi du 31 mars 1878 (réseau des Flandres)

2° Du montant des titres de la Dette publique à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, remis pendant ladite année aux curateurs de la faillite des Bassins Houillers du Hainaut pour solde du prix du matériel repris par l'État en exécution de la loi du 25 février 1871

3° Des intérêts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % dus pour l'année 1878 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur des terrains du bassin de batelage à rétrocéder à l'État (4 hectares à 50 francs le mètre, soit 1,200,000 francs) (convention des 10 janvier-18 mars 1874, article 5) 36,000 »

4° Des intérêts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % dus pour l'année 1878 à la Société anonyme du Sud d'Anvers sur la valeur de la bande de terrain de 45 mètres de largeur le long du nouveau mur de quai à Anvers (convention du 10 janvier 1874, art. 5, et convention supplémentaire du 12 juin 1874) 44,550 »

5° Des intérêts à 3 p. $\frac{1}{2}$ % sur les sommes payées à l'État par la Société du Sud d'Anvers pour obtenir mainlevée de l'inscription hypothécaire grevant les terrains militaires, ... 2,280 03

82,830 03

Les dépenses reprises sous les n° 3, 4 et 5, ont été réglées par compensation jusqu'à concurrence de. 66,515 08

suivant le décompte établi au 31 décembre 1878 entre l'État et la Société du Sud.

RESTE à régler. fr. 16,515 85

CICE 1878 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1879 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit de créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES. SUR LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1879, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	Observations.
500,480 58	100 "	"	100 "	500,380 58	"	
21,816 30	6,577 80	"	6,577 80	15,458 30	"	
91,575 76	3,090 56	2,096 05	1,804 55	87,585 20	"	
971,914 64	153,947 72	156,522 76	17,424 06	817,066 02	"	
260,769,515 90	214,504,884 75	171,617,860 19	42,687,024 54	46,461,451 17	"	
59,851,715 90	23,471,502 49	22,562,198 87	909,105 62	16,560,415 41	16,542,029 64	
42,850,076 55	18,776,954 57	17,566,588 51	1,210,546 06	54,062,141 98	54,062,055 75	
554,854,895 65	256,717,557 87	211,885,266 56	44,832,271 51	98,117,555 76	50,404,025 57	
6,758,900 "	6,758,900 "	6,758,900 "				
3,973,200 "	3,973,200 "	3,973,200 "				
11,250,500 "	11,250,500 "	11,250,500 "				
205,800 "	205,800 "	205,800 "				
18,989,500 "	18,989,500 "	18,989,500 "				
40,500 "	40,500 "	40,500 "				
66,315 08	66,315 08	66,315 08				
596,119,608 71	298,002,252 95	255,169,981 44				

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1873 A 1877.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1875 A 1877.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé aujourd'hui par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du Budget ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 175 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1875 à 1877 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1878 pour l'apurement final de l'exercice 1875, qui a atteint, le 31 décembre 1877, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1879, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1875.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1877, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1874)	
étaient de	fr. 592,699 90
Sur ces ordonnances il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1877	549,795 55
Il a été versé, en 1878, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	18,263 23
Et il a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1878, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	24,643 12
Somme égale.	fr. 592,699 90

EXERCICE 1874.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1878, le terme de sa prescription quinquennale.
Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1875) fr.	292,158 65
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1875 à 1878	262,326 67
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1879. fr.	<u>29,831 98</u>

EXERCICE 1875.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1879, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1876).	708,045 41
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1876 à 1878	654,798 01
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1879 fr.	<u>53,247 40</u>

EXERCICE 1876.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1880, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1877).	417,122 67
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1877 et 1878.	346,117 95
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1879 fr.	<u>71,004 72</u>

EXERCICE 1877.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1881, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1878).	400,952 05
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1878	259,489 67
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1879 fr.	<u>141,442 36</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1873.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1874).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1874 (novemb. et déc.).	EN 1875.	EN 1876.	EN 1877.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.						
Ministère des Travaux publics	Exercice 1870 . . . — 1871. . . — 1872. . .	262 99 599 92 29,720 58	262 99 " 399 92 15,856 64	" 399 92 15,865 94	" " "	262 99 599 92 29,720 58
		50,385 49	16,119 65	14,265 86	"	50,385 49
Dépenses propres à l'exercice.						
Dette publique		42,577 59	12,262 54	10,464 00	5,491 20	29,164 25
Dotations. — Chambre des Représentants . .		425 28	"	"	"	"
Ministère de la Justice		29,689 95	15,869 86	11,951 08	500 "	499 25 28,800 19
— des Affaires Étrangères		6,456 55	1,524 99	4,974 55	29 87	125 " 6,454 41
— de l'Intérieur		56,111 16	18,768 88	11,262 57	2,099 20	551 66 52,682 11
— des Travaux publics		594,291 20	47,785 37	538,258 40	1,190 90	526 28 587,758 05
— de la Guerre.		4,129 07	2,850 50	172 17	1,009 80	84 66 4,097 15
— des Finances.		1,190 20	979 70	"	50 "	25 " 1,054 70
Non-Valeurs et Remboursements		4,611 60	1,259 05	685 16	1,039 44	54 25 5,017 86
SERVICES SPÉCIAUX.						
		519,280 25	101,058 87	577,748 65	9,410 50	4,811 60 495,029 60
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1872, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.						
Ministère de la Guerre.						
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, ap- propriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établis- sements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.). .		12,007 58	"	"	"	"
Ministère des Travaux publics.						
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du ca- nal de Gand à Terneuzen, au point de vue de la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870.)		5,665 31	"	1,960 05	"	1,960 05
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et tra- vaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. (Loi du 5 juin 1870.) . .		228 50	228 50	"	"	228 50
Loi du 27 juillet 1871. {	§ 15. Amélioration du régime de la Grande Nèthe.	66 50	"	"	"	66 50 66 50
	§ 20. Chemin de fer de ceinture à Gand. .	555 "	"	555 "	"	555 "
	§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	60 "	"	60 "	"	60 "
A REPORTER. . . fr.		16,358 89	228 50	2,555 05	"	66 50 2,648 05

RIMÉ DE 1875.

à l'époque du 1^{er} janvier 1878.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1878).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1878.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1878.	
"	"	"	"	a) Y compris une somme de 4,599 francs payée en 1878 en vertu d'une autorisation de M. le Directeur général de la Trésorerie.
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
15,215 14	1,456 65	11,756 40	15,215 14	
425 28	"	425 28	425 28	
889 74	"	889 74	889 74	
1 92	"	1 92	1 92	
5,420 05	"	5,420 05	5,420 05	
6,552 54	a) 4,790 "	1,755 54	6,552 54	
31 94	"	31 94	31 94	
135 50	"	135 50	135 50	
1,595 74	"	1,595 74	1,595 74	
26,250 65	6,255 65	19,095 "	26,250 65	
12,007 58	12,007 58	"	12,007 58	
1,705 26	"	1,705 26	1,705 26	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
13,710 84	12,007 58	1,705 26	13,710 84	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1874).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1874 (novemb. et déc.)	EN 1875.	EN 1876.	EN 1877.	TOTAL.
REPORT. fr.	16,358 89	228 50	2,555 05	•	66 50	2,648 05
SERVICES SPÉCIAUX (suite). —						
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1872 et dont le trans- fert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité (suite).</i>						
<i>Ministère des Travaux publics (suite).</i>						
ART. 1 ^{er} . 1 ^o Raccordement de routes aux che- mins de fer de l'État et aux che- mins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la tra- verse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de che- mins vicinaux aboutissant à des sta- tions ou à des canaux et rivières. (Loi du 24 mai 1872.)	165 •	•	•	•	•	•
11 ^o Travaux divers de parachèvement du réseau des chemins de fer de l'État. (Loi du 24 mai 1872.)	105 28	•	•	•	102 •	102 •
	16,625 17	228 50	2,555 05	•	168 50	2,750 05
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>						
<i>Ministère des Travaux Publics.</i>						
§ 3. Raccordement de routes aux chemins de fer. (Loi du 16 août 1875.)	12,002 42	•	11,527 72	420 •	25 10	11,970 82
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser. (Loi du 16 août 1875)	2,758 62	•	•	154 71	•	154 71
§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre. (Loi du 16 août 1875.)	56 •	•	•	56 •	•	56 •
§ 51. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway. (Loi du 16 août 1875.)	11,595 95	3,886 22	7,010 95	• 80	570 95	11,468 88
	26,410 99	3,886 22	18,558 65	611 51	594 05	25,650 41
RÉCAPITULATION. —						
SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés.	50,583 49	16,119 63	14,265 86	•	•	50,583 49
ORDINAIRE. { — propres à l'exercice	510,280 25	101,058 87	577,748 65	9,410 50	4,811 60	495,029 60
SERVICES { Dépenses sur des crédits transférés	16,625 17	228 50	2,555 05	•	168 50	2,750 05
SPÉCIAUX. { de l'exercice 1872	26,410 99	3,886 22	18,558 65	611 51	594 05	25,650 41
{ Dépenses sur des crédits alloués par { des lois votées dans le cours de { l'exercice						
	592,600 00	121,205 22	412,904 10	10,022 01	5,574 15	549,705 55

DE 1875 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1878 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1878).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1878.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1878.	
15,710 84	12,007 58	1,705 26	15,710 84	
165 »	»	165 »	165 »	
1 28	»	1 28	1 28	
15,875 12	12,007 58	1,867 54	15,875 12	
31 60	»	31 60	31 60	
2,625 91	»	2,625 91	2,625 91	
»	»	»	»	
125 07	»	125 07	125 07	
2,780 58	»	2,780 58	2,780 58	
»	»	»	»	
26,250 65	6,255 65	19,995 »	26,250 65	
15,875 12	12,007 58	1,867 54	15,875 12	
2,780 58	»	2,780 58	2,780 58	
42,906 35	18,263 23	24,643 12	42,906 35	

/342)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1874 A 1877.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1879.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1873)	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1873 (novemb et déc)	EN 1876.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.			
Ministère des Travaux publics	Exercice 1871 — 1875	2,808 " 2,881 49	" "
Ministère de la Guerre.	Exercice 1875	46,077 98	46,077 98 "
		51,767 47	46,077 98 "
Dépenses propres à l'exercice.			
Dette publique		55,440 89	5,742 69 9,611 11
Dotations. — Chambre des Représentants		6,865 48	4,027 50 "
Ministère de la Justice		9,206 45	1,191 24 5,181 45
— des Affaires Étrangères.		2,106 74	459 79 255 89
— de l'Intérieur.		99,570 55	61,691 81 22,047 52
— des Travaux publics		54,909 80	57,656 40 8,512 95
— de la Guerre.		14,855 08	14,609 55 156 02
— des Finances.		209 55	145 " 50 55
Non-Valeurs et Remboursements		1,822 82	545 65 292 05
		222,985 14	126,069 59 46,787 52
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1873 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville (Loi du 8 juillet 1865.)		144 "	" "
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton. (Loi du 50 juin 1869.)		8,875 44	" "
Loi du 16 août 1873. {	§ 5. Raccordement de routes aux chemins de fer	4,689 72	4,514 80 79 50
	§ 26. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	158 80	" 150 80
	§ 31. Travaux d'extension et de parachèvement du railway	3,568 52	517 46 "
	§ 52. Extension du matériel de traction et des transports	171 76	" "
		17,406 04	4,852 20 250 50

1874.

à payer au 1^{er} janvier 1879.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	OBSERVATIONS.
EN 1877.	EN 1878.	TOTAL.		
"	"	"	2,808 "	
"	"	"	2,881 40	
"	"	46,077 98	"	
"	"	46,077 98	3,680 40	
3,293 43	953 71	19,600 94	13,859 05	
"	"	4,027 30	2,835 08	
"	332 70	6,705 59	2,501 04	
44 23	1,340 72	2,100 63	6 11	
1,559 30	10,569 "	96,767 03	2,802 92	
6,605 40	1,181 97	53,756 81	1,152 99	
"	71 28	14,836 83	18 25	
"	"	175 35	34 "	
"	246 04	1,083 70	739 12	
11,502 45	14,695 42	190,054 78	23,930 36	
"	"	"	144 "	
14 "	8,826 59	8,840 59	52 85	
"	95 42	4,689 72	"	
"	"	150 80	8 "	
1,247 40	1,776 18	3,541 04	27 28	
"	171 76	171 76	"	
1,261 40	10,869 95	17,193 91	212 13	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1875).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1875 (novemb. et déc.).	EN 1876.	
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE. .	Dépenses sur des crédits transférés	51,767 47	46,077 98	.
	— propres à l'exercice	222,985 14	126,069 59	46,787 32
SERVICES SPÉCIAUX. .	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875. . . .	17,406 04	4,832 26	250 30
		292,158 65	176,979 83	47,017 62

1874 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1879 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	OBSERVATIONS.
EN 1877.	EN 1878.	TOTAL.		
"	"	46,077 08	3,089 49	
11,502 45	14,695 42	100,054 78	23,930 36	
1,361 40	10,869 95	17,193 91	212 15	
12,763 85	25,565 37	262,326 67	29,831 98	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1876 (novemb. et déc.).	EN 1877.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.			
Dette publique. Exercice 1874	141,574 46	"	141,574 46
Ministère des Travaux publics 1874	9,446 54	5,715 45	5,732 91
— de la Guerre {	— 1875	2,750 "	2,750 "
	— 1874	118,251 90	118,251 90
	272,002 70	125,045 55	148,057 37
Dépenses propres à l'exercice.			
Dette publique	56,150 52	7,585 05	8,354 55
Dotations. — Chambre des Représentants	5,096 65	"	"
Ministère de la Justice	109,959 95	19,361 87	86,260 27
— des Affaires Étrangères.	12,115 27	6,561 65	2,851 94
— de l'Intérieur.	49,969 66	27,019 12	12,995 45
— des Travaux publics.	154,146 25	152,000 69	15,088 17
— de la Guerre	19,980 72	18,487 19	778 75
— des Finances.	3,151 24	2,888 29	262 95
Non-Valeurs et Remboursements.	7,895 52	1,159 76	655 05
	597,045 54	214,852 58	127,226 87
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1874, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi sur la comptabilité.			
Ministère des Travaux publics.			
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre y compris les travaux à exécuter à Termonde. (Loi du 5 juin 1868.)	103 05	"	"
Loi du 16 août 1875. {	§ 5. Raccordement de routes aux chemins de fer.	201 56	"
	§ 51. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway.	4 42	"
	508 85	"	"

1878.

à payer au 1^{er} janvier 1879.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	OBSERVATIONS.
EN 1878.	TOTAL.		
•	141,574 40	•	
•	9,446 54	•	
•	2,750 •	•	
•	118,231 90	•	
•	272,002 70	•	
2,628 96	18,548 52	17,802 •	
•	•	5,096 65	
169 95	105,792 07	4,147 88	
•	0,415 57	2,000 70	
8,021 57	48,055 92	1,955 74	
575 05	147,670 91	6,475 52	
7 57	19,275 51	707 51	
•	5,151 24	•	
2,844 16	4,658 95	5,256 57	
14,244 84	550,324 29	40,719 05	
105 05	105 05	•	
•	•	201 56	
•	•	4 42	
105 05	105 05	205 78	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1876 (novemb et déc.).	EN 1877.	
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).				
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.				
Ministère de la Guerre.				
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875)	18,605 »	18,600 »	»	
Ministère des Travaux publics.				
Loi du 9 juillet 1875. {	§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	11,974 41	»	»
	§ 3. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles.	7,762 97	»	7,762 97
	§ 23. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation .	3 62	»	»
	§ 5. Objets d'approvisionnement	344 54	»	»
	38,690 54	18,600 »	7,762 97	
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE . {	Dépenses sur des crédits transférés	272,002 70	123,945 35	148,057 37
	— propres à l'exercice.	397,045 34	214,852 58	127,226 87
SERVICES SPÉCIAUX . {	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1874 . . .	508 85	»	»
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	38,690 54	18,600 »	7,762 97
	708,045 41	367,397 91	283,047 21	

1875 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1879 (suite).

TIRÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	OBSERVATIONS.
EN 1878.	TOTAL.		
5 "	18,605 "	"	
"	"	11,074 41	
"	7,762 97	"	
"	"	5 62	
"	"	344 54	
5 "	26,367 97	12,522 57	
"	272,002 70	"	
14,244 84	356,324 29	40,719 05	
105 05	105 05	205 78	
5 "	26,367 97	12,522 57	
14,352 80	654,798 01	55,247 40	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877).	PAYEMENTS
		EN 1877 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
Dette publique . . . { Exercice 1872	4,189 06	4,189 06
— 1874	15,635 58	15,635 58
	19,824 44	19,824 44
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dette publique.	27,346 30	5,385 59
Dotations. — Chambre des Représentants.	2,116 40	"
Ministère de la Justice	99,798 26	18,550 83
— des Affaires Étrangères.	2,327 27	2,223 11
— de l'Intérieur	65,242 25	28,253 16
— des Travaux publics.	181,348 14	154,725 09
— de la Guerre	9,014 67	8,529 19
— des Finances	2,405 "	1,985 "
Non-Valeurs et Remboursements.	5,305 39	1,125 86
	595,103 68	220,557 65
SERVICES SPÉCIAUX.		
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>		
Ministère des Travaux publics.		
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870.)	1 60	"
Loi du 16 août 1875. { § 17. Amélioration du régime de l'Yser	48 "	"
{ § 27. Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège.	1,239 45	"
Ministère de la Guerre.		
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	1,527 10	"
A REPORTER. fr.	2,816 15	"

1876.

à payer au 1^{er} janvier 1879.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
EN 1878.	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	
.	4,189 00	.	
.	15,635 38	.	
.	19,824 44	.	
9,152 28	14,537 67	12,808 63	
.	.	2,116 40	
75,258 70	93,589 53	6,208 73	
.	2,223 11	104 16	
15,814 52	44,067 68	21,174 57	
4,198 65	158,923 74	22,424 40	
10 40	8,545 59	469 08	
395 .	2,380 .	25 .	
434 98	1,560 84	1,944 55	
105,270 53	325,828 16	67,275 52	
.	.	1 60	
.	.	48 .	
"	"	1,239 45	
.	.	1,527 10	
.	.	2,816 15	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877).	PAYEMENTS EN 1877 (novemb. et décemb.).
REPORT. fr.		2,816 15	°
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1875 et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 3) de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 9 juillet 1875.	§ 1. Raccordement de routes aux chemins de fer.	827 20	°
	§ 15. Escout; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai.	30 66	°
	§ 22. Construction du chemin de fer d'Ath à Blaton	84 80	°
	§ 25. Travaux d'extension des chemins de fer en exploitation.	° 90	°
		5,768 71	°
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 27 mai 1876.	§ 5. Travaux de raccordement de routes tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	351 10	°
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	20 °	°
	§ 22. Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie . . .	54 74	°
		425 84	°
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	19,824 44	19,824 44
	— propres à l'exercice	395,103 68	220,557 63
SERVICES SPÉCIAUX.	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1875.	5,768 71	°
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	425 84	°
		417,122 67	240,582 07

1876 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1879 (suite).

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		ORDONNANCES	OBSERVATIONS.
EN 1878.	TOTAL.	en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	
"	"	2,816 15	
"	"	827 20	
59 66	59 66	"	
84 80	84 80	"	
" 90	" 90	"	
125 56	125 56	5,645 35	
265 25	265 25	85 85	
20 "	20 "	"	
54 74	54 74	"	
559 99	559 99	85 85	
"	19,824 44	"	
105,270 55	525,828 16	67,275 52	
125 56	125 56	5,645 35	
559 99	559 99	85 85	
105,755 88	546,117 95	71,004 72	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1876).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1876 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
Dette publique. (Exercice 1876.)	91,501 50	91,301 50
Ministère des Travaux publics. (Exercice 1876.)	632 »	»
	91,955 50	91,301 50
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
Dette publique	24,340 73	3,448 44
Dotations. — Chambre des Représentants	1,947 09	»
Ministère de la Justice	56,551 42	6,261 07
— des Affaires Étrangères.	8,536 40	252 09
— de l'Intérieur	154,495 »	88,686 31
— des Travaux publics.	45,812 13	39,580 03
— de la Guerre	3,658 81	2,888 03
— des Finances	25,388 66	25,242 63
Non-Valeurs et Remboursements.	5,150 60	1,442 40
	305,469 93	167,601 09
SERVICES SPÉCIAUX.		
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 31 de la loi de comptabilité.</i>		
<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
Loi du 9 juillet 1875. { § 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes.	240 »	240 »
{ § 13. Escant; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	221 28	221 28
{ § 16. Dendre; travaux d'amélioration.	13 55	»
A REPORTER. fr.	474 85	461 28

1877.

à payer au 1^{er} janvier 1879.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	OBSERVATIONS
• 632 »	
632 »	
20,892 20 1,947 09 30,070 35 8,084 40 65,808 69 6,432 10 770 78 146 03 3,717 11	
137,868 84	
f • » 15 55	
15 55	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1878).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1878 (novemb. et décemb.).
REPORT. fr.		474 85	461 28
SERVICES SPÉCIAUX (SUITE).			
<i>Dépenses sur des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1876, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'article 34 de la loi de comptabilité (suite).</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, art. 1 ^{er} , 1 ^{re} .)		17 06	"
Ministère des Travaux publics			
Loi du 27 mai 1876.	§ 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. — Subsidés	4 80	"
	§ 21. Nouvelles installations maritimes. — Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle du Vieux-Dieu	25 55	"
	§ 22. Travaux d'extension. — Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie.	51 15	"
		571 19	461 28
<i>Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.</i>			
Ministère de l'Intérieur.			
Loi du 27 juillet 1877.	§ 2 Raccordement de routes; construction de ponts; chemins vicinaux.	2,925 71	115 "
	Ministère des Travaux publics.		
	§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères . . .	20 90	"
	§ 16. Chemin de fer de Blaton à Ath	10 80	10 80
		2,957 41	125 80
RÉCAPITULATION.			
SERVICE ORDINAIRE . . .	Dépenses sur des crédits transférés	91,935 50	91,501 50
	— propres à l'exercice.	505,469 05	167,601 09
SERVICES SPÉCIAUX . . .	Dépenses sur des crédits transférés de l'exercice 1876	571 19	461 28
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice	2,957 41	125 80
		400,932 05	259,489 67

1877 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1879 (suite).

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1879.	OBSERVATIONS.
13 55	
17 06	
4 80	
28 35	
51 15	
100 91	
2,810 71	
20 90	
2,831 61	
632 • 157,868 84 100 91 2,851 61 141,442 30	

(36)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1878.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1878.

Le compte de trésorerie, rendu pour l'année 1878, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1878; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1878.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . fr.	94,740,419 75	
		Encaisses au 31 décembre 1877	691,392,173 27	
				<u>786,132,593 02</u>
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . .	786,132,593 02	<u><u>786,132,593 02</u></u>

Situation au 1^{er} janvier 1879.

ACTIF.	{	Créances diverses	100,629,101 04	
		Encaisses au 31 décembre 1878	777,664,060 15	
				<u>878,293,161 19</u>
PASSIF	.	.	.	<u><u>878,293,161 19</u></u>

Les opérations de l'année 1878 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	2,892,029,346 35
Dépenses		<u>2,805,757,459 47</u>

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 86,271,886 88

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1877	691,392,173 27
— au 31 décembre 1878	<u>777,664,060 15</u>
DIFFÉRENCE ÉGALE. fr.	<u><u>86,271,886 88</u></u>

COMPTE DE TRÉSORERIE ¹

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1878, les opérations de l'année 1878,
et la situation au 1^{er} janvier 1879.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1878, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1877.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et acises	3,378,667 84	11,479,375 01	14,858,042 85		
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	481,614 19	3,192,723 84	3,674,358 03		
Comptables de l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes	4,405,426 80	2,655,209 47	7,040,636 27		
Comptables de l'administration de la marine . .	102,128 53	"	102,128 53		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	17,017 54	"	17,017 54		
— de l'administration des prisons . . .	34,214 22	109,570 15	143,784 37		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	445 70	"	445 70		
— des écoles de réforme	" 50	"	" 50		
— du Jardin Botanique de l'État . . .	326 55	"	326 55		
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État.	16,419 62	"	16,419 62		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements . .	51,938,335 65	"	51,938,335 65	
	S/C Portefeuille du Trésor . . .	44,755,661 42	"	44,755,661 42	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	290,006 35	518,195,628 "	518,485,724 55	
Agents du Trésor dans les provinces	"	20,645,499 02	20,645,499 02		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	49,759,815 09	49,759,815 09		
	85,398,552 69	605,995,820 58	691,392,175 27	691,392,175 27	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1877.	"	85,145,722 96
— — 1878.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1875.	"	42,906 55
— — — 1874.	"	55,397 55
— — — 1875.	"	67,600 29
— — — 1876.	"	176,740 60
— — — 1877.	"	400,952 03
	"	85,887,209 58

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1878, les opérations

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
a. <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	25,052,137 80
Cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	2,014,927 06
— versés en numéraire par des remplaçants	"	1,644,841 57
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	6,226,043 32
Produits des jeux de Spa	"	2,403,251 07
Fonds provinciaux	"	5,530,517 20
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	"	735,331 30
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	8,195,798 40
— extraordinaire du fonds communal. (Article 15 de la loi du 15 mai 1870.)	"	1,776,523 41
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	104,480 79
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	97,696 17	"
— — percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	479,163 13
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	57,217 57	"
— des veuves et orphelins du Département de la Justice	"	45,092 73
— — de l'ordre judiciaire	"	47,506 25
— — du Département des Affaires Étrangères	"	34,399 92
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	31,288 65
— des veuves et orphelins des officiers de la marine de l'État.	"	5,915 69
— — du Département de l'Intérieur	"	42,622 09
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	"	6,022 06
— des veuves et orphelins des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État.	"	25,456 54
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	277,727 57
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	572,867 06	"
Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	45,888 80
— des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	"	265,407 35
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	"	99,085 57
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	253,370 97
— de remplacement par le Département de la Guerre	"	358,454 45
— des veuves et orphelins du Département des Finances	"	153,947 88
Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	"	57,277 44
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires avec lesquelles elle est en relation	"	1,617,504 31
Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	286,164 59
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeurs entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation.	"	"
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	587 63
Fonds pour l'encouragement de la peinture historique et de la sculpture. (Arrêté royal du 23 novembre 1839, <i>Moniteur</i> n° 541.)	"	2,150 "
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	9,803 "
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	3,976,933 30
Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	1,140,333 35
	507,780 80	60,749,734 51

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1878, et la situation au 1^{er} janvier 1879 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
4,562,015 56	2,573,114 84	1,989,798 52	"	"	25,041,956 52	
1,345,951 55	1,551,296 93	14,654 60	"	"	2,029,562 26	
75,758 95	81,417 56	"	7,658 65	"	1,657,182 74	
206,556 19	84,506 64	121,849 55	"	"	6,547,892 87	
102,841 50	116,100 "	"	13,258 50	"	2,591,992 57	
9,261,705 86	9,850,921 68	"	589,215 82	"	4,741,301 58	
25,603,927 72	28,196,869 80	"	2,592,942 08	1,837,610 78	"	
558,816 50	58,861 55	299,955 17	"	"	8,495,755 57	
159,258 95	1,915,782 56	"	1,776,525 41	"	"	
555,478 70	552,092 58	"	18,615 88	"	85,866 91	
739,712 15	772,515 98	"	52,603 85	130,500 "	"	
17,244,685 51	17,159,462 20	85,223 31	"	"	564,586 46	
43,614 58	69,858 65	"	26,244 05	65,461 62	"	
148,605 54	148,350 70	242 84	"	"	45,455 59	
359,255 55	545,115 95	14,119 58	"	"	61,625 85	
105,521 47	101,685 52	1,855 95	"	"	56,255 87	
124,786 77	124,555 21	231 56	"	"	51,520 21	
192 55	5,169 "	"	4,976 45	"	959 24	
551,561 65	526,538 64	5,025 01	"	"	47,645 10	
81,023 94	75,545 51	7,678 65	"	"	15,701 59	
153,507 01	153,923 65	"	416 62	"	25,059 92	
941,280 82	922,251 26	19,049 56	"	"	296,777 15	
152,206 58	675,580 25	"	523,375 65	896,240 71	"	
255,988 67	224,583 31	31,405 56	"	"	77,294 16	
1,194,350 06	1,165,516 98	29,013 08	"	"	294,420 45	
1,400,189 59	1,505,835 "	"	105,645 61	6,562 04	"	
798,507 87	818,002 12	"	19,494 25	"	255,876 72	
5,590,429 84	3,499,585 22	91,044 62	"	"	429,479 07	
1,487,469 24	1,668,560 14	"	180,890 90	26,945 02	"	
1,029,558 88	1,116,524 71	"	87,165 85	29,888 59	"	
8,469,445 75	8,258,585 70	230,858 05	"	"	1,848,562 56	
1,628,480 45	1,456,948 91	191,531 52	"	"	477,696 11	
12,115 82	12,115 82	"	"	"	"	
17,869 50	18,050 "	"	160 50	"	227 15	
150 "	2,190 "	"	2,060 "	"	90 "	
672,109 55	551,007 90	141,101 45	"	"	150,904 45	
117,747,167 40	115,135,320 81	2,613,846 59	"	"	6,500,779 89	
5,142,012 48	2,541,307 68	2,800,704 80	"	"	3,941,058 15	
206,058,410 02	205,530,406 28	8,689,247 75	5,981,244 01	2,991,006 56	65,940,964 01	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1878, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
Administration des contributions directes, douanes et accises.		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	"	15,385 53
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et des préemptions.	"	324,619 66
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	"	10,140,997 71
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	"	122,589 75
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	"	168,388 11
Travaux d'irrigation dans la Campine.	"	276 57
Administration de l'enregistrement et des domaines.		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	"	1,004,320 28
Amendes et frais de justice en matière forestière	"	17,100 29
Consignations de toute nature	"	27,427,421 40
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
Encaissements et paiements pour le compte de tiers, du chef du transport de marchandises	"	314,400 40
Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays. (Ports au delà.)	"	"
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	"	1,726,735 51
Service provisoire des chemins de fer des Flandres.	"	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses	"	"
Remboursement des droits de pilotage perçus pour compte du Gouvernement néerlandais	"	"
Ministère de la Justice.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	"	145,784 57
Ministère de l'intérieur.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	"	17,017 54
Produits du Jardin Botanique de l'État.	"	326 53
— de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	16,419 62
	"	41,459,780 96
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.		
Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	"	541,575 47
Subsides divers pour travaux d'utilité publique et fonds de remploi de l'administration des chemins de fer.	202,572 51	"
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	"	2,477 69
Produits de la pharmacie centrale de l'armée	"	13,756 06
Subsides au Département de la Justice pour la construction d'un nouveau Palais de Justice, à Bruxelles.	"	134,617 95
Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	"	28,675 60
Agrandissement et appropriation des stations communes et construction de remises et ateliers, etc., par l'État. (Art. 50 de la convention du 25 avril 1870 approuvée par la loi du 30 juin 1870.)	"	394,222 06
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes. (Loi du 14 août 1873.)	"	"
Part d'intervention de la ville de Bruxelles dans les frais d'établissement d'un nouveau champ de manœuvres	"	8,097 54
Produit de la vente des cartes topographiques du dépôt de la guerre.	"	9,835 35
Fonds spécial mis à la disposition du Département de la Guerre pour la construction de batteries permanentes à la place de Termonde	"	120,387 97
	202,572 51	1,253,643 47

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1878, et la situation au 1^{er} janvier 1879 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
432,024 38	430,080 41	"	4,056 05	"	11,327 50	
132,365 46	140,764 53	"	8,399 07	"	316,220 59	
11,147,185 35	10,847,599 72	400,583 05	"	"	10,640,581 34	
400,036 50	463,444 72	"	63,408 22	"	59,181 53	
430,308 62	475,547 46	"	45,238 84	"	125,149 27	
1,897 71	1,951 71	"	34 "	"	242 37	
340,387 92	758,503 30	"	389,115 38	"	615,204 90	
14,849 84	24,920 66	"	10,070 82	"	7,029 47	
13,805,491 90	14,711,422 27	"	905,930 28	"	26,521,491 21	
39,635,146 12	59,611,085 09	22,060 13	"	"	336,460 53	
250,895 66	250,895 66	"	"	"	"	
77,864,416 08	77,959,866 00	"	75,440 02	"	1,651,285 39	
1,446,322 10	1,405,032 70	43,269 46	"	"	43,269 46	
22,778 24	22,778 24	"	"	"	"	
6,900 88	6,900 88	"	"	"	"	
200,175 56	214,834 71	"	14,659 15	"	129,125 22	
36,015 48	38,283 95	"	1,368 45	"	15,649 09	
1,828 10	1,275 05	553 05	"	"	881 58	
67,000 "	65,552 24	5,456 76	"	"	19,876 38	
146,220,035 65	147,178,758 78	568,925 05	1,517,730 10	"	40,490,976 83	
221,906 62	152,709 62	69,197 "	"	"	610,772 47	
3,701,944 43	3,004,224 40	697,710 04	"	"	495,147 43	
5,554 75	"	5,554 75	"	"	6,032 44	
18,327 34	28,077 08	"	9,549 74	"	4,206 32	
300,000 "	433,710 57	"	133,710 37	"	907 58	
83,832 62	47,251 31	36,581 31	"	"	65,256 91	
"	594,222 06	"	594,222 06	"	"	
617,716 92	617,398 86	318 06	"	"	318 06	
50,000 "	43,513 09	6,486 91	"	"	14,584 25	
17,666 31	16,095 35	1,570 96	"	"	11,404 20	
"	54,086 59	"	54,086 59	"	68,301 38	
5,015,148 00	4,791,288 82	815,428 03	591,568 76	"	1,274,931 13	

93

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1878, les opérations

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	Inscriptions nominatives	"	15,952,544 14
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique	Titres au porteur en circulation.	"	1,197,444 06
Baring frères et C ^o , à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique		141,077 99	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement pour le rachat des titres des diverses dettes		61,900 58	"
Emprunt de 45 millions de francs autorisé par la loi du 8 septembre 1859		"	1,872,152 47
— 60 — — — — — 28 mai 1865		"	254,887 45
— 240 — — — — — 29 avril 1875		"	21,941 15
— 51 — — — — — 27 juillet 1871		"	"
— 60 — — — — — les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 5 et 4 juin 1878		"	"
Émissions et remboursements de bons du Trésor		"	55,654,000 "
Coupons d'intérêts des obligations à 4 et à 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins houillers).		"	290,995 "
Amortissement des obligations à 4 et à 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins houillers)		"	89,465 "
Coupons d'intérêts des obligations à 5, 4 et 4 1/2 p. o/o émises par la caisse d'annuités en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.		"	5,811,166 10
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	295,752 53
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites en vertu de la loi du 14 août 1875 pour construction de maisons d'écoles		14,706,470 67	"
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg.		"	156,225 "
Obligations de la Dette publique à 4 p. o/o, émises en vertu de la loi du 27 mai 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. o/o, émises en vertu de la loi du 19 décembre 1876 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. o/o, émises en vertu de la loi des 1 ^{er} /26 juin 1877 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. o/o, émises en vertu de la loi du 9 juin 1878 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 p. o/o, émises en vertu de la loi du 31 mai 1878 (capital rattaché à l'emprunt de 1871)		"	"
Obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. o/o, émises en vertu de la loi du 23 février 1871 (6 ^e série)		"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		14,909,448 54	59,576,555 48
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		61,068,559 92	"
Achats de titres de la Dette publique pour emploi de la réserve du fonds communal		8,195,616 72	"
— — — — — extraordinaire du fonds communal		1,776,552 16	"
Achats de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics		"	102,898 58
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics		"	75 "
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger		158,551 17	"
Subsides fournis aux comptables des administrations de recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses		1,576,700 "	"
Subsides des comptables entre eux		"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État		"	518,485,724 55
Titres de la caisse d'annuités engagés au Trésor		"	"
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor		"	170 "
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables		"	2,560,825 24
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie		"	2,594,487 45
Avances au Département des Travaux publics à régulariser		4,011,665 25	"
— — — — — (Loi du 17 juillet 1877.)		584,862 59	"
— — — — — de la Guerre		1,251,555 51	"
— — — — — des Finances		260,000 "	"
— — — — — de la Justice		"	"
— — — — — de l'Intérieur		"	"
Dette publique, S/C d'avances à régulariser		"	"
Caisse d'annuités dues par l'État, S/C spécial pour les coupons d'intérêts des titres, 5, 4 et 4 1/2 p. o/o, payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)		"	13,879 99
— — — — — S/C spécial pour les obligations, 5, 4 et 4 1/2 p. o/o, amorties et payables aux caisses de l'État. (Prélèvement de fr. 7,000 par kilom.)		56,075 "	15,500 "
Trésor public, S/C de placements		"	947,644 21
— — — — — S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg		"	"
— — — — — S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes (Loi du 14 août 1875.) Construction de maisons d'écoles		99 60	14,706,470 67
Bassin de batelage et quais à l'Escaut, à Anvers. (Loi du 17 avril 1874)		"	"
Administration des chemins de fer, S/C d'effets à encaisser à l'étranger		"	"
— — — — — S/C de versements à Paris par l'Office des postes de France		"	"
		79,120,617 90	539,225,601 02

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1878, et la situation au 1^{er} janvier 1879 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1879.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est debiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
21,496,174 99	23,016,600 16	"	1,520,425 17	"	14,452,118 97	
26,804,742 12	26,204,159 24	600,002 88	"	"	1,708,047 54	
8,014,680 09	8,056,909 57	"	22,229 48	165,306 77	"	
115,817 95	65,125 "	50,692 95	"	11,207 65	"	
46,888,246 66	46,572,815 45	515,435 25	"	"	2,587,565 70	
"	50,000 "	"	50,000 "	"	184,887 45	
"	1,495 50	"	1,495 50	"	20,447 85	
1,420 "	1,420 "	"	"	"	"	
80 "	80 "	"	"	"	"	
60,000,000 "	60,000,000 "	"	"	"	"	
937 41	50,925,957 41	"	50,925,000 "	"	4,751,000 "	
572,915 "	572,087 50	827 50	"	"	291,822 50	
59,085 "	52,000 "	7,085 "	"	"	96,550 "	
7,549,711 25	7,567,506 35	"	17,795 10	"	3,795,571 "	
512,125 75	214,780 "	97,545 75	"	"	395,078 28	
617,602 40	2,567,770 58	"	1,950,168 18	16,656,658 85	"	
418,150 "	590,500 "	27,850 "	"	"	184,075 "	
6,758,900 "	6,758,900 "	"	"	"	"	
3,973,200 "	3,973,200 "	"	"	"	"	
11,250,500 "	11,250,500 "	"	"	"	"	
205,800 "	205,800 "	"	"	"	"	
18,989,500 "	18,989,500 "	"	"	"	"	
40,500 "	40,500 "	"	"	"	"	
215,848,088 62	247,055,562 54	1,209,857 51	54,485,111 25	16,851,155 25	28,512,964 27	
39,555,058 47	43,211,775 57	"	5,856,734 90	65,525,094 82	"	
51,769 82	558,692 70	"	286,922 88	8,482,559 60	"	
1,915,791 11	159,258 95	1,776,552 16	"	"	"	
2,410,591 22	2,406,028 09	"	86,056 87	"	16,861 51	
1,242,548 05	1,246,493 12	"	4,145 07	4,144 52	"	
977,200 52	1,257,788 29	"	280,587 97	459,159 14	"	
28,567,060 45	28,557,560 45	29,700 "	"	1,547,000 "	"	
51,596,129 14	51,596,129 14	"	"	"	"	
590,615,279 87	295,069,682 77	95,545,597 10	"	"	614,027,521 45	
646,679 55	550,078 65	116,600 88	"	"	116,600 88	
"	170 "	"	170 "	"	"	
651,742,045 51	654,150,299 95	"	2,394,254 64	"	166,570 60	
268,508,284 58	268,658,490 80	"	40,206 42	"	2,354,281 01	
917,093 75	706,400 54	210,693 21	"	5,800,972 02	"	
664,000 "	595,804 15	70,195 85	"	314,666 74	"	
1,597,085 86	1,058,371 90	558,711 96	"	872,845 55	"	
260,000 "	"	260,000 "	"	"	"	
1,956,201 60	1,959,676 54	"	5,474 94	5,474 94	"	
3,900 "	5,000 "	"	"	"	"	
174,462 99	174,462 99	"	"	"	"	
660 01	10,807 50	"	10,147 49	"	3,752 50	
"	7,500 "	"	7,500 "	"	8,000 "	
526,815,257 48	526,711,146 50	104,110 98	"	"	1,051,755 19	
47,554 05	7,625 "	59,729 05	"	16,945 95	"	
2,567,770 58	617,602 40	1,950,168 18	"	"	16,656,658 85	
66,515 08	66,515 08	"	"	"	"	
79,517 17	79,537 72	"	20 55	120 15	"	
449,207 80	449,207 80	"	"	"	"	
1,952,915,042 04	1,859,425,204 40	100,460,059 87	6,970,201 75	80,806,941 25	654,401,761 09	

94

COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1878, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1878.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1878.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,553,196 68	11,741,829 88	15,275,026 56	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . .	568,455 38	5,284,611 22	5,853,066 60	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	1,318,811 61	1,048,504 10	2,367,175 80	
Comptables de l'administration des postes et télé- graphes	4,809,654 44	304,016 72	5,113,671 16	
Comptable du service provisoire des chemins de fer des Flandres	"	45,269 46	45,269 46	
Comptables de l'administration de la marine . .	87,341 49	1,435 07	87,341 49	
— de l'administration des prisons	127,689 25	"	127,689 25	
— du Jardin Botanique de l'État	881 58	"	881 58	
— de l'Institut agricole de l'État	15,649 00	"	15,649 00	
— de l'École de médecine vétérin. de l'État.	19,876 38	"	19,876 38	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	17 75	"	17 75	
— des écoles de réforme	9,455 85	"	9,455 85	
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	29,408,178 14	29,408,178 14	
	S/C Portefeuille du Trésor	55,920,703 65	55,920,703 65	
	S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	250,518 45	614,027,521 45	
Agents du Trésor dans les provinces	"	18,014,888 08	18,014,888 08	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	55,578,411 91	55,578,411 91	
	74,070,429 72	705,593,650 45	777,664,060 15	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1878.

Service des recettes et dépenses de l'État	"	85,887,209 58
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	507,780 80 60,749,734 51
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	" 41,459,780 06
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes	202,572 51 1,255,643 47
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	14,909,448 54	59,576,533 48
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	79,120,617 00	539,225,601 02
	94,740,419 75	786,132,593 02
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1878	601,302,173 27	"
	786,132,593 02	786,132,593 02

de l'année 1878, et la situation au 1^{er} janvier 1879 (suite).

RÉCAPITULATION.

367,982,553 03	545,998,288 65	101,788,127 50	77,803,863 12	"	107,871,565 96
206,038,410 02	205,530,406 28	8,689,247 75	5,981,244 01	2,991,006 56	65,940,964 01
146,229,053 65	147,178,738 78	568,925 03	1,517,730 16	"	40,490,975 85
5,015,148 99	4,791,288 82	815,428 95	591,568 76	"	1,274,931 13
215,848,088 02	247,033,562 54	1,299,837 51	34,485,111 25	16,831,155 25	28,512,964 27
1,952,915,042 04	1,850,425,204 40	100,460,039 57	6,970,201 75	80,806,941 25	654,401,761 99
2,892,020,176 35	2,805,757,289 47	215,621,605 89	127,340,719 01	100,620,101 04	878,203,161 19
86,271,886 88		86,271,886 88		777,664,060 15	"
				878,203,161 19	878,203,161 19

(34)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.

Le compte de la Dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

A. — DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2½ p. 0/0.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4½ p. 0/0, 2^e série.

Un capital de fr. 23,862,027 29 c^s, faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Un capital de 23,700,000 francs, faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.

Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

Dette flottante.

B. — DETTE EXTRAORDINAIRE,

CRÉÉE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^s, et de la consolidation de 10,000,000 de francs de dette flottante. — Rente 4½ p. 0/0, 1^{re} série.

Un capital de fr. 133,753,272 74 c^s, restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337) et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166). — Rente 4½ p. 0/0, 3^e série.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856, Moniteur n° 152), et un capital de 21,300,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, négocié, en 1860, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253). — Rente 4½ p. 0/0, 4^e série.

Emprunt de 59,323,000 francs, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865 (Moniteur n° 150). — Rente 4½ p. 0/0, 5^e série.

Emprunt de 58,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (Moniteur n° 164), dette de 2,450,000 francs, créée en vertu de la loi du 30 juin 1869 (Moniteur n° 183), dette de 1,000,000 de francs, dont l'émission a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (Moniteur n° 161), et dette de 15,813,800 francs, capital émis, au 1^{er} novembre 1878, conformément à la loi du 23 février 1871 (Moniteur n° 56). — Rente 4½ p. 0/0, 6^e série.

Emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211), et capitaux ajoutés à cet emprunt en vertu des lois du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152), du 19 décembre suivant (*Moniteur* n° 353), des 23 et 26 juin 1877 (*Moniteur* nos 177 et 178) et du 31 Mai 1878 (*Moniteur* n° 151-152) — *Rente* 4 p. 0/0.

Emprunt de 586,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (*Moniteur* n° 120) et de lois subséquentes. — *Rente* 3 p. 0/0.

ANNUITÉS

résultant de la reprise, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg.

C. { PENSIONS DE TOUTE NATURE. TRAITEMENTS D'ATTENTE ET RENTES VIAGÈRES.

Les tableaux annexés à ce compte font connaître :

1° Le montant du capital et des intérêts à diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement, et la situation, au 1^{er} janvier 1879, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1877 et 1878, SAVOIR :

a. Pour la dette à 2½ p. 0/0. (La situation du fonds d'amortissement exceptée.) (*Tableaux* nos 1 et 2);

b. Pour la dette de 93,442,832 francs, à 4½ p. 0/0, 1^{re} série, résultant de la conversion de 1844 (*Tableaux* nos 3, 4 et 5);

c. Pour l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. 0/0, 2^e série, de 1844 (*Tableaux* nos 6, 7 et 8);

d. Pour la dette de 157,615,500 francs, à 4½ p. 0/0, 3^e série, provenant de la conversion de 1853 (*Tableaux* nos 9, 10 et 11);

e. Pour la dette de 24,382,000 francs et l'emprunt de 45,000,000 de francs réunis, à 4½ p. 0/0, 4^e série (*Tableaux* nos 12, 13 et 14);

f. Pour l'emprunt de 59,325,000 francs, à 4½ p. 0/0, 5^e série, de 1865 (*Tableaux* nos 15, 16 et 17);

g. Pour l'emprunt de 58,540,000 francs et les dettes réunies à cet emprunt, à 4½ p. 0/0, 6^e série (*Tableaux* nos 18, 19 et 20);

h. Pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, de 1871 et les capitaux qui y ont été ajoutés (*Tableaux* nos 21, 22 et 23);

i. Pour l'emprunt de 586,859,000 francs à 3 p. 0/0 de 1873-1878 (*Tableaux* nos 24, 25 et 26);

2° Pour les pensions, les traitements d'attente et les rentes viagères : leurs différentes natures, la situation du nombre et du montant au 1^{er} janvier des années 1878 et 1879, ainsi que le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement pendant les mêmes années (*Tableau* n° 27).

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bull. offic.* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée sur le grand-livre (sous le n° 2) avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée sous le n° 3 du même grand-livre, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2½, 3 et 4½ p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée sous le n° 4 au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2½ POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de 2½ p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

<i>A</i> et <i>B</i> . Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges	7,266,666 66

A REPORTER.	fr. 31,742,433 86

REPORT. . . . fr.		31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . . .	211,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article		169,312,000 »
TOTAL. . . . fr.		389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs qui a été racheté conformément au § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. % sous la lettre W, n° 98, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872 rappelée plus haut, soit	146,000 »
	169,458,000 »
RESTE. . . . fr.	219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. % au même régime que les autres parties de la Dette publique.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % et à 4 p. % qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. %. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Conformément à l'arrêté royal du 23 décembre 1874, des obligations au porteur de 4,000, 2,000, 1,000 et 200 francs ont été créées. Elles sont munies de coupons semestriels d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, soit en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les convertir en inscriptions nominatives, de même que les titulaires d'inscriptions peuvent les transférer en titres au porteur.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Les dispositions du règlement sur la Dette publique ont été rendues applicables à la dette à 2 1/2 p. 0/0, à partir du 1^{er} janvier 1875.

Le tableau n° 1 ci-joint fait connaître le montant du capital et des intérêts de cette dette, à diverses époques d'échéance.

Le tableau n° 2 présente la situation, au 1^{er} janvier 1879, de l'emploi des crédits alloués pour le paiement des intérêts et des frais de la même dette, par les Budgets des exercices 1877 et 1878.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT.

résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844. (Bulletin officiel n° 42.)

La dette de 95,442,852 francs de capital nominal, à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, est répartie comme il suit :

DETTE ORDINAIRE. 1°	Fr. 84,341,652	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2°	» 4,380,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c., à 5 p. 0/0	
IDEM. 3°	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 5 de ladite loi.	
<u>Fr. 95,442,852</u>		»		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 43,500,000	»
47,598 — — — de 1,000 —	47,598,000	»
3,000 — — — de 500 —	1,500,000	»
<u>ENSEMBLE 72,348 obligations, représentant un capital de</u>	<u>fr. 92,598,000</u>	<u>»</u>
portant intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1 ^{er} novembre 1844.		

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de fr. 2,844,852 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 43).

TOTAL ÉGAL. fr. 95,442,852 . .

Une dotation annuelle de un pour cent du capital de 95,442,832 francs était primitivement affectée à l'amortissement de la dette, mais la loi du 12 juin 1869 (*Moniteur* n° 164) a réduit cette dotation à un demi pour cent du capital de fr. 55,464,182 22 c^s qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869.

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 dudit capital de fr. 55,464,182 22 c^s, soit fr. 2,495,888 20
et la dotation d'amortissement est de 277,320 91

ENSEMBLE. fr. 2,773,209 11

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cette dette, pour les années 1844 à 1878, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux* n°s 3 et 4) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1844 à 1876	fr. 104,121,493 79	45,292,839 28	149,414,333 07
Année au 1 ^{er} novembre 1877.	2,491,388 20	281,820 91	2,773,209 11
— — — 1878.	2,491,388 20	281,820 91	2,773,209 11
	Fr. 109,104,270 19	45,856,481 10	154,960,751 29

Le fonds d'amortissement, pour cette période de temps, consiste en une somme totale de fr. 45,856,481 10 c^s, dont fr. 39,150,815 86 c^s ont servi à amortir un capital de fr. 40,078,649 78 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 55,364,182 22 c^s. La somme de fr. 6,705,665 24 c^s, non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 2^{me} série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. 0/0 du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds qui en sont provenus ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. 0/0, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la Dette publique à 2 1/2 p. 0/0, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1845 (*Bulletin officiel* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Le capital de cet emprunt était originairement représenté par :

1°	16,000 obligations de 2,000 francs de capital nominal	. . fr.	32,000,000	»
2°	54,100 — de 1,000 — —	. . .	54,100,000	»
3°	2,512 — de 500 — —	. . .	1,256,000	»
4°	1,200 — de 250 — —	. . .	300,000	»
ENSEMBLE	70,812 obligations	 fr.	84,656,000	»

D'après les dispositions de la loi du 12 juin 1869 (<i>Moniteur</i> n° 164), la somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. % du capital de 67,508,500 francs qui restait en circulation au 1 ^{er} mai 1869, soit fr.	5,037,882 50
et la dotation annuelle de l'amortissement est de 1/2 p. % du même capital, soit	337,542 50
ENSEMBLE. fr.	5,375,425 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1878, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (*voir les tableaux* n° 6 et 7) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1876 fr.	109,052,669 97 1/2	493,826 67	20,989,190 85 1/2	131,155,687 50
Année au 1 ^{er} novembre 1877	3,036,735 »	»	338,690 »	3,375,425 »
— — 1878	3,036,735 »	»	338,690 »	3,375,425 »
Fr.	115,726,159 97 1/2	493,826 67	21,666,570 85 1/2	137,886,557 50

Le fonds d'amortissement, pour ces trente-cinq années, consiste en une somme totale de fr. 22,160,397 52 1/2 c^s, dont fr. 493,826 67 c^s ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 16,683,288 77 1/2 c^s ont servi à amortir un capital de 17,173,000 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à 67,483,000 francs. La somme de fr. 4,983,282 08 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et a fait retour au Trésor.

UN CAPITAL DE FR. 23,862,027 29 C^t,

faisant partie de la dette de 157,615,300 francs, créée en exécution de la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 337), et de celle du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 3^{me} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 23,700,000 FRANCS,

faisant partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé avec jouissance du 1^{er} novembre 1859, en vertu de la loi du 8 septembre 1859 (Moniteur n° 253).

(Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, 1^{re} série.)

Voir ci-après la deuxième partie.

RENTES 5 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. $\frac{0}{10}$ destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 54 c^t.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement au porteur de l'extrait du grand-livre, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

DETTE FLOTTANTE.

A la date du 31 décembre 1878, il restait à rembourser, sur les émissions de l'année 1853, un bon du Trésor d'un capital de. fr. 1,000 »

Capital restant en circulation, au 1^{er} janvier 1878, des bons du Trésor émis en vertu de la convention du 23 février 1875. fr. 10,650,000 »

— des bons émis en 1877. (Lois du 9 juillet 1875 et du 17 juillet 1877.) 25,000,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 35,650,000 »
(¹)

Capital des bons *échus* pendant l'année 1878 :

de l'émission de 1875. fr. (²) 5,926,000 » }
— de 1877. 25,000,000 » } 30,926,000 »

En circulation au 1^{er} janvier 1879. fr. 4,724,000 »

(¹) Aucune émission de bons n'a été faite pendant l'année 1878.

(²) Sur ce capital, il restait à rentrer, au 1^{er} janvier 1879, six bons du Trésor de 1,000 francs chacun, échus le 15 juin 1878.

DEUXIÈME PARTIE.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

résultant de la conversion décrétée par la loi du 1^{er} décembre 1852 (Moniteur n° 557), des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de la négociation autorisée par la loi du 14 juin 1853 (Moniteur n° 166).

(Rente 4 1/2 p. 0/0, 3^{me} série.)

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

	fr. 8,862,005 29	restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (<i>Moniteur</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 57,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0.
DETTE ORDINAIRE . . . fr.	25,862,027 29	15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays.
		24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette.
		79,107,128 » capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0, de 1840.
DETTE EXTRAORDINAIRE . . .	133,753,272 71	26,560,408 » capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c', à 5 p. 0/0, de 1842.
		28,076,756 71 capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0, de 1848.
	<u>Fr. 157,615,300 »</u>	

La dette extraordinaire précitée de fr. 133,753,272 71 c' de capital nominal a été créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc.

Sur le capital total de 157,615,300 francs, à 4 1/2 p. 0/0, dont il s'agit, 130,650,700 francs ont été remis aux détenteurs des titres à 5 p. 0/0 des emprunts de 1840, 1842 et 1848, qui en ont accepté la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0.

Les 26,964,600 francs restants ont été négociés en vertu de la loi du 14 juin 1853. Ils se composaient de :

Fr. 11,264,436 » montant des titres à 5 p. % des emprunts de 1840, 1842 et 1848, dont le remboursement a été demandé et effectué, en exécution de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre 1852.

700,140 » montant des fractions non échangeables (c'est-à-dire celles qui sont inférieures à 100 francs) sur les titres à 5 p. % des mêmes emprunts, dont le remboursement n'a pas été demandé, fractions qui ont été payées en numéraire, conformément à l'article 4 de la loi du 1^{er} décembre 1852.

24 » compris dans le capital à négocier en vertu de l'article 1^{er} de la loi du 14 juin 1853, et ce, afin d'arrondir le capital total de la dette.

15,000,000 » dont la négociation a été autorisée par l'article 3 de la même loi, et a servi à la réduction de la dette flottante.

Fr. 26,964,600 »

Ce capital nominal de 26,964,600 francs a été négocié par contrat du 19 juin 1854, approuvé par arrêté royal du 21 du même mois, au prix de 90 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1854, savoir : 1° 8,260,200 francs à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants; 2° 4,852,200 francs à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles; 3° 8,852,200 francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et 5,000,000 de francs au public.

Le capital de la dette de 157,615,300 francs, à 4½ p. %, était représenté originairement par :

1°	{	15,500 obligations au porteur de 2,000 francs	fr. 31,000,000 »
		100,000 — — — de 1,000 —	100,000,000 »
		10,000 — — — de 500 —	5,000,000 »
		20,000 — — — de 200 —	4,000,000 »
		14,870 — — — de 100 —	1,487,000 »

160,370 obligations au porteur, montant ensemble à fr. 141,487,000 »

Et 2° les inscriptions nominatives portées d'office sur le grand-livre des rentes 4½ p. %, 3^{me} série, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1852 (*Moniteur* n° 337), montant à fr. 725,773 50 c^s de rente

4½ p. %, au capital de 16,128,300 »

TOTAL DE LA DETTE. . . . fr. 157,615,300 »

Les obligations portent intérêt à 4½ p. % l'an, à partir du 1^{er} mai 1853.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 141,486,900 francs restant en circulation au 1^{er} mai 1869, indépendamment

des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis. (Art. 2 de la loi du 12 juin 1869, *Moniteur* n° 164.)

D'après les dispositions de la même loi, la somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4½ p. % du capital de 141,456,900 francs, soit fr.	6,365,560 50
et la dotation de l'amortissement (½ p. % du même capital) est de . . .	707,284 50
ENSEMBLE. fr.	7,072,845 »

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 4½ p. %, 3^e série, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1853 à 1878 (voir les tableaux n° 9 et 10) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1853 à 1876 fr.	155,511,825 75	25,626,751 75	179,138,577 50
Année 1877	6,357,820 50	715,024 50	7,072,845 »
— 1878	6,357,820 50	715,024 50	7,072,845 »
Fr.	168,227,466 75	25,056,800 75	193,284,267 50

Le fonds d'amortissement, pour ces vingt-six années, consiste en une somme totale de fr. 25,056,800 75 c^s, dont fr. 16,164,667 28 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 16,530,400 francs, ce qui a réduit le capital de la dette à 141,284,900 francs. La somme de fr. 8,892,133 47 c^s non employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, a fait retour au Trésor.

DETTE DE 24,382,000 FRANCS ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4½ p. %, 4^{me} série.)

La dette de 24,382,000 francs, à 4½ p. %, résulte de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856 (*Moniteur* n° 152), dont l'exécution a été réglée par les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (*Moniteur* n° 81 et 120).

Elle fait partie de la dette extraordinaire, comme représentant le capital restant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, qui a été contracté, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 356), pour couvrir la dépense à résulter de divers travaux d'utilité publique.

Le capital de 24,382,000 francs, à 4½ p. %, dont l'intérêt a pris cours le 1^{er} novembre 1857, se compose de :

- 1^o Fr. 17,179,200 » délivrés aux détenteurs de titres à 5 p. % de l'emprunt de 26,000,000 de francs, qui en ont accepté la conversion en rentes 4½ p. %.
- 2^o — 7,202,800 » négociés en vertu de l'article 4 de la loi précitée du 28 mai 1856, et constituant exactement le capital des titres à 5 p. % dudit emprunt, qui ont été remboursés en exécution de cette loi et de l'arrêté royal du 21 mars 1857.

ENSEMBLE, fr. 24,382,000 »

L'emprunt de 45,000,000 de francs, à 4½ p. %, a été autorisé par l'article 3 de la loi du 8 septembre 1859 (*Moniteur* n° 253) et négocié, au pair, aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860 (*Moniteur* n° 14).

Sur ce capital, qui porte intérêt à partir du 1^{er} novembre 1859, il a été mis à la disposition du public une somme de 30,000,000 de francs; les 15,000,000 restants ont été vendus à la Banque Nationale, pour elle et ses coparticipants, par contrat du 13 janvier 1860.

Le capital de l'emprunt est réparti comme il suit,

SAVOIR :

DETTE ORDINAIRE . . . fr. 23,700,000 » montant de la partie imputable sur l'emprunt, des crédits alloués par le § 1^{er} et les §§ 14 à 19 de la loi du 8 septembre 1859, pour travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers, pour la continuation des travaux de défense du pays, et pour frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, travaux hygiéniques, etc.

DETTE EXTRAORDINAIRE. . . 21,500,000 » représentant la partie prélevée sur l'emprunt, des autres crédits accordés par ladite loi du 8 septembre 1859, et des crédits alloués par la loi du 2 juin 1861 (*Moniteur* n° 171), pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux.

Fr. 45,000,000 »

L'emprunt de 45,000,000 de francs est rattaché et fait suite à la dette de 24,382,000 francs. En conséquence, l'emprunt et la dette sont confondus et considérés comme ne formant qu'une seule et même dette (arrêté royal précité du 12 janvier 1860).

Le capital primitif des deux dettes réunies, montant à 69,382,000 francs, était originai-
rement représenté par :

1 ^o	10,000 obligations au porteur de 2,000 francs	 fr.	20,000,000	»
	39,000 — — de 1,000 —		39,000,000	»
	5,000 — — de 500 —		2,500,000	»
	9,500 — — de 200 —		1,900,000	»
	15,938 — — de 100 —		1,593,800	»

79,438 obligations au porteur, montant ensemble à fr. 64,993,800 »

REPORT. fr. 64,993,800 »

Et 2° les inscriptions nominatives, dérivant de la dette de 24,382,000 francs, qui ont été portées d'office sur le grand-livre des 4½ p. %, 4^{me} série, conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1857 (*Moniteur* n° 81), et dont le montant est de 197,469 francs de rente 4½ p. %, au capital de fr. 4,388,200 »

TOTAL ÉGAL. fr. 69,382,000 »

Il est consacré à l'amortissement de la dette et de l'emprunt réunis, une dotation annuelle de ½ p. % du capital de 65,895,400 francs, qui restait en circulation au 1^{er} mai 1869, indépendamment des intérêts des capitaux qui seront successivement amortis (art. 2 de la loi du 12 juin 1869).

D'après les dispositions de cette loi, la somme à payer pour les intérêts s'élève annuellement à 4½ p. % dudit capital de 65,895,400 francs, soit fr. 2,965,293 »
et la dotation d'amortissement à 329,477 »

ENSEMBLE. fr. 3,294,770 »

Les sommes affectées au payement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1858 à 1878 (*voir les tableaux n° 12 et 13*):

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1858 à 1876.	fr. 53,256,244 50	6,736,680 50	59,992,925 »
Année 1877	2,963,088 »	331,682 »	3,294,770 »
— 1878	2,963,088 »	331,682 »	3,294,770 »
	Fr. 59,182,420 50	7,400,044 50	66,582,465 »

Le fonds d'amortissement pour ces vingt et une années consiste en une somme totale de fr. 7,400,044 50 c, dont fr. 3,543,410 38 c ont servi à amortir un capital nominal de 3,555,600 francs, ce qui a réduit le capital de la dette et de l'emprunt réunis à 65,846,400 francs. La somme de fr. 3,856,634 12 c, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; elle a été versée au Trésor.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS.(Rente $4\frac{1}{2}$ p. $\%$, 5^me série.)

La loi du 28 mai 1865 (*Moniteur* n° 150) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 60,000,000 de francs.

Conformément à l'arrêté royal du 28 mai 1865, dont les conditions ont été complétées par la décision ministérielle du même jour, cet emprunt a été mis en adjudication publique par voie de soumission cachetée et a produit, au taux moyen de fr. 101 13⁸⁵ p. $\%$, une somme de fr. 60,000,295 03 c^s, représentant un capital nominal de 59,525,000 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution des travaux publics décrétés par l'article 1^{er} de la loi du 8 juillet 1865; les fr. 295 03 c^s restants ont été portés comme recette accidentelle au profit du Trésor.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

8,000 obligations de	2,000 francs	fr.	16,000,000 »
40,000 — de	1,000 —		40,000,000 »
3,000 — de	500 —		1,500,000 »
4,000 — de	200 —		800,000 »
10,250 — de	100 —		1,025,000 »
ENSEMBLE 65,250 obligations, représentant un capital nominal de . .		fr.	59,525,000 »
et portant intérêt à $4\frac{1}{2}$ p. $\%$ l'an, à partir du 1 ^{er} mai 1865.			

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 58,581,000 francs, qui restait en circulation au 1^{er} novembre 1870, est affectée à l'amortissement de l'emprunt. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à $4\frac{1}{2}$ p. $\%$ dudit capital de 58,581,000 francs, soit fr. 2,636,145 »

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à $\frac{1}{2}$ p. $\%$ du même capital, est de fr. 292,905 »

ENSEMBLE. fr. 2,929,050 »

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1865 à 1878 (*voir les tableaux nos 15 et 16*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1865 à 1876 fr.	30,393,749 25	3,346,613 25	33,740,362 50
Année 1877	2,656,145 »	292,905 »	2,929,050 »
— 1878	2,656,145 »	292,905 »	2,929,050 »
Fr.	35,666,039 25	3,932,423 25	39,598,462 50

Le fonds d'amortissement pour cette période de temps consiste en une somme totale de fr. 3,932,423 25 c^s, dont fr. 744,422 58 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 744,000 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à 58,584,000 francs.

La somme de fr. 3,188,000 87 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et a été versée au Trésor.

EMPRUNT DE 58,540,000 FRANCS, A 4 1/2 P. 0/0, 6^{me} SÉRIE,

et dettes de même nature réunies à cet emprunt.

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^{me} série, se compose :

1^o de l'emprunt au capital effectif de 60 millions de francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867 (*Moniteur* n° 164), émis avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1867, conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 2 décembre suivant (*Moniteur* n° 337), et qui a produit, au taux de fr. 102 50 c^s pour cent, une somme de 60,003,500 francs, représentée par un capital nominal de 58,540,000 francs.

Sur ce capital, une somme de 38,540,000 francs a été mise en souscription publique; les 20,000,000 de francs restants ont été négociés à la Banque Nationale, à la Société Générale et à MM. de Rothschild frères, par contrat du 2 décembre 1867.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été affectés, jusqu'à concurrence de 60,000,000 de francs, à l'exécution de travaux publics.

2^o d'un capital de 2,450,000 francs, émis (*au pair*) en vertu de la loi du 30 juin 1869 (*Moniteur* n° 183), et dont le produit a servi à acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi.

3^o d'un capital de 1,000,000 de francs, dont l'émission (*au pair*) a été autorisée par la loi du 7 juin 1870 (*Moniteur* n° 161), pour payer le prix d'acquisition du terrain et des bâtiments du Jardin Botanique de Bruxelles.

Le capital de 3,450,000 francs, montant des deux dettes qui précèdent, est représenté par deux inscriptions de rentes sur le grand-livre des 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, au nom de la *Caisse des dépôts et consignations du royaume de Belgique*. La première, s'élevant à 110,250 francs de rente annuelle, a été immatriculée avec jouissance des arrérages à partir

du 1^{er} mai 1869, en vertu de l'arrêté royal du 30 juillet même année, pris en exécution de la loi du 30 juin précédent; et la seconde, de 45,000 francs de rente, a été inscrite avec jouissance du 1^{er} mai 1870, conformément à un arrêté royal du 11 juin suivant, pris en exécution de la loi prérappelée du 7 juin 1870.

4^o D'un capital de 15,813,800 francs, émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871, pour la reprise d'une partie du matériel de la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut (convention du 22 novembre 1870, modifiée par celle du 19 décembre suivant). Ce capital a été inscrit au grand-livre de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 6^e série, au nom de la Société précitée, SAVOIR :

Fr.	13,301,900	avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1870,
	1,856,800	— du 1 ^{er} mai 1871,
	554,800	— du 1 ^{er} novembre 1871,
	10,300	— du 1 ^{er} mai 1873.
	48,500	— du 1 ^{er} novembre 1875,
	1,000	— du 1 ^{er} mai 1874,
	40,500	— du 1 ^{er} mai 1878.
ENSEMBLE, fr.	15,813,800	

Il a été créé pour l'emprunt :

6,500 obligations au porteur de	2,000 francs	 fr.	13,000,000	»
40,000 — de	1,000 —		40,000,000	»
4,000 — de	500 —		2,000,000	»
5,000 — de	200 —		1,000,000	»
25,400 — de	100 —		2,540,000	»
ENSEMBLE, 80,900 obligations, d'un capital nominal de		 fr.	58,540,000	»

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital de 77,676,600 francs ⁽¹⁾ est affectée à l'amortissement de l'emprunt et des dettes qui y ont été rattachées.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 1/2 p. 0/0 du capital de 77,676,600 francs ci-dessus détaillé, soit . . fr. 3,495,447 »

Et la dotation annuelle de l'amortissement, fixée à 1/2 p. 0/0 du même capital, est de 388,383 »

ENSEMBLE. fr. 3,883,830 »

(1) Ce chiffre de 77,676,600 francs se compose :

- a. Du capital restant en circulation, au 1^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869), ci 61,862,800 »
- b. Du capital émis, au 1^{er} novembre 1878, en vertu de la loi du 23 février 1871 (voir ci-dessus au n° 4^o). 15,813,800 »

TOTAL ÉGAL. fr. 77,676,600 »

Les sommes appliquées au payement des intérêts et celles qui constituent le fonds d'amortissement ont été réparties, pour les années 1868 à 1878, de la manière suivante (*voir les tableaux n° 18 et 19*).

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1868 à 1876 fr.	28,966,834 50	2,945,563 25	31,912,397 75
Année 1877	3,491,019 »	390,786 »	3,881,805 »
— 1878	3,492,537 75	390,887 25	3,883,425 »
Fr.	35,950,391 25	3,727,236 50	39,677,627 75

Le fonds d'amortissement pour ces onze années s'élève à la somme totale de fr. 3,727,236 50c, dont fr. 185,240 05 c, ont servi à amortir un capital nominal de 185,400 francs, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt et des dettes réunis à 77,618,700 francs.

La somme de fr. 3,541,996 45 c, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et a fait retour au Trésor.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DIVERSES DETTES A 4 1/2 P. %.

Obligations au porteur.

Les obligations au porteur sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la série de dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les fonds non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869. Ces fonds peuvent également être affectés au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. % (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Les dépenses occasionnées par chaque dette se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement, et la troisième provient de frais divers, tels que :

1° Commission de $\frac{1}{2}$ p. 0/0 sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris;

2° Frais de courtage résultant de l'amortissement;

3° Frais de transport d'espèces, d'impressions, de vérification des coupons acquittés, etc.

Les tableaux n° 5, 8, 11, 14, 17 et 20 ci-joints présentent respectivement la situation, au 1^{er} janvier 1879, de l'emploi des crédits accordés pour les dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 par les Budgets des exercices 1877 et 1878.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS, A 4 P. 0/0,

et dettes de même nature ajoutées à cet emprunt.

L'emprunt de 51,000,000 de francs de capital, à 4 p. 0/0, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1871, en vertu de la loi du 27 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211) et conformément aux conditions déterminées par l'arrêté royal et la décision ministérielle du 29 du même mois. Réalisé au taux de 98 p. 0/0, il a produit une somme effective de 49,980,000 francs qui a été employée à l'exécution de travaux d'utilité publique.

Un capital nominal de 51,000,000 de francs a été mis en souscription publique le 8 août 1871, et le restant de l'emprunt, soit 20,000,000 de francs, a été négocié à MM. de Rothschild frères, la Société Générale et la Banque de Belgique, par contrat du 29 juillet 1871.

Les diverses lois ci-dessous mentionnées ont, en outre, décrété l'émission de capitaux de dette 4 p. 0/0, à ajouter à l'emprunt précité, lesquels peuvent s'élever ensemble à 255,226,700 francs.

Savoir :

1° Loi du 27 mai 1876 (*Moniteur* n° 152) et arrêté royal du 9 septembre suivant (*Moniteur* n° 256), qui autorisent l'émission d'un capital nominal de 46,000,000 de francs, pour le paiement des lignes à établir dans le Luxembourg et la province de Namur, par la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873);

2° Loi du 19 décembre 1876 (*Moniteur* n° 355), autorisant l'émission de titres 4 p. 0/0 à concurrence d'un capital *approximatif* de 14,550,000 francs, pour la construction d'un chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter, conformément à la convention intervenue le 15 novembre 1876, entre l'État et la Banque de Belgique;

3° Loi du 25 juin 1877 (*Moniteur* n° 177) qui autorise l'émission de titres ensemble de 59,277,000 francs, pour la capitalisation des annuités de rachat des chemins de fer de Dendre et Waes (Convention des 18 avril/31 mai 1877) et de Pepinster à Spa (Convention du 8 juin suivant);

4° Loi du 26 juin 1877 (*Moniteur* n° 178) autorisant l'émission d'un capital *approximatif* de 94,000,000 de francs, pour acquitter le prix de diverses lignes à construire en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877, par la Société Anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/5 juin 1870);

5° Loi du 31 mai 1878 (*Moniteur* nos 151-152) approuvant diverses conventions conclues pour le rachat, par l'État, de concessions de lignes du réseau des Flandres et autorisant le Gouvernement à opérer le rachat d'autres lignes de ce réseau. La même loi autorise l'émission, en titres 4 p. %, du capital (18,989,500 francs) nécessaire au payement de ces lignes;

6° Arrêté royal du 10 juin 1878 (*Moniteur* n° 166) pris en conformité de la loi du 3 du même mois et approuvant la convention conclue le 9 pour la construction de l'embranchement de Battice à Aubel. Le montant des titres 4 p. % à émettre en vertu de l'article 13 de cette convention, est de 2,610,200 francs.

Les capitaux délivrés ou à délivrer en vertu des lois précitées avec jouissance du 1^{er} mai 1878 et jouissances antérieures, s'élèvent à :

1°	fr.	17,726,200
2°		12,023,500
3°	{	52,550,000
		6,727,000
4°		19,565,200
5°		18,989,500
6°		»

ENSEMBLE. . . fr. ————— 127,581,400 »

en y ajoutant le capital primitif de l'emprunt contracté en 1871, soit . fr. 51,000,000 »

on constate que le capital nominal de la dette à 4 p. % était, à l'échéance du 1^{er} novembre 1878, de. . . fr. 178,581,400 »

Ce capital était représenté par des obligations au porteur de 2,000, 1,000, 500, 200 et 100 francs, munies de coupons d'intérêt semestriels payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique, chez tous les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), ou à Paris. Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives, et ces inscriptions reconstituées en titres au porteur, d'après les règles établies pour les dettes à 4 1/2 p. %.

Une dotation annuelle d'un demi pour cent du capital nominal est affectée à l'amortissement de l'emprunt et de la dette, et employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux rachetés viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

Cette dotation a pris cours, pour l'emprunt de 51,000,000 de francs, à partir du 1^{er} novembre 1872, pour les 59,277,000 francs émis en conformité de la loi du 25 juin 1877, à partir du 1^{er} mai 1877, et pour les 18,989,500 francs (Loi du 31 mai 1878) à partir du 1^{er} novembre suivant. Quant aux capitaux qui sont émis en vertu des lois du 27 mai 1876, du 19 décembre même année, du 26 juin 1877 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878, la dotation ne prend cours

qu'à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les rachats s'effectuent à la Bourse au cours du jour; en cas d'élévation du fonds au-dessus du pair, l'action de l'amortissement est suspendue, et les sommes non employées pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor. Ces sommes peuvent également être affectées au rachat des dettes à 3 et à 2 1/2 p. 0/0 (art. 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits de la manière usitée pour les dettes à 4 1/2 p. 0/0.

Les frais relatifs à l'emprunt et aux dettes dont il s'agit se composent :

- 1° De la commission de payement des intérêts à Paris;
- 2° Des frais de courtage résultant de l'amortissement, et
- 3° Des frais divers, tels que frais d'envois de fonds, etc.

Les sommes appliquées au payement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1871 à 1878, ont été réparties comme il suit (*voir les tableaux n° 21 et 22*) :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1871 à 1876 . . . fr.	10,772,428 »	1,094,442 »	11,866,870 »
Année 1877.	3,999,332 »	500,268 25	4,499,600 25
— 1878.	6,401,434 67	780,496 25	7,181,930 92
Fr.	<u>21,173,194 67</u>	<u>2,375,206 50</u>	<u>23,548,401 17</u>

Le fonds d'amortissement, pour ces huit années, s'élève à la somme totale de 2,575,206 fr. 50 c^s, dont fr. 1,970,091 72 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 1,966,300 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 176,615,100 francs.

La somme de fr. 405,114 78 c^s, qui forme le complément du fonds d'amortissement, n'a pu être employée à cause de l'élévation du cours au dessus du pair et a fait retour au Trésor.

Le tableau n° 23 présente la situation, au 1^{er} janvier 1879, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt et les dettes à 4 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1877 et 1878.

EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS.

(Rente 3 p. 0/0.)

L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital *effectif* de 240,000,000 de francs.

Cet emprunt a été émis en dette à 3 p. %, et de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
1 ^o Convention du 10 avril 1875.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1875.	francs. 100,000,000	p. o/o. 81. "	francs. 81,000,000 "
— — — — —	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 "
Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. "	52,050,000 "
2 ^o Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	15,250,000	75.25	9,970,625 "
3 ^o — du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	55,000,000	72.15	25,809,500 "
4 ^o — du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	75.15	22,390,485 50
		1 ^{er} nov. 1876.	15,670,000		
		Id.	10,104,000		
		TOTAUX. . fr.	506,859,000		240,000,608 50
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.				78.21 ²	

Le produit brut en a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, 1^o au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et 2^o à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédant de fr. 608 50 c^a a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

A cet emprunt il faut ajouter :

Un capital nominal de 80,000,000 de francs qui a été négocié le 25 janvier 1878, au taux de 75 p. %, à MM. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale à Bruxelles, et dont le produit, soit 60,000,000 de francs, a servi à couvrir les crédits alloués, pour travaux publics etc, par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.

Le montant total de la dette à 3 p. % se trouve donc ainsi porté à un capital nominal de 386,859,000 francs, représenté par les obligations au porteur ci-après.

4,000 obligations de 10,000 francs	fr.	40,000,000 "
3,800 — 5,000 —		19,000,000 "
45,000 — 2,000 —		90,000,000 "
212,859 — 1,000 —		212,859,000 "
14,000 — 500 —		7,000,000 "
20,000 — 200 —		4,000,000 "
140,000 — 100 —		14,000,000 "
<u>459,659 obligations.</u>		<u>fr. 386,859,000 "</u>

Ces obligations sont munies de coupons semestriels d'intérêt, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, en Belgique chez tous les agents du caissier de l'État, ou à Paris. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs, mentionné au tableau ci-dessus, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Les détenteurs d'obligations à 3 p. % peuvent les faire convertir en inscriptions nominatives, et les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur la Dette publique.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement. Cette dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1876 pour un capital de 283,085,000 francs, et à partir du 1^{er} novembre suivant pour le restant de l'emprunt, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 soit sur 23,774,000 francs. En ce qui concerne le capital de 80,000,000 de francs négocié le 25 janvier 1878, la dotation n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} mai suivant. Elle est employée, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres. Les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre, pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. % (article 2 de la loi du 19 décembre 1874).

Les titres rachetés sont détruits de la manière usitée pour ceux des autres dettes.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

- 1° — De la commission de payement des intérêts à Paris et à Londres ;
- 2° — Des frais de courtage relatifs à l'amortissement ;
- 3° — Des frais divers, tels que remises de fonds, pertes de change, etc.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital nominal, soit. fr. 11,605,770 »

Et la dotation d'amortissement, fixée à 20 centimes p. % du même capital, est de 773,718 »

ENSEMBLE. fr. 12,379,488 »

Les sommes appliquées au payement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1878, ont été réparties comme il suit (voir les tableaux n° 24 et 25) :

	INTÉRÊTS.	FOUDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1876	fr. 25,166,275 »	283,085 »	25,449,360 »
Année 1877.	9,189,318 »	630,170 »	9,819,488 »
— 1878	11,323,705 50	738,782 50	12,062,488 »
	Fr. 45,679,298 50	1,649,037 50	47,328,336 »

Le fonds d'amortissement pour les années 1876 à 1878 s'élève à la somme totale de fr. 1,649,037 50 c^s qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 2,133,899 33 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 384,725,100 67 c^s.

Le tableau n° 26 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1879, de l'emploi des crédits accordés pour l'emprunt dont il s'agit par les Bndgets des exercices 1877 et 1878.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES.	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives.	Nombre.	Montant des rentes.
2 1/2 p. 0/0	1 ^{er} janvier 1879. .	219,959,631 74	54,019,200	165,940,431 74	5,385	4,148,510 78
5 p. 0/0 1875	1 ^{er} novembre 1878.	585,247,000	219,414,500	165,832,500	3,554	4,974,975
4 p. 0/0 1871	Id.	168,258,600	129,883,600	38,355,000	2,520	1,534,120
4 1/2 p. 0/0 1 ^{re} série . . .	Id.	55,364,182 22	38,979,000	16,385,182 22	2,197	737,553 20
— 2 ^e —	Id.	67,483,000	39,514,250	28,168,750	3,182	1,267,503 75
— 3 ^e —	Id.	141,284,900	71,906,500	69,378,400	10,860	3,122,028
— 4 ^e —	Id.	65,846,400	36,550,400	29,296,000	5,656	1,518,320
— 5 ^e —	Id.	58,581,000	33,549,200	25,031,800	5,013	1,126,431
— 6 ^e —	Id.	77,578,200	44,708,100	32,870,100	5,445	1,479,154 50
TOTAUX . . . fr.		1,939,582,913 96	668,326,750	571,256,163 96	41,570	19,708,466 23

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DES DROITS DE LA
GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

La loi du 15 mars 1873 a approuvé la convention du 31 janvier précédent relative au rachat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg. Le service des intérêts et de l'amortissement des obligations et des actions privilégiées émises par la Compagnie, a été fait par l'État, à partir de l'année 1874.

Il restait en circulation au 1^{er} janvier de cette année :

106,611 obligations de . . 100 francs de capital,
116,015 — — — 500 — —
10,889 actions privilégiées de 500 — —

Ces obligations et actions portent intérêt à raison de 5 p. 0/0 l'an et sont munies de coupons semestriels payables le 1^{er} juillet et le 1^{er} janvier, chez tous les agents du caissier de l'État.

Elles peuvent être converties en inscriptions nominatives sur le grand-livre déposé au Ministère des Finances. Les extraits d'inscriptions mentionnent les numéros des titres que les rentes représentent, et les titulaires de ces rentes ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur.

Les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit.

L'amortissement des titres émis par la Compagnie se fait par tirages au sort annuels qui ont lieu dans la deuxième quinzaine du mois de décembre. Les tableaux annexés à l'arrêté royal du 19 décembre 1873, réglant le mode d'amortissement de ces titres, indiquent le nombre d'obligations et d'actions à rembourser chaque année.

L'opération du tirage au sort s'effectue publiquement à Bruxelles, en présence du directeur-général de la Trésorerie et de la Dette publique, d'un membre de la Cour des comptes, et d'un délégué du Conseil d'administration de la Grande Compagnie du Luxembourg.

La liste des numéros des titres sortis à chaque tirage est publiée au *Moniteur belge*, et des exemplaires de cette liste sont affichés au local des diverses bourses du pays, ainsi que dans les bureaux des agents du Trésor et des agents du caissier de l'État.

Les titres désignés par le tirage sont remboursés :

A. — Les obligations de 100 francs, par une somme de 125 francs,

B. — Les obligations de 500 francs, — 625 francs,

C. — Les actions privilégiées, au capital de 500 francs, par une somme de 600 francs.

Les obligations et les actions privilégiées qui ont été remboursées, sont anéanties de la même manière que les titres de la Dette publique rachetés pour l'amortissement.

Le tableau ci-après indique, pour l'année 1878, le nombre de titres de chaque catégorie à rembourser, ainsi que le montant des sommes applicables au service des intérêts et de l'amortissement.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de titres à rembourser.	SOMMES APPLICABLES		
		au paiement des intérêts.	à l'amortissement.	TOTAL.
Obligations de 100 francs	625	521,720 "	78,125 "	599,845 "
— de 500 —	546	2,850,700 "	541,250 "	3,391,950 "
Actions privilégiées de 500 francs	25	269,975 "	15,000 "	284,975 "
TOTAUX. fr.		3,642,395 "	634,375 "	4,276,770 "

Ces sommes ont fait l'objet des crédits alloués aux articles 15, 16 et 17 du Budget de la Dette publique, exercice 1878, et ont été liquidées par la Cour des comptes.

Les frais relatifs à ce service, pour le même exercice 1878, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1879, à la somme de fr. 429 40 c, qui a été imputée sur le crédit ouvert à l'article 22 du Budget précité.

TROISIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

LOIS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Lois des 22 février et 14 septembre 1814, et des 21 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic. n° 30*) et loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic. n° 24*).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1840 (*Bull. offic. n° 29*), 25 février 1842 (*Bull. offic. n° 5*), 19 mai 1845 (*Bull. offic. n° 8*), 10 mars 1847 (*Bull. offic. n° 5*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 4 juillet 1860 (*Bull. offic. n° 27*) et 19 janvier 1870 (*Bull. offic. n° 2*).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic. n° 52*).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad n° 3*).
- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Bull. offic. n° 39*), 17 février 1849 (*Bull. offic. n° 50*), 1^{er} juin 1850 (*Bull. offic. n° 21*), 27 mai 1856 (*Bull. offic. n° 43*), 26 avril 1865 (*Bull. offic. n° 25*) et 25 juillet 1867 (*Bull. offic. n° 29*).

Le tableau ci-joint, n° 27, présente la situation, au 1^{er} janvier 1878 et au 1^{er} janvier 1879, des pensions, traitements d'attente et rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

<i>Rentes créées sans expression de capital</i> fr.	.	.	.
<i>Dette à 2½ p. %</i>	219,959,651 74	"	219,959,651 74
<i>Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4½ p. %)</i> . .	84,541,632 "	55,528,650 75	(1) 40,013,001 27
<i>Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4½ p. %)</i>	84,656,000 "	17,147,500 "	(1) 67,508,500 "
<i>Partie de la dette de 157,615,500 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i> .	25,862,027 29	2,446,286 50	(1) 21,415,740 79
<i>Partie de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %)</i> .	25,700,000 "	1,057,954 67	(1) 22,662,045 33
<i>Rentes 3 p. % à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires</i> . .	1,409,654 95	"	1,409,654 95
<i>Dette flottante. (Bons du Trésor restant à rembourser sur les émissions de l'année 1855.)</i>	1,000 "	"	1,000 "
<i>Idem. (Bons du Trésor émis en 1875.)</i>	4,724,000 "	"	4,724,000 "

Fr.

412,053,925 98 55,960,371 90 566,603,554 08

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

créée pour construction de chemins de fer, routes, canaux, etc.

<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante</i>	11,101,200 "	4,050,019 05	(1) 6,451,180 95
<i>Restant de la dette de 157,615,300 francs, créée en 1855 (rente 4½ p. %)</i> .	155,753,272 71	15,712,113 50	(1) 120,041,159 21
<i>Dette de 24,582,000 francs, résultant de conversion (loi du 28 mai 1856), et un capital de 21,500,000 francs, restant de l'emprunt de 45,000,000 de francs, créé en 1860 (rente 4½ p. %)</i>	45,682,000 "	2,448,645 53	(1) 43,233,354 67
<i>Emprunt de 59,525,000 francs, créé en 1865 (rente 4½ p. %)</i>	59,525,000 "	744,000 "	(2) 58,581,000 "
<i>Emprunt de 58,540,000 francs, créé en 1867, et dettes réunies à cet emprunt en 1869, 1870 et 1871 (rente 4½ p. %)</i>	77,803,800 "	127,200 "	(2) 77,676,600 "
<i>Emprunt de 51,000,000 de francs contracté en 1871, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1876, 1877 et 1878 (rente 4 p. %)</i>	178,581,400 "	"	178,581,400 "
<i>Emprunt de 586,859,000 francs, négocié en 1873, 1874, 1876 et 1878 (rente 3 p. %)</i>	586,859,000 "	"	586,859,000 "

Fr.

893,105,672 71 21,681,977 88 871,423,694 85

Intérêts afférents à l'année 1878, des obligations de 100 francs de la Grande Compagnie du Luxembourg	.	.	.
— — — des obligations de 500 francs	idem	.	.
— — — des actions privilégiées	idem	.	.

Fr.

TROISIÈME PARTIE.

<i>Pensions de toute nature.</i>	8,016,719 "
<i>Traitements d'attente et rentes viagères</i>	290 24
Fr.	8,017,009 24

(1^{er} novembre 1878 et 1^{er} janvier 1879), il présentait les résultats suivants :

RESTE A PAYER sur ce capital.	CAPITAL AMORTI. (Nouveau régime d'amortissement.)	RESTE A AMORTIR.	OBSERVATIONS.
580,598 14	•	•	
5,498,000 78	•	210,050,651 74	
2,205,585 06	88,568 75	48,924,652 52	(1) Capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869. (Loi du 12 juin 1869.)
5,037,882 50	25,500 •	67,483,000 •	
965,708 54	26,050 70	21,589,701 •	
1,010,792 04	16,855 55	22,645,192 •	
42,287 74	•	1,400,654 95	
•	•	1,060 •	
188,960 •	•	4,724,000 •	
15,557,804 60	156,761 87	586,556,792 21	
290,303 14	11,031 25	6,450,510 70	(1) Capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (Loi du 12 juin 1869.)
5,401,852 16	145,060 21	110,895,190 •	
1,945,500 96	52,146 07	45,201,208 •	
2,656,145 •	•	58,581,000 •	(2) Capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)
5,495,447 •	57,000 •	77,618,700 •	
7,143,256 •	1,966,500 •	176,615,100 •	
11,605,770 •	2,133,890 55	584,725,100 67	
52,518,274 26	4,547,857 46	807,075,857 37	
521,720 •			
2,850,700 •			
260,975 •			
56,160,669 26			

(44)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} JUILLET 1877.	1 ^{er} JANVIER 1878.
Capital des obligations au porteur	49,723,800 *	51,217,200 *
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	170,235,831 74	168,742,431 74
	219,959,631 74	219,959,631 74
Capital amorti	*	*
TOTAUX. fr.	219,959,631 74	219,959,631 74

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} JUILLET 1877.	1 ^{er} JANVIER 1878.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	621,547 50	640,215 *
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	2,127,947 89	2,109,280 59
TOTAUX. fr.	2,749,495 39	2,749,495 59

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1878.	1 ^{er} JANVIER 1879.	
51,267,000 »	54,019,200 »	Aucune somme provenant des fonds d'amortissement non employés des dettes à 4 1/2 et à 4 p. % n'a été appliquée au rachat de la dette à 2 1/2 p. %.
108,692,051 74	105,940,451 74	
219,959,051 74	219,959,051 74	
»	»	
219,959,051 74	219,959,051 74	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} JUILLET 1878.	1 ^{er} JANVIER 1879.	
640,857 50	075,240 »	
2,108,657 80	2,074,255 39	
2,749,495 30	2,749,495 39	

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 219,959,631

*dérivant de l'exécution des §§ 2 à 6 de l'article 63 du traité*SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 22.	
	Intérêts. FR. 5,498,900 78	Frais. FR. 5,000 • (1)
Intérêts	5,498,900 78	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	3,207 26
Transport d'espèces et frais divers	•	1,772 20
TOTAL fr.	5,498,900 78	4,979 46
Sommes disponibles fr.	•	20 54

74 C^t DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878. — Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1878.		OBSERVATIONS.
Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 1 et 22.		
Intérêts. Fr. 5,498,990 78	Frais. Fr. 5,000 • (1)	
5,498,990 78	•	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
•	•	
•	505 •	
5,498,990 78	505 •	
•	4,695 •	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,852

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	58,610,500 »	58,687,500 »
— des inscriptions nominatives	16,744,082 22	16,076,682 22
	55,564,182 22	55,564,182 22
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement).	59,078,640 78	59,078,640 78
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	100,000 »	100,000 »
TOTAUX. fr.	95,442,852 »	95,442,852 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	868,938 75	870,468 75
— des inscriptions nominatives.	376,755 85	375,225 35
	1,245,694 10	1,245,694 10
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	2,250 »	2,250 »
TOTAUX. fr.	1,247,944 10	1,247,944 10

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
58,679,500 »	58,979,000 »	
16,684,682 22	16,585,182 22	
55,364,182 22	55,364,182 22	
39,078,040 78	39,078,640 78	
100,000 »	100,000 »	
95,442,852 »	95,442,852 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
870,288 75	877,027 50	Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Loi du 12 juin 1869)
575,405 35	568,666 60	
1,245,694 10	1,245,694 10	
2,250 »	2,250 »	
1,247,944 10	1,247,944 10	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844, et résultant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1876.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1877.
1 ^{er} mai 1877.	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 54,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164)
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs
	ANNÉE 1878.
1 ^{er} novembre 1877.	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869.
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs
1 ^{er} mai 1878.	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs
1 ^{er} novembre 1878.	{ 1/4 p. 0/0 de fr. 55,464,182 22 c., capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 .
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 100,000 francs
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
25,469,449 29 19,823,389 99	39,150,815 86	40,078,649 78	6,142,023 42	
45,292,859 28				
158,660 45	,	,	281,820 91	
2,250 »				
158,660 45	,	,	281,820 91	
2,250 »				
158,660 45	,	,	281,820 91	
2,250 »				
158,660 46	,	,	281,820 91	
2,250 »				
45,836,481 10	39,150,815 86	40,078,649 78	6,708,665 24	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,773,200 11	Frais. Fr. 7,000 » (1)
Intérêts	2,401,388 20	•
Amortissement	331,820 91	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	3,268 01
Courtage relatif à l'amortissement	•	•
Transport d'espèces et frais divers	•	2,529 75
TOTAUX fr.	2,773,200 11	5,797 74
Sommes disponibles fr.	•	1,202 26

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. I ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 2,773,209 11	FR. 7,000 * (1)	(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
2,491,588 20	•	
281,820 01	•	
•	•	
•	•	
•	2,445 21	
2,773,209 11	2,445 21	
•	4,556 79	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84.636,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	59,651,500 •	59,476,750 •
— des inscriptions nominatives	27,851,500 •	28,006,250 •
	67,483,000 •	67,483,000 •
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	17,147,500 •	17,147,500 •
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	25,500 •	25,500 •
TOTAUX. fr.	84,656,000 •	84,656,000 •

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	891,708 75	888,226 87 ^s
— des inscriptions nominatives	626,658 75	630,140 62 ^s
	1,518,367 50	1,518,367 50
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869	573 75	573 75
TOTAUX. fr.	1,518,941 25	1,518,941 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
50,258,000 »	50,514,250 »	
28,225,000 »	28,168,750 »	
67,485,000 »	67,485,000 »	
17,147,500 »	17,147,500 »	
25,500 »	25,500 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
883,505 »	884,570 62 ^s	
655,062 50	655,796 87 ^s	
1,518,567 50	1,518,367 50	
575 75	575 75	Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 ne sont plus comptes au profit de l'amortissement.
1,518,041 25	1,518,041 25	

TABLEAU N° 7.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,636,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.	MONTANT du FONDS d'amortissement.
	ANNÉES 1845 A 1876.	
	Dotation de l'amortissement	15,113,368 75
	Intérêt du capital amorti	8,369,448 77 ^s
		21,485,017 52 ^s
	ANNÉE 1877.	
1 ^{er} mai 1877 . . .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869)	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortisse- ment : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
	—	
1 ^{er} novembre 1877 .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
	—	
	ANNÉE 1878.	
1 ^{er} mai 1878 . . .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
	—	
1 ^{er} novembre 1878 .	1/4 p. 0/0 de 67,508,500 francs, capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869	168,771 25
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 25,500 francs	573 75
	—	
		338,690 »
	TOTAUX. fr.	22,160,597 52 ^s

FRANCS DE CAPITAL, A 4½ POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti, pour l'emprunt, AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
495,826 67	16,685,288 77 ⁵	17,173,000 »	4,503,902 08	
»	»	»	338,690 »	
»	»	»	338,690 »	
495,826 67	16,685,288 77 ⁵	17,173,000 »	4,983,282 08	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,636,000

*créé avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 2 et 22.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 3,575,425 »	Frais. Fr. 6,000 » (1)
Intérêts.	3,036,735 »	»
Amortissement.	538,690 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,074 27
Courtage relatif à l'amortissement.	»	»
Transport d'espèces et frais divers.	»	1,186 50
TOTAUX. fr.	3,575,425 »	4,100 77
Sommes disponibles. fr.	»	1,330 23

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 2 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 5,575,425 »	FR. 5,000 » (1)	
5,056,755 »	»	(1) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
558,690 »	»	
»	»	
»	»	
»	545 50	
5,575,425 »	545 50	
»	4,454 50	

TABLEAU N° 9.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 157,615,500

créée avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE LA DETTE,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	76,770,900 »	76,211,600 »
— des inscriptions nominatives	64,514,000 »	65,073,500 »
	141,284,900 »	141,284,900 »
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	16,158,400 »	16,158,400 »
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	172,000 »	172,000 »
TOTAUX fr.	157,615,300 »	157,615,300 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE LA DETTE,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,727,345 25	1,714,761 »
— des inscriptions nominatives	1,451,565 »	1,464,149 25
	3,178,910 25	3,178,910 25
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869	3,870 »	3,870 »
TOTAUX fr.	3,182,780 25	3,182,780 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
73,623,200 .	71,906,500 .	
67,661,700 .	69,578,400 .	
141,284,000 .	141,284,900 .	
16,158,400 .	16,158,400 .	
172,000 .	172,000 .	
157,615,500 .	157,615,300 .	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,656,522 .	1,617,896 25	
1,522,588 25	1,561,014 .	
3,178,010 25	3,178,010 25	
3,870 .	3,870 .	
3,182,780 25	3,182,780 25	

Les intérêts du capital amorti au 1^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
(Loi du 12 juin 1869.)

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1865 A 1876. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877. { 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869, (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164). 6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs — 1^{er} novembre 1877. { 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 . 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869. . 6 mois d'intérêt du capital amorti sous le nouveau régime d'amortissement : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs — 1^{er} novembre 1878. { 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, capital de la dette restant en circulation au 1^{er} mai 1869 . 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs. . TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1853.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair. et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
17,913,857 75 5,712,894 »	16,164,667 28	16,530,400 »	7,462,084 47	
25,626,751 75				
353,642 25				
3,870 »	»	»	715,024 50	
353,642 25				
3,870 »				
353,642 25				
3,870 »	»	»	715,024 50	
353,642 25				
3,870 »				
25,056,800 75	16,164,667 28	16,530,400 »	8,892,153 47	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap 1 ^{er} , art. 7 et 22.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 7,072,845 •	Fr. 18,000 • (*)
Intérêts	6,557,820 50	•
Amortissement	715,024 50	•
Commission de paiement des intérêts à Paris.	•	5,517 88
Courtage relatif à l'amortissement	•	•
Transport d'espèces et frais divers	•	11,995 27
TOTAUX. fr.	7,072,845 •	17,513 15
Sommes disponibles. fr.	•	486 85

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,
du 1^{er} mai 1853.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement. Fr. 7,072,845 »	Frais. Fr. 25,000 » (1)	
8,357,820 50	»	
715,024 50	»	
»	»	
»	»	
»	10,893 05	
7,072,845 »	10,893 05	
»	14,106 95	

(1) Part afférente à la susdite dette dans le crédit porté au Budget pour *frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.*

TABLEAU N° 12.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 24,582,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	37,040,000 »	37,078,000 »
— des inscriptions nominatives.	28,200,400 »	28,768,400 »
	65,840,400 »	65,840,400 »
Capital amorti au 1 ^{er} mai 1869 (ancien régime d'amortissement)	5,486,600 »	5,486,600 »
— amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement)	49,000 »	49,000 »
TOTAUX. fr.	69,582,000 »	69,582,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	847,035 »	854,255 »
— des inscriptions nominatives	654,509 »	647,289 »
	1,481,544 »	1,481,544 »
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869.	1,102 50	1,102 50
TOTAUX. fr.	1,482,646 50	1,482,646 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
56,446,500 .	56,550,400 .	
29,400,100 .	29,296,000 .	
65,846,400 .	65,846,400 .	
5,486,600 .	5,486,600 .	
49,000 .	49,000 .	
69,582,000 .	69,582,000 .	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
820,041 75	822,384 .	
661,502 25	659,160 .	
1,481,544 .	1,481,544 .	
1,102 50	1,102 50	
1,482,646 50	1,482,646 50	

Les intérêts du capital amorti au 1^{er} mai 1869 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement.
(Loi du 12 juin 1869.)

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1868 A 1876. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877. { 1/4 p. 0/0 du capital de 63,893,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869, <i>Moniteur</i> n° 164) 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs — 1^{er} novembre 1877. { 1/4 p. 0/0 du capital de 63,893,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs. ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { 1/4 p. 0/0 du capital de 63,893,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs — 1^{er} novembre 1878. { 1/4 p. 0/0 du capital de 63,893,400 francs, restant en circulation au 1^{er} mai 1869 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs. TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL. amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
5,898,042 50 838,638 »	3,543,410 38	3,535,600 »	3,195,270 12	
6,736,680 50				
164,738 50 1,102 50	»	»	331,682 »	
164,738 50 1,102 50				
164,738 50 1,102 50	»	»	331,682 »	
164,738 50 1,102 50				
7,400,044 50	3,543,410 38	3,535,600 »	3,856,634 12	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE FR. 24,382,000

créée avec jouissance

ET EMPRUNT DE 45,000,000 DE FRANCS DE CAPITAL, À 4 1/2

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 92.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 3,294,770 •	Fr. 10,000 • (1)
Intérêts	2,065,088 •	•
Amortissement	551,682 •	•
Commission de paiement des intérêts à Paris	•	2,117 50
Courtage relatif à l'amortissement	•	•
Transport d'espèces et frais divers	•	7,605 21
TOTAUX fr.	3,294,770 •	9,722 71
Sommes disponibles fr.	•	277 20

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1857,

POUR CENT L'AN, RÉUNI A CETTE DETTE LE 1^{er} NOVEMBRE 1859.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fs. 3,294,770 "	Fs. 11,000 " (1)	(1) Part afférente aux susdites dettes dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
2,965,088 "	"	
331,682 "	"	
"	"	
"	"	
"	7,000 "	
3,294,770 "	7,000 "	
"	4,000 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,525,000

créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	53,501,500 »	53,080,100 »
— des inscriptions nominatives	25,070,500 »	25,500,900 »
	58,581,000 »	58,581,000 »
Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870 (ancien régime d'amortissement)	744,000 »	744,000 »
TOTAUX. fr.	59,325,000 »	59,325,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	753,785 75	744,302 25
— des inscriptions nominatives.	504,288 75	573,770 25
	1,318,072 50	1,318,072 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	(1) »	(1) »
TOTAUX. fr.	1,318,072 50	1,318,072 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
55,201,500 »	55,540,200 »	
25,379,500 »	25,051,800 »	
58,581,000 »	58,581,000 »	
744,000 »	744,000 »	
59,325,000 »	59,325,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
747,055 75	754,857 »	
571,038 75	565,215 50	
1,318,072 50	1,318,072 50	
(¹) »	(¹) »	(¹) Les intérêts du capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869.)
1,318,072 50	1,318,072 50	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 59,325,000

créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1866 A 1876. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti (ancien régime d'amortissement) ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877 . . 1/4 p. 0/0 du capital de 58,584,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1) ANNÉE 1877. 1^{er} novembre 1877. 1/4 p. 0/0 du capital de 58,584,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878 . . 1/4 p. 0/0 du capital de 58,584,000 francs, restant en circulation au 1^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) (1) 1^{er} novembre 1878. 1/4 p. 0/0 du même capital TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
5,240,558 » 106,058 25	744,422 38	744,000 »	2,602,190 87	(1) Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en con- formité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.
5,346,613 25				
146,452 50	»	»	292,905 »	
146,452 50				
146,452 50	»	»	292,905 »	
146,452 50				
3,932,423 25	744,422 38	744,000 »	3,188,000 87	

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. I ^{er} , art. 7 et 22.	
	Intérêts et amortissement.	Frais.
	Fr. 2,929,050 »	Fr. 6,000 » (1)
Intérêts.	2,656,145 »	»
Amortissement.	292,905 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris	»	2,046 09
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,117 »
TOTAUX. fr.	2,929,050 »	3,165 09
Sommes disponibles. fr.	»	2,856 91

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1865.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 2,920,050 »	Fr. 4,000 » (*)	(*) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour <i>frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.</i>
2,656,145 »	•	
202,905 »	•	
•	•	
•	•	
•	420 65	
2,920,050 »	420 65	
•	3,570 35	

(*) Part afférente au susdit emprunt dans le crédit porté au Budget pour *fraie relatifs* au service des diverses dettes et annuités.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	46,048,600 »	45,491,400 »
— des inscriptions nominatives	31,529,600 »	32,080,800 »
	77,578,200 »	77,578,200 »
Capital amorti au 1 ^{er} novembre 1870.	127,200 »	127,200 »
— depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement. — Arrêté royal du 31 octobre 1870)	57,000 »	57,000 »
TOTAUX. fr.	77,763,500 »	77,763,500 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur.	1,056,093 50	1,025,556 50
— des inscriptions nominatives.	709,416 »	721,955 »
	1,745,509 50	1,745,509 50
6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (1)	1,502 75	1,302 75
TOTAUX. fr.	1,746,812 25	1,746,812 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
45,195,600 »	44,708,100 »	
52,582,600 »	52,870,100 »	
77,578,200 »	77,578,200 »	
127,200 »	127,200 »	
57,900 »	57,900 »	
77,763,500 »	77,763,500 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,016,901 »	1,005,932 25	
728,608 50	739,577 25	
1,745,509 50	1,745,509 50	
1,302 75	1,302 75	
1,746,812 25	1,746,812 25	

(¹) Les intérêts du capital amorti au 1^{er} novembre 1870 ne sont plus comptés au profit de l'amortissement. (Arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.)

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 38,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1869 A 1876.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1877.
1 ^{er} mai 1877.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) fr. 154,657 » 2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 1,302 75 3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,300 francs; capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871 (<i>Moniteur</i> n° 56) 39,435 25
1 ^{er} novembre 1877.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés fr. 154,657 » 2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 1,302 75 3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,300 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871. 39,435 25
	ANNÉE 1878.
1 ^{er} mai 1878.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs et des dettes de 2,450,000 francs et de 1,000,000 de francs réunis (nouveau régime d'amortissement) (1) fr. 154,657 » 2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 1,302 75 3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,775,300 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871 (<i>Moniteur</i> n° 56) 39,435 25
1 ^{er} novembre 1878.	1 ^o 1/4 p. 0/0 de 61,862,800 francs, capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt et des dettes ci-dessus mentionnés fr. 154,657 » 2 ^o 6 mois d'intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 : 2 1/4 p. 0/0 de 57,900 francs 1,302 75 3 ^o 1/4 p. 0/0 de 15,813,800 francs, capital émis en vertu de l'article 2 de la loi du 23 février 1871. 39,554 50
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
2,929,673 75) 15,889 50)	185,240 05	185,100 »	2,760,323 20	
2,945,563 25				
195,595 »				(1) Arrêté royal du 30 octobre 1870, pris en confor mite de l'article 2 de la loi du 12 juin 1869.
	»	»	390,786 »	
195,595 »				
195,595 »				
	»	»	390,887 25	
195,494 25				
3,727,236 50	185,240 05	185,100 »	3,541,996 45	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 58,540,000

créé avec jouissance

ET DETTES DE MÊME NATURE RÉUNIES A CET EM

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.	
	Intérêts et amortissement. FR. 5,886,515 »	Frais. FR. 7,000 » (*)
Intérêts	5,401,019 »	»
Amortissement	590,786 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	2,020 56
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,425 »
TOTAUX fr.	5,881,805 »	4,554 56
Sommes disponibles fr.	4,510 »	2,645 64

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1867,

PRUNT ET ÉMISES AVEC JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 3,886,515 »	Fr. 5,000 « (1)	
3,492,557 75	»	
390,887 25	»	
»	»	
»	»	
»	90 »	
3,885,425 »	90 »	
2,800 »	4,910 »	

DETTE PUBLIQUE. — 1° EMPRUNT DE 51,000,000

contracté avec jouissance

2° DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	40,450,800 »	111,615,500 »
— des inscriptions nominatives.	22,605,500 »	24,408,000 »
	63,065,300 »	136,111,500 »
Capital amorti.	1,095,500 »	1,260,000 »
TOTAUX. fr.	64,158,800 »	157,371,500 »

MONTANT DES INTÉRÊTS A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	809,196 »	2,252,270 »
— des inscriptions nominatives	452,110 »	489,960 »
	1,261,306 »	2,722,230 »
	»	(1) 15,706 »
Intérêt du capital amorti	21,870 »	25,200 »
TOTAUX. fr.	1,283,176 »	2,763,226 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1874,AVEC JOUISSANCES DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
115,021,300 »	120,885,600 »	
31,756,500 »	38,553,000 »	
144,757,800 »	168,258,600 »	
1,595,200 »	1,906,500 »	
146,351,000 »	170,204,900 »	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
2,260,426 »	2,597,712 »	
654,750 »	767,060 »	
2,895,156 »	3,564,772 »	
(¹) 141,506 67	»	(¹) Intérêts bonifiés à la société anonyme de construction de chemins de fer (convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) sur un capital nominal de 789,800 francs à 4 p. % délivré avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1877 et pour lequel l'intérêt était dû à partir du 1 ^{er} mai précédent. (²) 4 mois d'intérêt (du 1 ^{er} janvier au 30 avril 1878) sur un capital de 10,613,000 francs délivré ou à délivrer en vertu de la loi du 31 mai 1878 (reprise d'une partie du réseau des Flandres.)
51,864 »	59,526 »	
3,068,526 67	3,404,098 »	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 51,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISES

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1875 A 1876. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1877. 1^{er} mai 1877. { Dotation : 1/4 p. 0/0 de 57,845,500 francs, capital de l'emprunt de 1871 et de la dette qui y a été ajoutée avec jouissance du 1^{er} mai 1876 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,095,500 francs ANNÉE 1877. 1^{er} novembre 1877. { Dotation : 1/4 p. 0/0 de 125,455,800 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,260,000 francs ANNÉE 1878. 1^{er} mai 1878. { Dotation : 1/4 p. 0/0 de 157,571,500 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,595,200 francs ANNÉE 1878. 1^{er} novembre 1878. { Dotation : 1/4 p. 0/0 de 146,551,000 francs, capital de l'emprunt de 1871 et des dettes qui y ont été ajoutées avec diverses jouissances 6 mois d'intérêt du capital amorti : 2 p. 0/0 de 1,966,500 francs TOTAUX. fr.

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1874,AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du FONDS d'amortissement.	SOMMES employées à l'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	SOMMES non employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
1,020,000 »				
74,442 »				
1,094,442 »	1,094,442 »	1,093,481 47	»	
144,608 75				
21,870 »				
508,389 50				
23,200 »				
500,268 25	500,268 25	500,621 82	»	
543,428 75				
51,864 »				
365,877 50				
59,326 »				
780,496 25	375,381 47	572,196 71	405,114 78	
2,375,206 50	1,970,091 72	1,966,300 »	405,114 78	

DETTE PUBLIQUE. — 1^o EMPRUNT DE 54,000,000*contracté avec jouissance*2^o DETTES DE MÊME NATURE AJOUTÉES A CET EMPRUNT ET ÉMISESSITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876 } (1) — du 23 juin 1877 } chap. I ^{er} , art. 8 et 22. — du 3 juin 1878 }	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,400,600 25	Frais. Fr. 7,000 " (*)
Intérêts.	3,983,538 "	"
Amortissement.	500,268 25	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	3,513 77
Courtage relatif à l'amortissement.	"	495 89
Transport d'espèces et frais divers.	"	1,476 75
TOTAUX. fr.	4,483,804 25	5,286 41
Transféré à l'exercice suivant. fr.	15,796 "	"
Ensemble. fr.	4,499,600 25	5,286 41
Sommes disponibles. fr.	"	1,713 59

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1871,

AVEC JOUISSANCE DU 1^{er} MAI 1876 ET JOUISSANCES ULTÉRIEURES.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		OBSERVATIONS.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. I ^{er} , art. 8 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	
1 ^{er} fr. 6,881,353 50 2 ^e » 15,796 » (2) Ess. fr. 6,897,151 50	FR. 8,000 » (5)	(1) Transfert d'une partie des crédits alloués aux articles 14 et 19 du Budget de 1877. (2) Somme transférée de l'exercice 1877, (3) Somme affectée à la dette 4 p. o/o dans le crédit porté au Budget pour frais relatifs au service des diverses dettes et annuités.
6,047,668 »	"	
780,496 25	"	
"	"	
"	372 58	
"	"	
6,828,164 25	372 58	
"	"	
6,828,164 25	372 58	
68,987 25	7,627 02	

DÉTTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

MONTANT DU CAPITAL, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur.	156,466,800 »	147,657,500 »
— des inscriptions nominatives	150,075,800 »	158,425,500 »
	306,540,600 »	306,080,600 »
Capital amorti.	318,400 »	778,400 »
TOTAUX. fr.	306,859,000 »	306,859,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS, A

	ANNÉE 1877.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Intérêt des obligations au porteur.	2,547,002 »	2,214,859 50
— des inscriptions nominatives	2,251,107 »	2,576,549 50
	4,598,109 »	4,591,209 »
Intérêt du capital amorti	4,776 »	11,676 »
TOTAUX. fr.	4,602,885 »	4,602,885 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
210,417,700 •	219,414,500 •	
159,249,000 •	165,852,500 •	
569,666,700 •	385,247,000 •	
1,192,500 •	1,612,000 •	
570,859,000 •	586,859,000 •	

DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1878.		OBSERVATIONS.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
5,156,265 50	5,291,217 50	
2,388,755 •	2,487,487 50	
5,545,000 50	5,778,705 •	
17,884 50	24,180 •	
5,562,885 •	5,802,885 •	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

émis avec jouissance du 1^{er} juin

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1876.
1 ^{er} novembre 1876.	Dotation : 10 c ^t p. % sur un capital de 183,085,000 francs
	ANNÉE 1877.
1 ^{er} mai 1877.	Dotation : 10 c ^t p. % sur 306,859,000 francs, capital de l'emprunt.
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 518,400 francs.

1 ^{er} novembre 1877.	Dotation : 10 c ^t p. % du capital de 306,859,000 francs.
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 778,400 francs
	ANNÉE 1878.
1 ^{er} mai 1878.	Dotation : 10 c ^t p. % sur 306,859,000 francs, capital de l'emprunt, en vertu de la loi du 29 avril 1873
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 1,192,300 francs

1 ^{er} novembre 1878.	Dotation : 10 c ^t p. % sur 386,859,000 francs, capital de l'emprunt de 1875-1878
	6 mois d'intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 1,612,000 francs.
	TOTAUX. fr.

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT du fonds D'AMORTISSEMENT.	SOMMES employées A L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
283,085 »	283,085 »	369,562 77	
306,859 »			
4,776 »			
	630,170 »	822,663 75	
306,859 »			
11,676 »			
306,859 »			
17,884 50			
	735,782 50	944,672 84	
386,859 »			
24,180 »			
1,649,037 50	1,649,057 50	2,153,899 35	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 386,859,000

*émis avec jouissance du 1^{er} juin*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1879, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1877.	
	Service du 1 ^{er} novembre 1876 au 31 octobre 1877.	
	Loi du 26 décembre 1876, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 22.	
	Intérêts. Fr. 9,819,488 »	Frais (¹) fr. 17,000 »
Intérêts	9,180,318 »	»
Amortissement	650,170 »	»
Commission de paiement des intérêts à Paris et à Londres.	»	12,184 02
Courtage relatif à l'amortissement.	»	664 64
Transport d'espèces et frais divers.	»	5,897 27
TOTAUX. fr.	9,819,488 »	16,745 93
Sommes disponibles. fr.	»	254 07

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

1873 et jouissances ultérieures.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1877 ET 1878.

EXERCICE 1878.		Observations.
Service du 1 ^{er} novembre 1877 au 31 octobre 1878.		
Loi du 21 décembre 1877, chap. I ^{er} , art. 9 et 22.		
Intérêts et amortissement.	Frais	
Fr. 9,819,488 »	(¹) fr. 17,000 »	
9,163,705 50	»	
655,782 50	»	
•	»	
•	321 58	
•	»	
9,819,488 •	321 58	
•	16,668 42	

TABLEAU N° 27.

EXERCICE 1878. — DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS DE

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1878.	MOUVEMENT pendant l'année 1878.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1879.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1878.	MOUVEMENT pendant l'année 1878.		
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.	
Civiles et autres accordées avant 1830 . . .	10	"	2	14	6,324	"	1,541	
Civiques	55	"	4	49	18,526	"	1,460	
Militaires	5,740	155	238	5,644	5,742,911	102,450	252,892	
Ordre de Léopold	281	5	14	272	28,100	500	1,400	
Marine (militaires).	27	1	1	27	52,521	2,090	585	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1	"	"	1	249	"	"	
Secours sur le fonds dit de Waterloo. . .	9	"	1	8	754	"	102	
<i>Pensions civiles.</i>								
Pensions des Affaires Étrangères	46	1	5	44	55,935	5,000	0,189	
— de la Justice.	282	27	28	281	654,017	80,950	97,714	
— de l'Intérieur	284	18	26	276	473,911	31,555	42,322	
— des Travaux publics	678	87	48	717	556,666	120,709	45,005	
— de la Guerre.	51	4	5	50	83,565	14,915	5,755	
— des Finances.	2,055	156	179	2,012	1,947,765	168,559	176,988	
— de la Cour des Comptes	7	1	"	8	20,247	1,515	"	
Pensions ecclésiastiques	559	59	50	548	555,225	37,589	50,025	
Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	218	"	26	192	119,789	"	10,180	
Traitement d'attente et rente viagère. . .	2	"	1	1	1,560 08	"	1,260 84	
	8,098	472	626	7,944	8,055,845 08	654,370	675,203 84	
		Diminution : 154 pensions.				Diminution : fr. 38,855 84 c.		

TOUTE NATURE, TRAITEMENTS D'ATTENTE ET RENTES VIAGÈRES.

janvier 1879.

SIONS.	MOTIFS		MOTIFS		Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1879.	DES ACCROISSEMENTS.	DES DÉCROISSEMENTS.		
4,785	•		2 pensions éteintes par suite de décès.		
17,000	•		4 — — —		
			250 — — —		
3,672,449	•	155 pensions accordées nouvellement. . . .	1 — — de majorité.		
			1 — — d'augmentation.		
27,200	•	5 — — —	13 — — de décès.		
			1 — — nommé officier.		
54,020	•	1 — — —	1 — — de décès.		
249	•				
632	•		1 — — —		
54,744	•	1 — — —	5 — — —		
646,233	•	27 — — —	28 — — —		
462,944	•	16 — — —	26 — — —		
		2 — — par suite de révision.			
612,372	•	80 — — nouvellement. . . .	47 — — —		
		1 — — par suite de révision.	1 — — de révision.		
92,745	•	4 — — nouvellement. . . .	5 — — de décès.		
1,959,516	•	154 — — —	178 — — —		
		2 — — par suite de révision.	1 — — de révision.		
21,562	•	1 — — nouvellement. . . .			
520,789	•	59 — — —	50 — — de décès.		
109,609	•		26 — — —		
290 24			1 traitement éteint — —		
8,017,009 24		472 pensions.	626 pensions.		